



HAL
open science

Trajectoires d'installation en agriculture. Enquête en Région Sud

Émilie Richard-Frève, Aurélie Cardona, Guillaume Ollivier

► **To cite this version:**

Émilie Richard-Frève, Aurélie Cardona, Guillaume Ollivier. Trajectoires d'installation en agriculture. Enquête en Région Sud. Inrae. 2023. hal-04263088

HAL Id: hal-04263088

<https://hal.inrae.fr/hal-04263088>

Submitted on 27 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Trajectoires d'installation en
agriculture. Enquête en Région Sud**



Émilie Richard-Frève*, Aurélie Cardona*, Guillaume Ollivier*

* INRAE Centre de recherche PACA, UR Ecodéveloppement, Domaine Saint Paul 228
route de l'Aérodrome Site Agroparc - CS 40509, 84914 Avignon, Cedex 9, France

Remerciements

Nous tenons à remercier la Région Sud pour le co-financement de l'étude et le Service Connaissance et Territoires et le Service Agriculture de la Région Sud, en particulier Célia Pasquetti, pour le suivi de l'étude.

Nous tenons aussi à remercier les représentants des ADEAR, des CFPPA, Chambre d'agriculture, de la Confédération Paysanne, de la Coopération Agricole-Terre Adonis, des Jeunes Agriculteurs, de Mosaïque-Mosagri, des Points Accueil-Installation (PAI), de Reneta, de la SAFER.

Cette étude n'aurait pas été possible sans l'aide et la générosité des enquêtés. Merci pour votre disponibilité, votre temps et votre confiance.

Nous tenons aussi à remercier nos collègues François Purseigle et Cécile Gazo pour leur expertise sur les questions de l'installation agricole, ainsi que les collègues de l'unité Ecodéveloppement INRAE.

Table des matières

Remerciements.....	2
Table des matières.....	3
Table des figures et des tableaux.....	7
Glossaire	8
1. Introduction.....	10
1.1. Contexte et objectifs de la recherche	10
1.2. Les problématiques de l’installation agricole dans la littérature.....	12
1.2.1. État de l’art de la littérature.....	12
1.2.2. L’installation en région Provence-Alpes-Côte d’Azur.....	19
1.3. Questions traitées	23
2. Démarche de recherche	24
2.1. Échantillonnage qualitatif et grille d’entretien	24
2.1.1. Méthode d’échantillonnage	24
2.1.2. Échantillon	25
2.1.3. Guide d’entretien.....	28
2.2. Cadre d’analyse	28
2.2.1. L’analyse thématique	28
2.2.2. L’analyse par trajectoire individuelle	28
2.2.3. Au-delà des catégories classiques de l’analyse de l’installation	29
3. L’installation en agriculture : un processus long et complexe.....	30
3.1. Quelques (re)définitions à l’épreuve de l’enquête.....	30
3.1.1. « Installation » : de quoi parle-t-on ?.....	30
3.1.2. « Dispositif d’aide » à l’installation : de quoi parle-t-on ?.....	33
3.2. Les grands moments du processus d’installation.....	35
3.2.1. Vision synthétique des moments vécus, d’après l’analyse.....	35
3.2.2. Moment du rêve.....	40
3.2.3. Moment de l’entrée en contact avec l’univers agricole.....	42

3.2.4.	Moment de gains en connaissances.....	44
3.2.5.	Moment de flottement : sentiment d'être dans le flou, de ne pas savoir par où commencer	45
3.2.6.	Moment de concrétisation du projet et création d'un réseau de contacts	46
3.2.7.	Moment de la recherche de terres	47
3.2.8.	Moment de l'opportunité trouvée, selon « le bon timing » !	48
3.2.9.	Moment de l'engrenage	50
3.2.10.	Moment du « serpent qui se mord la queue » ou du sentiment de tourner en rond.....	51
3.2.11.	Moment du résultat : échec ou installation ?	54
3.2.12.	Moment « initial » de l'installation/transmission.....	54
3.2.13.	Moment des premières années d'installation : facilités/ épreuves/découragement	55
3.2.14.	Moment de la vitesse de croisière : les solutions adoptées post-installation	55
4.	Principales difficultés vécues par les porteurs de projets durant leur parcours d'installation.	55
4.1.	Le foncier	58
4.1.1.	Le sentiment de solitude face à la recherche de terres	58
4.1.2.	Difficultés à construire un projet pour chaque nouvelle offre de terres.....	58
4.1.3.	Une connaissance plus importante des terres disponibles une fois installé.....	60
4.1.4.	Une location de terre hors de prix pour s'inscrire dans le processus d'installation..	60
4.1.5.	Des baux officiels difficiles à trouver et des parcelles qui entraînent de la convoitise	61
4.1.6.	Difficulté logistique : les terres sont trouvées, mais des manques existent (bâtiment, eau, électricité, permis...)	62
4.1.7.	Compétitions entre projets et profils pour le foncier	62
4.2.	Création d'activité versus reprise familiale	64
4.2.1.	Les difficultés de la reprise familiale : le poids des héritages non choisis.....	64
4.2.2.	Les difficultés des NIMA.....	66
4.3.	Apport économique	66
4.4.	Accompagnement à l'installation/parcours administratif.....	67
4.4.1.	Une installation qui demande du temps et de l'énergie : un arrêt des activités est souvent nécessaire.....	68
4.4.2.	La multiplication et la synchronisation des étapes administratives.....	68
4.4.3.	Décalage normatif : problème de compréhension des normes explicites et normes sociales implicites de l'installation.....	70

4.4.4.	Choisir un accompagnement en accord avec ses valeurs et ses contraintes.	72
4.4.5.	Un « parcours du combattant » ?	73
4.5.	Âge et situation familiale	76
4.6.	Compétences professionnelles et personnelles	77
4.6.1.	Des tâches administratives complexes sans nécessairement avoir les compétences.....	77
4.6.2.	Développer des stratégies de bricolages pour tenter d’entrer dans les cases.....	79
4.6.3.	L’importance de la légitimité, de la confiance en soi et d’avoir un projet « solide » et « sérieux » pour s’installer	83
4.6.4.	L’importance du réseau social pour s’installer	84
4.6.5.	« Si on est motivé, on y arrive !».....	85
4.7.	Le temps agricole et le temps administratif : deux temporalités différentes	86
5.	L’abandon en cours d’installation, une pensée qui revient aussi une fois installé	89
6.	L’installation pas-à-pas...	91
6.1.	...pour prendre le temps de monter son projet	91
6.2.	...pour limiter les investissements et rester indépendant des prêts bancaires et subventions	93
6.3.	...pour monter en compétences progressivement.....	95
6.4.	...pour conserver un emploi salarié à côté.....	96
6.5.	L’installation progressive, un choix ou une contrainte ?	96
7.	Suggestions formulées par les porteurs de projets, destinées aux acteurs de l’installation	97
7.1.	Accompagnement de l’installation.....	98
7.2.	Choisir politiquement de soutenir une souveraineté alimentaire basée sur une agriculture diversifiée qui contribue à la vie des territoires ?.....	101
8.	Conclusion	104
9.	Bibliographie	107
10.	Annexes	114
10.1.	Annexe 1 Extrait du compte-rendu de la réunion préparatoire au projet du 15 novembre 2021	114
10.2.	Annexe 2 Liste de profils espérés	117
10.3.	Annexe 3 Grille d'entretien agriculteur	120
10.4.	Annexe 4 Expériences vécues avec les services, les dispositifs et les instances administratives impliquées dans l’installation.....	123
10.4.1.	ADEAR	123

10.4.2.	CDOA.....	124
10.4.3.	CFPPA/BPREA.....	125
10.4.4.	Chambre d'agriculture	127
10.4.5.	Plan d'entreprise.....	130
10.4.6.	DJA	132
10.4.7.	DDT.....	135
10.4.8.	Les Formations financées par VIVEA et Ecopaysans	136
10.4.9.	Espace-test/couveuse :.....	137
10.4.10.	Mosaïque-Mosagri	138
10.4.11.	Terre Adonis	139
10.4.12.	Terre de Liens.....	140
10.4.13.	Mairie ou représentants politiques.....	140
10.4.14.	MSA.....	143
10.4.15.	SAFER	144
10.4.16.	Stage 21h.....	147
10.4.17.	Urbanisme.....	148
10.4.18.	Politiques sociales parallèles : aides sociales RSA, Pôle emploi et ses aides.....	149
10.4.19.	Existence d'autres instances ou de services aidant dans le processus d'installation	
	149	

Table des figures et des tableaux

Figure 1 Évolution du nombre des publications identifiées traitant de l'installation agricole en France	13
Figure 2 Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne	19
Figure 3 Évolution de la pyramide des âges des exploitants agricoles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Agreste, 2022).....	20
Figure 4 Devenir des exploitations des 60 ans et plus en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : RGA 2020).....	21
Figure 5 Évolution des installations et du statut Hors Cadre Familial.....	22
Figure 6 Répartition géographique des entretiens	27
Figure 7 Orientation technico-Économique des exploitations dans l'échantillon des personnes enquêtées comparativement aux installations aidées dans la Région Sud	27
Figure 8 Trajectoire Cécile.....	29
Figure 9 Les évènements constituant les différents moments vécus lors d'un processus d'installation. Exemple de trajectoire-type.....	39
Figure 10 Trajectoire Alexandre, NIMA, 47 ans	43
Figure 11 Trajectoire Noémie, fin trentaine, NIMA	43
Figure 12 Trajectoire Julien, IMA, 27 ans	64
Figure 13 Trajectoire Joachim, fin trentaine, NIMA	69
Figure 14 Trajectoire de Sophie et Marine, fin et début trentaine.....	74
Tableau 1 Décompte des publications par thèmes (un document peut être dans plusieurs catégories, les catégories thématiques ne sont pas exclusives entre elles).....	13
Tableau 2 Volets et instruments du programme Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA) en vigueur depuis 2015 (Marx et al., 2022).....	16
Tableau 3 Description synthétique de l'échantillon.....	26
Tableau 4 Moments vécus par les porteurs de projet dans leur processus d'installation selon le type d'installation.....	35
Tableau 5 Synthèse des principales contraintes et ressources dans le parcours de l'installation agricole	57
Tableau 6 Description des abandons observés dans cette recherche (3 sur 25 enquêtes).....	90

Glossaire

CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole

DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs

EDF : Électricité de France **IMA** : Issu du Monde Agricole **JA** : Jeunes Agriculteurs

NIMA : Non Issu du Monde Agricole

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PAI : Point Accueil Installation

PE : Plan d'Entreprise

PCAE : Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (Aide d'acquisition d'agroéquipements)

PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : Surface Agricole Utile

SCI : société civile immobilière

SMA : Surface Minimum d'Assujettissement

SMI : Surface Minimale d'Installation

UTH : Unité de Travailleur Humain

« [En six mois, en plus du travail sur la ferme et avant que ma mère prenne sa retraite] Il faut que je refasse mon stage 21 heures, il faut que je fasse mon dossier de demande de DJA. Le plan d'entreprise.[...] Et du coup que je passe en CDOA.[...] On a besoin de l'autorisation d'exploiter, en même temps que je passe en CDOA pour la DJA.[...] Donc d'ici là, il faut que je les ai faites, parce qu'il y a un délai de publicité de deux mois, donc il faut qu'avant, deux mois avant la CDOA, il faut que j'aie fait les demandes d'autorisation.[...] On a créé une SCEA.[...] Mais d'ici là, en plus, il y a plein de choses à faire parce qu'il faut qu'on réussisse à racheter le bâtiment, du coup, donc il faut qu'on trouve les fonds au moins en partie, qu'on voie avec la banque pour le reste, donc il y a tout ça à organiser, il faut passer chez le notaire, et en plus, du coup, le bâtiment qui est en bas, il n'est pas raccordé à EDF, donc pour l'instant, si on rachète le bâtiment du haut... Et en plus, on ne peut pas racheter tant que ça n'a pas été borné. Il y a tout ça en même temps qui fait que là tout va se télescoper plus ou moins fluidement ».

Tristan

1. Introduction

1.1. Contexte et objectifs de la recherche

Cette recherche a été réalisée, à la demande de la Région Sud et en particulier du service Agriculture, sur une période d'un an, comprenant l'embauche d'un post-doctorat pendant 7 mois dans le courant de l'année 2022. Elle s'est concrétisée via la mise en place d'une convention de partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE). Sont également partenaires de cette convention, en tant qu'experts de la question de l'installation agricole : François Purseigle (professeur de Sociologie), Cécile Gazo (doctorante), tous deux à l'INP-ENSAT de Toulouse et travaillant sur les dispositifs¹ d'aide à l'installation agricole. La Chambre Régionale d'agriculture de la région Sud, l'ADEAR PACA, le syndicat JA, la Coopération Agricole et la SAFER, ont également collaboré aux réunions préparatoires et pour la construction de l'échantillon.

Cette convention de recherche a été créée afin de mieux comprendre les enjeux et les problématiques du renouvellement des générations en agriculture en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le renouvellement des actifs agricoles est un enjeu majeur et les dispositifs pour accompagner l'installation agricole se multiplient et émanent d'une variété d'acteurs tels que les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les Chambres d'agriculture, les organisations professionnelles agricoles, les entrepreneurs sociaux, le monde associatif, ou les coopératives agricoles (Gazo, en cours). L'étude découlant de cette convention de partenariat visait à mieux comprendre les trajectoires d'installation des agriculteurs et porteurs de projet de la région Sud et la place des dispositifs de soutien et d'accompagnement à l'installation dans leur parcours.

Du point de vue régional, ce besoin s'inscrit dans un contexte particulier, celui du transfert de la gestion et du financement de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) aux Conseils Régionaux à compter de 2023. Ainsi, il semblait donc primordial de mieux identifier et caractériser les nouveaux dispositifs d'aide et démarches d'accompagnement à l'installation en Provence-Alpes-Côte d'Azur et les profils d'agriculteurs qui y ont recours.

Parallèlement à ce besoin, les acteurs de l'accompagnement de l'installation agricole, sollicités pour le démarrage du projet Installation Sud, localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont exprimé un certain nombre de questions. D'abord lors d'une première réunion de cadrage tenue en amont du lancement du projet en novembre 2021 (voir extrait du Compte-rendu en Annexe 1) avec des questionnements autour de temps de travail chez les jeunes installés et du fossé entre le prévu et la finalité avec un besoin de mieux quantifier cette réalité, des agriculteurs qui arrêtent leur activité, du

¹ Le terme dispositif est utilisé dans le rapport au sens commun du terme et non au sens de « dispositif public ». Voir définition Larousse : « Ensemble de mesures prises, de moyens mis en œuvre pour une intervention précise » <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dispositif/25960>. Dans ce rapport, il désigne ainsi tant des initiatives publiques que privées.

« *manque d'attirance* » pour le dispositif DJA, l'impact des nouveaux dispositifs d'aide à l'installation sur les trajectoires, les facteurs de réussite et les points de vigilance dans la diversité des trajectoires des installés et enfin la question des installations qui ne sont ni accompagnés par les Chambres d'Agriculture ni par les ADEAR et qui « *passent sous les radars* »

D'autres objectifs ont été exprimés lors de la réunion de lancement du projet en avril 2022 (diapo 6 du compte-rendu de la réunion du 25/04/2022) où la Région a indiqué que l'étude aurait pour objectif de « Comprendre les manières dont 1) les instruments d'aide et d'accompagnement à l'installation s'adaptent aux évolutions des profils des candidats, du métier d'agriculteur et à l'enjeu de renouvellement des actifs agricoles 2) les candidats à l'installation s'orientent vers l'agriculture et construisent leur trajectoire d'installation en fonction des organisations qu'ils rencontrent et sollicitent 3) la place des nouveaux outils d'accompagnement dans ce paysage et ce, afin de faire évoluer les approches de chacun sur le sujet de l'installation et permettre à la Région d'éclairer son travail de réflexion sur ses accompagnements autour de l'installation ». Par ailleurs la Région a rappelé de manière synthétique les attendus, discutés lors de la réunion de novembre 2021 et présenté comme suit dans la diapositive 7 du compte rendu:

« Expressions de la réunion préparatoire

Région : mieux connaître les évolutions des enjeux de l'installation, les nouveaux profils, les nouveaux outils, et l'articulation entre ces nouveaux acteurs et les acteurs classiques / Nouvelles formes d'installations : installations à forts enjeux capitalistiques, avec association avec des acteurs non agricoles, etc.

JA : question du fossé entre projet imaginé et la réalité / question de l'abandon et ses raisons / attractivité de la DJA / question de la transmission

CRA : questions des ressorts de la réussite dans les différents types d'accompagnement / devenir des personnes qui passent par le PAI

ARDEAR : question du chiffrage »

A la suite de cette présentation par la Région, nous avons nous-même présentés notre reformulation de la commande. Pour cela, nous avons tenu compte de la diversité des questions et attentes exprimées et de nos compétences en indiquant nos objectifs et nos méthodes qui n'ont pas été contestés et donc considérés comme validés (diapo 13 du compte-rendu du 25/04/2022). Ainsi, avec cette étude nous visions à « comprendre, décrire et analyser la mobilisation des dispositifs d'aide à l'installation dans les trajectoires de porteurs de projets agricoles et jeunes installés en Région Sud ». Pour cela, nous envisageons la réalisation d'entretiens compréhensifs auprès de différents profils de personnes (ou de couples), ayant choisi différentes manières de s'installer, s'inscrivant dans différentes filières et étant répartis sur les départements de la région, pour identifier:

- Les trajectoires personnelles/familiales (origines, parcours, formations, objectifs, connaissances/compétences...)
- Les choix de dispositifs/initiatives/outils composés et utilisés pour s'installer
- Les freins et les leviers à l'installation rencontrés dans le cadre de ce processus

Le tout, pour distinguer des « éléments problématiques » à l'installation et tenter de fournir des pistes

de compréhension et de solutions à la Région Sud, à l'aube de 2023, pour favoriser et faciliter les processus d'installation en agriculture.

Suite à ces deux réunions, nous avons défini notre méthodologie, avons mené nos enquêtes et exploité nos résultats. La Région et les autres acteurs de l'accompagnement à l'installation n'ont pas été associés à ces étapes donc ils ne peuvent en aucun cas être associés aux choix méthodologiques faits, analyses et conclusions du présent rapport.

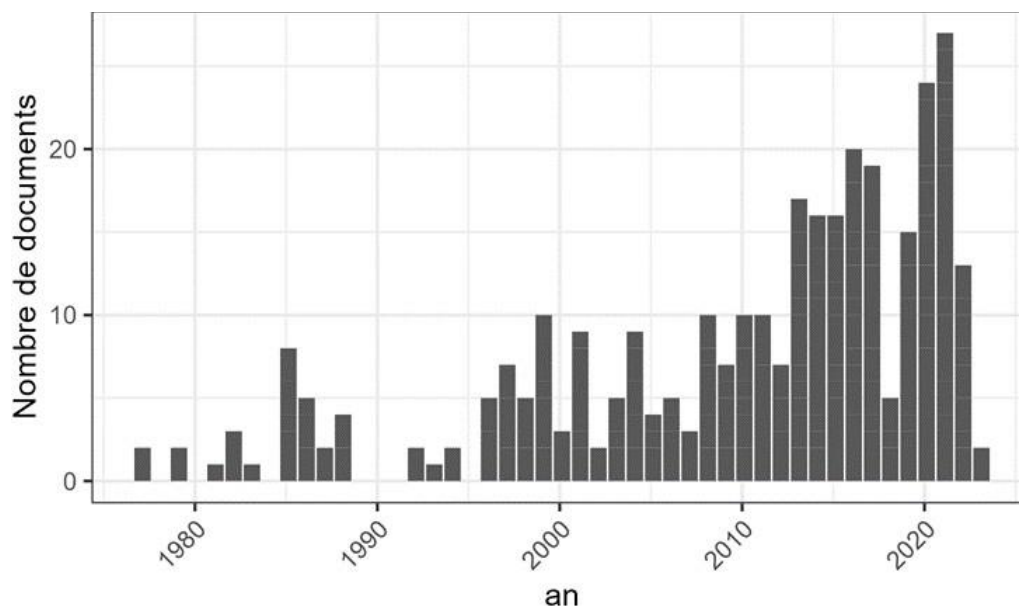
1.2. Les problématiques de l'installation agricole dans la littérature

1.2.1. *État de l'art de la littérature*

Nous avons prospecté la littérature française sur l'installation agricole en utilisant différentes sources documentaires de référence (Web of Science, Google Scholar et HAL). Nous avons utilisé des mots-clés relatifs au processus d'installation au sens large, et ce, dans un contexte agricole : (installation OR succession OR reprise OR repreneur) AND (agriculture OR agriculteur OR exploitation agricole). Puis, nous avons sélectionné finement les publications traitant de manière centrale de l'installation.

Au total, nous avons identifié 186 publications, cependant sans garantie d'exhaustivité en particulier concernant la littérature grise. Il s'agit à la fois de littérature publiée dans des revues scientifiques (56%), très majoritairement française, et de littérature grise produite par les acteurs de la profession ou de rapports officiels de l'administration. Le corpus est accessible sur une base de données Zotero à l'adresse suivante : https://www.zotero.org/groups/4712011/installation_agricole_paca. Afin de faciliter la navigation dans le corpus, outre l'utilisation d'un moteur de recherche interne, nous avons organisé la base de données selon différentes entrées thématiques. Ces thèmes et sous-thèmes sont aussi une manière de synthétiser cette littérature. Nous avons identifié trois entrées, par les territoires concernés, par les types de productions, et enfin par les facteurs étudiés. Les deux premières entrées sont plutôt descriptives, mais indiquent que certains travaux peuvent parfois être spécifiques à des situations particulières, par exemple dernièrement l'installation en micro-ferme (Barbe, 2018). Concernant les travaux spécifiques à la région Sud, nous pouvons noter la faiblesse du nombre de publications.

Figure 1 Évolution du nombre des publications identifiées traitant de l'installation agricole en France



D'une manière générale, la littérature française sur l'installation agricole s'est plutôt développée à la fin des années 1970, et s'accroît depuis une décennie, certainement en lien avec le renforcement de la crise du renouvellement des générations en agriculture qui a pourtant été mise en exergue dès les années 1980 (Champagne, 1986).

Le tableau suivant synthétise les grands facteurs influençant l'installation considérés dans la littérature.

Tableau 1 Décompte des publications par thèmes (un document peut être dans plusieurs catégories, les catégories thématiques ne sont pas exclusives entre elles)

Thème	Sous thème	Nombre de documents	Commentaire
Concurrence sur le marché local des ressources		33	
	Accès au foncier	27	
	Transmissibilité des grandes exploitations	4	
Institution et instruments		56	
	Dispositifs et méthodes d'accompagnement	49	Travaux souvent dédiés à un instrument (DJA, PAI, ADEAR, espace-test, tutorat...), fonctionnement, accessibilité et évaluation
	Normes d'identité	13	

	professionnelle dans les processus institutionnels		
Caractéristiques des installés (individus et/ou collectifs)		111	
	Diversité des profils	103	
	Famille	35	Succession intergénérationnelle, patrimoniale, conjugalité
	Profils NIMA, hors cadre familial ou non aidés	32	
	Configurations de travail	20	En individuel, en couple, en collectif, ou pluriactivité
	Genre	17	Femmes chefs d'exploitation, place des femmes dans l'exploitation, masculinité
	Capital scolaire	14	
	Statut conjugal	13	Célibat, place du couple
	Capital social	13	Insertion dans le territoire/les réseaux locaux
	Facteurs psychologiques et éthiques	9	
Temporalités de l'installation		12	Carrière pré-installation, trajectoire d'installation ou post-installation

Cette catégorisation thématique rejoint partiellement celle produite par une revue de littérature récente (Rodriguez-Lizano et al., 2020) qui identifie cinq groupes de variables influençant l'installation ressortant des études quantitatives : les caractéristiques de l'agriculteur, de l'exploitation, la famille, le contexte et la composante psychologique. Les études qualitatives portent sur les facteurs socioéconomiques, la communication entre le cédant, souvent le père, et le repreneur (héritier), l'intégration du cédant dans la prise de décision, et enfin la formation du successeur.

En adoptant une lecture historique de cette littérature, nous notons que les travaux des années 1970-80 ont fortement étudié la question de l'installation agricole sous l'angle de sa superposition à l'institution familiale (Barthez, 1986, 1982). Ce modèle familial prédominant est d'ailleurs au fondement de la régulation de la modernisation agricole dans son ensemble (par exemple l'exploitation à 2 UTH), mais aussi du processus d'installation lui-même pensé sur le mode de l'héritage patrimonial (Sencébé et al., 2013).

De nombreux travaux concernent ainsi le modèle de la reproduction familiale par la succession intergénérationnelle, mais aussi le rôle du statut familial et conjugal dans le système d'activité, le rôle de la conjointe agricultrice (Bessière, 2008a), sa difficile reconnaissance sur l'exploitation et en tant que chef d'exploitation, ou le rôle du travail à l'extérieur dans l'équilibre d'exploitation (Bessière, 2008b) et enfin la question de la séparation (Bessière, 2008a; Guillemain et Bermond, 2021). Plus tard, on assiste à un relatif effacement du modèle familial du fait de la diversification des profils d'installés, du fait de l'accroissement du nombre des hors-cadre familiaux et au phénomène néorural identifié dès le milieu des années 1970 (Chevalier, 1981; Rouvière, 2016). Cette diversification des profils est le fruit d'un élargissement de l'origine des installés qui peuvent ne pas être issus du milieu agricole (NIMA, voire « *néo-paysans* »), s'installer hors du cadre familial (HCF), ne pas solliciter ou avoir accès aux aides, ou encore s'installer dans des configurations de travail non classique (pluriactivité, en collectif, ou travail extérieur de la conjointe par exemple). La littérature a porté plus spécifiquement sur les difficultés d'installation, et la capacité d'innovation, de ces profils difficilement intégrés par le cadre institué des dispositifs d'accompagnement de l'installation pensés pour la reproduction familiale de l'agriculture selon le modèle à 2 UTH (Barthez, 1999; Bienvenu, 2018; Cazella, 2001; Guillemain et Bermond, 2021; Lifran, 1985; Samak, 2017) et qui porte en lui une norme spécifique d'identité professionnelle (Lifran, 1985; Pibou, 2013). Gillet (1999) parle ainsi de « *rupture de la transmission familiale* ». Ces profils « *hors norme* » ont des capacités d'installation qui se distinguent en partie de ceux issus du milieu agricole, d'une part du fait d'un capital social agricole moindre qui freine l'insertion dans l'espace social agricole, du voisinage direct et des institutions du monde professionnel départemental (Barral et Pinaud, 2017; Bermond, 2006; Mailfert, 2008, 2007). Barthez (1999) parle même de l'installation comme d'un processus « *d'adoption* ». Ainsi, l'accès aux différentes ressources nécessaires à l'installation (foncier, aides, appuis...) apparaît plus contraint pour ces profils Hors-Cadre Familiaux, Non Issus du Milieu Agricole, Néo-paysans et/ou non-aidés que de nombreux travaux étudient spécifiquement. On peut cependant noter que les profils issus du milieu agricole (IMA) sont eux-mêmes en évolution, avec en particulier un accroissement du niveau d'étude des enfants d'agriculteur (Alarcon, 2008; Giraud and Rémy, 2014) et souvent des expériences professionnelles hors-agriculture avant l'installation ce qui modifie les trajectoires d'installation (Lairot, 2014; Rattin, 2005).

Sur la question centrale du foncier, Barral et Pinaud (2017), comme Laferté et Sencébé (2016), montrent que l'accès foncier, élément essentiel pour asseoir l'activité agricole, est dominé par des circuits d'échanges fondés sur la famille et l'insertion dans l'espace socioprofessionnel local, qui au travers des procédures de contrôle des structures règle l'allocation des terres, ce qui « *constitue un frein pour l'accès à la profession pour les candidats non issus du milieu agricole* ». Dans un article précédent, les mêmes auteurs montrent que les dispositifs publics de régulation de l'accès à la terre, en lien avec l'installation agricole, sont de plus en plus en contradiction (Barral and Pinaud, 2015).

Au-delà de la seule question foncière, un thème dominant de cette littérature concerne le dispositif d'accompagnement et les nombreux instruments d'accompagnement public et parfois privé de l'installation qui le compose (Tableau 2), leur fonctionnement dans le cadre d'une gestion dite néocorporatiste fondée sur la représentation syndicale (Bernardi et Boinon, 2009; Lifran, 1985), leur accessibilité pour les différents profils d'installés et *in fine* leur efficacité. C'est en particulier le cas de la DJA, principal outil financier d'aide à l'installation. Selon Gibrat et Le Cœur (2019) : « les bilans tirés des flux annuels d'installation montrent qu'une majorité des nouveaux agriculteurs, 64% en 2019, ne

bénéficient pas de la DJA, soit qu'ils ne sont pas éligibles pour la moitié d'entre eux, soit qu'ils y renoncent pour l'autre moitié ». De nombreux travaux questionnent la pertinence de cette aide (Coly, 2020 au point d'être identifié comme une mesure de « dissuasion » (Ourliac, 1994) ou comme outil de sélection voire de « discrimination » (Rémy, 1997).

Tableau 2 Volets et instruments du programme Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA) en vigueur depuis 2015 (Marx et al., 2022).

Volets	Dispositifs	Plafonds de paiement annuels, par structure ou par opération	Budget : moyenne 2017-2020
1 Accueil des porteurs de projet	Point accueil installation	État : financement partiel 7 500 € + nb accueils x 126 € (= 3 heures) + nb DJA x 126 €	3,49 M€
2 Conseil à l'installation	Diagnostic d'exploitation à reprendre	État : financement sous conditions 80% de la dépense engagée plafonnée à 1 500 €	6 769 €
	Études de faisabilité, études de marché	Pas de financement de l'État. 80% de la dépense engagée plafonnée à 1 500 €	
3 Préparation à l'installation	Réalisation du PPP	État : financement partiel nb PPP agréés x 300 € + nb PPP validés x 200	3,57 M€
	Stage 21 h	État : financement partiel nb stagiaires x 120 €	834 995 €
	Bourse de stage en exploitation	État : 230 à 385 € par mois	68 117 €
	Indemnité maître-exploitant	État : 90 € par mois	19 309 €
	Indemnité stage de parrainage (stage auprès du cédant ou avec futurs associés)	Selon barème – État et divers financeurs	214 089 €
4 Suivi du nouvel	Suivi du nouvel exploitant	État : financement sous conditions 80% de la dépense engagée	367 762 €

exploitant		plafonnée à 1 500 €	
5 Incitation à la transmission	Diagnostic exploitation à céder	80% de la dépense engagée plafonnée à 1 500 €	468 727 €
	Transmission exploitations inscrites au RDI	État : financement sous conditions 4 000 €	442 250 €
	Contrat de génération : emploi d'un salarié ou d'un stagiaire dans la perspective d'une reprise	État : 2 000 ou 4 000 €, sous conditions cette action disparaît en 2018	
	Transmission globale du foncier : aide au cédant pour transmission totale du foncier en location	État : financement sous condition. 1 500 ou 3 000 €	42 750 €
	Aide aux propriétaires bailleurs : signature d'un bail avec un jeune agriculteur	Pas de financement de l'État Plafond 12 000 €	
	Aide à la location de la maison d'habitation et/ou de bâtiments agricoles	Pas de financement de l'État Plafond 5 000 €	
	Conseil d'accompagnement du cédant en amont de la transmission	État : 80% de la dépense engagée plafonnée à 1 500 €	74 566 €
6 Communication - Animation	Dispositifs régionaux : - Actions en faveur du métier d'agriculteur, de l'installation et de la transmission, - animation et coordination régionale	État : financement sous conditions, après demande préalable justifiant les dépenses	4,17 M€
TOTAL			13,77 M€

Au niveau français, plusieurs rapports officiels récents font un état des lieux des politiques d'installation démontrant leur préoccupation sur ces points :

- Un rapport du CESE (Coly, 2020) fait une synthèse des difficultés de l'installation et de la transmission et émet des préconisations pour les faciliter à partir des auditions des acteurs

professionnels, administratifs et de la recherche. Il met en exergue la question des politiques publiques et des institutions encadrant le processus d'installation, en particulier concernant :

- L'accès au foncier régi par les processus de contrôle des structures en lien avec l'action de la SAFER,
- Le soutien financier et l'encadrement associé à la DJA, montre que seuls 40 % des installés la perçoivent : soit à cause du critère d'âge (60 % pour les candidats à l'installation éligibles), soit parce que les installés choisissent de ne pas la demander.
- Les dispositions fiscales relatives à la transmission.

Ce rapport note que les « nombreux dispositifs [sont] souvent peu lisibles et mal connus portés par une multitude d'acteurs ». Il note les difficultés de la transmission en particulier la faiblesse des retraites agricoles qui sont un frein à la cessation d'activité, ainsi que la nécessité d'anticipation de la transmission. Il insiste lui aussi sur la diversification des profils des installés et des projets innovants qu'ils portent ainsi que de la nécessité de mieux les accompagner. Il conclut en préconisant la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour de cet enjeu, la nécessité de favoriser et d'accompagner la transmission, de mieux accueillir et soutenir les porteurs de projet, particulièrement les NIMA qui représentent en 2022 près de la moitié des installés. Ces deux rapports préconisent de mieux prendre en compte la diversité de leurs projets. Il propose de faciliter l'installation et de travailler à leur pérennisation. Il conclut en préconisant un accès à la terre facilité.

- Le rapport CGAER (Marx et al., 2022) évalue le fonctionnement des structures chargées de l'installation. Il met en avant l'impératif d'évolution de la formation, de son financement comme de ses contenus, la nécessité aussi d'affirmer une gouvernance régionale des politiques d'installation qui mobilise de nombreux intervenants.
- Le rapport de l'association des Régions de France (Régions de France, 2022) s'intéresse aux politiques des Régions en matière d'installation dans le contexte de la régionalisation de la gestion des aides de la PAC. L'acquisition « *de cette nouvelle compétence rend nécessaire une mise au point de l'action régionale dans sa globalité, trop peu connue et analysée* ». Le rapport rend compte d'une enquête auprès des Régions sur leurs politiques dans le domaine de l'installation. Il fait « *part de manques au sein du fonctionnement actuel des politiques de renouvellement des générations* ». Il identifie 83 dispositifs mobilisant une grande diversité d'acteurs et montrant « l'importance croissante des dispositifs régionaux qui sont concertés et mis en œuvre avec une multitude d'acteurs de diverses opinions ». Ces dispositifs permettent « d'élargir et d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels en imaginant de nouveaux critères d'accès et de poursuivre des objectifs parfois plus larges que le seul renouvellement des générations, par exemple la transition agroécologique, la relocalisation de l'alimentation (...), elles agissent notamment sur le foncier et tentent de développer l'accompagnement à la transmission, trop peu financé et intégré aux politiques nationales ». Enfin, le rapport note que face à des positions non consensuelles des acteurs impliqués, « le dialogue et la concertation au niveau national et régional, avec l'État comme avec les acteurs socio-professionnels, sont une nécessité ». Il identifie 5 enjeux d'action centraux déjà évoqués : l'amélioration de l'attractivité des exploitations, le meilleur accueil des nouveaux profils, le renforcement de l'enseignement agricole, l'amélioration de la résilience des systèmes agricoles et alimentaires et un meilleur accès au foncier. Il note que le parcours

d'installation est complexe et peu individualisé, qualifié de « *parcours du combattant* » et donc majoritairement qualifié de non pertinent par les personnes enquêtées dans les Régions.

Ces différents rapports sont des sources de réflexion complémentaire à cette étude dans la réflexion sur de nouvelles modalités d'accompagnement de l'installation.

1.2.2. L'installation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

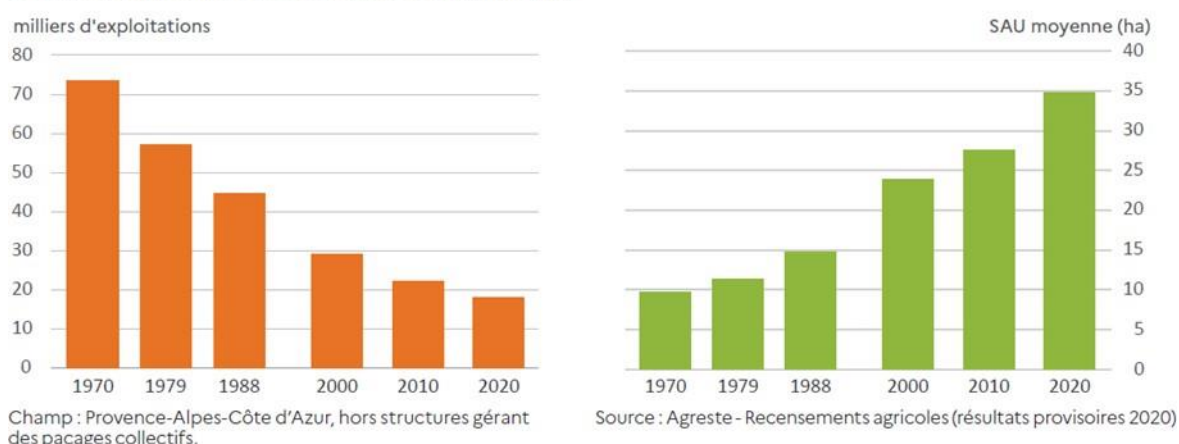
Peu d'études académiques concernent spécifiquement les processus d'installation dans des territoires de la région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Quelques travaux de recherche mettent en exergue la question foncière comme problématique de premier plan et consacrent un chapitre aux « *stratégies de contournement des contraintes foncières* » (Mundler et Ponchelet, 1999). Cette question reste un élément structurant pour la région, et « *limite les possibilités d'installation ou de développement des exploitations* », comme le note un rapport du ministère de l'Agriculture (Alibert et Schwoob, 2021) portant sur le redéveloppement des espaces agricoles dans la région. La problématique foncière est principalement liée à la pression urbaine sur le littoral et à différentes sous-valorisations du gisement de terres menant à la friche. Il existe des raisons techniques (taille des parcelles), structurelles en lien avec la dynamique de certains marchés agricoles, de succession du fait de problèmes d'héritage, d'intensification en lien avec l'amélioration des rendements par progrès technique ou spéculatif, la rétention foncière permettant d'attendre la constructibilité des terres.

Les travaux sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernent principalement des rapports statistiques généraux issus des OPA ou de l'administration agricole régionale, voire quelques mémoires étudiants portant le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement de l'installation (Tairraz, 2019) ou de la transmission (Pasquier, 2012) dans les Alpes-de-Haute-Provence. Les données issues du RGA permettent de dresser un tableau général de l'installation dans la région.

Figure 2 Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne

Nombre d'exploitations et SAU moyenne par exploitation



Comme ailleurs, le nombre d'exploitations agricoles dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a

fortement décri depuis plusieurs décennies en parallèle de l'accroissement de leur surface moyenne (Figure 2). La région compte ainsi en 2020 18056 exploitations de 35 ha en moyenne (Agreste, 2021). La baisse du nombre d'exploitations dans la région entre 2010 et 2020 est globalement de -15%, et est variable selon les départements avec -37% dans les Alpes-Maritimes, environ -20% dans le Vaucluse, le Var, et les Bouches-du-Rhône, -8% dans les Hautes-Alpes et -5 % dans les Alpes-de-Haute-Provence.

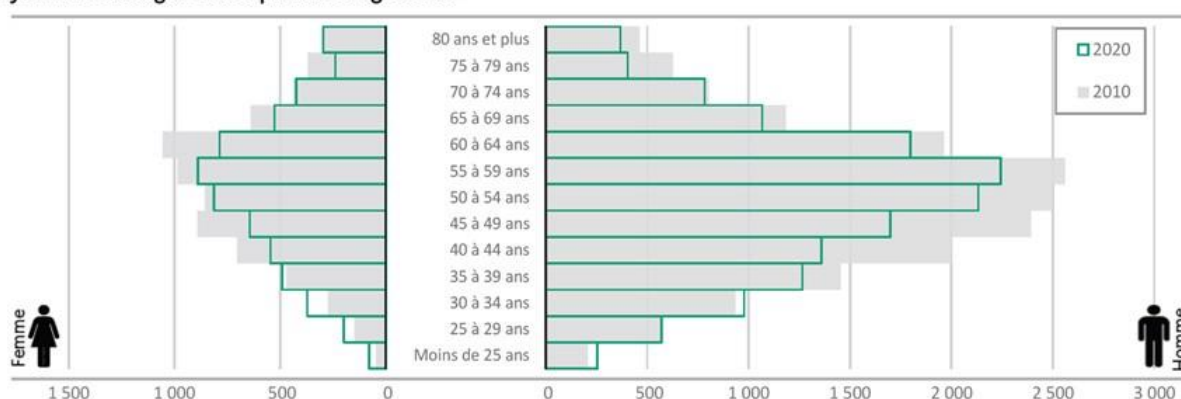
L'emploi agricole se maintient (37900 ETP, -1% entre 2010 et 2020) tandis que le salariat s'accroît (49 % des ETP), notamment saisonnier en viticulture, arboriculture et maraîchage. Si la diminution du nombre des exploitations est endiguée dans les départements alpins, on ne renouvelle en moyenne qu'une exploitation sur deux dans les autres départements. Les micro- exploitations, particulièrement en arboriculture et en exploitation individuelle, sont principalement concernées par la baisse (-32%). Au cours des dix prochaines années, dix mille exploitations changeront de mains en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 32 % des exploitants, représentant 5964 exploitations, ont plus de 60 ans (Agreste, 2021).

La situation démographique est contrastée selon les productions, avec un âge moyen plus avancé en arboriculture et viticulture, et plus jeune en maraîchage et élevage. En 2020, près de 21208 chefs et coexploitants sont à la tête des exploitations agricoles de la région, avec un âge moyen de 52,7 ans. Plus de la moitié des exploitations, soit 9200, sont dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus tandis que les exploitations avec des installés récents sont près de deux fois moins nombreuses (Agreste, 2022). Pourtant, on assiste à un rajeunissement de la population des chefs d'exploitation, avec une moyenne d'âge en recul (-0.5 an), 20% de moins de 40 ans en 2020 contre 16% en 2010, tandis que la part des plus de 60 ans reste stable. Ceci s'explique par le départ des générations les plus âgées et une dynamique d'installation d'exploitants de moins de 40 ans dans une région attractive.

Figure 3 Évolution de la pyramide des âges des exploitants agricoles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Agreste, 2022)

Les effectifs d'exploitants jeunes progressent sans compenser les départs de leurs aînés

Pyramide des âges des exploitants agricoles

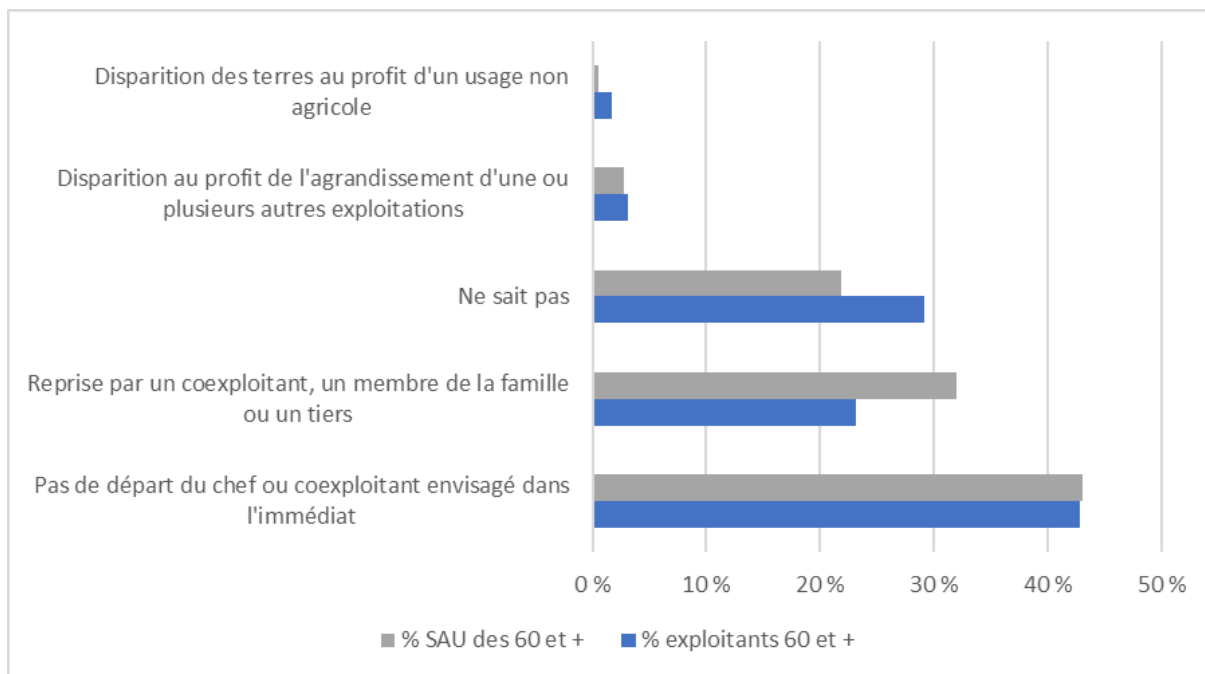


Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Par ailleurs, 43 % des 60 ans et plus, représentant un tiers de la population agricole, affirment qu'ils n'envisagent pas de départ dans les 3 ans à venir, 29 % sont incertains sur le devenir à moyen terme de leur exploitation (Agreste, 2022). Seuls 23 % des exploitants âgés de 60 ans et plus se considèrent comme des cédants potentiels en envisageant une reprise de leur exploitation dans un cadre familial

ou non (Figure 4).

Figure 4 Devenir des exploitations des 60 ans et plus en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : RGA 2020)



L'incertitude sur la transmission varie en fonction de la spécialisation productive, en viticulture l'incertitude est moindre, et maximale en arboriculture. Les micro-exploitations sont souvent plus dans l'incertitude quant à leur transmission (50 %), la part des exploitants âgés à la tête de structures de taille modeste étant importante, ce qui pose la question de la viabilité de ces systèmes. Enfin, la localisation géographique joue sur cette incertitude, avec des taux plus élevés sur le littoral azuréen, et sur certains secteurs de l'arrière-pays vaclusien et bas-alpin.

De 2010 à 2020, le profil des installés a également évolué avec une féminisation accrue (de 24% à 37%), l'accroissement de la part des Non Issus du Monde Agricole et des hors-cadres familiaux (28 % à 46 %), l'élévation du niveau de formation et du taux de reconversion professionnelle, le recul de l'âge moyen à l'installation (de 32 ans à 40 ans), l'accroissement des installations sur micro ou petites fermes (de 62 % à 73%), le développement de la vente en circuit-court (de 39 à 51 %) et enfin la part de l'agriculture biologique (de 18 à 28 %).

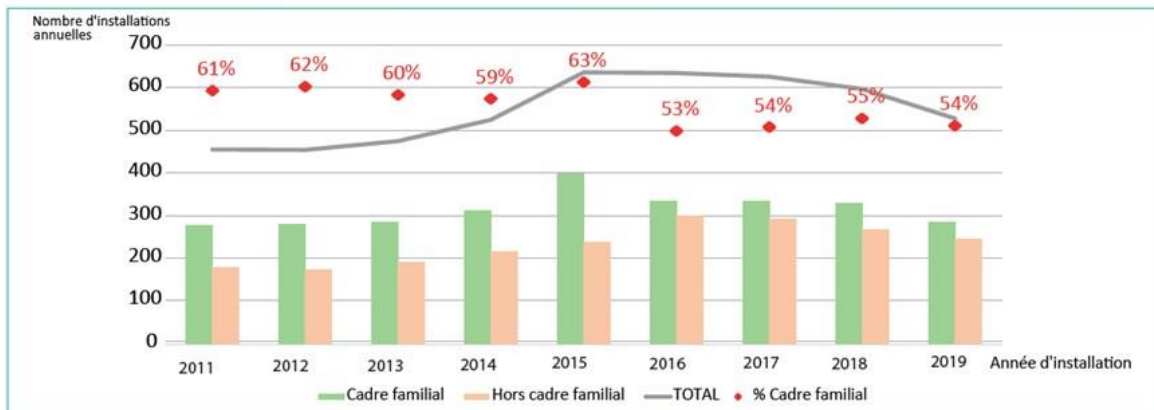
La DJA ne bénéficie qu'à 22 % des nouveaux actifs agricoles dans la région sur la période 2014-2019 avec des taux d'accompagnement très différents selon les départements (environ 40% dans les départements alpins, et entre 10 et 20% ailleurs).

Les installations hors cadre familial concernaient 25% des installations à l'aube des années 2000, et leur nombre s'accroît d'environ de 10 points à chaque décennie, soit 50% à partir de 2016, quel que soit l'âge à l'installation (Figure 5). Cette proportion monte à 56 % pour l'élevage ovin, le maraîchage

et l'horticulture, tandis qu'elle est plus faible en culture pérenne et élevage bovin (environ 30 % à 36 %). La dimension économique de l'exploitation joue également sur la part d'installation HCF, le cadre familial étant plus important pour les moyennes (65%) et grandes exploitations (69%). La dimension familiale semble donc jouer sur la capacité à transmettre des fermes et du foncier de taille importante. L'incertitude sur la transmission est moindre dans le cadre familial, en particulier pour les exploitations de dimension économique élevée.

Figure 5 Évolution des installations et du statut Hors Cadre Familial

L'installation dans le cadre familial, un modèle moins attractif ? Évolution du cadre d'installation



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les jeunes installés privilégient les formes sociétaires comparativement aux plus anciens qui sont majoritairement exploitants individuels. Les plus âgés sont préférentiellement en propriété individuelle, tandis que les plus jeunes adoptent plutôt le fermage d'entreprise, dans le contexte où le prix du foncier est élevé, le fermage semble constituer une clé d'accès plus facile pour les jeunes, particulièrement lorsqu'ils sont en association.

Les acteurs régionaux, profession (Chambres et syndicats majoritaires), administration et Région, ont signé un « *manifeste pour l'installation en agriculture et la transmission des exploitations* » pour engager une action volontariste pour « *une agriculture à taille humaine, forte d'exploitations agricoles vivables et transmissibles dont l'activité s'inscrit dans le respect des principes du développement durable* » (Chambres d'Agriculture PACA et al., 2021). L'objectif quantitatif affiché est l'installation de 5000 agriculteurs pour 10000 départs prévus dans la prochaine décennie. Plus concrètement, ces acteurs souhaitent affirmer la gouvernance régionale des activités d'installation, rénover et compléter les dispositifs aidés, organiser régionalement une mission installation et transmission « rationnelle et efficiente » fondée sur l'harmonisation des pratiques départementales, le partage d'expérience, la mutualisation des moyens d'intervention. Ils souhaitent également « s'adapter à un public en évolution (âge, hors cadre familial) et « reconquérir tous les publics ». Ils pointent l'évolution des politiques d'accompagnement à l'installation pour répondre à la diversité des profils. La question de l'installation est un axe de travail de la concertation régionale qui doit permettre de faire remonter des propositions dans le cadre de la prochaine loi d'orientation agricole.

Cependant, de leur côté la Confédération Paysanne et l'ARDEAR dénoncent en mai 2022 les nouvelles conditions d'application de la DJA qui est « fléchée vers une minorité de bénéficiaires malgré l'enjeu du renouvellement des générations » alors qu'elle permet de prioriser l'allocation d'autres aides et du foncier (Tavernier et Becker, 2022). Ce faible recours à la DJA est en particulier lié au décalage entre les profils des installés (HCF, moins capitalistique...) et les critères d'éligibilité (- de 40 ans, niveau d'étude, niveau de revenu à 5 ans...). Tavernier et Becker (2022) ajoutent que le contrôle administratif des structures pour gérer la question foncière et limiter l'agrandissement, ne s'applique qu'au-delà d'un seuil administratif de 85ha: pour la région Provence-Alpes Côte d'Azur le contrôle ne s'applique donc qu'à 6 % des fermes de la région, la taille moyenne des fermes s'y établissant à 35 ha. Ce seuil est fixé par l'État, mais ne prend donc pas en compte les petites fermes pourtant majoritaires dans la région.

Il y a donc dans la région une conscience des enjeux de l'installation, mais un débat sur le paramétrage et la mise en œuvre des instruments d'accompagnement et de régulation, et ce d'autant plus du fait de la délégation de la gestion au Conseil Régional des fonds FEADER non surfacique. La Région peut mettre en place des dispositifs adaptés à sa situation propre.

Ce tour d'horizon de la littérature, forcément synthétique, permet de mettre en exergue quelques points utiles pour cette recherche. Tout d'abord, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs en France, le renouvellement de la population agricole est un enjeu majeur face aux dynamiques démographiques en cours. La question des instruments d'accompagnement à l'installation apparaît centrale pour les institutions, qu'il s'agisse de la DJA ou de dispositifs innovants, et ce d'autant plus avec le transfert de la mise en œuvre de la DJA aux Régions. Il y a un constat largement partagé de la diversification des profils d'agriculteurs, que ce soit en termes d'âge, d'origine agricole ou non, ou de projet de vie, qui questionne la pertinence des instruments d'accompagnement. Cependant, nous constatons qu'il existe peu de travaux qui analyse, par l'expérience vécue, le fonctionnement du dispositif d'ensemble d'accompagnement de l'installation.

1.3. Questions traitées

L'objectif initial du projet était de comprendre et de décrire les processus d'installation vécus en région Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès d'une vingtaine d'individus installés dans différentes filières et différents départements. Nous voulions analyser les problèmes vécus par ces porteurs de projet² et les éléments ayant facilité leurs processus d'installation. Nous souhaitions aussi mieux comprendre les choix des organismes d'accompagnement pour les aider dans leur installation (Chambre d'Agriculture, ADEAR, Mosaïque-Mosagri, Terre Adonis...) et les rapports des porteurs de projet avec ces organismes. Nous voulions plus particulièrement comprendre par quelles étapes passent les porteurs de projet agricole dans leur parcours d'installation et les solutions qu'ils ont pu élaborer.

² L'usage du masculin est utilisé dans ce texte pour faciliter la lecture. Un porteur de projet correspond à une personne qui porte un projet d'installation en agriculture et n'a pas encore le statut juridique d'exploitant agricole. Ce projet peut être à un stade plus ou moins avancé.

2. Démarche de recherche

Pour répondre à ces objectifs, le projet « Installation Sud » a choisi d'utiliser une méthodologie de recherche qualitative, en suivant un raisonnement inductif, pour tenter de comprendre finement les enjeux de l'installation tels qu'ils ont été éprouvés par les agriculteurs enquêtés. Cette méthode qui se veut proche du terrain vise à identifier des récurrences dans les trajectoires, dans les discours et les perceptions des personnes interrogées et d'identifier potentiellement des phénomènes généralisables ou une théorie qui permettrait de mieux comprendre les éléments observés.

2.1. Échantillonnage qualitatif et grille d'entretien

2.1.1. *Méthode d'échantillonnage*

Les questions qui nous ont ensuite mobilisés concernaient la méthode utilisée pour la sélection et la réalisation des enquêtes et le type d'échantillonnage envisagé. En adoptant une méthodologie qualitative, qui visait, étant donné le temps imparti, à la réalisation de 25 entretiens approfondis pour comprendre les diverses réalités de l'installation, nous ne pouvions pas réaliser une sélection basée sur un échantillonnage aléatoire au sein de listes de personnes anonymes, récemment installées, en espérant atteindre cette diversité. Notre objectif était d'atteindre une grande hétérogénéité de profils dans notre échantillonnage, c'est-à-dire de rencontrer des personnes ayant la plus grande diversité possible de trajectoires et exerçant dans les principales filières agricoles de la région. L'avantage d'adopter ce type d'échantillonnage est qu'il permet d'identifier des mécanismes et motifs communs à une diversité de trajectoires et qui tirent leur robustesse du fait d'émerger de cette diversité (Suri, 2011). Il s'agit ainsi de multiplier les cas individuels en faisant varier le plus possible les caractéristiques des cas pour pouvoir ensuite y identifier des récurrences jusqu'à atteindre une saturation du modèle de compréhension du chercheur et qui pourra alors prendre valeur de généralité (Bertaux, 2010). Nous avons donc choisi de demander aux acteurs de l'installation agricole impliqués dans le démarrage du projet et proches des agriculteurs de nous suggérer une liste de personnes contacts, en ayant identifié a priori certains critères sur la base de notre expertise.

Pour obtenir cette diversité, nous avons tenté d'identifier des facteurs potentiellement problématiques ou facilitateurs dans un processus d'installation. Nous avons tout d'abord réalisé un sondage au sein de l'équipe de chercheurs pour identifier les savoirs et les hypothèses de chacun sur le sujet. Lors de la rencontre du 1^{er} avril 2022 (« Échanges sur la DJA post 2023 ») organisée par la Région Sud, Émilie Richard-Frève a pu relever un certain nombre de discours et de problématiques identifiées lors des deux premières réunions du projet (voir section 1.1). Celle-ci a aussi réalisé cinq d'entretiens exploratoires auprès d'« informateurs privilégiés », de jeunes agriculteurs nouvellement installés en région PACA, dans différentes filières et différents départements. Elle a rencontré ces personnes qu'elle connaissait afin de comprendre dans un climat de confiance les difficultés vécues par ceux-ci et les problématiques particulières aux filières parfois moins connues par la chercheuse. Grâce à toutes ces informations, il a été possible de réaliser par la suite une liste de profils espérés à

retrouver dans les entretiens³. Cette liste a ensuite été soumise aux Jeunes Agriculteurs, ADEAR, Chambres d'Agriculture, Mosaïque-Mosagri, Coopération Agricole-Terre Adonis, DDT, CFPPA) afin qu'ils nous fournissent une liste de contacts qui permette d'obtenir une diversité de trajectoire de porteurs de projets.

Suite à leurs retours, nous avons obtenu une liste de contact qui comprenait 264 personnes. Émilie Richard-Frève, a ensuite procédé à une présélection de personnes en choisissant tout d'abord les profils à combler les plus rares ou difficiles à trouver. Elle a aussi sélectionné les personnes qui étaient identifiées à plusieurs reprises par différents acteurs de l'accompagnement à l'installation. Ensuite, elle a affiné sa sélection en choisissant des personnes qui correspondaient à plusieurs profils en même temps (par exemple NIMA, avec enfant à charge, sans DJA...). Elle a aussi sélectionné les personnes à contacter par département en ayant les filières particulières et des profils à combler. Cette liste de personnes présélectionnées (une quarantaine) lui a permis de téléphoner aux porteurs de projets et de prendre des rendez-vous pour réaliser les entretiens. Au fur et à mesure que les entretiens se complétaient et que les profils, les départements ou les filières étaient représentés, elle choisissait les futures personnes à contacter en conséquence, pour répondre à ce critère de diversité et de représentativité. À la toute fin, pour les 4 derniers entretiens à réaliser dans le 06, il manquait des personnes à contacter dans ce département. Plusieurs personnes présélectionnées ont refusé de participer au projet faute de temps disponible et les autres contacts présélectionnés étaient dans des filières surreprésentées (comme le maraîchage). Émilie Richard-Frève est donc retournée dans les listes de départ pour contacter de nouvelles personnes, et s'est permise l'ajout d'une personne extérieure identifiée par une personne interviewée (une voisine vivant de grandes difficultés d'installation).

2.1.2. Échantillon

Au final, comme l'indique le tableau suivant, ce sont donc 25 entretiens approfondis qui ont été réalisés et comprenant le récit de 33 personnes (18 hommes et 15 femmes) – certains entretiens ayant été réalisés en présence du couple travaillant sur l'exploitation. La moyenne d'âge des personnes interviewées est de 35 ans. Les entretiens ont été réalisés auprès de personnes étant à différents stades d'installation : 17 personnes sont installées, c'est-à-dire ayant le statut d'exploitant agricole, 8 installations sont en cours, 3 personnes sont installées en tant qu'entrepreneurs-salariés⁴ engagés dans la coopérative Mosaïque-Mosagri⁵, 3 personnes ont abandonné leur processus d'installation. 16

³ Voir Annexe 3

⁴ Les termes d'« entrepreneurs-salariés » ou de « salariés-entrepreneurs » reviennent de manière synonyme dans les entretiens.

⁵ Mosaïque est une coopérative d'activité et d'entrepreneurs (CAE). Elle «est une entreprise partagée par des entrepreneurs qui souhaitent développer une activité sous statut salarié dans un cadre collectif. Elle propose un cadre juridique, administratif et financier mutualisé : <https://www.caemosaique.fr/mosaique/>. Elle crée en 2012 Mosagri comme un établissement secondaire de Mosaïque spécialisé pour les entrepreneurs agriculteurs. Il s'agit d'une coopérative qui « permet aux porteurs de projets agricoles de déployer leur activité dans un cadre salarié partagé, sans installation au sens habituel de la profession <https://www.caemosaique.fr/mosagri/> ». Dans le texte nous choisissons de les désigner sous le terme « Mosaïque-Mosagri » lorsque notre propos englobe les deux structures. Dans les verbatims, les personnes peuvent parler de Mosaïque ou Mosagri et nous conservons leur discours tel quel. Si nous avons un propos spécifique sur un des deux structures nous utilisons

des personnes rencontrées bénéficient ou ont bénéficié de la DJA tandis que 17 d'entre elles ne l'ont pas demandée, mais 4 personnes parmi ces 17 envisagent de le faire prochainement. Enfin, parmi les personnes enquêtées 11 personnes sont issues du milieu agricole (IMA) tandis que 22 sont non issues du monde agricole (NIMA). La surreprésentation des NIMA tient au fait qu'ils ont été surreprésentés dans la catégorie des entretiens réalisés en couple.

Tableau 3 Description synthétique de l'échantillon

Total	Entretiens: 25	Récit de 33 personnes
Genre	18 hommes	15 femmes
Moyenne d'âge	35 ans	
À différents stades de l'installation	Installées (17) / en cours (8)/ installation en entrepreneur-salarié (3) / abandon (3)	
DJA	16 avec	17 sans (dont 4 envisagent une demande prochainement)
IMA/NIMA	11 IMA	22 NIMA (plusieurs entretiens en couple)

Les entretiens ont été répartis équitablement dans tous les départements de la région PACA comme le montre la figure ci-dessous. La légère surreprésentation du nombre d'enquêtes dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (04) est due à la réalisation d'entretiens exploratoires qui se sont finalement révélés être très riches et qui ont été rajoutés à l'échantillon des 25 entretiens visés.

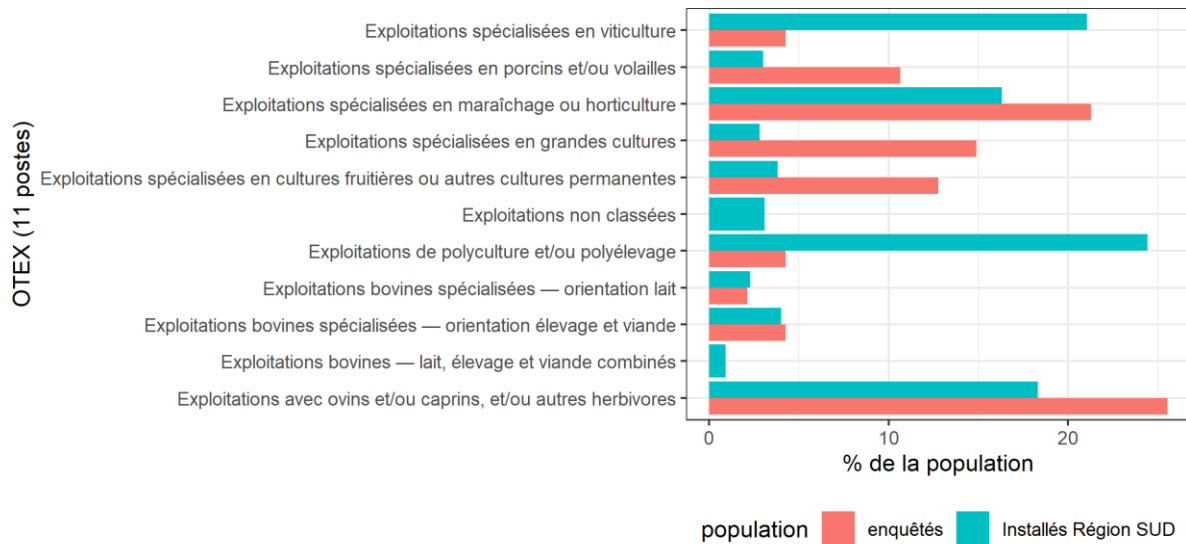
son nom seul.

Figure 6 Répartition géographique des entretiens



Bien que ce ne soit pas le seul critère, le choix des personnes enquêtées visait également à représenter la diversité des productions de la région. Le graphique ci-dessous (Figure 7) représente les ateliers pratiqués ou envisagés dans les exploitations enquêtées comparativement à la distribution des installations aidées fournies dans les données ASP Valoris.

Figure 7 Orientation technico-Économique des exploitations dans l'échantillon des personnes enquêtées comparativement aux installations aidées dans la Région Sud



Sources : enquête + données ASP Valoris sur les installations aidées RDR3

Nous avons ici choisi de catégoriser les ateliers présents dans les exploitations, car les personnes enquêtées étant en cours de processus d'installation, l'atelier principal et donc la spécialisation de l'exploitation n'est pas encore nécessairement définitive. L'échantillon enquêté, dans ces ateliers,

reflètent la diversité des Orientations Technico-Économiques des Exploitations présents dans la région Sud, même s'il s'écarte de la distribution de la population générale, avec une sous-représentation des installés en viticulture, en polyculture-élevage, et une sur-représentation principalement en grandes cultures, en arboriculture, en production de volailles.

Notons que dans ce type d'enquête sur un petit échantillon, la représentativité statistique est difficile à atteindre et ne se raisonne pas uniquement sur quelques critères statistiques, mais sur la capacité de l'échantillon enquêté, construit sur des profils hétérogènes liés à des hypothèses de différenciation, à produire une saturation des catégories émergent de l'analyse.

2.1.3. Guide d'entretien

Concernant la conduite des entretiens à proprement parlé, une grille d'entretien (voir annexe 3) a été réalisée pour guider les entrevues, mais tout en laissant ouvert la discussion. L'objectif de cette recherche était de réaliser des entretiens compréhensifs (Kaufmann 1996 ; Olivier de Sardan 2008) ouverts-semi-dirigés de type récit de vie (Bertaux, 2010), qui visent à recueillir les propos de la personne interrogée, ses préoccupations et les éléments quelle perçoit comme marquant dans son processus d'installation. Ce type d'entretien comprend toujours différentes dimensions de la vie de la personne enquêtée : familiale, professionnelle, sociale etc. C'est ce qui constitue toute leur richesse. Avec ces entretiens, il s'agit pour nous de recueillir la perception que les personnes ont de leur parcours d'installation, en considérant que cette perception constitue *leur* réalité et que c'est en fonction de cette réalité qu'ils agissent (Bertaux, 2010). Cette grille d'entretien suit un récit chronologique de l'installation et aborde des thématiques particulières (par exemple selon les profils et les filières). Elle traite des thématiques qui ont été présélectionnées en se basant sur des problématiques identifiées dans le cadre des entretiens exploratoires.

2.2. Cadre d'analyse

2.2.1. L'analyse thématique

Une fois complétés, les entretiens ont été retranscrits par une entreprise privée (RDTranscription). Les entretiens ont ensuite été analysés selon une approche qualitative d'analyse thématique (Paillé & Muchielli, 2012). Une première lecture et analyse des entretiens a permis de dégager des points communs et des thématiques récurrentes entre les entretiens. Nous avons pu alors identifier une vingtaine de thématiques constituant autant de points à approfondir dans les analyses. Pour chaque thématique, un document a été créé. Les entretiens ont été relus au regard de ces thématiques, en sélectionnant les passages importants à retenir et classifier pour permettre ensuite de comparer les discours des uns et des autres sur ces sujets.

2.2.2. L'analyse par trajectoire individuelle

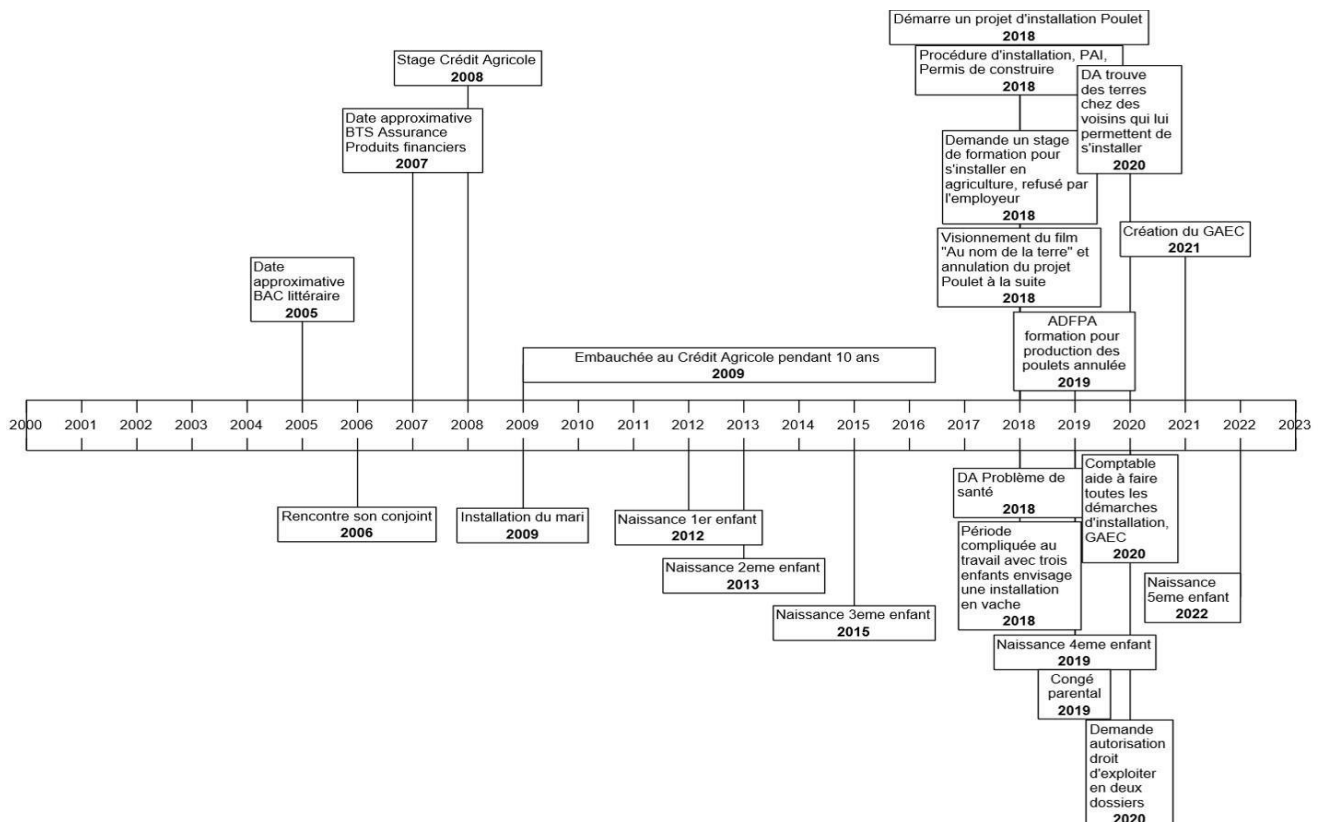
En parallèle de ce travail d'analyse thématique, nous avons procédé à une formalisation schématique des trajectoires de chaque personne enquêtée à partir des entretiens transcrits. Reconstituer les trajectoires des personnes consiste à mettre en forme avec autant de précisions que possible la structure diachronique de leurs parcours, en considérant les enchaînements de situations, d'actions et d'événements extérieurs afin de comprendre la logique de causalité et les mécanismes d'action qui ont animé les personnes enquêtées, en prenant en compte les différentes dimensions de leurs vies (familiale, professionnelle, amicale, etc.) et la manière dont celles-ci s'articulent (Bertaux, 2010). Les

travaux de Grossetti (2006) et Bidart (2006) ont montré comment le recouvrement entre des changements ou évènements relevant de la vie professionnelle, la vie familiale, la santé etc.. peuvent conduire à des phénomènes de « bifurcations » voire de « crise » qui transforment plus ou moins durablement la trajectoire de vie des personnes.

La schématisation des trajectoires met également l'accent sur le lien aux organismes d'accompagnement à l'installation et aux procédures administratives qui constituent le moment de concrétisation du projet agricole, un moment clé, dense en évènements et décisions, parfois imprévisibles, qui vont avoir un impact sur d'autres domaines de la vie de la personne et vont éventuellement conduire à des irréversibilités dans la trajectoire (Grossetti, 2006). Cette approche s'intéresse donc précisément au « cheminement » des personnes (De Coninck et Godard, 1990). Ces derniers auteurs précisent que c'est « à travers la mise en forme du processus étudié, à travers la construction de la logique du déroulement ou de l'enchaînement des évènements que vont se dessiner des connexions causales » (De Coninck et Godard, 1990, p34). Pour rendre compte au mieux de ce cheminement, la temporalité des trajectoires correspond à la période de l'histoire que l'enquêté livre à l'enquêteur et peut donc varier en fonction des entretiens.

Ci-dessous, un exemple de trajectoire, reconstituée à partir de l'entretien de Cécile, 30-35 ans, 5 enfants, issue du milieu agricole, installée en élevage de vache laitière en GAEC familial.

Figure 8 Trajectoire Cécile



2.2.3. Au-delà des catégories classiques de l'analyse de l'installation

La catégorisation IMA/NIMA est classiquement utilisée pour décrire les différents types de profils des candidats à l'installation (Chouteau et al. 2020). S'il est en effet possible d'identifier des récurrences de parcours, de problèmes ou de facilités selon certains profils comme IMA et NIMA, il faut être vigilant sur la portée de cette généralisation en sachant que chaque individu a des facilités et des difficultés particulières du fait de sa situation ; mais aussi du fait de l'évolution des profils IMA (voir analyse littérature plus haut). Dans cette recherche, comme indiqué plus haut en introduction (section 1.1 et section 1.3) nous faisons le choix de centrer notre analyse sur l'identification des difficultés des personnes enquêtées rencontrées dans leur parcours d'installation. Ces difficultés peuvent être liées aux catégories IMA/NIMA ou non. Nous verrons ainsi comment des IMA n'ayant pas accès à la terre (Julien), étant en conflit avec la famille (Julien), sans expérience agricole (Sigrid) ou mettant de l'avant un projet agricole original (Rémy) peuvent vivre les mêmes types de difficultés d'installation que des personnes NIMA. Inversement, des NIMA ayant de gros apports économiques (Maxime), de nombreuses compétences (entregents, administratifs, commercial...) (Alexandre, Adrien), en plus d'avoir un réseau social important (Maxime) s'installent plus facilement en vivant moins de difficultés. Ce sont donc ces caractéristiques qu'il semble pertinentes à cerner et d'identifier chez chaque personne indépendamment de son profil IMA ou NIMA.

Après avoir présenté le contexte, la méthodologie et le cadre analytique de cette étude, nous allons maintenant présenter ses résultats qui sont de trois ordres. Le premier résultat met en avant la durée relativement longue et la complexité du processus d'installation du point de vue des enquêtés. Le second résultat concerne la mise en évidence des contraintes rencontrées par les enquêtés dans leur trajectoire d'installation. Enfin, le troisième résultat de cette étude concerne l'intérêt des trajectoires d'installation pas-à-pas pour la grande majorité des enquêtés.

3. L'installation en agriculture : un processus long et complexe

Notre enquête montre que le processus d'installation en agriculture est un processus long qui peut, selon les profils interrogés s'échelonner entre deux à plus dix ans. Il est aussi constitué de différentes étapes impliquant de rencontrer un nombre important d'acteurs proches de différentes instances administratives. Il est aussi parfois flou et semé d'embûches selon les trajectoires.

3.1. Quelques (re)définitions à l'épreuve de l'enquête

3.1.1. « Installation » : de quoi parle-t-on ?

Une des premières questions qui s'est imposée à nous en débutant les entretiens, concernait la définition de la notion d' « installation » et le fait de se considérer comme étant « installé ». En effet, que désigne « l'installation » ? Est-ce uniquement l'obtention d'un statut juridico-administratif (par exemple chef d'exploitation) obtenu à un moment T par une institution administrative comme la MSA ? Est-ce tout le processus pour obtenir ce statut reconnu administrativement ? Est-ce toute la période qui s'étale dans le temps et qui permet la mise en place de l'activité agricole ? Et qu'en est-il des individus ayant des activités et responsabilités semblables à celles de « chef d'exploitation », mais qui n'ont pas le statut (par exemple les entrepreneurs-salariés de Mosagri) ? Comment catégoriser ces

personnes quand celles-ci se disent « *installées* », mais sans avoir ce statut de « *chef d'exploitation* »? Dans le cadre de cette recherche, il semblait donc pertinent de questionner cette définition « *d'installation* » et « *d'installer* » puisqu'elle revenait régulièrement dans plusieurs entretiens.

Par exemple, dans l'entretien de Tristan, la question du moment de l'installation est ambiguë. Étant salarié de Mosagri en espace-test sur la ferme de sa mère, selon les termes de la MSA, il n'est concrètement pas encore installé. Il se présente d'ailleurs en début d'entretien comme étant « *en cours d'installation* ». Pourtant, celui-ci identifie les débuts de son installation lorsqu'il a réussi à trouver ses premières terres en maraîchage : « *Donc l'installation a commencé comme ça [après la rencontre avec la propriétaire des terres], très progressivement, et après c'est devenu assez une évidence que je reprendrai les brebis* ». Il mentionne ensuite lorsque nous lui demandons « *Quand vous parlez du début de l'installation ou du moment où vous vous êtes installés, c'est quoi le facteur qui fait que vous considérez d'être installés, par exemple ? C'est la transmission des terres ?* ». Celui-ci répond « *C'est une très bonne question. C'est qu'on est à temps plein, c'est qu'on vend. [...] Avec Mosaique il y a des gens qui trouvent qu'une fois que leur activité tourne, elle est installée* ». Mais en même temps en y repensant, Tristan mentionne : *on doit créer la société pour reprendre les brebis. Du coup, comme pour moi c'est quand même une ferme, une entité d'ensemble, tant qu'on n'a pas repris les brebis, l'installation n'est pas complète* ».

Pour s'installer, il doit donc créer cette entreprise et entreprendre une installation plus classique (DJA, achat, exploitant principal). Il pourra rester avec Mosagri comme entrepreneur-salarié sur les ateliers maraîchage et poule pondeuse, mais sera exploitant à titre principal pour les brebis et donc « *installé* » selon les critères de la MSA. Cependant, pour sa mère près de la retraite, lorsque son fils mentionne que l'installation de l'atelier poule pondeuse est complétée (« *pour moi, l'installation, l'atelier poules est fini d'installer depuis qu'on a mis en fonctionnement les cinq poulaillers* »), elle répond que « *L'installation n'est jamais finie, c'est toujours mouvant* ». Tristan ajoutera que « *l'installation a progressé aussi, mais c'est vrai que je ne fixe pas une date sur le moment de l'installation, ni une date administrative, ni une date...Est-ce que ça veut dire économiquement viable ? Est-ce que ça veut dire juste parce que j'y suis à plein temps et du coup je ne fais plus rien [d'] autre, loisir ? [...] La question, c'est : est-ce qu'il y a un indicateur qui nous permet de dire que là on est installés ?* ». Il répondra « *C'est vrai que je ne sais pas si un jour je considérerai ça comme installé ! [...] Pour moi, il y a aussi le côté : quand ça tournera, quand on aura moins à penser et qu'on pourra mettre notre esprit un peu dans d'autres choses, on sera installés. [...] Le jour où on aura repris les cinquante hectares, là, je considérerai qu'on est installés. J'aurais peut-être 60 ans, mais...* ». La définition de « *l'installation* » reste donc ouverte à la lecture de cet entretien. Selon lui l'installation ne correspond pas uniquement au statut d'exploitant agricole fourni par la MSA, même s'il y accorde une certaine importance, mais elle serait plutôt corrélée avec le fait qu'une personne occupe son temps à l'agriculture, elle en vit, et elle ait atteint une certaine stabilité dans ces activités.

Simon et Agnès utilisent aussi le terme d' « *installation* » pour décrire leur période de trois ans en espace-test. « *On a une première installation tous les deux dans un autre village qui date de 2016. [...] Là on est resté 3 ans en statut d'espace-test avec un contrat, un CAPE* ». Quand nous leur demandons « *Et ça, vous avez loué ça à partir de quelle année à peu près ?* » ? Ils répondent : « *2016. C'est quand on s'est installé (sur cet espace-test)* ». Ils auront une seconde installation sur une seconde ferme où ils demanderont la DJA. Or, selon les critères de la MSA et des instances administratives, le terme

d'installation devrait être utilisé que lors de l'acquisition de leur statut d'exploitant agriculteur à titre principal sur cette seconde ferme en 2020.

Paul décrit aussi cette ambiguïté autour du terme « *d'installation* » quand nous lui demandons, à sa connaissance, la proportion de personnes de sa formation BPREA maintenant installées. Celui-ci répond : « *Après il y a installation et installation. Certaines personnes ont fait des micro-installations, sont à moitié affiliées. Il y en a qui sont dans le milieu agricole sans être installés. [...] Après, je pense que beaucoup sont quand même dans le milieu agricole. [...] Mais installation classique DJA, peut-être pas tant que ça* ». Paul connaît d'ailleurs un parcours particulier « *d'installation* » du fait de s'installer progressivement en salariat agricole pendant 10 ans tout en louant des terres d'olives et en achetant des ruches. Il considère que son « *installation* » réalisée petit à petit était la seule façon d'arriver à ces objectifs, n'ayant pas d'apport économique et peinant à louer des terres officiellement. Il a mis du temps avant de s'inscrire comme cotisant solidaire et envisager demander la DJA, car ses baux oraux ne lui permettaient pas de répondre aux critères nécessaires pour avoir un statut officiel d'agriculteur, quand pourtant il travaille à temps plein dans l'agriculture depuis plusieurs années comme salarié ou à son compte.

Selon certaines personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche, il faudrait plutôt adopter une définition ouverte et flexible de l'installation. Proche de cette approche, le responsable chez Mosaique-Mosagri, considère par exemple qu'une définition trop restrictive de l'installation peut poser des difficultés à leurs membres (comme Tristan et Agnès et Simon). Il mentionne que les entrepreneurs-salariés membres de Mosagri disent avoir du mal à se présenter en société vu leur statut ambigu. Selon lui, ceux-ci ne sont pas reconnus comme agriculteurs par différentes instances bien qu'ils travaillent et vivent de l'agriculture. Certaines personnes proches de Mosagri voudraient plutôt que l'on parle de « *création d'activité agricole* » plutôt que « *d'installation* » pour intégrer toutes ces personnes qui font de l'agriculture sans avoir un statut administratif officiel de chef d'exploitation.

Pour autant, certains porteurs de projets, interrogés dans le cadre de ce projet, considèrent qu'il ne faut pas adopter une définition trop large de l'installation au risque de plus avoir de réelle pratique agricole productive sur le terrain. Julien mentionne par exemple qu'il ne faut pas accepter trop facilement n'importe quel projet d'installation à la Chambre d'agriculture et dans les conseils du CDOA dans lesquels il s'implique. Celui-ci accorde de l'importance au caractère « *sérieux* » du projet et au processus de sélection de ceux-ci pour ne pas laisser entrer en concurrence trop de personnes sur un marché déjà compétitif et restreint en termes de terres agricoles disponibles. Ce cadre de sélection et de définition de l'installation et de qui peut s'installer serait peut-être trop ouvert et flexible selon Julien.

Cette problématique autour de la définition de la notion « *d'installation* » renvoie à d'autres interrogations que soulevait Jacques Rémy (1987) dans les années 1980 sur le statut d'agriculteur. À l'époque, ce chercheur s'interrogeait sur le processus de professionnalisation de l'activité agricole et se demandait selon quels critères considérer qui est agriculteur et qui ne l'est pas. Celui-ci mentionnait que : « le statut professionnel n'est pas une « donnée », un « fait objectif », mais l'enjeu de luttes (Boltanski, 1982) ; il n'est pas fixé une fois pour toutes, il évolue en fonction des rapports de force entre groupes. Aussi, les diverses catégories d'agriculteurs s'affrontent périodiquement pour imposer leurs propres conceptions du « paysan modèle » (Coulomb, Nallet, 1980), du « bon agriculteur » (Rémy, 1982), de l'agriculteur « *professionnel* » (Grignon, 1982, Rémy 1987 : 418). Selon Jacques Rémy, cette

lutte pour l'obtention du statut d'agriculteur n'est pas qu'une simple histoire d'identité ou de reconnaissance : « *il s'agit ici, très concrètement de savoir qui bénéficiera dans les meilleures conditions du système d'aides et de subventions de l'ensemble des mécanismes de soutien qui constituent l'essentiel de la politique agricole. Quels groupes seront promus ou, au contraire laissés à eux-mêmes et donc menacés d'élimination ou d'extinction.* » (Rémy 1987 : 418).

Des textes récents soulèvent aussi la problématique de « l'absence de définition de l'agriculteur » (ANSGAEC). Un rapport de GAEC et Sociétés, soutenu financièrement par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pose d'ailleurs ces questions « Qui est chef d'exploitation ? Qui est agriculteur ? » (ANSGAEC, 2013: 5). Dans le cadre de la création de GAEC, ce flou autour des définitions de ce qu'est un « agriculteur » et une « activité agricole » entraîne des complications dans la reconnaissance juridique des statuts.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons pu constater qu'une « lutte » ou une remise en question de la définition de « l'installation » et de qui peut s'installer avait bien lieu. Nous avons pu constater qu'une certaine forme de « *corporatisme protecteur d'un statut* » existait, tout comme l'observait Jacques Rémy (1987) dans l'attribution de qui est considéré ou non comme étant un agriculteur, dans le fait que l'attribution du statut « d'installé » ou la considération d'une « installation » ne va pas de soi et doit correspondre aux attentes de la profession. Ces attentes semblent incarnées dans les revendications des syndicats majoritaires (FNSEA, JA), mais aussi dans ceux des syndicats plus minoritaires (Confédération Paysanne, MODEF ou Coordination Rurale). À ces attentes s'ajoutent aussi celles de la population qui espère trouver certains modèles de ferme et différents types de produits agricoles selon différentes qualités et mode de production, et ce pour des portefeuilles variés. Il y a donc un rapport de force entre différents groupes et individus pour tenter de modifier cette définition, soit pour aller vers plus d'ouverture et de flexibilité en incluant plus de situations, soit suivant plutôt une volonté de restriction pour mieux filtrer les projets et les porteurs de projet.

3.1.2. « Dispositif d'aide » à l'installation : de quoi parle-t-on ?

De la même manière, l'enquête nous a amené à s'interroger sur la définition à donner aux « *dispositifs* » d'aide à l'installation.

Lors de la première étape de ce projet, nous nous sommes aussi interrogés sur la nature d'un de nos principaux objets d'étude : les « *dispositifs d'aide à l'installation* ». Nous devons à la base sélectionner 3 ou 4 dispositifs et aller interroger des porteurs de projet ayant utilisé ceux-ci. Rapidement, nous avons été confrontés à des dilemmes quant aux choix de ces dispositifs. Devions-nous choisir des dispositifs majoritaires ou minoritaires ? Devions-nous choisir entre les dispositifs et potentiellement interférer dans ce rapport de force ou ce jeu politique d'influence sur les formes d'installations valorisées ? De plus, devions-nous élargir la compréhension de ce qu'il convient d'identifier comme un dispositif ? Par exemple, est-ce que les formations (ex : Ecopaysan), organismes de formation (ex : CFPPA) ou fonds de financement (VIVEA) peuvent être considérés comme des dispositifs s'ils aident à s'installer ? Si un nombre important de personnes installées en agriculture semblent « *invisibles* » et difficiles à comptabilisées n'utilisent pas de dispositifs institutionnels connus, est-ce pertinent de s'intéresser à ceux-ci et leurs usagers si l'on espère comprendre l'installation agricole dans son ensemble, dont les trajectoires de ces « *invisibles* » ?

Nous avons bien vu que cette sélection de dispositifs à étudier avait des enjeux politiques importants.

Cette méthodologie de recherche a été mise de côté, pour plutôt tenter de couvrir une diversité de profils individuels, impliquant le recours à des dispositifs ou pas, et ayant vécu des situations d'installation diverses en région PACA. Malgré ce changement de perspective, cette définition du terme de « *dispositif* » nous est apparue encore pertinente à questionner, vu la grande diversité des leviers ou des mécanismes d'aides utilisés par les porteurs de projet.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi d'étudier les dispositifs de manière ouverte, sans définition limitée a priori sur ce qui pouvait être compris par les porteurs de projet comme étant un dispositif. Il est ainsi vite apparu dans les entretiens que plusieurs leviers ou dispositifs sont utilisés par les porteurs de projet. En fait, une diversité de « *dispositifs* » semble possible à considérer. Certains porteurs de projet mentionnent l'utilisation des dispositifs d'aide à l'installation connus et officiels comme la DJA, les PAI, l'ADEAR, les espaces-tests... Cependant, d'autres mentionnent avoir été particulièrement aidés par leur réseau social (Sylvain), par un comptable (Céline) ou d'autres services d'instances privées comme ceux de juristes, d'un ancien banquier devenu agriculteur (Sigrid), ou d'un banquier en exercice (Églantine et Gabriel). Différentes aides économiques peuvent aussi être mobilisées : certaines « explicitement dédiées à l'installation agricole comme la DJA, d'autres plus généralistes dispensées par Pôle Emploi comme notamment l'Allocation Chômage, Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), l'Aide aux Créateurs et Repreneurs d'entreprise (ACRE), l'Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise (ARCE) ou enfin des soutiens financiers participatifs (ex : plateforme de collecte d'argent collectif comme Miimosa utilisée par Sigrid, Théo).

Comment définir alors « un dispositif d'aide à l'installation » ? De plus, comment envisager ces dispositifs si les personnes interrogées ne sont pas institutionnellement installées (en étant par exemple entrepreneur-salarié) ? Est-ce que Mosaïque-Mosagri peut être considéré comme un dispositif si elle aide des personnes non-installées institutionnellement et si elle ne vise pas à leur faire obtenir le statut de chef d'exploitation ? Dans les autres leviers identifiés, il faut considérer l'importance du réseau social, de l'aide de la famille et de la disponibilité d'apports économiques.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons donc identifié des dispositifs de différentes natures :

- Des dispositifs institutionnels traditionnels, majoritaires ou connus : PAI, accompagnement proposé par les Chambres d'Agriculture, DJA, accompagnement proposé par les ADEAR,
- Des dispositifs alternatifs, minoritaires ou plus originaux : Mosaïque-Mosagri, Terre de Liens, Terres Adonis...
- Des dispositifs professionnels parallèles : comptables, juristes, banquiers...
- Des dispositifs agissant en termes de formation : formation agricole initiale (lycées agricoles, MFR), CFPPA, Ecopaysan, formations proposées par les organismes consulaires, les associations type InPACT, avec le financement notamment de VIVEA...
- Des dispositifs d'ordre plus social (moins considérés et pourtant primordiaux) : sites Internet, famille, réseau social...
- Des dispositifs d'aides économiques moins connus et compris comme étant des « *dispositifs d'aide à l'installation* » : aides de pôle emploi (ARE, ACRE, ARCE), aides de la Région, (ex : prêt d'honneur agricole...), financement participatif Miimosa...

Au regard de tous ces dispositifs, une interrogation s'impose : comment se fait-il qu'il y ait si peu d'installation malgré la grande diversité des dispositifs d'aides à l'installation existants et la diversité des suivis offerts par ces structures ? Certains répondraient sûrement que ceci est dû à la difficulté d'accéder au foncier. Selon les observations faites dans cette étude, cette réponse n'est pas tout à fait injustifiée, mais elle n'est pas non plus satisfaisante. Cette recherche nous a permis de mettre en lumière une réalité de l'installation beaucoup plus complexe que le simple frein du foncier. Dans les prochaines sections, nous décrivons plus dans le détail cette complexité de l'installation et les lacunes ou manquements qui existent en lien avec les dispositifs et leur articulation achevée.

3.2. Les grands moments du processus d'installation

3.2.1. Vision synthétique des moments vécus, d'après l'analyse

Dans le cadre de cette recherche, nous avons pu observer que les trajectoires d'installation varient d'une personne à l'autre tout comme les accompagnements mobilisés. Cependant, on peut observer certaines tendances globales entre les porteurs de projet et en particulier la succession d'un certain nombre de moments vécus par ceux-ci qui semblent incontournables dans le processus d'installation. Ces moments peuvent se suivre de manière chronologique, un étant à la suite de l'autre, mais deux moments peuvent aussi être vécus en même temps et se superposer ; par exemple (voir plus loin) le moment où le porteur de projet a le sentiment de tourner en rond à la période du « *serpent qui se mord la queue* » durant la période de « *l'engrenage* ». Nous avons réussi à identifier ces moments, car dans les entretiens, les porteurs de projet identifiaient des périodes similaires en ayant vécu des sentiments ou expériences relativement proches.

Ces différents moments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous et sont détaillés dans la suite du texte.

Tableau 4 Moments vécus par les porteurs de projet dans leur processus d'installation selon le type d'installation

Moments ⁶	Non-Issus du Monde Agricole (NIMA)	Issus du monde agricole (IMA)
1-Rêve	Souvent en rupture de quelque chose (ancienne vie personnelle ou professionnelle, réflexions intellectuelles nouvelles).	Souvent en continuité de quelque chose tout en ayant l'envie de se démarquer, d'amener de nouvelles façons de faire, de nouveaux projets ou ateliers.

⁶ Les périodes les plus complexes du point de vue des personnes enquêtées sont indiquées en rouge

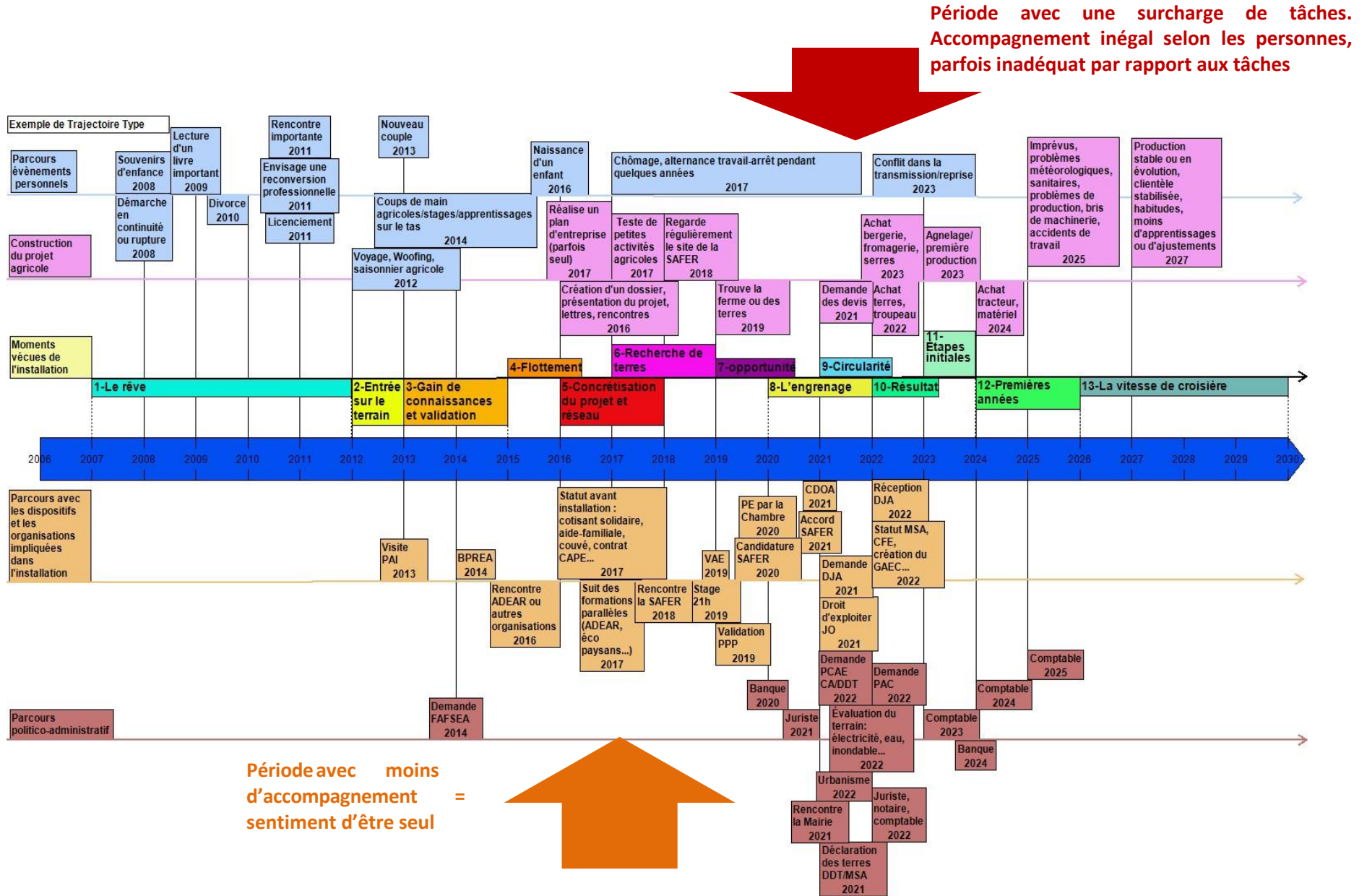
2-Entrée en contact avec l'univers agricole	Formation, woofing, expériences diverses.	Cela varie selon l'implication jeune ou pas de la personne sur la ferme familiale. Cette entrée pour un IMA peut être d'affirmer de vouloir s'installer, de reprendre la ferme, en n'étant plus « <i>fils ou fille de</i> » mais en devenant dans son identité soi-même agriculteur.
3-Gain de connaissances	Étape plus importante/significative chez les NIMA qui n'ont peu ou pas de connaissance au départ et donc beaucoup de doute sur eux-mêmes, leur capacité et leur projet.	Période vécue pour les IMA qui apprennent aussi des connaissances, mais en ayant souvent un bagage déjà existant et plus de confiance en soi et sur son projet.
4-Flottement/flou/ne pas savoir par où commencer pour s'installer	Fortement vécue chez les NIMA.	Moins présente chez les IMA.
5-Concrétisation du projet et création d'un réseau de contacts	Création d'un dossier décrivant le projet ou d'une étude économique (seul ou accompagné par la Chambre quand des terres sont déjà trouvées, ADEAR, Cabinet comptable). Rédaction de lettres, de textes. Période de prise de contact pour se faire connaître et vendre le projet (souvent encore en construction) et pour le rendre plus crédible.	Moins significatif que chez les NIMA, mais la personne doit se faire connaître et s'affirmer dans son projet dans la famille et hors cadre familial. Le plan d'entreprise est souvent réalisé par la Chambre.
6-Recherche de terres et d'opportunités	Recherche de terres à divers endroits (Internet, SAFER, bouche-à-oreille), prise de contact parfois avec de nouveaux dispositifs pour faciliter la recherche. Les NIMA se sentent souvent très seuls à cette étape.	Parfois cette période n'est pas nécessaire pour les IMA, ceux-ci ayant déjà des terres disponibles. Sinon, les IMA cherchent aussi des terres en ayant l'avantage du réseau, l'avantage d'être souvent privilégiés pour une reprise des terres par des voisins et collègues, et d'être connus des dispositifs comme la Chambre, la DDT, la SAFER. Mais cette étape peut aussi être complexe pour les IMA.
7-L'opportunité trouvée	Souvent une période importante pour les NIMA, sans quoi ils mentionnent qu'ils n'auraient peut-être pas réussi à s'installer.	Période moins mentionnée chez les IMA puisque l'opportunité découle souvent de l'héritage familial. L'opportunité existe, mais peut ne pas être parfaite.

<p>8-L'engrenage</p>	<p>Mise en place des procédures administratives (plan d'entreprise, obtention statut d'agriculteur, prêt, dossier PAC, dossier d'urbanisme...) gérées par différentes organisations (Chambre d'agriculture , banque, MSA, SAFER, CDOA...) ...).</p> <p>Période complexe d'enchaînement de procédures administratives à suivre dans l'ordre. Période souvent stressante. Période parfois moins floue que la précédente en ayant un parcours tracé.</p>	<p>IDEM pour les IMA, mais cette période est souvent un peu plus simple puisqu'il s'agit parfois de fermes existantes et d'une reprise d'activité. Les instances administratives souvent les connaissent déjà. Les mères de la famille s'impliquent aussi souvent dans ce processus pour le porteur de projet en réalisant des tâches comme la gestion des « <i>papiers</i> ».</p>
<p>9-Le serpent qui se mord la queue</p>	<p>Souvent mentionné par les NIMA. Période d'attentes de réponses, de statut, de procédures administratives qui donnent le sentiment de tourner en rond, de ne pas pouvoir avancer.</p>	<p>Un peu moins fréquent chez les IMA et moins mentionné dans les entretiens. Ceci s'explique peut- être, car il y a moins de création d'activité.</p>
<p>10-Résultat : échec ou installation ?</p>	<p>La période du résultat chez les NIMA est quitte ou double. Certains obtiennent le sésame permettant de s'installer, mais plusieurs mentionnent avoir vécu plusieurs échecs en commission CDOA par exemple, les ramenant à la case départ de la recherche de terre.</p>	<p>Période qui existe aussi chez les IMA.</p>
<p>11-étapes « initiales » de l'installation/ transmission</p>	<p>Période souvent complexe/pénible chez les NIMA surtout chez ceux qui créent une activité.</p>	<p>Période aussi souvent complexe chez les IMA, notamment avec les problèmes familiaux de la transmission.</p>
<p>12-Premières années d'installation</p>	<p>Les NIMA vivent souvent de grandes épreuves et difficultés dès les premières années de l'installation.</p>	<p>Période aussi complexe chez les IMA, mais souvent avec moins de conséquences ayant une famille derrière qui agit comme un filet de sécurité. Cependant, des conflits familiaux peuvent aussi miner cette période d'installation.</p>

13-Solutions adoptées post-installation, vitesse de croisière	Période vécue comme satisfaisante du fait d'entrer en vitesse de croisière qui fonctionne.	IDEM, mais les IMA cherchent souvent davantage à performer, à aller plus loin que leurs parents, à se démarquer, ils se fixent des objectifs de rentabilité plus importants.
---	--	--

Ces différents moments peuvent être utilisés comme suit pour interpréter une trajectoire-type de processus d'installation :

Figure 9 Les événements constituant les différents moments vécus lors d'un processus d'installation. Exemple de trajectoire-type



Les sections qui suivent détaillent les différents moments vécus par les personnes enquêtées dans leur processus d'installation et que nous avons identifiés comme récurrents dans les différentes trajectoires. Ces moments s'incarnent par des événements particuliers, des vécus très finement explicités dans les entretiens et dont il nous a semblé important de conserver la richesse pour les lecteurs du présent rapport.

3.2.2. *Moment du rêve*

Pour certains accompagnateurs des porteurs de projets agricoles rencontrés dans le cadre de cette étude, une partie des difficultés vécues dans le processus de l'installation seraient entre autres liées à la présence de nouveaux profils un peu trop « *rêveur* » ou déconnectés de la réalité pratique de l'agriculture. Une étude de récente de Jimmy Tairraz, basé sur son rapport de stage, (2019), décrit bien le problème de certains profils de porteurs de projets : certains jeunes installés se trouvent désillusionnés suite à leur installation en agriculture ayant vécu de grandes déceptions et des échecs. Les personnes rencontrées au CFPPA de Carmejane, dans le cadre d'un entretien exploratoire, mentionnent quelque chose de similaire chez leurs étudiants, qu'ils perçoivent comme étant parfois trop confiants ou trop idéalistes. Dans le cadre d'une rencontre avec la Coopération Agricole, la question de l'idéalisation de l'agriculture est aussi revenue comme pouvant conduire à d'importantes désillusions.

Or, si le rêve ou le fait de rêver peut être identifié comme un facteur pouvant impacter négativement le processus de l'installation, il revient tout de même dans tous les entretiens et semble, à ce titre être une étape incontournable. Dans le cadre de cette étude, nous avons pu constater que cette étape du rêve agricole est présente dans le récit de toutes les personnes interrogées ; chez les NIMA comme chez les IMA, même s'ils ne la vivent pas tout à fait de la même manière. Pour tous, il s'agit d'une période où la personne fantasme de partir, de s'installer ou de côtoyer davantage les éléments qui caractérisent souvent l'agriculture comme le fait d'être dans la nature, dehors, avec les animaux. Elle correspond à un moment d'idéalisation du monde agricole ou de l'agriculture. En revanche, pour les NIMA ce rêve agricole s'inscrit plutôt en rupture d'une ancienne vie tandis que pour les IMA il s'agit plus souvent d'une continuité⁷.

Chez les NIMA, ce rêve découle parfois d'un rêve de jeunesse. On retrouve alors dans les entretiens des expressions comme le fait d'avoir « *toujours* » aimé les animaux ou d'avoir « *toujours* » été attiré par la nature depuis très jeune, d'avoir fait des séjours à la ferme ou dans la nature depuis tout petit. Maxence qui a fait une carrière en cuisine avant de s'installer mentionne par exemple que : « *Mes deux grands-parents de chaque côté étaient agriculteurs donc j'ai grandi à la ferme quand j'étais petit, en vacances* ». Il s'agit parfois d'un rêve plus tardif qui émerge suite à une déception ou un désenchantement de leur vie d'avant. Dans beaucoup d'entretiens, la thématique de ce que l'on pourrait qualifier de « *l'appel* » (comme un appel mystique) est présente. Sylvie mentionne d'ailleurs « *qu'elle avait enfin trouvé sa voie* ». Souvent les personnes interrogées parlent d'un manque de sens perçu dans leurs anciennes activités professionnelles (ou ancienne vie) et l'envie (viscérale pour certains) d'aller vers des éléments de « *nature* », de « *montagne* », d'« *être avec les animaux* », de

⁷ Voir à ce sujet le DEA d'Isabelle Baumont (2004) qui observe des phénomènes similaires auprès des bergers salariés.

pratiquer un travail « manuel », « dehors », d'être « libre », « sans patron ». Cette représentation incarne, pour beaucoup, une nouvelle vie agricole qui a plus de sens et qui fait plus sens dans cette société ou ce système qui semble en manquer. On retrouve plusieurs de ces expressions chez Sylvie, NIMA, quand je lui demande pourquoi elle a voulu s'installer en agriculture : « *La liberté, de faire ce qu'on veut. Déjà, d'être dans la nature, de s'occuper de ses bêtes, de s'organiser comme on veut, d'être son propre chef, son propre patron, qu'il n'y ait personne pour nous dire : « Fais ci, fais ça. Ça, tu l'as mal fait ».* Certains mentionnent le fait qu'ils avaient fait le tour de leur ancien métier, qu'ils avaient relevé tous les défis (Alexandre). D'autres, percevait leur ancien travail comme étant peu satisfaisant ou qu'il manquait de sens. Simon, à l'instar de Paul et Sylvain⁸, anciennement de profession intellectuelle, mentionne par exemple que : « *Je pense que je n'avais pas l'impression d'être très utile à quelque chose. [...] Je voulais avoir un métier qui soit plus manuel* ». On retrouve aussi plus souvent chez les NIMA une forme de militantisme ou une démarche intellectualisée de l'installation pour être plus proche ou fidèle à ses principes (écologique, sociale, économique...), en accord avec certains changements espérés pour transformer la société et pour potentiellement faire face plus facilement aux crises actuelles vécues (sanitaires, économiques, sociales, environnementale...).

Chez les IMA, le fait d'être agriculteur semble parfois être une continuité, une suite logique, quelque chose qui allait de soi et une envie de jeunesse jamais remise en cause. Rémy mentionne que son cheminement de reprise de la ferme était naturel : « *Pour moi, c'était presque naturel, en fait. [...] Pour moi, c'était la suite logique* ». Julien affirme : « *Je dis toujours que je suis tombé dedans quand j'étais petit et que je veux faire ça depuis toujours* ». L'idéalisation du métier et la source de leur démarche s'inscrivent souvent comme une forme de continuité familiale, voire quelque chose d'intrinsèque à l'individu et constitutive de son identité. La génération de leur parent décrivait d'ailleurs souvent ces éléments inhérents à la personne par des expressions comme quoi l'agriculture ou l'élevage « *coule dans mes veines* » ou « *j'ai ça dans le sang* » (Richard-Frève 2020)⁹. Pour d'autres IMA, si l'installation en agriculture était dans les projets de vie principaux, parfois, le choix de filière n'est pas encore clairement identifié. Par exemple, chez David, le choix de la filière n'est pas clair entre le fait de s'installer en vache (comme ses parents) ou en poulet (nouveau projet qui semble plus rentable). Celui-ci mentionne : « *j'ai toujours plus ou moins su que je voulais travailler dans l'agriculture. Après quel projet exactement ça s'est assez affiné au fil des années, de mes études. Mais depuis tout petit j'ai le projet d'être agriculteur peut-être pas, enfin je ne sais pas, de travailler dans l'agriculture* ». D'autres enfants IMA, arrivent plus tard dans l'agriculture. Certains, comme Paola et Céline, ont souhaité faire leurs preuves dans d'autres professions (parfois plus intellectuelles), pour finalement revenir à l'agriculture sur le tard. Mais pour beaucoup d'IMA en reconversion, l'agriculture semble avoir toujours été « *dans le coin de leur tête* » (voir extraits plus bas). Céline, IMA, qui connaissait le monde agricole depuis toute petite décrit bien comment l'agriculture peut être perçue comme salvateur de l'ancienne vie professionnelle qu'elle avait : « *Aujourd'hui, c'est vrai que pour rien au monde, je ne reviens dans ma vie d'avant. [...] Ce n'est pas le monde parfait, mais contrairement à la vie d'avant, retourner dans un bureau. J'ai gardé beaucoup de collègues dans la banque, mais quand je les vois, je n'ose même pas leur dire combien je suis heureuse parce que je me dis que, les pauvres, ils galèrent toujours* ». Pour

⁸ Ces propos sont présents surtout chez les hommes NIMA.

⁹ Voir aussi les recherches de Dominique Bachelart (2002 : 126) qui relève aussi ces expressions

certaines comme Sigrid, la seule IMA dans ce cas de figure, le rêve agricole n'était pas planifié : « *Non, c'est arrivé comme ça, comme un cheveu sur la soupe* ». Cependant, dans tous les cas observés chez les IMA, le rêve agricole se distingue de celui des parents. Tous les porteurs de projet interrogés ont souhaité dans leur démarche d'installation se démarquer des façons de faire de leurs parents en ayant plus ou moins de latitude pour y arriver sans provoquer de conflits. Certains comme Paola et Rémy, souhaitent par exemple adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et ne voient pas l'intérêt de travailler continuellement la terre comme le faisaient les anciens. Ces changements dans les pratiques ne sont pas simples, selon les personnes interrogées, et entraînent souvent des tensions et des conflits entre parents et enfants.

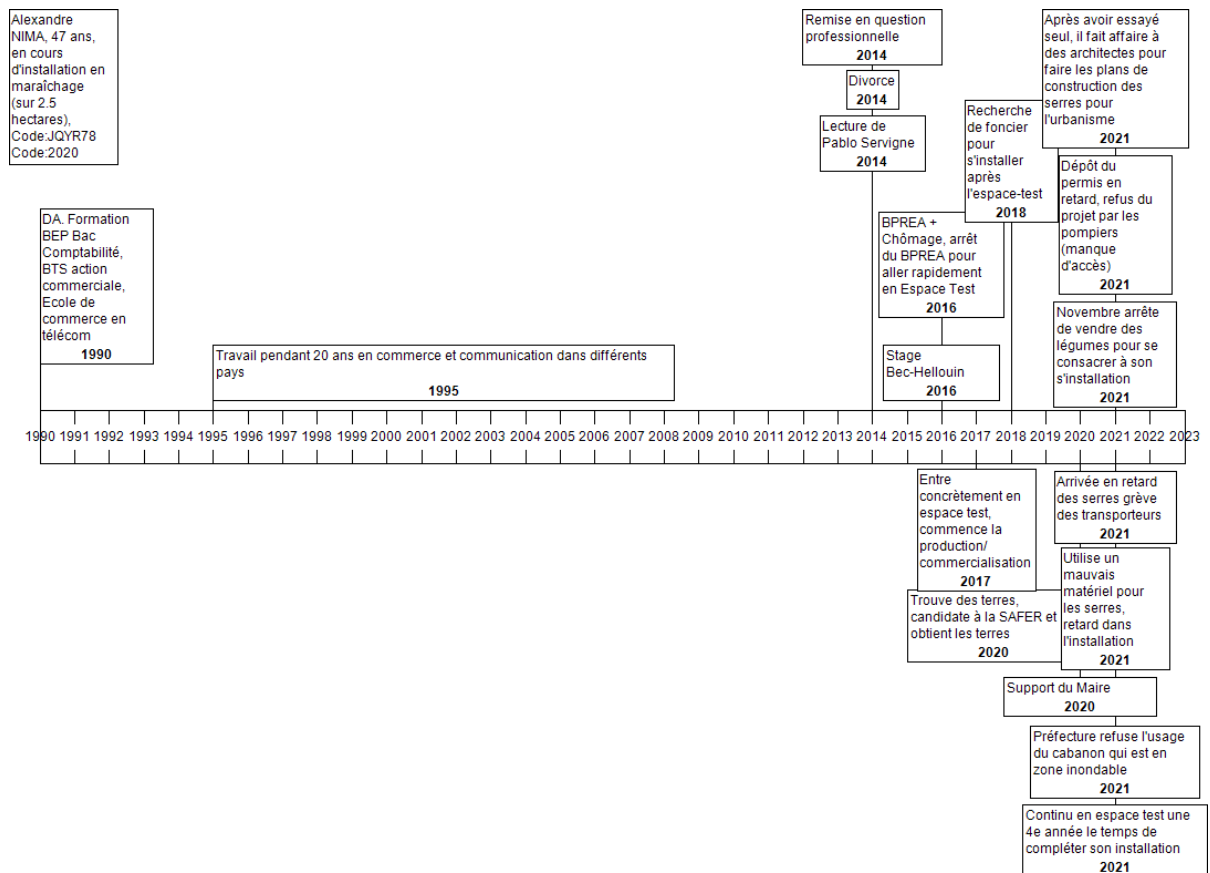
Durant cette période de rêve, la représentation idéalisée de l'agriculture peut se rapprocher d'un « *mythe* » (Richard-Freuve 2020). Ce mythe permet souvent aux individus, par la suite, une fois installés d'apprécier leur travail, de lui donner du sens et de justifier tous les efforts faits pour pratiquer cette activité. L'individu justifie ces choix et ses parcours pour ces raisons idéalisées. À l'inverse, cette idéalisation peut aussi conduire à certaines désillusions lorsque les représentations entrent en décalage avec la réalité pratique, pouvant donner lieu à des périodes difficiles. Pour autant, pour bon nombre des personnes enquêtées, ces désillusions ne les ont pas forcément empêchées de persévérer au moment où ils ont pris acte de la réalité du métier d'agriculteur. Le fait de passer par cette étape du rêve ne doit pas laisser présager que le processus d'installation est forcément voué à l'échec, mais d'une étape motrice dans un processus d'élaboration d'un projet de vie. Sylvain décrit bien ce phénomène : « *donc (mon projet) c'était vraiment très idéologique à la base, avec toute la naïveté d'un néo qui se remet à la terre. Après je n'étais pas non plus trop tu vois « poète » ; les petits oiseaux c'est merveilleux. [...] J'avais fait du woofing, j'avais travaillé un peu dans la terre. Je voyais que c'était un truc besogneux, c'était un truc fatiguant, c'était un truc répétitif. Et que ce n'était pas du tout le petit potager avec les beaux légumes et que ça allait bien se passer. Je me rendais compte de la difficulté* ».

3.2.3. *Moment de l'entrée en contact avec l'univers agricole*

L'entrée concrète sur le terrain agricole se fait différemment selon les individus et à différente période de la vie. Cependant, on peut observer une tendance chez les NIMA pour qui cette entrée sur le terrain, régulièrement dans la vingtaine, par la prise de connaissance du milieu agricole en voyage, en faisant du Woofing ou en donnant des coups de main ponctuels saisonniers (comme salarié ou bénévolement). Cette entrée sur le terrain agricole coïncide souvent avec une période de remise en question de leur vie actuelle (professionnelle, sentimentale, intellectuelle...) souvent incarnée par une série d'événements qui conduisent à une bifurcation professionnelle (Denave, 2009).

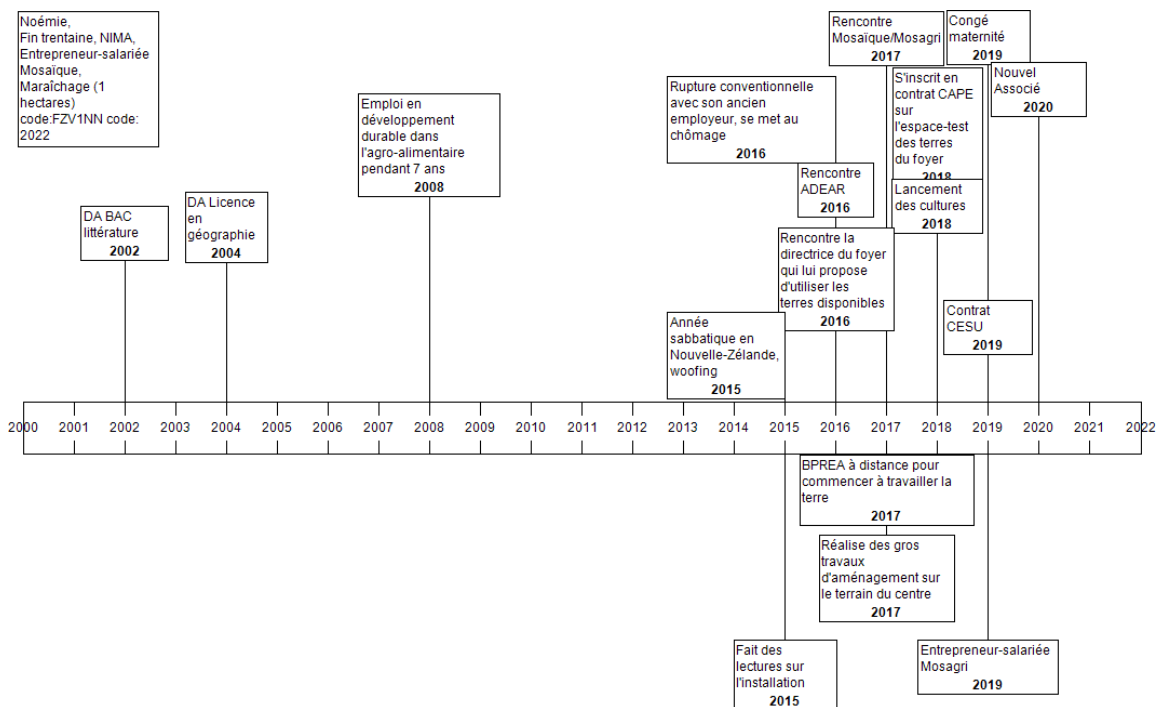
C'est par exemple le cas d'Alexandre, illustré par cette trajectoire, qui entre sur le terrain plus tardivement (au début quarantaine) suite à une bifurcation professionnelle et des périodes de remise en question.

Figure 10 Trajectoire Alexandre, NIMA, 47 ans



C'est aussi le cas de Noémie :

Figure 11 Trajectoire Noémie, fin trentaine, NIMA



Mais aussi de Maxime et Joachim :

« J'ai travaillé dans les fermes (notamment en woofing) aussi et c'est là que l'idée de travailler en plein air, sortir de ses quatre murs, c'était aussi agréable et j'ai commencé à prendre goût à ça [...] en étant là-bas en Australie, j'étais très dans les fermes et je me suis dit : « Ça me plairait bien de me réorienter ». Maxime NIMA.

« Tout ce que j'ai fait c'est que j'ai tout arrêté ; le boulot, l'appart. Et puis je suis parti avec mon sac à dos. Et je suis venu en woofing ici. » Joachim NIMA.

Ainsi, dans les trajectoires, on peut régulièrement observer que le début du rêve agricole (la période précédente) coïncide avec une désillusion ou une déception en lien avec l'ancienne vie et que l'étape suivante de l'entrée sur le terrain suit presque immédiatement par des exemples de voyage ou la découverte de nouvelles opportunités agricoles. Cette rencontre avec le monde agricole devient alors souvent dans le discours des porteurs de projet comme une forme de solution aux problèmes passés.

Chez les IMA, la grande majorité (sauf peut-être Sigrid) est entrée jeune sur le terrain l'ayant côtoyé durant leur enfance. Cette période de l'entrée dans le monde agricole est souvent moins significative chez les personnes issues du monde agricole ayant baigné dans ce milieu toute leur enfance. Cependant, ceux-ci vivent peut-être une seconde forme d'entrée sur le terrain agricole lorsqu'ils annoncent réellement l'idée de reprendre la ferme ou l'idée de s'installer en n'ayant plus uniquement l'identité d'être « *le fils ou la fille de* » et devenant dans son identité un futur agriculteur qui a besoin de faire ses preuves.

3.2.4. *Moment de gains en connaissances*

Suite à cette entrée sur le terrain, qui donne aux porteurs de projet un aperçu superficiel de l'agriculture, plusieurs mentionnent avoir fait le choix de vouloir connaître plus en profondeur ce milieu, de vouloir se former davantage pour gagner en assurance, en connaissance, en compétence et avoir un plus grand sentiment de légitimité ou de crédibilité. Certains décident alors d'aller rencontrer les Chambres d'Agriculture ou les ADEAR pour avoir plus d'informations sur un potentiel projet d'installation. Souvent, ces instances suggèrent aux porteurs de projet de suivre des formations pour aller chercher des compétences supplémentaires pouvant faciliter leur projet d'installation. Chez les personnes rencontrées, plusieurs ont fait le choix de se former en suivant un BPREA ou d'autres formations plus ponctuelles ou courtes grâce aux formations financées par le fonds VIVEA¹⁰, ou aux formations données par les Chambres d'agriculture, l'ADEAR et celles données par Ecopaysans. Certains porteurs de projet plus pressés et n'ayant pas envie de retourner à l'école ont plutôt fait le choix de se former « *sur le tas* », en pratiquant le métier plusieurs saisons ou années sur des fermes avec l'accompagnement souvent d'agriculteurs chevronnés (par exemple Sylvain).

Durant cette période, les porteurs de projet gagnent en confiance et construisent davantage leur projet d'installation. Ils apprennent des techniques agricoles, maîtrisent mieux ce qu'ils veulent faire sur le plan agricole et comprennent davantage les institutions autour de l'agriculture et les étapes

¹⁰ Ces formations financées par le fonds VIVEA seraient par contre plus complexes à suivre aujourd'hui, n'étant plus gratuites comme par le passé, et avec des conditions d'accès complexifiées.

administratives de l'installation. Ceux-ci se créent aussi un réseau social de contacts permettant d'obtenir des informations supplémentaires sur l'agriculture et l'installation. Cette période est décrite de manière positive par les porteurs de projet, une période stimulante et riche en apprentissages où ils gagnent en assurance en étant souvent accompagnés par une structure scolaire ou des tuteurs/maître d'apprentissage informel. Il s'agit d'une période affirmative ceux-ci se sentant se rapprocher de leurs objectifs d'installation.

3.2.5. *Moment de flottement : sentiment d'être dans le flou, de ne pas savoir par où commencer*

Plusieurs porteurs de projets mentionnent par la suite avoir vécu une période plus floue, avec plus d'incertitudes, ne sachant plus très bien comment faire pour poursuivre leur projet. Cette période fait suite à la sortie de formation, de travail ou de stage sur le terrain. Il s'agit du moment marquant de concrétiser le rêve de l'installation en réalité. Certains porteurs de projets décrivent la période précédente de formation comme ayant été souvent rassurante et dans le fait d'avoir été bien « protégés » par leurs professeurs, agriculteurs, formateurs, tuteurs. Or, par la suite, ils ont l'impression souvent d'être seuls pour compléter le reste du processus et de devoir en quelque sorte sortir du nid et se jeter dans le vide de l'installation.

Ceux étant passés par des formations scolaires comme le BPRAE, ou des Baccalauréats agricoles, mentionnent aussi la notion « d'oublis » des éléments appris dans le cadre scolaire et le fait qu'à cette période ils doivent réapprendre le processus de l'installation en étant cette fois seuls. Ils assimilent ce qui avait été dit dans le cadre de leur formation, mais de manière plus concrète en étant parfois dans une sorte de flou procédural. Comme le formule David concernant les procédures à suivre post-formation « *On nous l'a peut-être dit à l'école, mais on a oublié* ». Paola mentionne aussi cet oubli post-formation 21h : « *ils m'ont tout réexpliqué au stage 21 heures, j'ai tout réoublié* »¹¹. Il semble donc y avoir dans la tête de beaucoup de jeunes un flou après la période de formation ne sachant pas par quelle étape commencer, par quel bout prendre le projet pour qu'il se concrétise. Simon et Agnès mentionnent le même phénomène « *à la sortie du BPREA, tu as ton diplôme. « Et puis maintenant qu'est-ce que je fais avec ce truc ? ». Là tu es complètement lâché. [...] Mais en gros là tu es livré à toi-même pour chercher tes terres* ».

Ces oublis sont d'autant plus importants quand les formations ont été réalisées longtemps avant le fait d'entreprendre concrètement un processus d'installation. Églantine souligne par exemple avoir oublié les procédures d'installation ayant fait son Bac agricole plus de 5 ans avant son installation : « *on a commencé à faire les premières démarches à la Chambre d'agriculture pour savoir comment ça se passait parce que même moi avec la formation, enfin même avec le bac, j'avais déjà un peu oublié tout*

¹¹ Ce qui est observé dans cette recherche ressemble à ce qui a été analysé dans la thèse d'Émilie Richard-Frève sur la bureaucratisation du monde agricole (2020). Certaines tâches ou savoirs administratifs s'oublient rapidement étant perçues par les porteurs de projet comme étant complexes, blasants, sans intérêt, désagréables ou comme un « *sale boulot* » (Hughes 1962). Dans cette thèse, cette chercheuse décrit le fait que les éleveurs de moutons mentionnent « *ne pas chercher à comprendre* » les primes ou les tâches administratives. Le même type de phénomène semble perceptible ici en « *oubliant* » les procédures d'installation. Des constats similaires ont également été fait dans les travaux de B Mesnel sur les agriculteurs face à la « *paperasse* » générée par la PAC qui produit un phénomène de sélection professionnelle par la compétence administrative face à ce qui est souvent vécu comme un « *fardeau administratif* » (Mesnel, 2020).

le protocole d'installation ».

Cette période floue post-formation est aussi due au fait que lors de leur période d'apprentissage les éléments appris sur le processus d'installation (plus administratif) par les porteurs de projet leur semblaient parfois déconnectés de la réalité, très lointains ou non concrets. Eux étaient dans une période de rêve, de formation et d'un début de concrétisation du projet, mais rarement dans une prise de conscience réelle de la réalité administrative. Ce décalage demande à certains de revoir les informations enseignées dans le cadre de leur formation et de parfois regretter de ne pas avoir fait leur BPREA après leur période d'apprentissage sur le terrain. C'est le cas de Paul qui considère que son manque d'expérience agricole lors de sa formation faisait en sorte qu'il ne comprenait pas bien ce qu'impliquait réellement l'installation après son BPREA : *« Moi, j'ai l'impression que quand on part de zéro, il y a tellement de choses que moi, forcément, ça me paraissait un peu flou et pas concret. Mais je pense que quelqu'un qui avait de l'expérience... Si j'avais fait des saisons avant, puis Carmejane (CFPPA), je pense que ça aurait été beaucoup plus concret pour moi. Moi, c'était flou et puis en fait je ne voyais pas comment m'installer tout de suite. Je manquais beaucoup trop d'expérience. Ça ne me paraissait complètement pas concret ».* 10 ans après sa formation en BPREA, et ayant maintenant plus d'expériences agricoles, il doit maintenant se rafraîchir la mémoire sur les étapes de l'installation en allant à la Chambre d'agriculture lorsque son projet devient bien réel.

Céline, qui n'est pas passée par la phase de formation, vit aussi cette étape floue au moment de concrétiser son projet d'installation sur la ferme familiale : *« Moi, au départ, je ne savais pas trop par quoi attaquer. Est-ce qu'il faut aller d'abord à la Chambre d'agriculture, est-ce qu'il faut aller d'abord là ? [...] Oui. C'est vrai que j'ai demandé à mon mari « je fais quoi en premier ». C'est vrai que c'était un peu le truc :» par quoi j'attaque ? ».*

Cette phase floue et de flottement peut s'avérer particulièrement difficile si le porteur de projet vit une forme de désillusion à cette étape du projet. Ludovic, IMA, mentionne d'ailleurs que durant la formation, les étudiants apprennent plus ou moins que l'installation est un processus facile : *« Honnêtement, quand on sort de l'école, on a l'impression que ça va être facile.[...] Ah, on sort de l'école, on a l'impression que demain, on est installé, mais quand on arrive vraiment, qu'il faut commencer tout ce qui est les stages, les rédactions de tout ce qu'on vous demande de monter, les dossiers, les ci, les là... et quand on n'a pas comme moi (de terres)... [...] créer une exploitation de toutes pièces, c'est très dur ».*

Ainsi, suite à ce processus de formation et de validation des connaissances en restant plus longtemps sur le terrain agricole, les porteurs de projet ne savent souvent plus très bien comment débiter le processus administratif d'installation et se sentent souvent seuls ou « lâchés » devant leur rêve qui leur semble moins atteignable, réalisable ou plus compliqué que durant la période précédente. Pourtant, dans le processus d'installation, c'est à cette phase que le porteur devrait en théorie avoir l'air le plus sûr de lui et présenter un projet « sérieux » soumis au jugement de l'appareil professionnel et administratif. Ceci explique la raison de la prochaine période/étape.

3.2.6. Moment de concrétisation du projet et création d'un réseau de contacts

La cinquième période du processus d'installation est itérative, car elle a lieu pendant plusieurs périodes/étapes du projet. Durant cette période, le projet sous forme de rêve, devient plus concret notamment grâce à l'expérience acquise sur le terrain ou les connaissances apprises (à l'école ou « sur

le tas »). Le porteur de projet cherche à s'appuyer davantage sur des détails fonctionnels et des chiffres (achat de foin, location de telle structure, revenu possible, circuit commercial envisagé...). Ceux-ci tentent à cette étape de construire plus dans le détail leur projet. Comme le mentionne David : « *mon projet du coup s'était affiné* ». Adrien parle aussi d'affinage intellectuel de son projet : « *Ça s'est fait progressivement, au départ c'était d'être formé viticulture-œnologie, faire un peu les métiers, voir ce qu'on y faisait, ensuite je me suis dit j'aimerais bien être indépendant aussi, ça s'est fait quand même par étape, une espèce de maturation intellectuelle sur mon projet* ».

Cette étape est importante pour le porteur de projet pour se convaincre lui-même de sa faisabilité et aussi pour être crédible dans les étapes suivantes notamment pour entrer en contact avec différentes instances (Chambre d'agriculture, Mairie, banques, agriculteurs voisins...) et pour chercher des terres. Pour rendre plus concret le projet, certains vont écrire, sous la forme d'un rapport ou un dossier, une description du projet appuyé de chiffres et de détails. Pour ce faire, certains, comme Théo et sa conjointe, vont aller visiter des fermes pour aller chercher des informations sur la production. Celui-ci mentionne dans son entretien comment sa conjointe qui fait des démarches avant lui a procédé pour concrétiser leur projet : « *Louise s'est mise à plus sérieusement chiffrer son projet d'installation. Elle a passé un hiver à rencontrer des fermes. [...] L'idée, c'était prendre contact avec les agriculteurs pour visiter la ferme, voir comment ils fonctionnaient et aussi faire du bouche-à-oreille.[...] Comme ça, elle regardait aussi comment les gens vivaient, dimensionnaient leur projet, ils avaient combien de terre, combien de chèvres, le temps de travail, les choses comme ça, pour essayer de concrétiser son projet. Là, ça commençait à devenir plus sérieux* ».

D'autres cherchent des informations sur Internet, à la Chambre ou utilisent leur plan d'entreprise réalisé dans leur BPREA pour l'adapter à de nouvelles réalités, par rapport à de nouvelles terres par exemple.

Ces documents de présentation de projet servent en quelque sorte de carte professionnelle pour se faire connaître auprès de différentes structures. Théo décrit bien cette étape : « *Notre méthode, ça a été de faire un dossier. [...] On a fait une espèce de document informatique où on se présentait nous trois, notre parcours et notre projet. [...] Ensuite, on a envoyé ça un peu à des communes, des Chambres d'agriculture* ».

Benoît et Clara décrivent avoir procédé de la même manière en créant un dossier informatique chiffré de leur projet qui a permis de contacter différents acteurs, de se présenter et de trouver par la suite des opportunités. « *On est allés voir toutes les mairies avec un dossier qui présentait ce qu'on voulait faire en disant ce qu'on cherchait un peu comme pâturage, tout ça. Et voilà, c'est ça aussi qui nous a fait trouver, je pense* ».

Ana et Martial ont aussi procédé à l'aide de lettre décrivant leur projet pour tenter de louer des terres et de se faire connaître. « *On pensait vraiment pouvoir louer, donc on est allés voir les mairies [...], on a regardé sur Google Earth les terrains libres, on a regardé sur Le Bon Coin et on a tapé aux portes des propriétaires en laissant de petites lettres* ».

3.2.7. Moment de la recherche de terres

La sixième période correspond à celle de la recherche de terres (à acheter ou à louer), de fermes et d'opportunités. Comme l'illustre l'extrait d'Ana et de Martial, dans la période précédente, cette étape suit souvent de très près la période de la concrétisation du projet (dans l'écriture de dossier, lettre,

carte) et de la création de contacts, parce que c'est grâce à ces outils et réseaux créés que le porteur de projet trouve plus facilement des terres.

Cette période de recherche de terre est souvent identifiée dans les entretiens comme étant la période la plus problématique. Les porteurs de projet disent souvent se sentir seuls, mal informés et mal accompagnés à cette étape pourtant cruciale du processus.

Cette étape est fondamentale, car c'est le fait de trouver une terre qui permet par la suite d'enclencher toutes les autres étapes de l'installation. Sans ces terres, le porteur de projet a souvent le sentiment de ne pas exister et de n'avoir aucun avenir possible en agriculture. Alexandre décrit bien comment cette période de recherche de terres et le fait de trouver une terre devient une clé au processus d'installation, qui avant semblait sans issue. « *En fait tant qu'on n'a pas un champ avec des hectares en vue on ne peut pas démarcher, on ne sait jamais comment s'installer, on ne sait jamais par quel bout le prendre. Une fois que j'ai eu des hectares, je suis allé voir Terre Adonis, la SAFER, je suis allé voir la Chambre d'agriculture, j'ai fait mon parcours installation* ». En ayant trouvé des terres, les problèmes se règlent et le porteur de projet devient crédible. Alexandre décrit ainsi son passage en PAI à la Chambre avant d'avoir trouvé des terres : « *Quand on dit « OK, je veux m'installer » on va voir la Chambre d'agriculture, le point accueil, ils vous disent « c'est super pour vous, revenez quand vous avez des hectares ».* Après il faut aller chercher. Il y a la question des statuts juridiques, de l'emprunt bancaire, il y a plein de choses à gérer, mais tout s'est débloqué quand j'ai trouvé des hectares, quand j'ai trouvé une surface pour m'installer, après ça se dénoue, les fils se dénouent ».

Ce moment est donc crucial dans le processus d'installation et nous verrons dans la suite du rapport que les porteurs projets font face à de nombreuses difficultés pour trouver leurs terres (voir section 4.1).

3.2.8. *Moment de l'opportunité trouvée, selon « le bon timing » !*

Si des actes rationnels de calculs et de stratégies ont lieu dans un processus d'installation, il semble aussi important de considérer la grande importance de « l'opportunité », du hasard, de la chance ou de la coïncidence. Cette idée d'opportunité ou du bon « *timing* » revient dans plusieurs entretiens comme un élément de hasard qui a changé le cours de choses et a permis de franchir une étape dans le processus d'installation. Il s'agit d'un coup de chance sans quoi ce n'est pas certain que le porteur de projet aurait réussi à s'installer malgré toutes ses bonnes volontés et ses efforts. Ces éléments de discours renvoient explicitement à la part d'imprévisibilité des trajectoires d'installation étudiées et révèlent finalement l'instabilité des situations qui précède les bifurcations de trajectoires (Grossetti, 2006) ; les bifurcations conduisant ici soit à la réussite de l'installation soit à son échec. Les bifurcations sont en effet le produit et la combinaison de « *pressions temporelles, des événements contingents et des recompositions du champ des possibles qui contribuent à bouleverser les données et les projets existants.* » (Bidart, 2006 ; p32). Le moment de la recherche de terre, on l'a vu, est particulièrement instable. Cependant, nous avons pu repérer dans plusieurs entretiens le rôle de rencontres parfois imprévues ou en tout cas qui fonctionnent bien à un moment donné et qui impulsent ou pas l'installation.

Certains vont d'ailleurs provoquer cette chance, par exemple en rencontrant un nombre important de personnes (agriculteurs, maires...) pour tenter de trouver une terre (par exemple Sylvain). Or, parfois le « *timing* » peut aussi ne pas être bon. Agnès et son conjoint décrivent d'ailleurs dans leur entretien

avoir trouvé une très bonne ferme trop tôt dans leur parcours. Ils ont craint de s'installer à cet endroit, car ils manquaient de confiance en eux, ils avaient alors des plans collectifs d'installation peu concrets et venaient tout juste de se mettre en couple. Finalement, avec le recul, ils se rendent compte que ce plan leur aurait plu plus tard dans leur installation. Ils mentionnent : « *L'installation, c'est une question de timing. Et nous, on l'a vécu plein de fois. Par exemple cette ferme qui nous tombe dessus à un moment où on n'est pas prêt, du coup on décline. Mais en fait elle serait arrivée 1 an plus tard, on aurait accepté* ».

Ana et Martial décrivent aussi dans leur entretien cette opportunité ou ces opportunités qu'ils ont eues grâce à un enchaînement de rencontres qui leur ont permis de s'installer : « *Nous, ce qui a tout changé, c'était une rencontre. [...] Donc ça a été vraiment cette rencontre, le fait d'avoir Claire pour nous former, le fait d'avoir Dior pour nous soutenir et le fait d'avoir la SAFER, parce que sans Terre Adonis, on ne se serait pas installés non plus. Donc ça a été vraiment cette rencontre, Terre Adonis, Dior, Claire et nous, on a été là au bon moment, il y a eu un petit alignement de planètes au bon moment. Donc oui, je dirais quand même un peu le hasard, le hasard des rencontres* ».

Benoît et Clara décrivent cette période où ils trouvent une opportunité et que Terre de Liens accepte de les suivre en appuyant leur projet. Ils sont soulagés et fatigués après plus de 3 ans de recherche : « *Donc on a trouvé ça, et Terre de Liens nous ont suivi de suite et nous, clairement, on s'est un peu dit : c'est maintenant ou jamais, on en marre de chercher* » parce que même pendant la formation, finalement, la période de recherche a duré, je pense, trois ans, par rapport à la chronologie ».

Or, si le « *timing* » est bon pour faire coïncider le fait qu'une offre trouve le bon repreneur et inversement, le « *timing* » n'est cependant pas toujours bon avec toute la procédure à suivre pour s'installer. Plusieurs porteurs de projet décrivent d'ailleurs une grande période de stress durant laquelle ceux-ci ont trouvé la propriété espérée, mais doivent obtenir le plan d'entreprise réalisé par la Chambre d'agriculture dans les temps pour ensuite passer devant la banque et devant la CDOA à la bonne période pour ensuite pouvoir potentiellement acheter la propriété. Alors, si le bon « *timing* » nécessite une grande réactivité du porteur de projet, toutes les procédures à suivre dans l'installation semblent nuire à cette même réactivité. L'opportunité doit être saisie rapidement, à cause de la concurrence sur le bien convoité et au rythme imposé parfois par certains organismes, par exemple la SAFER qui demande de réagir vite. Or, les dispositifs et la mécanique à mettre en place sont lents. Certains enquêtés ont parlé des retards de la Chambre à fournir le plan d'entreprise (Théo), d'autres que Terre de Liens est intéressant, mais n'a pu être utilisé, car trop lent (Sophie et Marine). Procédures administratives et dispositifs d'aide à l'installation peuvent avoir des temporalités disjointes que les porteurs de projet peinent parfois à articuler.

Adrien décrit aussi une combinaison entre le fait d'avoir rencontré une opportunité au bon moment, qui a rendu son installation relativement facile, parce que son projet était sérieux, mais qui en même temps considère l'installation comme étant possible seulement en mettant beaucoup d'énergie et d'effort. « *Tout s'est fait de manière assez simple, mais ça ne veut pas dire que c'était simple. Je pense que j'ai réussi à monter un projet sérieux, crédible, à fédérer autour d'un projet qui n'était pas mal et j'ai réussi à le faire comme ça, comme je vous disais c'était assez providentiel j'étais au bon endroit au bon moment. [...] Je ne peux pas dire que c'est facile de s'installer, mais c'est sûr qu'avec l'envie ce n'est pas impossible de s'installer, ce n'est pas impossible de monter un projet, ça demande quand même de l'énergie, des efforts, mais c'est faisable* ». Le verbatim d'Adrien pointe bien la diversité d'activités qu'il

a développé pour que son installation fonctionne. Cependant il mentionne le côté « *providentiel* » de son installation comme si elle relevait du miracle et souligne qu'il aurait eu un coup de chance en disant « *j'étais au bon endroit au bon moment* ». Ces éléments soulignent la part de contingence dans les trajectoires d'installation et on peut se demander si l'installation est « *faisable* » sans ce coup de main de la providence et ce bon « *timing* ». Selon les propos des entretiens, sans cette opportunité, ce coup de chance, la recherche de terre et l'installation deviennent plus difficiles et longues.

La période de « *l'opportunité trouvée* » est donc souvent vécue comme un moment euphorique, plein de joie, un coup de chance incroyable dans le fait d'avoir trouvé de bonnes terres au bon moment, d'avoir rencontré la bonne personne pour aider dans l'installation ou la bonne opportunité. Le porteur de projet a souvent de l'espoir à cette étape que le processus d'installation se réalise. Or, celui-ci est souvent loin de se douter des autres étapes à suivre pour finaliser le processus d'installation qui peut aboutir à un résultat positif comme négatif. Ainsi, parfois une opportunité est trouvée et semble résoudre tous les problèmes de l'installation, mais une réponse négative d'une CDOA peut venir compromettre celui-ci et faire repartir le porteur de projet à la case de départ de la recherche de terres.

3.2.9. *Moment de l'engrenage*

La période de l'engrenage correspond à l'étape où le porteur de projet entre concrètement dans le processus d'installation administrative. À cette huitième période de l'installation, une série d'étapes administratives relativement claires se dessinent devant lui. Cette étape est la suite logique de la précédente, car le porteur de projet a trouvé une opportunité (des terres pour lesquelles candidater), le projet semble réalisable et des portes s'ouvrent pour l'aider dans son installation. Lorsqu'une des portes est ouverte, les autres s'ouvrent graduellement au fur et à mesure que le porteur répond aux attentes des instances. L'individu entre alors dans ce que nous identifions comme étant l'étape de « *l'engrenage* », car les étapes administratives s'enchaînent en étant plus ou moins complexes et interreliées. Les flous procéduraux sont un peu moins présents que dans les périodes précédentes, car le porteur de projet est un peu moins dans l'improvisation et la débrouille en suivant un tracé administratif plus ou moins identifié. À cette étape des personnes-ressources peuvent aider ou référer à d'autres instances compétentes. Adrien décrit bien ce passage à la période de l'engrenage : « *Ce n'est qu'au début que je ne savais pas par quel bout le prendre et après j'ai eu les hectares et tout s'est ordonné, je suis allé voir tout le monde à la fois, tout s'est ordonné à ce moment-là. [...] Une fois qu'on a créé son statut, la Chambre, les prêts bancaires, le matériel, après il faut bosser donc il y avait moins de questions à se poser* ».

Voici un bref descriptif des étapes les plus souvent entendues dans les entretiens qui peuvent être incluses dans cette période de l'engrenage (d'autres étapes sont à considérer selon les personnes). Ces étapes peuvent soit s'enchaîner successivement et peuvent parfois dépendre les unes des autres - une étape pouvant conditionner le passage à la suivante - ou alors être concomitantes :

- Validation du PPP
- VAE (au besoin)
- Autres formations à compléter (BPREA, formation VIVEA)
- Stage en entreprise
- Stage 21h

- Réalisation d'un Plan d'Entreprise (seul, avec la Chambre ou ADEAR)
- SAFER (rencontre, candidature)
- Banque (est-ce qu'elle suit, demande de prêts)
- CDOA (passage en commission)
- Demande de DJA
- Accord de la SAFER
- Procédures pour le transfert de foncier
- Publicité des demandes d'autorisation d'exploiter des terres au Journal Officiel
- Demande de l'autorisation du droit d'exploiter (DDT) déclaration des terres
- MSA : déclaration des terres à exploiter
- MSA : obtention du statut d'agriculteur
- Déclarer son activité au CFE
- Inscription de l'entreprise (INSEE, URSAAF...)
- Papiers à remplir (divers et variés) : notaire, comptable
- Demande de primes/aides régionales, PCAE ou autres aides
- Évaluation de la demande PCAE par la DDT
- Évaluation du terrain (qualité de l'eau, accessibilité, incendie, inondation...)
- Bornage du terrain
- Urbanisme (demande de permis de construction)
- Investissement/achat de matériel/achat de troupeau, demande de devis

Pour certains porteurs de projet, comme David, l'étape du passage en conseil en CDOA et l'acceptation du projet par la SAFER semble être la fin de cette période de l'engrenage et de celle du processus de l'installation, mais beaucoup d'autres étapes administratives suivent. « *Dans la tête d'un jeune agriculteur, une fois que la CDOA est validée tout est fini. Mais non. On attend que ça, mais en fait la CDOA, ce n'est rien, c'est juste un dossier qui est validé par l'administration* ». La période de l'engrenage peut donc être relativement longue selon l'enchaînement des étapes à suivre.

3.2.10. Moment du « serpent qui se mord la queue » ou du sentiment de tourner en rond

Durant cette période de l'engrenage, où s'enchaînent les étapes à franchir, un sentiment de tourner en rond ou de « serpent qui se mord la queue » est souvent perçu par les porteurs de projet, et l'expression du « serpent » est régulièrement mentionnée pour décrire ces situations circulaires. Ceci est dû au fait que les étapes, les statuts ou les instances administratives dépendent souvent les unes des autres pour permettre de poursuivre le processus. Et parfois, une instance attend l'aval d'une autre pour donner son accord et inversement ce qui rend le processus d'avancement circulaire impossible d'en sortir.

Par exemple, il s'agit parfois de période où le porteur doit posséder plusieurs éléments en même

temps, qui sont conditionnels à l'obtention d'un autre statut ou d'un autre élément à obtenir au préalable. Cette situation devient d'autant plus complexe lorsqu'il faut par exemple obtenir un statut de chef d'exploitation pour l'achat de terres, une étape qui est conditionnelle pour devenir chef d'exploitation. Ainsi, sans terre vous ne pouvez avoir le statut, mais sans statut vous ne pouvez acheter des terres. Élodie décrit bien cette situation dans son installation et utilise d'elle-même l'expression :

« C'est le serpent qui se mord la queue leur truc parce qu'on ne peut pas avoir accès aux terres tant qu'on n'est pas chef d'exploitation, mais on n'est pas chef d'exploitation tant qu'on n'a pas de terres à déclarer. Ce n'est pas évident. Même la dame de la MSA disait « ce n'est pas logique, enfin on y arrive, mais ce n'est pas évident de tout mettre dans l'ordre ». L'obtention d'un statut peut donc dépendre de l'acquisition de terre et inversement ce qui ne permet pas de s'installer sans utiliser des formes de bricolages, des stratégies de contournements des règles pour sortir de l'impasse (nous le verrons plus loin dans la section 4.6.2).

Un autre exemple a été mentionné dans les entretiens, lorsque pour les plans d'urbanisme et la demande de permis de construire, il vous faut justifier de l'achat de bêtes pour devenir exploitant agricole, statut qui explique la demande de la construction d'une bergerie et qu'en même temps ce statut est conditionné au fait d'avoir a priori une bergerie pour accueillir les bêtes. Ou lorsque pour avoir un permis de construire il devient nécessaire de mettre en place certains dispositifs (eau, électricité, accès incendie...) qui nécessitent d'avoir un permis de construire. Tous ces éléments semblent parfois conditionnels les uns des autres, tout en étant des étapes à franchir.

Sophie et Marine utilisent une autre expression similaire, celle du « *chat qui se mord la queue* », pour décrire la difficulté d'obtenir un permis de construire pour des poulaillers, sans avoir de statut d'agriculteur, des bâtiments qui leur permettraient de travailler en achetant les poules justement pour obtenir ce statut. *« En fait, tant que vous n'avez pas de statuts, on ne peut pas vous dire que vous allez pouvoir entrer. En fait, partout c'est le bordel. Enedis (fournisseur d'électricité) pour le raccordement, compteur de chantier, compliqué aussi. L'eau, compliquée. À chaque fois, c'est : on n'a pas de statuts, donc on ne peut pas obtenir ce qu'on veut et on n'a pas d'outils pour travailler, donc on ne peut pas obtenir de statuts. Et c'est le chat qui se mord la queue, comme ça, pendant six mois à l'urbanisme pour poser les permis de construire, parce que la moindre serre, c'est un permis de construire... On a failli baisser les bras. [...] C'est-à-dire que tant que vous n'êtes pas structuré, vous n'avez pas le droit d'avoir de l'eau. Et tant que vous n'avez pas d'eau, vous ne pouvez pas commencer et donc être structuré, parce que vous n'avez pas de travail, pas d'animaux ».* Pour sortir de cette situation, elles créent sur ces terres une couveuse (avec une coop) et obtiennent un numéro de SIRET qui va leur permettre d'avoir un statut et de vendre leur marchandise, pour ensuite demander un permis de construire.

Mathias décrit ce même phénomène et utilise l'expression du serpent en lien avec la légitimité et la crédibilité du projet. *« L'installation, en général, c'est compliqué en agriculture, surtout hors cadre familial. On a déjà parlé du foncier, que c'est dur d'avoir un projet crédible quand on n'a pas le foncier, le matériel, qu'on n'a pas forcément beaucoup de capitaux alors que toucher des aides qui nous aident à sécuriser, c'est lié à présenter un projet solide. C'est parfois un peu le serpent qui se mord la queue ».* Ainsi, le porteur de projet se doit d'être crédible et légitime et présenter un projet « *solide* » sans avoir de terre, de matériel, sans expérience et sans gros apport économique parce que jeune. Le fait de devoir souvent proposer un projet « *crédible* » pour la SAFER rapidement (souvent en moins de deux semaines) complexifie d'autant plus la démarche de dépôt de candidature. Certains porteurs de

projets mentionnent par exemple ne pas avoir le temps dans ces délais courts de vérifier la présence de certains éléments essentiels comme l'accès à l'eau, l'électricité...

Le problème de la crédibilité du projet et la légitimité du porteur de projet reviennent régulièrement dans les entretiens. Certains, comme Maxence, mentionnent d'ailleurs que c'est grâce à cette confiance personnelle et le fait de croire en son projet qu'il réussit à persévérer dans son installation malgré toutes ces périodes floues. Lorsque nous le questionnons pour savoir s'il a vécu des périodes floues ou eu le sentiment de tourner en rond, il répond : « *Un petit peu tout le temps. Oui, parce que vous avancez à tâtons donc un jour, vous avez une réponse positive, un jour une réponse négative, un jour vous n'avez pas de réponse. C'est au jour le jour, il n'y a rien de défini, rien de sûr, même là encore jusqu'à aujourd'hui. Je suis croyant moi-même donc j'y crois. Je crois en mon projet, donc c'est ce qui fait... ma croyance dans mon projet me fait tenir et avancer, c'est ça. [ce floue est dû à...] C'est lié à ce que vous n'êtes pas sûr de l'achat, vous n'êtes pas sûr de ci... ça avance tout doucement : un jour, « Je vous donnerai une réponse », il faut attendre la réponse, ça fait partie des choses, l'incertitude à vie* ».

Sylvie décrit une situation qui semble aussi tourner en rond en lien avec la DJA. « *Pour la DJA, il faut que j'achète du matériel pour débloquer la DJA. Donc il faut que j'aille à la banque pour demander l'avance pour acheter ce matériel. Donc je trouve ça un peu bête, parce que j'ai besoin de la DJA pour acheter mon matériel. Donc forcément si je demande... Donc c'est une démarche supplémentaire qui ne serait pas utile si la DJA était attribuée au début* ».

Certains porteurs de projet ont eu ce sentiment de tourner en rond ou d'être pris dans une situation circulaire en attendant l'accord de toutes les institutions impliquées pour déclencher le processus de vente et d'achat de la propriété (par exemple Théo). Parfois, l'accord de la banque dépend de la crédibilité du plan d'entreprise qui doit être complété par la Chambre d'agriculture, et l'accord de la SAFER dépend de la crédibilité du projet qui dépend de l'accord de la banque. Toutes ces institutions attendent d'avoir en aval l'accord de l'autre pour donner leur accord ce qui rend la sortie du processus techniquement impossible. Pour sortir de cette impasse, une instance se décide et prend parfois l'initiative de donner son accord sans l'aval des autres.

Églantine et Gabriel décrivent bien cette situation en parlant eux de « *bol de spaghetti* ». « *Il y a eu un long moment où c'était super bizarre et où personne ne s'engageait. La banque ne s'engageait pas. En fait, ça faisait un petit peu plat de spaghettis et tu ne savais pas par quel bout le prendre. Du coup, tu tirais gauche, droite, jusqu'au moment où ça a démarré. En gros, la banque ne voulait pas s'engager tant que la Chambre d'agriculture ne nous avait pas donné les papiers, mais la SAFER ne nous vendait pas tant que les banquiers ne nous avaient pas donné l'accord et du coup, la Chambre d'agriculture ne nous installait pas tant qu'on n'avait pas de foncier, jusqu'à ce qu'à un moment donné, il y en ait un qui s'est pris par la main et qui a dit « On y va »* ».

Céline utilise aussi l'expression du « *serpent qui se mord la queue* » en lien avec l'acquisition de terres nécessaires à la création d'un GAEC pour l'inclure elle dans la ferme familiale de son mari. « *En fait, on l'a fait dans [les] deux sens, pour avoir le droit d'être dans le GAEC, il a fallu qu'on justifie qu'on avait des terres (des voisins) en plus. Et quand ils (les voisins) sont partis à la retraite, il a fallu qu'on justifie que c'est parce que j'étais rentrée en plus dans le GAEC qu'il fallait qu'on ait ces terres. On a justifié dans un sens que grâce à ces terres, je pouvais rentrer dans le GAEC, il y a un an, et cette année, il a fallu qu'on rejustifie qu'il fallait qu'on prenne ces terres absolument puisque c'était la condition sine qua non pour que je puisse rentrer dans le GAEC. On a un peu l'impression que c'est le serpent qui se*

mord la queue ».

Cette période du « *serpent qui se mord la queue* » est décrite par les porteurs de projet comme étant très stressante, car ceux-ci ont souvent l'impression d'être enfin proches du but, dans le fait d'avoir trouvé une opportunité et en étant sur le point de finaliser la démarche pour pouvoir s'installer (location, achat, candidature à déposer...). Or, cette situation circulaire vient remettre en cause cette sérénité.

3.2.11. *Moment du résultat : échec ou installation ?*

Suite à la période de l'engrenage, soit le porteur de projet s'installe finalement, soit il vit un échec de l'installation ou un prolongement, n'ayant pas réussi à articuler les étapes dû à une multitude de facteurs : ses propres compétences ou des aléas extérieurs. Dans ce dernier cas, il doit reprendre certaines des étapes et parfois retrouver une nouvelle opportunité.

Par exemple, certains comme Agnès et Simon, ou Benoît et Clara, candidatent à plusieurs reprises à des offres de la SAFER, refont leur plan d'entreprise seuls en fonction de ces nouvelles terres trouvées, recontactent des banques, rencontrent une multitude de personnes (Maires, Chambres...) se projettent dans ces nouvelles fermes... Or, si le passage en CDOA n'est pas concluant, ceux-ci vivent un échec et de grandes déceptions ayant fourni beaucoup d'efforts pour chaque candidature.

Certains, comme Sophie et Marine, vivent plutôt des échecs dans l'obtention de permis de construire. Ce faisant, l'engrenage est en arrêt le temps de trouver des solutions pour poursuivre l'installation et l'acquisition du statut de chef d'exploitation.

D'autres, comme Benoît et Clara ou Ludovic, vont recevoir une réponse positive de la CDOA, mais un blocage aura lieu au niveau de la Mairie. Ceux-ci reçoivent donc une double réponse contradictoire, une approbation du projet qui permet en théorie de s'installer et ensuite une réponse négative en Mairie qui leur empêche de s'installer. Cette situation a été très mal vécue dans les deux cas. Cette période de résultat peut donc être vécue positivement ou négativement.

3.2.12. *Moment « initial » de l'installation/transmission*

La onzième période dans le processus d'installation pourrait correspondre aux étapes « *initiales* » de l'installation sur les terres. Ces premiers temps ou les premiers mois, sont vécus différemment d'une personne à l'autre et en fonction du type d'installation (reprise ou la création d'activités). Dans bon nombre de cas, cette période « *initiale* » de l'installation concrète correspond à des périodes d'apprentissages, d'ajustements, d'imprévus et parfois d'échecs.

Dans le cadre de la transmission, cette période de la reprise de la ferme par le porteur de projet est aussi une période importante de lâcher-prise pour le cédant qui lègue ses responsabilités au reprenneur et de reprise en main de l'exploitation par le jeune. De nombreux ajustements/négociations/conflits ont lieu à cette période selon les entretiens. Dans le cas de Rémy, ces négociations et ce passage à une reconnaissance officielle de la reprise d'exploitation par le fils, ont mené à un échec de l'installation, le père n'acceptant pas le transfert officiel et ayant le sentiment de se faire voler sa ferme.

Cette période peut donc aussi être stressante et particulièrement difficile pour les porteurs de projet en création d'activité selon ce qui doit être fait pour que tout soit en place pour démarrer concrètement l'installation (par exemple l'installation d'une bergerie, d'une fromagerie, la bonne pousse des semences, des plants...).

3.2.13. *Moment des premières années d'installation : facilités/épreuves/découragement*

Cette douzième étape a lieu dans les premières années de l'installation. Cette période peut relativement bien se passer, mais aussi donner lieu à de nombreux ajustements, difficultés et adaptations. Selon les entretiens, une difficulté qui est récurrente à cette étape serait liée au fait de vivre des aléas météorologiques (sécheresse, gel, inondation, grêle). Le bris de machinerie, la maladie ou des blessures sont aussi des difficultés présentes souvent nommées dans les entretiens comme étant les difficultés vécues dans les premières années de l'installation du fait des compétences en cours d'acquisition ou du manque de trésorerie qui ne permet pas toujours d'investir dans les outils adéquats (pour plus de détail, voir section 4). Certains porteurs de projets ont aussi vécu des problèmes importants qui impactent les structures comme des incendies de bergerie (Théo), de poulailler (Sophie et Marine) et des problèmes de structures souvent liés au vent (serres qui s'envolent ou se brisent... (Noémie)). Ainsi, même une fois installés, plusieurs porteurs de projet ont décrit des situations critiques les amenant parfois à remettre en cause leur projet agricole ayant vécu trop de difficultés (exemple de Théo).

3.2.14. *Moment de la vitesse de croisière : les solutions adoptées post-installation*

Cette dernière période/étape de l'installation correspond à une période souvent plus stable, l'agriculteur ayant trouvé une façon de travailler, ayant adopté des habitudes, ayant trouvé une clientèle, des éléments qui lui permettent en quelque sorte d'adopter une vitesse de croisière dans le travail et de moins vivre des formes d'adaptation et d'apprentissage à répétition. Peu de personnes rencontrées dans cette étude étaient réellement à ce stade (sauf peut-être Sylvain), puisque plusieurs n'étaient pas encore officiellement installés ou encore dans les premiers temps de l'installation.

4. Principales difficultés vécues par les porteurs de projets durant leur parcours d'installation

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche mentionnent majoritairement avoir vécu un stress important durant cette période d'installation. Ces sentiments de stress sont souvent liés aux complexités des procédures administratives, à la recherche de foncier, à la précarité économique, au fait de devoir faire des avenants pour la DJA, au fait de ne pas correspondre aux attentes, de vivre des éléments imprévus.

Rien de neuf sous le soleil, diront certains. Le métier d'agriculteur est souvent décrit comme étant pénible et stressant. Le taux de suicide agricole est d'ailleurs supérieur aux autres secteurs d'activité. Ce taux de suicide est parfois attribué à un « *mal être* », une « *perte de sens* » du travail qui découle en partie du fait de se sentir pris dans ce système productif, économique et normatif contraignant et trop en décalage avec le travail espéré par l'agriculteur (Deffontaines 2017). Si les soucis économiques sont souvent nommés par les proches (Jacques-Jouvenot 2014) ou les médias (Deffontaines 2014, 2019) pour expliquer le suicide des agriculteurs, d'autres facteurs seraient aussi très importants. Nicolas Deffontaines note d'ailleurs qu'il faut considérer le contexte structurel dans lequel s'inscrit le travail agricole pour ensuite comprendre son impact chez l'individu. Le modèle de développement agricole serait potentiellement un des facteurs pouvant influencer ce haut taux de suicide. En fait, il

existerait un stress « *naturel* » à l'agriculture (comme l'astreinte et l'imprévisibilité du travail, la météo, la maladie...) qui est constitué d'éléments sur lesquels l'individu a souvent peu de prise. Ce stress « *naturel* » doublé des attentes qu'impose le modèle de développement productiviste (selon lequel l'agriculteur devrait être en contrôle de sa production et de ses bénéfices, en ayant la volonté d'accroissement ou de la performance sans limites) crée une dissonance cognitive importante concernant le pouvoir réel dont dispose l'agriculteur et ses limites diverses. Ceci influencerait la santé physique et psychologique des agriculteurs.

Ces travaux concernent bien souvent les agriculteurs déjà installés. Ce que nous allons montrer, c'est que les agriculteurs que nous avons rencontrés dans cette étude semblent déjà vivre, dès leur processus d'installation du stress, des déceptions et du mal être, des éléments qui ressemblent à ce qui ressort des études sur le mal être en agriculture (Jacques-Jouvenot, 2014 ; Droz et Coll., 2014 ; Salmona, 2003 ; Deffontaine 2017). Notre hypothèse, basée sur des travaux menés dans d'autres secteurs professionnels, est que les personnes en processus d'installation étant en apprentissage de leur métier, il leur est difficile – faute d'expérience – de développer des stratégies pour s'épargner et se protéger (Gaudart et Weill-Fassina, 1999 ; Thébault, 2020).

Cette partie du rapport se centre sur les différents facteurs qui ont été mentionnés comme problématiques par les enquêtés. Le tableau ci-dessous synthétise les principales difficultés rencontrées par les enquêtés. En gris, dans la dernière colonne sont indiquées, ce que l'on peut par déduction identifier comme des ressources.

Tableau 5 Synthèse des principales contraintes et ressources dans le parcours de l'installation agricole

	Contraintes	Ressources
Le Foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés à trouver du foncier en étant peu ou pas accompagné • Difficultés à trouver des terres reconnues par l'administration (baux oraux) • Difficultés logistiques : les terres sont trouvées, mais des manques existent (bâtiment, eau, électricité, permis, logement...) • Difficultés de la compétition pour le foncier (réactivité obligée des candidats) 	Avoir un accès à des terres grâce à une reprise familiale ou un apport économique important ; outils (Répertoire De l'Installation, annonces SAFER, médias sociaux), réseau socioprofessionnel
Reprise d'exploitation vs création d'activité	Création d'activité, rend la démarche plus complexe du point de vue administratif et du point de vue de la recherche du foncier, mais laisse davantage de marge de manœuvre une fois les terres trouvées. Elle crée aussi plus d'incertitudes, plus d'apprentissages et impacte la crédibilité du projet qui reste à prouver.	Une reprise d'activité existante et rentable, sécurise le projet, mais les enjeux de la transmission peuvent être source de complexité pour le repreneur
Apport économique	Sans ou peu	Avec et important
Accompagnement à l'installation/ procédure administrative de l'installation	Difficultés, projet et profil hors normes ou originaux, autres contraintes qui empêchent de répondre facilement aux attentes administratives (âge, enfants, économiques...)	Répond facilement, projet et profil qui correspondent à ce qui est attendu
Âge et situation familiale	+ de 40 ans. Avec enfants jeunes et conjoint qui a déjà un travail qui implique des obligations familiales à considérer	- de 40 ans. Sans enfants, conjoint flexible ou impliqué dans le projet, peu

		d'obligations
Compétences professionnelles et personnelles	Manque certaines compétences en communication, administration, commercialisation, manque de confiance en soi, peu social-timidité, compétences techniques agricoles.	Variées
Temporalité	Au mauvais moment, aucune opportunité rencontrée, mauvais agencements des différentes étapes administratives	Trouver l'opportunité au bon moment

4.1. Le foncier

Le foncier est l'élément qui revient le plus souvent dans les entretiens pour décrire la principale problématique de l'installation ou le premier frein. Beaucoup se plaignent de devoir faire cette recherche de foncier seul ou mal accompagné. L'étude de Charlotte Pasquier, en 2012, dans son rapport de stage à la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, décrit aussi les problèmes liés au foncier et aux baux agricoles. Elle cite des phrases que nous avons également entendues dans les entretiens comme « *Le (gros) problème c'est le foncier* » ou « *Le premier frein c'est le foncier* » (Pasquier, 2012 :19). Certains soulignent, comme Agnès et Simon qu' : « *en gros là tu es livré à toi-même pour chercher tes terres* ». Cette problématique du foncier est intéressante, car elle décrit et revient en fait amalgamée à presque toutes les autres problématiques soulevées dans ce texte. Voici un bref descriptif des problématiques énoncées par les porteurs de projet en lien avec la difficulté à trouver des terres.

4.1.1. *Le sentiment de solitude face à la recherche de terres*

Beaucoup de porteurs de projets interrogés dans cette recherche mentionnent avoir trouvé des terres d'abord grâce à leur réseau social, par bouche-à-oreille, en entendant parler d'une terre qui se libérait dans la région espérée. Les services de la SAFER ont été utilisés, mais semblent problématiques pour un nombre important de porteurs de projet, ne diffusant pas assez les offres, et demandant une visite de leur site Internet régulièrement. Certains porteurs de projet parlent aussi de l'approche jugée « opaque » de la SAFER (Benoît et Clara), et de règles tacites qui sont difficiles à comprendre (Agnès).

4.1.2. *Difficultés à construire un projet pour chaque nouvelle offre de terres*

Certaines personnes interrogées mentionnent aussi la difficulté particulièrement importante pour les NIMA d'avoir accès au foncier (Mathias). Car, en fait, pour accéder au foncier « *il faut un projet béton* » (Mathias), mais sans avoir l'assurance d'avoir les terres pour lesquelles ils ont candidaté et sans connaître toutes les informations sur ces terres. Il faut donc proposer un projet crédible sur des terres fictives à avoir, et ce, à chaque candidature. Il faut donc s'investir beaucoup (en temps, émotionnellement, en compétence administrative, en rencontre avec différents acteurs...) dans la

proposition d'un projet crédible en ayant aussi une forte probabilité d'échecs (Benoît et Clara). Clara ou Agnès et Simon, mentionnent d'ailleurs avoir très mal vécu ces échecs lors de l'évaluation de leur dossier.

Agnès et Simon répètent à plusieurs reprises dans l'entretien cette difficulté à recevoir de mauvaises nouvelles ou des refus à répétition et comment ce processus d'installation a impacté sur leur moral. Ceux-ci racontent leur déménagement après 4 ans à travailler sur une terre en maraîchage, lorsqu'un conseiller municipal décide de ne pas renouveler leur bail. « *Donc on était un petit peu au bout de 4 ans dans une situation à se dire qu'on peut éventuellement rester. Enfin là on avait compris au bout de 4 ans que ça ne serait pas une situation pérenne dans ce village-là. On a travaillé, on a fait nos preuves et au bout de 4 ans, rien. Donc ça a été très dur moralement, vraiment très dur et du coup on a pris la décision de dire « Non, mais en fait on part, on cherche autre chose ». [...] Très dur moralement* ». Ils soulignent avoir choisi de s'installer sur une installation collective n'ayant pas le moral de tout reconstruire : « *c'était un terrain nu où il fallait tout reconstruire. Avec le moral dans les chaussettes, on ne se voyait pas reconstruire de zéro. C'était dur. Du coup on a dit « OK on tente quelque chose avec Marie et Justin* ». Ils racontent un autre coup dur quand la CDOA a refusé leur candidature pour céder les terres (2 hectares) à quelqu'un déjà installé avec beaucoup de terres, pour qu'il construise sa maison. « *Donc il fallait lui laisser ce petit bout pour qu'il y construise sa maison. Et c'était clairement dit comme ça. Nous au milieu, c'était très dur. Moralement, c'était très dur.* » Ils ajoutent que l'attente de réponse et la recherche de terres sont aussi difficiles moralement : « *Et puis des fois tu attends des réponses (pour les terres) pendant des jours, des semaines. Ce n'est pas tout le temps facile. Et puis après nous, de par notre histoire, on a clairement eu après une autre année de galère moralement pour chercher des terres. [...] Tu as quand même le petit vélo qui trotte de « qu'est-ce qu'on va faire ». C'est des périodes qui ne sont pas faciles* ».

Plusieurs mentionnent, comme pour Agnès et Simon, de ne pas avoir compris les décisions de la SAFER, en encourageant a priori parfois des projets peu viables ou des projets d'agrandissements. Certains, comme Agnès, Simon, Benoît et Clara, mentionnent du découragement et de l'épuisement. En effet, comment investir autant de temps et d'énergie dans des projets potentiels qui amènent au rêve lorsqu'à plusieurs reprises ceux-ci sont refusés, tout en gardant le moral pour de futurs projets ?

De plus, autre difficulté, selon les porteurs de projet, il semble falloir proposer des projets productifs/rentables considérés comme plus crédibles et « sérieux » qui demandent une prise de risque plus importante, quand pourtant ceux-ci cherchent plutôt de petites structures pour se faire la main progressivement et limiter les risques d'erreurs tout en apprenant, des projets qui seraient pourtant jugés moins crédibles. Mathias décrit bien cette situation : « *Le problème est que l'acquisition du foncier est liée souvent à un projet d'installation. Pour les gens qui s'installent, si ce n'est pas de la reprise familiale, ce sont souvent des néos qui n'ont pas de foncier. [...] C'est-à-dire faire un dossier béton pour que cela semble viable et que le foncier soit acquis. [...] Les petites installations maraîchages petites surfaces avec peu de capitaux, ça passe toujours limite. Les plans économiques passent toujours en limite. Je dis béton, mais c'est béton pour juste atteindre le SMIC, en fait parce que sinon, il faut trop de capitaux ou alors il faut viser plus gros* ». Selon cette lecture, il faut proposer un projet « béton » (rentable, crédible, productif, ...) sur des terres non encore obtenues et sans connaître vraiment leurs caractéristiques, sans vouloir prendre trop de risque, mais tout en étant sûr de soi, de ses compétences et de son projet en étant jeune et sans trop d'expérience.

4.1.3. Une connaissance plus importante des terres disponibles une fois installé

Certains enquêtés évoquent le fait que l'accès à l'information sur la disponibilité des terres se trouve facilitée, après l'installation – un mécanisme qui complexifie l'accès à la profession et désavantage les NIMA. Sylvie raconte ainsi : « *La période de recherche de terres, ça a été une période un peu stressante et un peu... On n'a pas forcément... À part la SAFER, mais la SAFER... Parce que toutes les semaines, maintenant, je reçois les offres de la SAFER au niveau des terres, mais je ne le recevais pas avant. Pour que je reçoive, il a fallu que j'adhère aux JA et du coup il a fallu que j'attende d'être installée. Et forcément, en étant installée, les terres je les avais. [...] Voilà, maintenant on connaît mieux ce qui se passe. Chaque semaine, on reçoit l'appel d'offres* ». Aujourd'hui les appels à candidature de la SAFER en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont disponibles en libre accès sur internet, on peut penser que ce n'était pas nécessairement encore le cas au moment de l'installation de Sylvie.

Benoît et Clara mentionnent des informations relativement semblables : « *C'est vrai qu'on n'avait pas réalisé, une fois que tu t'implantes, tu as des opportunités de terres aussi dans le secteur* ». Je leur demande alors si une fois installés, c'est plus facile de trouver des terres ? « *J'ai l'impression, oui. Pour l'instant, ça ne s'est pas vraiment vérifié. En tout cas, on entend plus, on sait plus ce qui se vend. Oui, et même, tu reçois des mails directement. La SAFER t'appelle. [...] Les voisins te disent. [...] Après, il y a des trucs qui vont se libérer, c'est sûr, il faut être patient [...] Oui, (avant) quand même moins d'informations. On n'a pas les voisins, la SAFER, peut-être qu'ils ne nous prennent pas tout à fait au sérieux au début, je ne sais pas. La SAFER, c'est opaque* ».

4.1.4. Une location de terre hors de prix pour s'inscrire dans le processus d'installation

Certains porteurs de projet, comme Paul, Églantine et Gabriel, vont louer des parcelles jugées « hors de prix » pour pouvoir s'installer et avoir la SMA (ou la demi-SMI selon les anciens critères que cite Paul) où simplement pour se donner l'impression d'avancer dans leur processus d'installation même s'ils travaillent à perte. Paul décrit bien cette situation : « *En fait, j'avais tellement de mal à trouver quelque chose qu'il y a 1 an un copain qui travaillait cette parcelle, et qui m'avait prévenu pourtant, qui m'avait dit « Attention, ce gars-là, c'est un grigou », moi, je me suis dit « Ça ne sera pas comme ça, je vais essayer de m'entendre quand même avec lui ». [...] Mais quand on n'a rien, on négocie toujours très mal, en fait. Et quand on n'a rien, on est prêt à accepter des choses. Et puis on se fait des films. [...] Je l'imaginai un peu mieux. Et ça n'a pas été le cas. [...] Donc malchance plus des conditions qui faisaient que c'était de toute façon impossible que ce soit rentable. C'est-à-dire un loyer beaucoup trop élevé, complètement hors des prix du marché. Donc effectivement avec le recul, jamais je n'aurais dû accepter ça. Mais je me revois dans la position où j'étais. Moi je me disais « Oui, ce n'est peut-être pas dingue, mais ça me permet de commencer ». Et c'est vrai, je me dis, le pire serait de ne rien faire et au moins j'ai l'impression d'avancer dans mon parcours, quand même. Je travaille, ça me donnera peut-être l'opportunité après, je veux dire. Je travaille déjà cette parcelle pour en trouver d'autres* ».

Églantine et Gabriel ont choisi de commencer par louer des terres qu'ils estimaient chères pour pouvoir s'installer : « *Au début, on était partis sur des loyers qui étaient très chers et petit à petit, on arrive à diminuer la location. Là, on est passés à 500 euros à l'hectare pour des terrains des fois qui sont vierges, où il n'y a pas d'arbres. En gros, on paye 5000 euros par an pour 10 hectares de terre, mais grâce à ces vergers, l'installation agricole en mars 2020 a été beaucoup plus simple parce qu'on n'a pas eu à justifier d'heures. On avait largement la SMI en installation en arboriculture, qui est normalement de 3,5 hectares à l'irrigation, donc on était larges.*

Donc vous avez loué des hectares qui n'étaient pas réellement productifs pour votre production pour avoir le SMI en termes de terre ?

C'est ça. On les a pris à ce tarif parce qu'on savait qu'on ne trouverait rien d'autre. »

4.1.5. Des baux officiels difficiles à trouver et des parcelles qui entraînent de la convoitise

Plusieurs porteurs de projet mentionnent aussi la difficulté de trouver des terres avec des baux officiels en fermage, en convention de pâturage ou juste en location (Paul, Rémy, Fred) et avoir eu des difficultés à s'installer du fait de locations orales non officielles et non reconnues. Cette difficulté serait liée au fait que les propriétaires craignent d'être dépossédés de leurs biens en ayant une entente écrite et espèrent pouvoir potentiellement vendre leurs terres plus chères si celles-ci devenaient constructibles. Les agriculteurs ayant peu de retraites, miseraient donc sur l'apport économique des terres (en location ou à la vente) pour assurer leurs vieux jours. La concurrence forte sur les terres et l'anticipation foncière n'aide pas à trouver des terres à de bons prix. Comme le décrit Sylvie : « *C'est presque le premier arrivé, premier servi. Après, quand on arrive, quand on s'installe un peu forcément après les autres, il ne reste plus grand-chose* ». Les promoteurs immobiliers interviennent aussi parfois sur des terres familiales, ou espérées comme telles, rendant l'acquisition impossible, car les terres sont devenues trop chères (Ludovic).

Après, il faut aussi trouver les « bonnes » terres pour ce que le porteur de projet souhaite faire. Plusieurs porteurs ont vécu des déceptions du fait de ne pas avoir les bonnes terres avec le bon matériel pour pouvoir bien s'installer (du fait d'être en zone inondable, sur une commune qui ne veut pas de cette activité, un mauvais voisinage, pas accès à l'eau ou l'électricité, refus de permis de construire, pas d'habitation disponible...).

Les relations avec le voisinage et les agriculteurs à proximité changeraient aussi lorsque le porteur de projet commence à chercher des terres pour s'agrandir (Églantine et Gabriel et Fred). Certains mentionnent avoir vécu des tensions voire des conflits avec des voisins après avoir commencé à chercher d'autres terres. Églantine et Gabriel soulignent aussi le fait que le droit de préemption des jeunes à la SAFER pour être prioritaire sur des terres disponibles peut être problématique et mal perçu par les autres agriculteurs du coin s'ils les utilisent déjà. Ils racontent qu'un jeune voisin qui a utilisé ce dispositif pour faciliter l'installation des porteurs de projet a reçu des menaces par la poste pour le dissuader d'utiliser ce droit. Fred décrit aussi des relations très tendues avec des voisins lorsqu'il obtient plus de terres. Selon lui, les relations étaient bonnes au départ et plus celui-ci a réussi à accéder à des terres et plus un voisin viticulteur va le fuir, pour finalement lui faire des difficultés : il porte plainte, le menace, bloque l'accès à une route... Ce voisin lui demande aussi de retirer ses brebis des terres. Selon lui, ce voisin a commencé à faire des problèmes au moment où il a acheté des terres, car ce voisin pensait avoir l'hégémonie sur le territoire, mais se rend compte que des démarches lui échappent.

Tous, ou presque, mentionnent avoir vécu de grandes difficultés liées au fait de ne pas réussir à louer des terres officiellement. Paul ne trouve que des contrats oraux de location en olives. Il choisit de lancer son installation en ayant aussi les abeilles pour avancer plus vite et rentrer le plus rapidement possible dans les conditions du demi-SMI. Rémy décrit aussi des difficultés à convaincre un homme de 80 ans à signer des baux de location des terres (le vieil homme refuse de signer quoi que ce soit). Rémy tente d'expliquer à l'administration et la DDT que cet homme âgé qui laisse la famille utiliser ces terres depuis des années ne voudra jamais signer de papier officiel, mais la réponse administrative est négative :

l'administration veut obtenir un papier officiel. Celui-ci mentionne : « sur 80 hectares j'ai eu une vingtaine d'hectares en fermage où j'ai eu du mal. Et je n'ai pas eu de signature, zéro ». Il ajoute que cette situation est due au fait du refus de l'engagement des propriétaires et de la durée des baux qui peut paraître très longue :

« c'est la peur des propriétaires terriens de signer un papier, de s'engager pour 9 ans, c'est vraiment ça. Et il n'existe rien qui permettrait à un propriétaire de louer sa terre tous les ans par tacite reconduction et de dire « Cette année, on finit l'année et on s'arrête, je récupère ma terre ». Ça n'existe pas. Il n'y a aucun bail qui existe comme ça. Et les gens maintenant ne veulent plus, 9 ans c'est trop long pour eux. Donc c'est vraiment cette peur-là qui m'a vraiment marqué. Pour aller chercher des signatures, c'est le pire. Ça a été contraignant ».

Si la proposition de Rémy de baux annuel, à renouveler tous les ans n'est sans doute pas souhaitable car elle pourrait engendrer une grande précarité pour les agriculteurs installés, son propos pointe néanmoins l'intérêt que pourraient avoir des baux plus courts ou plus souples.

Ana et Martial décrivent bien les difficultés à trouver du foncier : « on a mis trois ans à trouver le terrain, quand même. [...] les propriétaires sont vraiment très frileux à mettre des exploitants dessus parce qu'il y a cette peur de ne pas pouvoir se débarrasser des exploitants, et cette envie que leur terrain passe constructible et qu'ils deviennent millionnaires du jour au lendemain ». Ludovic décrit bien la problématique autour de la spéculation immobilière : « Le problème, aujourd'hui, c'est que là où je suis situé, on subit une énorme pression foncière et que bien sûr, la pression foncière passe au niveau des communes au-delà de l'agriculture. Donc j'ai perdu toutes les terres qui appartenaient à mes grands-parents. [...] Elles ont été rachetées par des promoteurs immobiliers ».

4.1.6. Difficulté logistique : les terres sont trouvées, mais des manques existent (bâtiment, eau, électricité, permis...)

Plusieurs porteurs de projet décrivent des difficultés en lien avec la recherche de terres, mais aussi avec l'aménagement convenable de celles-ci une fois trouvées pour arriver à exploiter.

Sophie et Marine n'arrivent pas à avoir l'électricité et une possibilité de logement. Alexandre a des problèmes d'accès pour les pompiers, pas de reconnaissance officielle du bâtiment et donc ne peut pas l'utiliser comme une maison et difficilement comme hangars agricoles. Benoît et Clara n'ont pas la possibilité de faire construire une bergerie pour leur projet d'élevage de chèvres sur des terres obtenues après un conseil en CDOA, ils abandonnent le projet d'installation en chèvre devant l'absence de réponse du maire et de l'urbanisme.

Sophie et Marine ont vécu beaucoup de difficultés pour installer leurs poulaillers, l'eau et l'électricité sur les terres familiales de Marine, des éléments qu'elles n'ont pas encore tous résolus au moment de l'entretien, 6 ans après avoir obtenu leur SIRET. « On est parties sur des prêts familiaux sur des terrains qui étaient non viabilisés, non clôturés. Donc ça a été très compliqué de réussir à obtenir ne serait-ce que de l'eau potable, de l'électricité – on l'a eue il y a moins de six mois. Donc on rencontre toujours des choses toujours très complexes, toujours faire ses preuves avant de pouvoir bénéficier d'un outil de travail ».

4.1.7. Compétitions entre projets et profils pour le foncier

Le fait que le foncier soit sous pression entraîne une forte concurrence entre les porteurs de projet qui

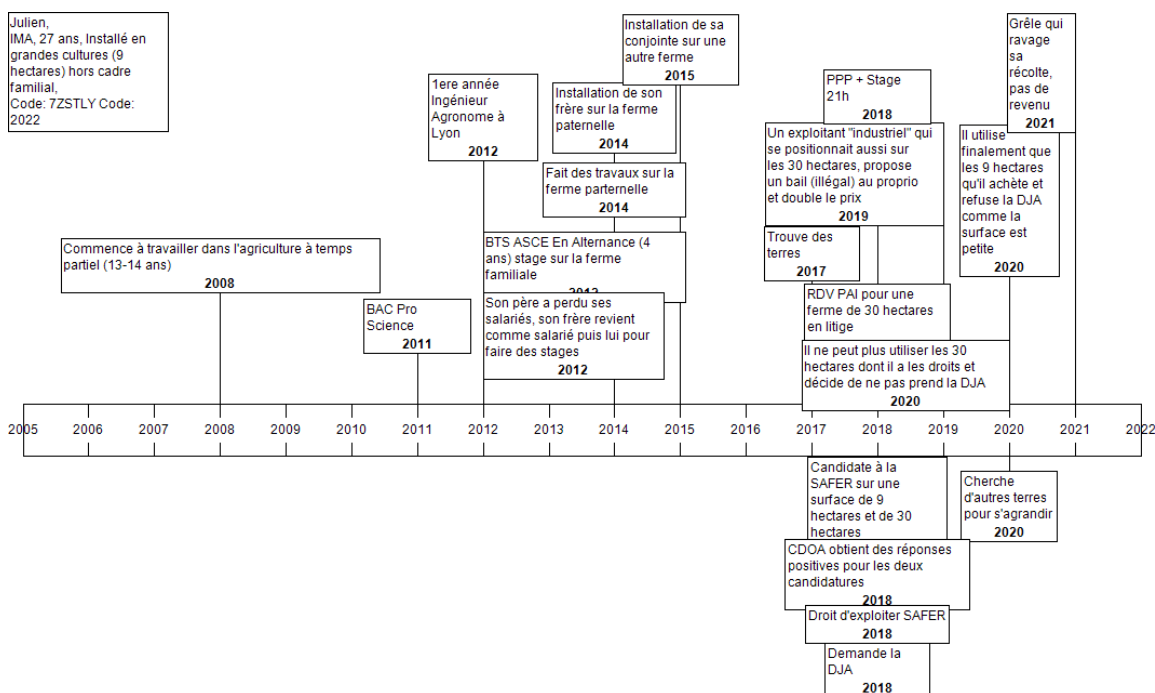
doivent réagir rapidement aux appels à candidature de la SAFER. Or, parfois cette réactivité est difficile et implique souvent d'aller collecter un nombre d'informations importantes sur l'exploitation disponible (présence d'eau ? type de bâti ? type de terres ?...) pour fournir un dossier cohérent.

Par ailleurs, selon plusieurs porteurs de projet, une différence de traitement semble exister entre NIMA et IMA dans la recherche de terres, dans la mesure où différentes instances (mairie, SAFER, Chambre d'agriculture...) privilégieraient les « *fils ou filles de* » la région, des enfants d'agriculteurs (Agnès et Simon, Églantine et Gabriel, Sophie) à l'installation de néo-ruraux. Julien mentionne d'ailleurs comme frein à l'installation le fait que dans les commissions, selon les candidats, les syndicats vont mettre un autre dossier plus apprécié pour faire concurrence.

Agnès et Simon ressentent beaucoup cette forme de discrimination du fait d'être NIMA et de proposer un modèle agricole alternatif en zone de montagne : « *Pour la recherche de terres, moi je suis persuadé que d'être hors cadre familial, c'est une difficulté supplémentaire à surmonter. Parce que je pense que de toute façon l'installation agricole est difficile pour tout le monde. Mais pour trouver des terres, de ne pas être du coin et surtout de ne pas être d'une famille d'agriculteurs du coin, c'est une difficulté supplémentaire. Ça, c'est sûr. Après, si, il y a quand même le côté aussi pour trouver des terres, les projets alternatifs ne sont pas toujours bien en vue. Ce n'est pas facile à vendre quand tu dis que tu veux faire des plantes aromatiques en agroforesterie. Par rapport à un projet d'élevage ovin bien classique... Ou arboriculture. Comme la plupart, finalement, des décideurs sont quand même un peu dans le moule, tous les élus qui siègent au comité technique de la SAFER, à part un ou deux, ce n'est pas trop l'agriculture alternative ».*

Plusieurs personnes interrogées décrivent aussi des ententes de « *copinages* » (Benoît et Clara), de magouilles, ou de relations presque « *mafieuses* » autour des terres (Tristan et Camille). Julien raconte également les jeux politiques autour des terres quand un gros producteur de fruits use de stratégies pour contourner l'intervention de la SAFER. Il propose directement aux propriétaires un prix de location plus élevé que celui proposé à Julien. Ceux-ci acceptent. Le gros producteur obtient finalement les terres pour lesquelles Julie avait pourtant obtenu un droit d'exploiter ce qui rallonge d'autant plus son processus d'installation car il doit trouver d'autres terres. Sophie et Marine se sont aussi fait demander une « *valise* » de paiement « *au black* » d'une partie du montant d'une terre pour le propriétaire.

Figure 12 Trajectoire Julien, IMA, 27 ans



La recherche de foncier semble donc moins complexe pour les porteurs de projet IMA qui reprennent des fermes familiales existantes (par exemple David, Céline, ou Tristan). Cependant, les IMA vivent aussi des difficultés à trouver des terres lorsqu'ils tentent d'agrandir la ferme (Paola), de déclarer d'anciennes terres louées à l'oral (Rémy), ou de s'installer sur d'autres terres indépendamment de la famille (Julien). La trajectoire de Julien (plus haut) décrit bien les difficultés qu'il a vécues. Mais globalement, le fait d'être déjà ancré sur le territoire et de connaître d'autres agriculteurs, avec qui des ententes parfois avaient lieu, et d'être dans les circuits d'information, facilite la location ou l'achat de nouvelles terres (Céline).

4.2. Création d'activité versus reprise familiale

4.2.1. Les difficultés de la reprise familiale : le poids des héritages non choisis

L'installation réalisée dans un cadre familial, dans le cas d'une reprise de la ferme, engendre des difficultés particulières. Le jeune porteur de projet vit souvent des problèmes du fait des pressions et des attentes pour reprendre les pratiques des anciens. Le poids de la tradition et le maintien du patrimoine créent un stress additionnel chez les personnes IMA ce qui peut complexifier l'installation. Ces réalités rendent aussi plus difficiles pour ceux-ci toutes formes d'innovations. Du moins, les jeunes IMA interrogés critiquent le fait d'avoir moins de marge de manœuvre que les NIMA dans leur installation et envient parfois ceux-ci de pouvoir partir de zéro pour construire un nouveau projet agricole.

Paola, IMA en viticulture, décrit bien les difficultés qu'elle vit dans sa reprise de la ferme familiale. Elle mentionne vouloir être autonome, prendre ses propres décisions et s'émanciper de la famille. Elle décrit des disputes ou des petits conflits sur des choix de matériels ou des pratiques qu'elle souhaite

modifier, des changements non appréciés par les anciens qui ont, selon elle, toujours fait de la même manière. Elle dit vouloir comprendre le métier et se former davantage pour savoir pourquoi il faut tailler les vignes de cette façon et pas autrement. Elle veut comprendre pourquoi il faut adopter telle pratique et n'accepte pas comme explication le fait qu'il faut faire de la sorte « *parce que tout le monde a toujours fait de cette façon* ». Elle décrit les attentes qui portent sur elle : « *Par exemple je veux faire une plantation, je veux choisir des porte-greffes qui ne soient pas ultra vigoureux parce que je ne veux pas des vignes qui me font du jus à fond, parce que je veux faire du vin, et je sais que ce que je vais planter là, je vais me le traîner pendant quarante ans, hé bien ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible que sans me disputer avec ma mère je puisse commander des porte-greffes qui ne soient pas le même porte-greffe que tout le monde utilise parce que pour des raisons de sécheresse ou de vigueur, parce que chez les coopérateurs, le but, c'est plus la quantité que la qualité, et moi ce n'est pas mon objectif. [...] Si j'avais une crise d'angoisse, plutôt que le gel de l'année prochaine, ce serait plutôt ça, c'est de savoir que dans les vingt ans qui vont venir, j'aurais toujours ma mère au bout du champ entre deux pieds en train de me dire : « Il ne faut pas que tu attaches comme ça. » Ça me fatigue, ça me fatigue. ».* Paola considère que l'installation en étant IMA est très complexe, et que les NIMA ont d'autres difficultés. « *Donc on se chamaille en permanence sur ces points-là (dans la famille, sur les pratiques, le matériel à utiliser...) et je pense que quelqu'un qui s'installe, qui n'a pas ce patrimoine, d'une certaine manière, c'est beaucoup plus dur, et je pense dans nos régions, infaisables. Sauf si tu as beaucoup d'argent, mais au moins tu as plus de liberté, de marges de manœuvre, tu as moins de fidélité à respecter d'une certaine manière. [...] Les gens qui s'installent dans les pas de leurs parents, j'ai l'impression, c'est possible que je me trompe, mais ils ont beaucoup de mal à faire les choses à leur manière, en fait, à être innovants* ».

Rémy, pour sa part, veut avoir des pratiques plus écologiques et souhaite moins travailler la terre que son père. Julien perçoit lui un décalage de perception du travail agricole avec son frère ce qui l'amène à s'installer seul. Il mentionne : « *mon frère est déjà installé, mais c'est moi qui ne veux pas m'installer avec lui parce qu'on n'a pas le même caractère, pas les mêmes points de vue. Du coup, on ne s'entend pas. [...] J'ai dit « Je m'installerai tout seul, je ferai ma ferme tout seul, je me démerderai tout seul et je vous prouverai que j'y arriverai autant que vous* » [...] À partir du moment où on était ensemble sur la ferme en même temps, déjà, on voyait que les sensibilités n'étaient pas les mêmes. [...] Après, c'est sur l'énergie qu'on met et les choix stratégiques de l'exploitation. [...] Je dis que si je reviens, on double [la production] au minimum. J'avais de l'ambition. [...] Mon frère, ce n'était pas du tout l'ambition. [...] Lui, il voulait faire... moi, je « *dis le moins possible* ». [...] Ça a été la source principale des problèmes. Quand il y en a un qui veut faire plus et l'autre qui freine, ça pose beaucoup de problèmes. [...] Si en plus on est associés, après il y a l'argent qu'on gagne, comment on le divise et tout. Là, j'ai dit « *C'est bon. Ce n'est pas la peine d'aller plus loin, c'était voué à l'échec.* »

Des conflits familiaux sont donc parfois présents dans l'installation de jeunes IMA. Dans le cadre de cette recherche, quatre entretiens décrivent des tensions familiales et un porteur de projet a d'ailleurs abandonné son parcours d'installation dû à des conflits trop importants avec son père qui avait l'impression de se faire « *voler* » la ferme. Ce que l'on pourrait qualifier de "combat" dans l'installation des personnes issues du monde agricole, découle d'un combat d'idées, de principes et de pratiques entre les jeunes générations et les anciennes. Changer les façons de faire ne va pas de soi dans beaucoup de fermes et peut engendrer des frictions entre parents/enfants et fratries.

D'autres problèmes familiaux sont aussi présents dans l'installation des IMA, dans le fait de devoir souvent partager la propriété familiale entre parents et enfants et entre frères et sœurs. Un représentant de la Coopération Agricole interrogé dans le cadre de l'enquête, décrit d'ailleurs dans un entretien exploratoire, la difficulté pour les familles de céder parfois la ferme à un seul des enfants qui doit racheter la part des frères et sœurs pour s'installer (montant parfois trop important) ou si cet enfant veut s'installer jeune quand le parent est toujours en activité. Dans le cadre de l'abandon observé dans cette recherche, ce problème a aussi été important et aucun accompagnement juridique n'a été sollicité pour tenter de diviser équitablement les biens entre parents et enfants et dans la fratrie.

Les profils IMA observés dans cette recherche avaient certaines ressemblances en lien avec cette problématique de l'héritage familial à gérer, mais ils avaient aussi des caractéristiques propres à chaque porteur de projet. Une personne IMA n'avait par exemple aucune expérience agricole ayant vécu loin de la ferme toute son enfance (Sigrid). Un autre porteur de projet s'est installé sur des terres non issues de la famille, car celui-ci est en conflit avec celle-ci (Julien). Celui-ci et Paola, ont d'ailleurs vécu les difficultés du fait de chercher des terres en dehors du cadre familial. Un a abandonné à cause de la gravité des conflits familiaux (Rémy). D'autres sont issus du monde agricole (Tristan, Églantine, Gabriel), mais de parents néo-ruraux agriculteurs installés dans les années 1980. Ceux-ci vivent les avantages et les conséquences d'appartenir à deux mondes (IMA/NIMA), mais considèrent vivre des préjugés du fait d'être des néo-ruraux de seconde génération. Ceux-ci ont donc vécu des difficultés et des facilités bien différentes selon leur propre histoire.

4.2.2. Les difficultés des NIMA

Les NIMA vivent des problématiques particulières du fait de ne pas être issus du monde agricole. Dans les difficultés récurrentes mentionnées par les NIMA, il y a la recherche de terres, même si cette difficulté varie selon les capacités financières des individus. Ceux qui semblent avoir le plus de problèmes dans leur processus d'installation n'ont souvent pas d'apport économique. Les NIMA vivent aussi plus de difficultés si leur projet semble hors-norme (Sophie et Marine, Camille), si les personnes sont aussi hors-norme (Sophie et Marine lesbiennes, femmes, en mobil-home...) et si elles ont un moins bon réseau de contacts. Chez les personnes issues du monde agricole, mais de parents néo-ruraux comme Tristan, Églantine et Gabriel, on retrouve dans leur entretien des thématiques similaires aux personnes NIMA dans le fait de se sentir exclu du monde agricole.

4.3. Apport économique

Nombreux sont les porteurs de projet qui ont mentionné comme difficulté ou comme frein à l'installation le manque d'apport économique personnel suffisant ou de soutien familial significatif. Cette difficulté est renforcée par le fait que le prix des terres à l'achat ou la location est très élevé.

Sophie et Marine décrivent cette réalité qui les amène à utiliser beaucoup de matériel recyclé, des dons, à faire du bricolage. « *Parce qu'on s'est installées sans crédit, on est parties avec l'argent de poche, donc on n'avait pas... [...] On avait 5 000 euros chacune qu'on a mis dans la boîte. C'était notre argent de poche, ce n'était pas... Pas de crédit, pas de DJA. [...] on a travaillé avec 10 000 euros pour monter une ferme avec le fonds de roulement. Donc on a fait beaucoup à la débrouille, beaucoup de troc pour récupérer du matos* ».

Beaucoup de porteurs de projet décrivent des difficultés et des pénibilités fortes vécues en début d'installation, souvent dues au fait de ne pas avoir du matériel adapté ou du matériel bricolé (Adrien,

Paul).

Adrien décrit ainsi son mode de travail de type « débrouille » la première année : « *je fais tout à l'énergie, je fais tout à l'enthousiasme, mais c'était quand même stressant parce que quand on part de zéro concrètement il faut un hangar, il faut un tracteur, il faut ceci, il faut cela, donc c'était vraiment de la débrouille, mais une fois que j'ai passé le cap de me dire qu'on pouvait travailler comme un gitan au départ, c'est un peu ce que j'ai fait, j'ai vraiment été dans la débrouille, dans le système D, on se rend compte que ce n'est pas très confort, mais ça peut passer. Donc j'ai commencé comme ça et la 2e année en 2020 je me suis dit on va arrêter de s'épuiser, on va rationaliser le truc, on va continuer à acheter du matériel* ».

Ana et Martial racontent également que leur incapacité à investir pour mécaniser a été très éprouvante physiquement « *la première année, quand on a planté les premiers plants, on n'avait pas l'argent pour se payer les machines, et ça, ça a été compliqué. On a travaillé les champs à la pioche, à la faux, on était fatigués. [...] Après, on était tellement contents la première année qu'il y a des journées où on s'est épuisés. [...] La première année, on s'est dit : « C'est bon, on fait tout, tout seuls. » Et on s'est retrouvé à faire 5h30 -15h30. Un jour, on a fait dix heures de cueillette, sans pause, sans regarder l'heure, sans s'en rendre compte, et le soir, on était plus qu'épuisés, on s'est dit : « Il ne faut plus jamais faire ça, parce qu'on ne tiendra jamais les quatre mois de cueillette comme ça. » Donc il y avait peut-être un petit peu trop d'enthousiasme, limite, à penser qu'on allait tenir. Peut-être qu'on a un peu trop donné ça, la première année, les deux premières années, par exemple, faire les champs à la pioche aussi, on s'est vraiment épuisés en plein mois de juillet à planter nos jasmins après.*».

Sigrid décrit aussi les difficultés économiques des jeunes de moins de 25 ans à s'installer : « Dans l'histoire, je n'ai pas de rémunération, là, parce que je suis trop jeune, je n'ai pas de recours à Pôle Emploi parce que je n'ai pas assez cotisé, je n'ai pas le droit au RSA parce que je n'ai pas 25 ans, je peux demander la prime d'activité, mais on ne sait pas trop si je vais l'avoir, donc en fait j'ai zéro revenu. Après, on demande aux jeunes : « *Pourquoi vous ne voulez pas vous installer ?* » Ils sont en danger. Tout simplement ». Elle mentionne que trois semaines avant l'entretien ils pensaient abandonner et la principale cause était l'argent : « *L'argent. Le problème numéro 1, c'est l'argent. [...] Alors, ce n'est pas tant l'argent qu'on peut se verser, ce n'est pas trop un problème parce qu'on a un toit sur la tête, même si honnêtement on vit de façon précaire, mais ce n'est pas très grave, on a à manger, on peut trouver facilement des alternatives à l'argent avec d'autres producteurs, etc. Ce n'est pas très compliqué, mais c'est les dettes fournisseurs, les dettes bancaires, les cultures qui ne sont pas forcément dans l'état où on aimerait qu'elles soient. C'est ça qui est compliqué à gérer* ».

4.4. Accompagnement à l'installation/parcours administratif

Pour la majorité des personnes interviewées dans cette recherche, l'accompagnement à l'installation et le parcours administratif qui y est lié se sont avérés assez lourds et complexes. Seuls quelques porteurs de projet, beaucoup plus rares dans cette recherche, déclarent que l'accompagnement à l'installation était satisfaisant. Par exemple, Ludovic, qui a pourtant abandonné son installation parce que la Mairie a récupéré les terres qu'il avait obtenues après l'accord de la CDOA suite à des conflits de voisinage, considère avoir été très bien accompagné : « *Non, on ne se sent pas seul parce qu'il y a beaucoup d'organismes pour nous soutenir, que ce soit au niveau Chambre, au niveau ADEAR ou quoi que ce soit. Tout le monde est là derrière nous, même qu'on ne téléphone pas, c'est eux qui vont nous*

téléphoner pour les avancements de dossier ; tout le monde est là quand même, où que ce soit, tout le monde est là pour nous soutenir, il n’y a pas de problème.[...] Et si on ne savait pas, au moindre coup de téléphone, on nous répondait, on nous réorientait où il fallait... tous les organismes que je suis allé voir, autant le P21, je ne sais pas si ça s’appelle toujours comme ça, mais pour l’installation en chambre ou que ce soit à l’ADEAR 13, j’ai toujours eu du monde derrière moi».

4.4.1. Une installation qui demande du temps et de l’énergie : un arrêt des activités est souvent nécessaire

Dans le cadre de cette étude, beaucoup de personnes mentionnent avoir dû arrêter leurs activités professionnelles, notamment celles productives en agriculture, pour se consacrer pleinement à leur processus d’installation, puisque celui-ci demande beaucoup de temps, d’étapes et de suivi pour compléter toutes les procédures.

C’est le cas notamment d’Alexandre, en espace-test, qui arrête sa production et sa vente de légumes pour se consacrer pleinement à son installation même si cette situation le rend précaire économiquement. Celui-ci mentionne : *« En novembre 2021, j’arrête de produire, j’arrête de vendre et je me consacre à 100 % à mon projet qui avait déjà commencé. [...] Au départ, j’ai pensé pouvoir le faire seul (le plan d’architecte et les démarches), et ce n’était pas du tout le cas, surtout que j’avais encore mon activité de maraîcher. [...] Novembre, j’arrête tout parce que je m’aperçois qu’il y a quand même énormément de choses à coordonner, tous les différents travaux, les devis à faire ... ».*

Simon et Agnès choisissent aussi de mettre un terme à leur activité de maraîchage à la fin de l’espace-test pour se consacrer uniquement à leur installation. *« Et là on dit « On fait une année soft en production pour avoir le temps de chercher ». Parce qu’en fait, chercher des terres, rencontrer des gens, c’est beaucoup de temps. Et faire une saison agricole en parallèle, on s’est dit « Non, ça ne va pas le faire ».*

Maxence adopte la même stratégie d’alternance activité/chômage pour pouvoir continuer ses recherches de foncier durant les périodes sans emploi : *« C’est-à-dire qu’il y a des moments où vous faites des contrats, chômage, contrats de travail... vous alternez un peu entre ces moments de... parce que je voulais passer du temps à la recherche, parce que ça prend du temps et c’est dans la journée qu’il faut appeler les gens, il faut aller se déplacer donc j’ai préféré... je n’ai pas besoin de beaucoup, grand-chose pour vivre, moi donc le chômage et après, travailler à côté, ça m’allait très bien ».*

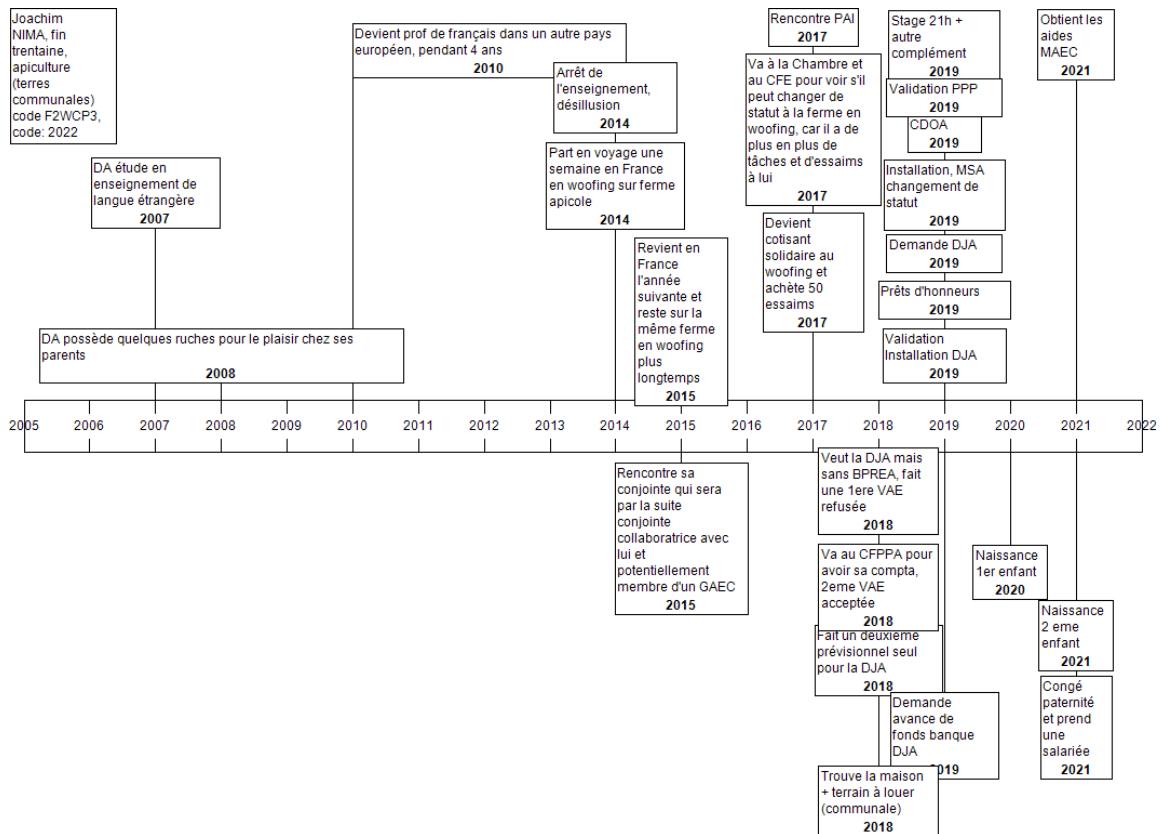
Élodie arrête aussi ses activités pour s’installer : *« L’année dernière 2021, je n’ai pas travaillé, je me suis occupée de mon projet d’installation, donc j’ai commencé les rendez-vous à la Chambre. [...] Travailler en même temps que se lancer dans le projet d’installation, c’est compliqué. Il y a toujours des rendez-vous à gauche, à droite, si ce n’est pas Digne, c’est à Manosque ».*

Ludovic se met aussi au chômage pour chercher des terres : *« Je passais mes étés au chômage. [...] Pour essayer de monter l’exploitation au maximum, d’arriver sur des recherches de terres ou trouver le plus de choses pour pouvoir m’installer et totalement arrêter ça ».*

4.4.2. La multiplication et la synchronisation des étapes administratives

Dans le cadre des entretiens, certains nous ont mentionné le fait d’avoir l’impression d’avoir toujours plus d’étapes à réaliser afin de pouvoir s’installer. Certains mentionnent avoir reçu un document de la Chambre d’agriculture qui explique les étapes, mais il semblerait que d’autres étapes s’intercalent ou apparaissent dans le processus donnant l’impression d’en avoir toujours plus – c’est la période que nous avons identifiée comme celle de l’engrenage (voir section 3.2. 9 pour la liste des étapes les plus souvent mentionnées dans les entretiens). Les schémas des trajectoires nous le montrent bien, car on voit que s’accumulent dans un temps très court, en 2019, une diversité de tâches administratives, c’est par exemple le cas pour Joachim (figure ci-dessous) :

Figure 13 Trajectoire Joachim, fin trentaine, NIMA



Tristan mentionne d’ailleurs : « Moi, pour moi, c’est toujours assez flou. [...] Il y a plein d’étapes, et effectivement je pense qu’il nous en manque encore pas mal. À chaque fois qu’on tombe sur une nouvelle étape, on en apprend dix autres ». David décrit quelque chose de similaire : « Non, mais c’est qu’en fait à chaque fois qu’on voit quelqu’un il nous en redit une, il nous en redit une, et du coup c’est vrai que pour le parcours d’installation, telle personne me dit de voir telle personne qui ensuite nous dit de... enfin c’est toujours le maillon d’une chaîne qui s’accumule ». Et à chaque nouvelle étape, il faut contacter de nouveaux interlocuteurs pour obtenir des informations supplémentaires, des tâches qui demandent du temps. Julien mentionne qu’ : « À chaque fois, il faut appeler quelqu’un qu’on pense qu’il a la réponse. Soit il a la réponse et il nous dit « Oui, tu fais comme ça », soit il dit « Je ne sais pas, je te donne le numéro d’untel. » Après, petit à petit, on fait le cheminement, on trouve l’info, mais c’est du temps ».

Ainsi, chaque nouvelle étape ou nouveau service à contacter implique des délais supplémentaires qui décalent les plans de l'installation initiale. David décrit bien cette situation lorsqu'il demande une aide PCAE qui entraîne un retard important dans son installation étant dans l'attente d'une réponse de la DDT pour entreprendre ses achats de poulaillers : « *il faut toujours attendre un accord de quelqu'un d'autre et ainsi de suite et que du coup, nous, on ne peut pas faire nos (plans d'installation).[...] Elle m'avait dit vous n'avez pas le droit de signer de devis tant que vous n'avez pas l'accord. Alors mine de rien, la construction d'un poulailler c'est quand même un peu long. Donc ça décale tout, parce que donc, eux, il leur faut 6 mois pour donner une réponse. Dans ces 6 mois, on ne peut rien commander, rien faire. Si on attend la fin des 6 mois pour commander ça nous décale encore de 6 mois. Parce qu'il y a toujours des délais [...] Et du coup, ça bloque un peu tout.* »

Comme nous l'avons présenté en exergue de ce rapport, Tristan décrit bien dans un extrait d'entretien cette accumulation de tâches à faire en moins de six mois pour pouvoir être dans les temps et récupérer la ferme avant que sa mère prenne sa retraite. Toutes ces tâches à réaliser sont conditionnelles à une autre pour pouvoir passer à l'étape suivante. Toutes ces étapes de l'installation ne sont donc pas toujours simples à articuler et ont tendance à se « *télescoper* » pour reprendre l'expression de Tristan. Certains mentionnent le fait d'apprendre régulièrement une nouvelle procédure qu'il faut accomplir pour s'installer. D'autres soulignent (comme Sophie, Tristan) avoir eu à faire plusieurs tâches en parallèle (par exemple achat de la ferme familiale suite à la prise de la retraite des parents en même temps que le processus d'installation). Ces ajouts de tâches rendent encore plus compliquées la compréhension et la réalisation des étapes durant la période de l'engrenage. L'analyse des trajectoires permet d'ailleurs souvent de voir concrètement ces accumulations de tâches et d'étapes additionnelles dans l'installation.

4.4.3. *Décalage normatif : problème de compréhension des normes explicites et normes sociales implicites de l'installation*

Plusieurs porteurs de projet ont mentionné en entretien avoir eu du mal à comprendre les règles explicites et implicites de l'installation et du monde agricole qui parfois entrent en contradiction avec ce que devrait être l'aide à l'installation. Le sentiment d'être « *hors norme* » ou le fait de « *ne pas entrer dans les cases* » prévues par l'administration ou les attentes sociétales est vécu comme problématique par certains porteurs de projet (Sylvie, Simon et Agnès, Sophie et Marine). Ce sentiment d'être hors normes est vécu chez les NIMA comme les IMA, avec une surreprésentativité chez les NIMA.

Alexis et Clarisse décrivent bien ce phénomène qu'ils ressentent : « *Mais tout est plus difficile quand on ne passe pas par la case départ. Quand on ne fait pas d'école ou quand on n'a pas de famille d'agriculteurs, c'est très compliqué de s'installer. Très, très, très compliqué...* ».

Sylvie décrit bien aussi cette difficulté en étant NIMA, mais aidée par la famille de son conjoint en agriculture : « *les difficultés, ça a été de rentrer dans les cases pour l'obtention de la DJA et comme je ne partais pas de zéro, mais presque...* ».

Sophie et Marine décrivent bien les préjugés qu'elles perçoivent à leur égard et ce sentiment d'être perçu comme hors normes ou n'entrant pas dans les cases. « *On est déjà des femmes, on est déjà lesbiennes, donc le regard des autres... Comment dire ? On ne perçoit plus rien... On ne les fréquente pas. [...] C'est le bio aussi. Le bio, ça fait petit hippie écolo, petite ferme. Je ne sais pas... Oui, du coup, ce n'est pas une activité agricole, c'est un jouet. On n'est pas les vrais paysans, pas les vrais agriculteurs.*

[...] Voilà, on est logées dans un mobil-home. Du jour au lendemain, si la mairie décide que le mobil-home dégage, c'est la tractopelle et on se fait exclure comme des malpropres. [...] Aujourd'hui, quand on vit en mobil-home, on est un raté de la société qui essaye de gruger pour avoir un logement.»

Au-delà des profils atypiques liés à des projets et trajectoires de vie, nos enquêtes montrent aussi l'importance pour ces porteurs de projets de s'approprier les normes administratives en particulier pour l'usage et la déclaration du foncier utilisé, et même si celles-ci entrent en contradiction avec les normes sociales du monde agricole. Ainsi, pour l'installation officielle, la pratique des baux oraux pourtant en vigueur dans le monde agricole, constitue un frein important.

Pour Paul, les locations officieuses des oliveraies qu'il exploite font en sorte qu'il retarde depuis plusieurs années sa possibilité de s'installer administrativement. Il résout ce problème lorsqu'il obtient des terres officielles en location : *« j'ai récupéré une grosse parcelle. 500 arbres à Manosque avec un bail sur 3 ans. Ça m'a permis d'avoir vraiment l'espoir de faire la DJA au niveau surface. Parce qu'avant, je n'avais que des baux oraux quasiment. Je travaillais quand même beaucoup d'arbres. À un moment donné je travaillais quelque chose comme 500 arbres, mais rien déclaré. Donc j'aurais été pas loin de prétendre à faire un parcours DJA, mais impossible vu que rien n'était déclaré. Et je n'avais pas assez d'abeilles [...] Pour faire l'installation, il faut un minimum. Il faut ce qu'ils appellent la demi-SMI. [...] Sinon, ce n'est pas possible. La DJA ne marche pas. Et moi, j'ai toujours été assez loin, mais encore une fois pas si loin si je n'avais pas des trucs pas déclarés. Des baux oraux que je ne peux pas faire valoir. [...] Mais si j'avais tout déclaré, que des vrais baux, je pourrais prendre la DJA ».*

Rémy (IMA) qui travaille les terres d'un monsieur âgé de 80 ans qui ne veut pas signer de bail a aussi le sentiment d'être hors norme. Pourtant ce monsieur *entretient ce qui semble être un rapport, assez commun dans les mondes paysans, dans le fait de se méfier de l'administration et la paperasserie (texte écrit), des ententes ou instances officielles, privilégiant les ententes orales qui impliquent de « tenir sa parole » et de « maintenir une bonne réputation ».* Dans cette dernière forme de socialisation, la source de pouvoir de l'individu est sociale plutôt qu'étatique (Mendras 1984, Salmona 1994, Champagne 2002, Richard-Frève 2020). Rémy a alors le sentiment que les agents de la MSA ne veulent pas comprendre sa situation et ajuster leurs critères à ses réalités du terrain : *« Il faut des papiers alors c'est pareil, c'est une chose à laquelle je me suis heurté. Il faut des photocopies, il faut des papiers signés et quand vous avez des personnes de 80 ans qui vous louent leurs terres, mais qui ne veulent pas signer un seul papier, quand vous appelez la MSA, vous leur dites « Il ne veut pas signer de papier, comment je fais ? ».* La MSA répond *« Moi, ce n'est pas mon problème, démerdez-vous. »* Rémy conclut *« Vraiment ! Alors on vous le dit un peu plus gentiment, mais on vous le fait savoir ».* Cette situation révèle ici la confrontation entre deux systèmes de normes qui peut compliquer le processus d'installation : les normes explicites et institutionnelles et les normes sociales implicites qui peuvent avoir cours chez certains agriculteurs.

Sigrid (IMA) a aussi le sentiment d'être hors norme dans la mesure où elle reprend la ferme avec son conjoint sans que son père ait pris sa retraite, car ce dernier est malade. Administrativement parlant, son père est donc encore en activité, mais dans les faits, celui-ci peine à accomplir son activité professionnelle. Ce sont donc Sigrid et son conjoint qui assument bon nombre de tâches et de responsabilités. *« On était vraiment dans une situation un peu inédite parce qu'en général les parents donnent aux enfants quand ils partent à la retraite et pas avant, et les parents ne veulent pas s'en aller et laisser les enfants faire ».* Elle vit ainsi un décalage entre la réalité et ce qui est inscrit sur les papiers

officiels. Ce décalage est entre autres dû, selon elle, au fait d'avoir été mal accompagnée par des juristes pour bien choisir la structure adéquate. « *Sur le moment, c'est une bonne solution, mon père garde son titre d'agriculteur, nous, on a notre partie, ça fait que chacun fait ses affaires un peu comme il veut, sauf que dans la réalité, ce n'est pas trop ça, en fait, donc sur le papier c'était sympa, mais dans la réalité...* ». En effet, au vu de la maladie de son père, les deux sociétés s'entraident à travers de jeux de prestations. Ce qui peut sembler inédit pour Sigrid et peut être pour certaines personnes qui l'ont accompagné, c'est que c'est une toute jeune femme ayant moins de 25 ans qui reprend la ferme de son père qui reste en activité mais en étant malade et ne pouvant assumer de tâches agricoles.

Certains ont aussi abordé la problématique de ne pas s'y retrouver dans les règles implicites de l'installation. Simon et Agnès expliquent ne pas avoir compris les normes implicites pour postuler à la SAFER. « *On ne sait pas comment se placer par rapport à ce jeu-là. [...] c'est compliqué ces appels à candidatures. Et puis c'est un monde à part, c'est-à-dire que nous on a mis du temps aussi à comprendre le processus* ». Ils ne s'attendaient pas non plus à observer des actions de lobbying lors de leur passage en CDOA. Sophie et Marine, abordent aussi le fait de ne pas avoir compris des normes sociales tacites dans le milieu agricole lorsqu'elles évoquent « la valise » d'argent non déclarée attendue par le propriétaire terrien suite à leur passage chez le notaire.

Alors, comment gérer ces décalages entre normes explicites administratives ou institutionnelles et les normes sociales? Il est donc important pour les porteurs de projet de prendre le temps de bien choisir son accompagnement en fonction de ses propres contraintes.

4.4.4. *Choisir un accompagnement en accord avec ses valeurs et ses contraintes.*

Notre enquête nous a montré que le choix des dispositifs d'accompagnement utilisé par les porteurs de projet découle de trois facteurs.

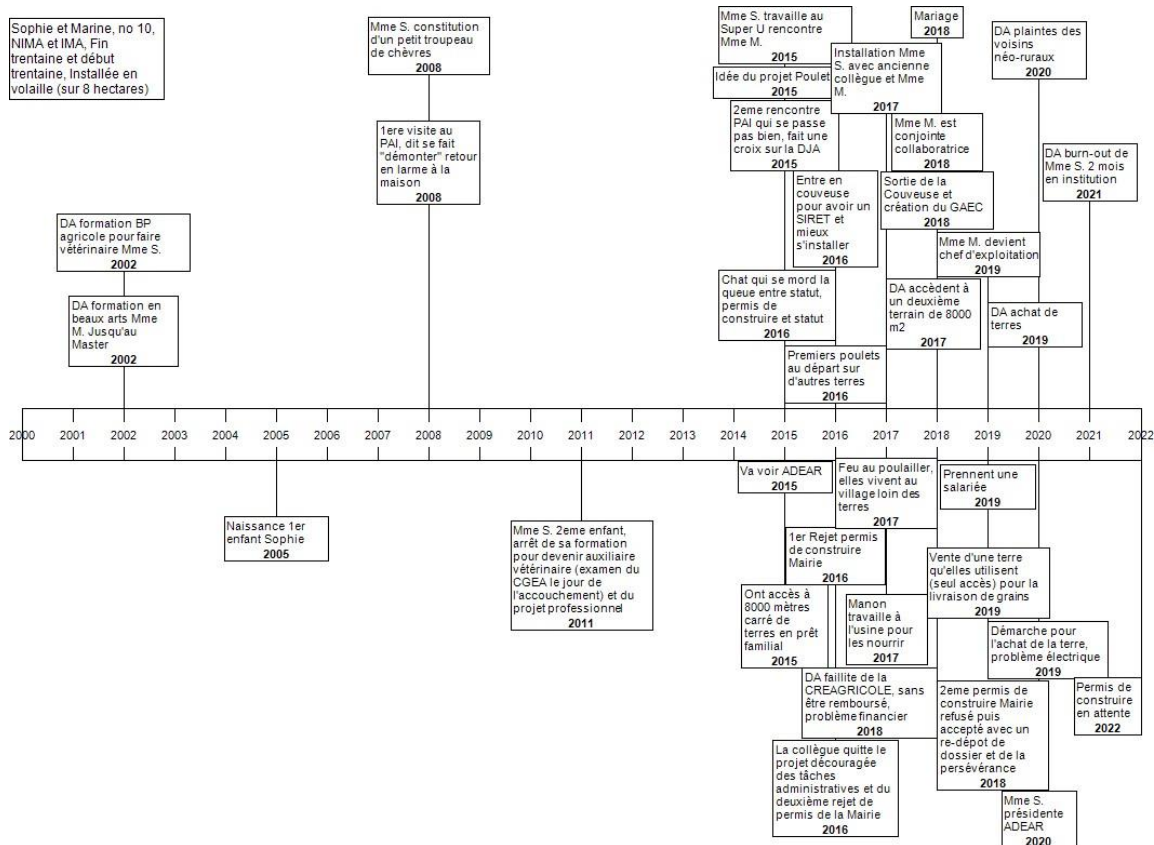
Le premier est lié aux valeurs qu'a le porteur de projet et à ses représentations de ce que devrait être l'agriculture. Ainsi, plusieurs enquêtés ayant choisi d'être accompagnés par l'ADEAR mentionnent que c'était lié à la similitude de valeurs et de vision des modèles agricoles. Le second facteur influençant le choix des dispositifs découle du stade d'avancement du projet et de sa crédibilité selon les modèles globalement attendus par les institutions et une partie de la profession agricole. Ainsi, plusieurs porteurs de projet considèrent par exemple que le PAI organisé par la Chambre d'agriculture s'attend, dès les premières rencontres avec le porteur de projets, à avoir un projet déjà clairement établi. Des représentants des PAI rencontrés dans cette recherche mentionnent d'ailleurs utiliser des expressions pour distinguer certains profils de personnes comme étant des « *porteurs d'idées* » ou des « *porteurs de projet* ». Les jeunes interrogés perçoivent qu'il n'y aurait pas ou peu de place pour des projets à l'étape du rêve ou des projets suivants des modèles agricoles hors normes. Inversement, selon les porteurs de projet interrogés, d'autres structures comme les ADEAR, apparaissent parfois mieux outillées pour accueillir ces personnes qui sont encore dans ce stade de rêve et qui cherchent à savoir comment concrétiser leur projet – pour autant même du côté des ADEAR, certaines références technico-économiques manquent encore parfois pour accompagner les projets les plus originaux. La Chambre d'agriculture et les JA, dans leurs entretiens, semblent d'ailleurs se rendre compte de ce problème et tentent de mettre en place un accompagnement plus flexible pour ne pas s'éloigner de ces profils en processus naissant d'installation. Or, malgré ces efforts, il ressort clairement dans les entretiens que cette perception est toujours présente dans les représentations des porteurs de projet.

Le troisième facteur influençant le choix des dispositifs utilisés découle des opportunités, des facilités ou des contraintes de chaque option disponible. Le porteur de projet évalue ce qui s'offre à lui et tente d'ajuster cette offre à ses conditions personnelles et familiales. Ainsi, comme nous l'avons mentionné plus haut, certains vont par exemple choisir une formation de BPREA en ligne pour que cette formation s'ajuste aux contraintes du porteur de projet. La DJA est choisie, refusée ou mise en attente selon la situation de la personne ou du couple (par exemple en décalant l'installation d'un des membres du couple). Toutes ces manœuvres visent à tirer le meilleur de ce qui est disponible dans l'offre de service. Ces choix sont particulièrement importants au vu des fortes attentes administratives. Lorsque ces choix ne sont pas adéquats, les personnes construisent leur propre bricolage et entrent alors dans une forme de « *parcours du combattant* ».

4.4.5. Un « *parcours du combattant* » ?

Cette expression de « *parcours du combattant* » pour décrire le processus d'installation en agriculture est présente dans plusieurs entretiens. On retrouve régulièrement cette même expression dans la littérature sur l'installation, par exemple dans le rapport du Conseil économique, social et environnemental qui utilise 5 fois cette expression (Coly, 2020 :41-66-68-70-71), ou d'autres travaux (Morel 2018 ; Vanwelde et Dumont 2021). La perception de se faire mettre « *des bâtons dans les roues* » revient aussi souvent dans les entretiens et plus particulièrement dans ceux des NIMA. Cette expression est utilisée souvent pour décrire le fait qu'un élément/acteur/institution/système vient entraver le parcours ou le chemin de l'installation (pour reprendre la métaphore de la roue), parfois vécu comme un acharnement à entraver ce parcours, et qui semble injustifié par le porteur de projet. Par exemple, Sophie et Marine notent : « *Malgré tous les bâtons dans les roues qu'on s'est pris* » ; « *On est toujours en train de nous mettre des bâtons dans les roues* ». Elles utilisent aussi le verbe « *se battre* » : « *À la fin, je vais m'être battue pendant trois ans pour obtenir 1 000 euros* ». Sophie mentionne même avoir vécu un « *burn-out* » entre autres lié à des problèmes familiaux, mais aussi une surcharge de travail et d'implications dans diverses associations pour leur permettre de se faire connaître et s'installer.

Figure 14 Trajectoire de Sophie et Marine, fin et début trentaine



Simon et Agnès mentionnent à trois reprises le sentiment qu'on leur mettait des « bâtons dans les roues ». Ils décrivent une situation problématique dans le fait de percevoir que certains mettent une énergie importante pour faire en sorte qu'ils ne puissent avoir accès aux terres et s'installer. Ils mentionnent après avoir candidaté sur une parcelle de 2 hectares à la SAFER, leur déception quand celle-ci part à l'agrandissement pour un jeune bien loti pour qu'il puisse construire sa maison.

« D'autres gens qu'on a rencontrés [...] se sont retrouvés exactement dans la même situation que nous et qui n'ont pas réussi à s'installer alors qu'ils étaient censés être prioritaires. On s'est quand même retrouvé en consultation locale avec 11 correspondants locaux fédé et JA qui venaient défendre le bout de gras pour ce terrain, pour ne pas qu'il nous soit attribué. C'est-à-dire qu'il y a une énergie qui a été déployée de leur part pour ne pas qu'on ait ce terrain qui était incroyable, en fait. Tu te dis « Mais on parle de 2 hectares. Et on parle d'un mec qui en a déjà 80. [...] Mais non. Et du coup ça a été très dur moralement de me rendre compte de l'énergie qui peut être déployée pour mettre des bâtons dans les roues de gens comme nous. Des installations des hors cadres familiaux sur des projets un peu alternatifs, on va dire. Parce que suite à ça, on a rencontré des gens qui étaient exactement dans la même situation que nous...Ce n'est pas juste qu'on n'a pas accès aux terres, c'est qu'il y a de l'énergie qui est mise pour ne pas qu'on y accède. C'est fou ».

Dans l'entretien de Sophie et de Marine et celui d'Agnès et de Simon, un élément similaire est présent dans le fait qu'ils identifient ne pas avoir eu de difficultés en termes de travail agricole ou d'apprentissage du métier. Ils ont le sentiment de bien maîtriser le travail, d'avoir appris comment

faire et que le métier n'est pas une difficulté. Ils considèrent que les difficultés à l'installation sont « extérieures », liées à la recherche du foncier, des problèmes politiques (désaccord de la mairie...) et administratifs. Agnès et Simon affirment : « *Moi le truc qui aussi des fois m'agace, me révolte dans notre histoire, c'est que techniquement on y arrive, même si ça a été dur les premières années. Évidemment, tu t'installes, on a plein d'anecdotes à raconter sur « on arrosait à l'arrosoir parce qu'on n'avait pas mis en route encore l'irrigation ». Mais ça, c'est l'installation, c'est comme ça. [...] Mais moi je n'ai pas eu l'impression que dans mon installation j'ai eu des difficultés ni climatiques ni physiques, ni rien du tout. Moi ce qui m'a freinée dans mon installation, c'est le foncier, des histoires d'ego de conseillers municipaux qui veulent être maîtres chez eux et du coup qui se mettent en tête de faire chier les jeunes qui arrivent. Des histoires administratives d'appels à candidatures SAFER. C'est plus des bâtons dans les roues du système global que moi, ma capacité. [...] Oui, je veux dire le fond de notre métier, il n'y a pas de problème. Ça roule, en fait, et ce qui est agaçant c'est qu'on a des bâtons dans les roues de l'extérieur. Des contraintes extérieures de nos semblables ».*

Benoît et Clara vivent aussi un parcours du combattant du fait d'avoir vécu une succession de défis, échecs d'opportunités et de déceptions, même s'ils n'utilisent pas l'expression. Ils rencontrent dans leur parcours plusieurs opportunités d'installations qui les amènent à rêver. Ils rencontrent beaucoup de gens, vendent le projet à chaque fois, et font leur plan d'entreprise. Ils vont travailler sur des fermes qui sont potentiellement disponibles pour la reprise. Or, à chaque fois, il y a de grandes déceptions. Par exemple, soit le foncier est précaire et les propriétaires refusent la location après un an de travail sur la ferme ; soit la mairie du lieu de leur installation leur refuse le droit de construire une bergerie après l'acceptation du projet en CDOA ; soit après des refus de leur candidature à la SAFER devant des projets qui seraient moins intéressants en termes d'installation, de relève agricole ou de développement territorial. Lors de leur dernière candidature, ils ne s'investissent plus autant pour se protéger d'une éventuelle déception. Ceux-ci mentionnent : « *Après, c'est pour minimiser la déception, parce que quand tu t'investis énormément comme on a fait à chaque fois, la déception est encore plus grande, donc là, on y est allés un peu froidement, en mode « c'est bon, on remplit le dossier, et basta » parce qu'on en a marre de trop s'investir et se prendre des blancs à chaque fois ».*

Cependant, Benoît et Clara se considèrent comme étant eux-mêmes plutôt débrouillards et bien outillés pour compléter ce parcours d'installation. Ils se demandent comment une personne moins débrouillarde peut arriver à s'installer et chercher du foncier seule. « *Non, mais le foncier, en effet, c'est le gros, gros, gros point noir. Et encore, ça va, nous, on est deux et, en plus, je pense qu'on sait un peu s'y prendre pour trouver, mais j'imagine que si tu n'es pas très débrouillard, trouver du foncier, c'est impossible. Pourquoi on n'est pas accompagnés ? Pourquoi on n'a pas quelqu'un qui nous suit dans notre recherche de foncier et qui va chercher des infos aussi pour nous ? Si on veut installer des gens... ».*

L'expression mettre des bâtons dans les roues a également été mentionné par des IMA, mais moins souvent. C'est le cas de Rémy qui l'utilise lorsque la SAFER décide de ne pas céder des terres voisines à son père partant à la retraite (dans le but d'une cession à Rémy qui exploite 80 hectares) : « *Mettre des bâtons dans les roues, c'est tellement plus sympathique ».* Il voit dans cette démarche de la SAFER une forme de copinage puisque les terres sont cédées à une personne proche de la SAFER.

4.5. Âge et situation familiale

Certains paradoxes sont perceptibles dans les entretiens concernant l'installation et l'âge des personnes qui s'installent. En effet, le métier d'agriculteur est une profession avec un niveau élevé de pénibilité, souvent plus facile à exercer en étant jeune qu'âgé. Or, les conditions d'installation en agriculture demandent beaucoup de critères à remplir qui retardent l'installation des porteurs de projet. Alors, comment répondre à des critères comme celui de l'expérience, de l'apport économique et de la crédibilité du projet lorsque le porteur est jeune et donc souvent sans grandes expériences, sans apport économique autre que potentiellement celui de la famille et sans projet clairement identifié, car ayant encore beaucoup de facteurs pouvant influencer la trajectoire de vie (création d'un couple, enfant...) ?

De plus, les premières années de l'installation en agriculture semblent, aux dires des personnes interrogées, particulièrement difficiles et pénibles du fait du manque fréquent de matériel adéquat, de fonds pour pouvoir investir dans ce matériel, de savoir-faire pour limiter l'effort et les erreurs, du travail dans la précarité et dans une forme d'adaptation constante aux contraintes et aux changements. Il faut s'adapter physiquement au travail, se muscler, habituer le corps à être sous le soleil, dehors (Sibylle, Sylvain). Ces difficultés vécues au début de l'installation sont aussi liées aux ajustements à faire en lien avec les anciennes activités professionnelles (particulièrement chez les personnes ayant vécu des reconversions). Par exemple Maxence décrit cette difficulté dans la gestion du résultat attendu : « *Le temps long, la réactivité... Je viens d'un métier qui est l'opposé : la restauration, on est dans l'instant. Et là, vous êtes dans un métier où vous avez un temps long qui demande une autre réflexion, une prise de recul, des choix stratégiques qui ne verront le résultat que dans deux, quatre, six mois. Et pendant ce temps-là, vous mettez des moyens dedans sans avoir de réponse. C'est ça, une difficulté, oui* ». Paola décrit un décalage similaire quant à sa gestion de la solitude dans les vignes ayant été professeurs des écoles avant, en socialisation constante.

Les recherches de Jimmy Tairraz (2019), réalisées dans le cadre d'un stage à la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, décrivent une situation aussi critique dans l'organisation du travail et de sa charge en début d'installation. Celui-ci souligne que « *Certains jeunes agriculteurs n'ont plus le temps de s'occuper d'eux, de se reposer convenablement, de souffler en sommes, au point que leurs santés physiques et mentales se déséquilibrent* ». Dans nos entretiens, des propos évoquent cette dureté, les enquêtés parlent de « *burn-out* » (Sophie), de « *perte de poids* » (Sylvain). Sylvain résume d'ailleurs les difficultés vécues en maraîchage lors des premiers temps de l'installation ainsi : « *Comme on dit avec un copain « si tu n'as pas pleuré dans ton champ 3 fois l'année où tu t'es installé c'est que tu as raté ton installation »* ».

Avec l'âge de l'installation qui recule selon le recensement agricole (Agreste, 2022), cette pénibilité risque fort d'augmenter et d'être vécue plus difficilement à 40 ans qu'à 25 ans. Cette réalité crée des tensions et un stress chez les porteurs de projet, notamment chez Paul qui décrit son processus d'installation progressif à 36 ans quand il avait pourtant complété son diplôme de BPREA à 25 ans. Paul, NIMA, a choisi de s'installer de manière progressive en étant aussi salarié-agricole pour pouvoir progressivement accumuler assez d'argent pour acheter du matériel comme des ruches et louer des terres. Or, selon Paul, c'est compliqué de s'installer avec l'âge qui avance. Il décrit donc une forme de cercle vicieux dans la mesure où ceux qui n'ont pas d'apport économique comme lui attendent d'avoir de l'argent pour s'installer et vieillissent, mais souvent sans pour autant avoir assez d'argent pour

acheter tout l'équipement pour réduire la pénibilité du travail. Paul mentionne avec un certain regret cette installation tardive : « *J'ai attaqué l'école j'avais 25 ans. Là j'en ai 36. C'est juste que le gars qui s'installe à 40, je pense que pour ces systèmes de travail intensif physiquement, ça fait un peu tard. Et moi j'ai eu l'impression un peu de me cramer aussi, de m'user en faisant l'ouvrier agricole. Et du coup je me suis un peu découragé de m'installer en maraîchage pour ça* ». Paul a finalement décidé de s'installer en oléiculture et en apiculture, car moins pénible et plus rentable, mais perçoit davantage avec les années avançant les limites de son corps. « *J'ai toujours été assez confiant parce que je me suis dit « J'ai encore la patate »*. C'est quand même de l'intensité physique, tous ces boulots. Je me suis dit « *Ça va marcher parce que je vais bourriner* ». Maintenant, je vois un peu plus les limites. Quand je vois des gens plus jeunes qui veulent s'installer comme ça en se disant « *C'est mon corps qui va me sauver un peu la vie* », attention ! Il n'y a pas que ça. Et puis il y a des limites à ça ».

Au-delà de l'âge, plusieurs porteurs de projet mentionnent avoir vécu des difficultés particulières du fait d'avoir des enfants à charge. Ces difficultés peuvent être d'ordre physique, par exemple Noémie qui n'arrive pas à refaire du maraîchage aussi intensément après l'accouchement. Elles peuvent être liées à la garde de jeunes enfants (notamment ce qui nuit à suivre une formation agricole, ou dans le travail agricole en général (Céline ne travaille pas beaucoup sur la ferme avec les cinq enfants à garder, dont 3 en bas âge).

4.6. Compétences professionnelles et personnelles

4.6.1. *Des tâches administratives complexes sans nécessairement avoir les compétences*

Les porteurs de projet critiquent souvent la complexité des tâches administratives. Certains parlent de la lourdeur des tâches administratives (Sigrid doit supplier d'avoir de l'aide de la DDT), de la répétition des tâches (Rémy, Céline remplissent deux fois le même document de déclaration des parcelles pour la DDT et la MSA), ou d'une charge mentale énorme que représente l'installation (Alexandre) dans le fait de devoir penser à toutes les étapes qui s'enchaînent et se suivent en étant conditionnelles des unes des autres.

Rémy mentionne ceci lorsque nous lui demandons quels sont les principaux freins à l'installation : « *La charge incalculable de papiers. Il faut des papiers pour tout. Alors c'est vrai qu'on est dans une société où maintenant on a besoin de papiers écrits et signés pour valider des choses. Mais il en faut une charge incalculable. Et la difficulté de les avoir, et en particulier, on revient au petit pépé de 80 ans, la difficulté d'avoir ces papiers signés. Et du coup ces papiers signés vous ferment des portes, c'est monumental* ».

Alexandre décrit bien ce sentiment de surcharge, lié à toutes ces tâches à faire, en plus de ne pas bien comprendre ou connaître certains éléments du travail agricole, du matériel ou de l'installation. « *Pour la personne qui veut s'installer, et je ne pense pas être totalement, avoir tort en généralisant ça, mais je pense que la charge mentale, tout organiser, sans aucune expérience, sans grand monde qui peut te conseiller sur quelle serre plutôt qu'une autre... C'est juste énorme. C'est juste énorme. Et après vous avez tous les problèmes, moi, je pense que j'ai essuyé tous les problèmes techniques qu'on pouvait avoir* ».

Sophie et Marine décrivent aussi leur découragement face aux tâches administratives dans une filière (volaille) qui pourtant leur laissent envisager moins de paperasse. « *De toute façon, le plus dur n'est pas d'apprendre à s'occuper des animaux, c'est vraiment d'apprendre à remplir toute cette paperasse, à monter un GAEC, à... Le plus dur, c'est vraiment ça : se débrouiller avec l'administration et... Oui, ce*

n'est pas de s'occuper d'animaux ou de construire des bâtiments. Quand on est un peu débrouillard ou quand on...Les animaux ne mentent pas. Ça va, ça va. Ça ne va pas, ça ne va pas. C'est ça. Et ils savent le dire et on sait se comprendre facilement. L'administration, ce n'est pas pareil. [...] Après, le truc c'est qu'on aimerait être plus souvent avec les animaux et moins dans les papiers, mais ça c'est le problème de tous – même dans d'autres domaines qui ne sont pas agricoles ».

Certains porteurs de projet ont mentionné dans leur entretien le fait que s'ils étaient devenus agriculteurs ce n'était pas pour remplir des papiers. Ce discours, présent dans le monde agricole depuis une vingtaine d'années, notamment relayé par les syndicats (voir les nombreuses manifestations sur la bureaucratisation de la profession en 2015 (Richard-Frève, 2020)), décrit souvent le mal être des personnes ayant valorisé certains savoir-faire et un certain éthos du métier agricole - les habiletés techniques, manuelles, le fait d'être en plein air, en connexion avec le vivant, en action, ou la virilité...- étant maintenant confrontées au fait de devoir maîtriser d'autres savoir-faire plus proches de la littérature, la maîtrise des tâches administratives et à une volonté politique de professionnaliser l'agriculture. Cette réalité amène d'ailleurs à questionner l'ampleur des qualités ou des compétences que doit avoir le porteur de projet pour s'installer.

Certains porteurs de projets, comme Ana et Martial, observent d'ailleurs que les tâches administratives ne sont pas simples pour certains porteurs de projet. « *Les porteurs de projet qui sont purs agriculteurs, ils ont du mal avec l'administratif* ». Elle considère avoir des facilités en lien avec sa formation en comptabilité et mentionne d'ailleurs l'avantage d'être complémentaire dans les savoir-faire de son couple : « *Après, le fait que Martial était très formé aux travaux agricoles, et moi très formée aux travaux administratifs, on est super complémentaires là-dessus, et c'est toujours quelque chose qui rassurait la SAFER, et les banques normalement, et le client. On fait une bonne équipe complémentaire pour monter une exploitation agricole* ».

Pour Julien, ces tâches complexes sont difficiles à remplir en ayant des tâches de travail dans les champs et en ayant peu d'affinité pour ce type de tâche administrative. « *Il faut faire plein de papiers et ce n'est pas toujours facile. On n'a pas beaucoup de temps libre et on n'a pas le temps de passer trois jours dans la semaine à appeler tout le monde pour savoir. Soit, quand on est comme moi, déjà je n'aime pas trop les papiers, et quand on est à fond dans les champs, le téléphone ne sonne guère* ».

Comme dans notre enquête, Jimmy Tairraz (2019), identifiait aussi dans ses recherches que les tâches administratives sont problématiques pour un nombre important de porteurs de projet enquêtés, et ce, peu importe les profils. Cependant, certains installés, souvent avec des études plus longues et dans des domaines qui amènent à développer des compétences littéraires et mathématiques, semblent mieux armés face aux tâches administratives requises pour s'installer. Ces profils, comme le cas d'Ana cité plus haut, réussissent mieux à remplir les attentes administratives et peuvent aussi dans certains cas percevoir cette tâche comme des moments de détente. Ainsi pour Joachim, les tâches administratives étaient plutôt vécues comme un repos et c'est le travail de terrain qui était stressant. Celui-ci mentionne : « *Après, il y a peut-être d'autres éléments qui sont stressants qui sont plus de la pratique de tous les jours. Au début, quand tu n'as pas une énorme expérience derrière toi et tout ça, c'est plus stressant. « Est-ce que je vais arriver à faire mon essaim cette année ? Est-ce que je vais arriver à faire suffisamment de miel » ? Tout ça oui, c'est stressant, mais pour moi, toute la partie administrative n'a jamais été stressante. Comme je vous le disais, je considérais ça comme du repos d'être devant l'ordi ! Le stressant, c'est dans la pratique de tous les jours* ».

Pour répondre aux attentes administratives, beaucoup de personnes enquêtées ont également dû développer des stratégies de bricolages administratifs afin mener à bien leur processus d'installation.

4.6.2. *Développer des stratégies de bricolages pour tenter d'entrer dans les cases*

Nous parlerons de bricolage pour décrire une façon de contourner les règles ou d'assembler des éléments ou des services de manière originale ou non prévue, pour tenter de suivre un tracé que l'on n'arrive pas à suivre autrement. Cette notion de bricolage se réfère à son sens ancien. En effet, selon un dictionnaire ancien, le verbe de bricoler peut être interprété en termes de jeux de paume ou au billard qui insinue « *aller par des voies obliques* », selon un « *terme de chasse* » ; qui signifie « *s'écarter à droite et à gauche de la piste, en parlant du chien* », ou selon un « *terme de manège* » ; qui indique de « *s'écarter adroitement pour passer entre les arbres et les buissons, en parlant du cheval* » (Dictionnaire de langue française Littré, 1873 :53). La stratégie de bricolage est donc perçue dans cette recherche comme « *un mouvement incident* », une action qui est identifiée comme déviant de la règle ou qui contourne la norme prévue, et ce, souvent pour mieux correspondre de manière détournée à un statut ou un état auquel l'individu n'arrive pas à correspondre autrement. L'individu fait avec ce qu'il a et bricole pour tenter de répondre aux attentes ou bien use de stratégie et agit sur ce dont il dispose pour en tirer le maximum.

Agnès et Simon décrivent bien cette situation de bricolage ou de « *bidouille* » qu'ils vivent du fait de ne pas rentrer dans les cases : « *Mais on ne rentre jamais dans les cases de ces subventions. Donc les petits projets se retrouvent exclus de toutes les aides. Un peu à se débrouiller tout seuls. Du coup on est là à faire de la bidouille. [...] Alors on est hyper fort en bidouille, mais c'est usant. Et je pense qu'il y a des gens aussi qui arrêtent au bout d'un certain temps parce qu'on est juste usé de faire de la bidouille, parce qu'on n'a pas de sous. [...] Non, on ne rentre dans aucune case parce qu'il y a des planchers et que ces planchers sont déjà trop hauts pour nous. [...] Je pense qu'il y a un fléchage des subventions qui ne prend pas en compte toute une partie du monde agricole aujourd'hui. Parce qu'en fait, on n'est pas des exceptions, même si le terme, c'est de dire « alternatif ». On n'est plus du tout des exceptions, on n'est pas du tout alternatif. On est des milliers dans le monde agricole, comme ça. Et on passe sous les radars, complet ».*

Fred (dans un entretien exploratoire) mentionne aussi comment il bricole et use de stratégies pour pouvoir s'installer, n'entrant pas dans les cases de l'administration. Il souligne par exemple avoir réussi, grâce à ses contacts à faire monter son dossier sur le haut d'une pile pour accélérer la demande de son installation électrique. Celui-ci use de stratégies pour pallier le problème du « *serpent qui se mord la queue* » étant dans une impasse entre sa demande de permis de construire faite à l'urbanisme qui exige un statut d'exploitant agricole, et le fait que pour être exploitant il doit avoir un troupeau et une bergerie. Il achète donc des brebis de réformes (brebis âgées ou en mauvaise condition peu chère) d'un troupeau en élevage pour la viande qu'il va mettre en pension chez une collègue bergère le temps d'avoir le statut d'exploitant agricole. Avec ce statut, il peut ensuite demander le permis de construire, et faire les travaux nécessaires, pour finalement vendre son troupeau de réformes en viande et acheter un troupeau de brebis laitières (sa production initialement souhaitée). Il installe aussi des bergeries de manières illicites pour accueillir ses premières bêtes le temps que le traitement de dossier se fasse pour la mise en place de la bergerie. Sa première installation en viande était donc fictive, une stratégie pour pouvoir avoir le statut d'agriculteur et lui permettre de réellement s'installer en brebis lait.

Comme Fred qui veut créer une exploitation en élevage sans avoir de bâtiment préexistant, Sophie et

Marine bricolent aussi beaucoup pour s'installer ayant l'impression de ne jamais entrer dans les cases et remplir les attentes. Au départ, elles bricolent en posant de tout petits bâtiments (poulaillers de moins de 18 mètres carrés) même si c'est contraignant pour le travail, car elles ont « *des problèmes avec l'urbanisme* » et n'ont pas de permis de construire. Elles sont aussi entrées en couveuse d'entreprise pour avoir un SIRET et un statut pour pouvoir demander le permis de construire (raccordement au réseau électrique), car sans statut pas de construction et sans construction pas de statut. Elles vont utiliser les aides (RSA) et Marine va travailler à l'usine « *pour les nourrir* » un peu avant de devenir conjointe collaboratrice. Comme elles ne rentrent pas dans les cases, elles doivent régulièrement bricoler pour tenter d'y entrer. Selon elles : « *Ça a été un peu un montage... un cafouillage de bric et de broc, mais finalement derrière on a réussi* ».

Sylvain bricole aussi puisque son modèle de maraîchage intensif sur petite surface n'est pas reconnu par la MSA : « *Le problème sur une petite surface c'est qu'en fait il n'y a pas de case au niveau de la MSA pour la petite surface. Donc tu rentres dans le cadre maraîchage, on va dire, classique. Sauf que la petite surface, le principe c'est que c'est beaucoup plus intensif que du maraîchage classique. Je suis à 2, 3, voire 4 rotations par an sur la même planche de culture. Donc les productivités sont beaucoup plus importantes. Donc en fait tu peux légitimement faire une activité qui fonctionne sur 1 000 m². Et donc ça, à la MSA, ils ne l'ont pas. Donc tu transformes ça en heures de commercialisation. C'est la MSA qui m'a conseillé. Ils m'ont fait le calcul. Ils m'ont dit « vous faites ça ». Ils sont contents. Ils préfèrent avoir quelqu'un à titre principal qu'un cotisant solidaire* ». Ce bricolage permet à Sylvain de maintenir son statut d'agriculteur à titre principal, même si les cases administratives ne correspondent pas toujours à l'activité agricole réelle.

Le bricolage est aussi présent dans le fait d'utiliser des contacts pour faire avancer les choses plus rapidement. C'est le cas notamment de Fred (mentionné plus haut) et d'une autre personne interrogée de manière exploratoire qui souhaite rester anonyme. Cette personne affirme : « *Je disais : « Oui, mais si je ne peux pas m'installer, je ne peux pas avoir les droits de plantation, et si je n'ai pas les droits de plantation, je ne peux pas m'installer, et si je ne peux pas m'installer, je n'ai pas le droit... C'est le serpent qui se mord la queue. » Donc finalement, qu'est-ce qu'on a fait ? Ma maman a décroché son téléphone, elle a appelé son copain à lui qui est élu à la Chambre et ça s'est fait sous le bureau, comme ça n'aurait pas dû se faire. [...] J'ai eu mes droits de plantation parce que ma mère connaissait quelqu'un, mais je n'aurais pas dû les avoir en fait* ».

Les stratégies adoptées pour s'installer varient donc beaucoup selon les personnes interrogées. Il s'agit de choix fait pour faciliter l'installation. Certains vont utiliser des stratégies pour « *jongler* » avec les dispositifs et les règles pouvant aider à leur installation. Alexandre se dit lui-même jongleur dans le fait de jouer sur plusieurs plans ou plusieurs tableaux pour arriver à s'installer : « *On jongle. On est un jongleur, on a plein de balles en l'air, et quelques fois tout tombe comme à mi-décembre quand les pompiers ont dit : « Non, de toute façon, ça ne va pas marcher. » C'était un gros problème. Donc on jongle avec plein de trucs, mais ça fait partie du jeu* ». Agnès et Simon utilisent aussi cette expression de jongler du fait de ne pas savoir exactement comment faire pour arriver à leur fin : « *Du coup on essaie de jongler entre ça et d'essayer de trouver des trucs, mais on n'a pas la solution encore toute faite* ».

Théo utilise aussi ce verbe de jongler, mais pour décrire la stratégie qu'il a adopté dans le fait de faire de l'alternance entre le salariat et le chômage pour faciliter sa période d'installation : « *Je jongle entre des emplois agricoles principalement dans les vignes et des périodes de chômage* ». Plusieurs utilisent,

comme Théo, cette stratégie de se mettre au chômage durant la période de transition entre deux statuts, durant la période de recherche de terres ou durant le processus d'installation. Selon les porteurs de projet interrogés, le chômage et le RSA ont été très souvent utilisés comme des aides économiques stratégiques pour s'installer et deviennent parfois même primordiales pour permettre cette installation. L'ACRE (l'Aide à la Création ou à la Reprise d'une Entreprise) a aussi servi à quelques porteurs de projet pour avoir de l'argent rapidement pour démarrer leur entreprise. Ceux qui avaient le droit à des « *disponibilités* » dans la fonction publique, l'utilisent aussi comme coussin si l'installation ne fonctionnait pas (Ana et Paola).

Dans les entretiens, il est apparu que le jonglage avec des statuts juridiques complexes est fréquent. Par exemple, ceux qui sont passés par des Espaces-Tests, comme Tristan et Camille, Agnès et Simon, Maxime ou Noémie, jouent avec les statuts et les avantages d'être couvés, en contrat CAPE avec Mosagri et de s'installer par la suite en ayant déjà testé leur activité. Mosagri propose d'ailleurs un accompagnement comptable et juridique permettant de tirer profit des aides et statuts disponibles selon les cas. Tristan mentionne le montage statutaire complexe de leur activité : « *Du coup pendant une période, on sera effectivement salariés sur le maraîchage et les poules pondeuses, salariés chez Mosagri, et en même temps exploitants agricoles pour les brebis et l'atelier de transformation* ».

Ce jonglage avec le statut de cotisant solidaire apparaît aussi dans plusieurs entretiens (Sigrid, Benoît, Sophie...). Ce statut permet au porteur de projet de créer une entreprise avec un SIRET et de commencer l'installation officieusement tout en les rendant plus crédibles et en ayant accès à plus de services.

Le fait de jouer avec des statuts juridiques permet aussi à Sylvie d'acheter un mas et des terres avec son conjoint en SCI. La SCI lui loue les terres en pâturage pour ne pas trop impacter sa demande de DJA (dépenses de prévues, achat de terres...). « *Vu que la SCI va me louer les terres, du coup il va falloir juste que je modifie la surface de terres que j'ai en fermage. Donc c'est juste un avenant pour modifier les surfaces, je n'ai pas besoin de faire plus. Ils m'ont dit ça* ».

Le type de pratique que décrit Sylvie n'est pas original et dans plusieurs entretiens des ententes de services ont lieu à l'intérieur des mêmes fermes ou du cadre familial pour faciliter le travail. Ainsi, Théo sera embauché comme aide-berger sur sa propre ferme. Julien mentionne que pour ne pas avoir à acheter du gros matériel agricole tout de suite, il fait faire le travail de ses terres par son père (une autre entreprise), même si dans les faits c'est lui qui est sur le tracteur. Tristan et Camille déclarent la maison familiale de la mère comme étant un espace-test, leur permettant d'avoir accès au contrat CAPE et de s'installer progressivement avant de reprendre la ferme. Rémy reçoit un salaire d'apprentissage réalisé sur la ferme de ses parents. Sigrid bricole aussi dans la mesure où ils ont une double société entre son père d'un côté qui est malade et elle et son conjoint de l'autre qui travaillent pour les deux sociétés. Ils s'entraident entre les sociétés avec un partage du matériel et des tâches.

D'autres stratégies de calculs complexes sont présentées dans les entretiens. Par exemple, le fait de calculer les dates de l'installation par rapport aux débuts des activités de production, pour ne pas perdre une saison ou des primes PAC potentielles à obtenir. Et tous ces calculs doivent aussi coïncider avec d'autres dates (prise de la retraite des parents) et les dates d'évaluation des dossiers (date de la SAFER, passage en CDOA, production du plan d'entreprise réalisée par la Chambre...).

Certains, comme Églantine et Gabriel, mettent également en place des stratégies importantes pour

pouvoir s'installer, en décalant par exemple l'installation de Gabriel pour accroître des chances d'avoir des terres avec une deuxième DJA. Ils décident de prendre la DJA de Gabriel à trois ans d'écart de celle d'Églantine pour faciliter l'accès aux terres. Ils choisissent aussi de mentionner plus largement le fait de vouloir s'installer en brebis viande pour se faire intégrer/accepter plus facilement dans la région. En effet, ceux-ci considèrent être mal acceptés par le voisinage, par la SAFER ou la CDOA, qui croient peu en leur projet d'arboriculture en zone de montagne (projet d'Églantine). Pour être plus crédibles, après des refus de candidature en CDOA, ils décident de mentionner qu'ils souhaitent maintenant avoir des brebis (projet de Gabriel) pour gagner en légitimité en candidatant pour des terres qui peuvent servir à l'arboriculture et à l'élevage en pluri-activités. Ceux-ci utilisent la métaphore de la partie de poker pour décrire la vie en général et l'installation, une partie qui implique des risques qui commencent à être importants et qui mettent en jeu leur installation et leur vie. *« Si on n'a rien trouvé par ici, là, on utilisera cette opportunité que j'ai pour faire une demande à la SAFER, enfin, en tout cas pour trouver du terrain s'il y a quelque chose qui nous plaît. Ça veut dire qu'on pourrait de nouveau leur proposer le projet d'avoir une installation principale comme on leur a proposé là avec Églantine, en fait. Du coup, ce serait ma carte parce qu'on a deux cartes et tu as joué la première. J'ai la deuxième en attente. Stratégique ! Après, c'est incroyable. Au final, ça te pousse à... Tu te rends compte que ta vie, c'est du poker en fait. En gros, avant le risque, c'était juste un jeu, mais maintenant, tu ne risques pas ta vie, mais tu joues avec ta vie au risque ».*

Théo décrit aussi le « *coup de poker* » de l'ancienne propriétaire de la ferme, lorsque suite à une entente sur le prix, celle-ci demande l'intervention de la SAFER pour revoir le prix à la hausse de la ferme. **«Vous avez fait une proposition. Finalement, vous arrivez à un point d'entente ?**

Oui. En quelques semaines, quelques coups de fil. Au début, je crois qu'elle avait dû accepter à 275/280 000. *Et puis là, je ne sais pas si c'est coup de poker ou qu'est-ce qui s'est passé, Johanne a fait intervenir la SAFER parce que je crois qu'elle trouvait finalement qu'on avait trop négocié ou des gens dans son entourage lui avaient dit qu'elle avait trop négocié donc elle a voulu faire venir la SAFER pour que la SAFER évalue le bien et fasse gonfler les prix, entre guillemets, pour nous contraindre à recommencer une négociation qu'on pensait terminée. Voilà ce qui a eu pour effet de retarder un peu le discours, surtout que la SAFER, si elle passe, après elle prend aussi ses émoluments. Je ne sais pas si c'est bien dit pour la SAFER, en tout cas, une commission.*

Et la SAFER arrive à quel type d'évaluation ?

Ils n'en ont pas vraiment fait une finalement. Ils arrivent à peu près, je crois, à ce qu'on avait annoncé ou peut-être un tout petit peu plus. Et finalement, on a bien voulu remonter, je crois, jusqu'à 290 000 euros.

Selon Julien, les stratégies existent aussi chez les porteurs de projet pour bloquer des terres : *« des fois, on le voit. Il y a un projet qui sort. Le mot est un peu gros, mais des fois j'ai presque envie de dire que c'est des projets alibis où c'est un jeune qui est là, qui veut s'installer ou qui veut reprendre des terres à un voisin via le contrôle de structure ».* Pour obtenir plus facilement des terres, certains décident aussi de faire la formation en BPREA de manière stratégique, ou pour s'installer plus facilement et obtenir des aides à l'installation ou des aides économiques (Rémy, Alexandre, Maxime, Élodie...), n'étant pas forcément intéressés par cette formation autrement.

Comme autres stratégies adoptées, il y a celles de Benoît et Clara, ou Maxence, qui choisissent des

lieux ciblés de travail ou de stage en sachant qu'ils pourront tester leur activité ou des lieux à proximité d'installations futures. Ils choisissent donc des territoires ou des lieux de stages propices pour s'installer. Comme l'explique Clara : « *Donc c'était pour reprendre sa location avec le troupeau, la serre d'élevage, l'habitation qui était incluse dans le deal, donc c'est pour ça que Benoît a travaillé là-bas. Oui, en se disant : « comme ça, je me teste » [...] On s'est dit : « changeons de massif », on va aller voir du côté du Lubéron qu'on connaît moins, mais peut-être qu'il y aura d'autres opportunités* ».

Dans ces différents exemples, on perçoit comment les porteurs de projets tentent à la fois de répondre aux attentes administratives et à la fois de mieux répondre aux besoins et réalités de leur propre installation en s'adaptant. Les personnes utilisent différentes stratégies, parfois à la limite de la légalité – voire illégales – pour tenter de jouer avec les règles et être cohérents aussi dans leurs objectifs d'installation.

4.6.3. *L'importance de la légitimité, de la confiance en soi et d'avoir un projet « solide » et « sérieux » pour s'installer*

La question de la légitimité du projet et du porteur de projet revient régulièrement dans les entretiens. Plusieurs mentionnent le fait qu'ils ont dû (de manière imposée) faire leurs preuves, démontrer leur capacité pour être reconnus comme étant crédibles par les pairs et les dispositifs. Certains voulaient aussi d'eux-mêmes faire leurs preuves, voulaient relever le défi et démontrer leurs compétences. Ce qui semble être très difficile dans le processus d'installation c'est que l'on demande à des jeunes, souvent avec peu d'expériences, peu d'argent, et de matériel, d'avoir l'air sérieux et crédibles pour différentes instances (Chambre, SAFER, Banque, Mairie...). La notion de légitimité et le fait de devoir prouver ses compétences et la valeur du projet reviennent d'ailleurs régulièrement dans les entretiens. Beaucoup de personnes interrogées mentionnent qu'en début de parcours elles doutaient d'elles-mêmes, de leurs compétences et souvent aussi de leur projet (notamment Sigrid). Or, le fait d'être dans le doute semble influencer leur capacité à rebondir face à l'adversité. Les personnes rencontrées qui sont les plus confiantes, souvent des NIMA ayant fait une carrière professionnelle enrichissante avant de se lancer en agriculture (par exemple Sylvain, Alexandre, Maxence, Ana et Martial), semblent être plus résilientes dans leur processus d'installation, doutent moins d'elles-mêmes, ou de leur projet, et savent bien vendre celui-ci dans leur réseau de connaissance qui est souvent riche (capital social important).

Adrien décrit comment le fait d'être crédible et sérieux dans sa démarche peut avoir contribué à son installation avec Terre Adonis et dans la possibilité de trouver des partenaires pour financer le projet.

« J'avais un projet, j'ai réussi à être crédible, à être sérieux, j'ai réussi à mobiliser des gens autour de moi et ça s'est fait ».

L'importance d'avoir un « *projet sérieux* » revient aussi régulièrement dans plusieurs entretiens. Le projet « *sérieux* » ou le candidat « *sérieux* » peut être lié au niveau de confiance en soi, mais aussi à des attentes de ce qui est jugé comme étant sérieux, légitimes et crédibles par les différentes instances de l'accompagnement.

Julien, IMA, utilise souvent (à 14 reprises) l'expression de projet ou de porteur de projet « *sérieux* » dans son entretien. Celui-ci entend régulièrement les résultats des CDOA auprès de ses collègues JA et décrit ce qu'il perçoit comme étant les critères, plus ou moins explicites, de sélection des projets « *sérieux* ». Celui-ci mentionne : « *C'est vraiment au profil du candidat, à ce qu'il peut montrer, quel est*

son projet. C'est au projet en fait. Sur les 54 hectares, il y avait 28 candidats. Il n'y en avait pas beaucoup de très sérieux, mais il y en avait quand même trois, quatre, cinq de sérieux ».[...] *C'était le coup des 5 hectares de maraîchage en montagne qui n'est pas sérieux*». Selon Julien, un projet ou un candidat qui n'est pas sérieux correspond à : un projet qui n'est pas prioritaire dans les candidatures SAFER, un profil visant de l'agrandissement, où quand des projets ont peu de chance de réussite, selon lui, comme du maraîchage en zone de montagne.

Les personnes ayant des projets plus hors norme, comme le maraîchage sur petite surface ou en montagne, tentent aussi souvent d'avoir un « *projet sérieux* ». Ils sont satisfaits lorsque leur projet s'avère productif et rentable dans la durée et donc reconnus par les pairs et les institutions comme étant viables.

L'objectif des porteurs de projet est donc souvent d'arriver à prouver leur légitimité, le sérieux de leur projet et leurs compétences. Tous ces éléments semblent influencer le parcours d'installation des porteurs de projet. Plus le porteur de projet démontre une certaine confiance en lui pour vendre son projet, rendre son projet crédible aux yeux des autres et répond aux attentes des institutions, et plus le porteur et le projet gagne en crédibilité et en potentielle chance de s'installer.

4.6.4. *L'importance du réseau social pour s'installer*

Le fait d'avoir un bon réseau et de bonnes relations sociales (c'est à dire un capital social que l'on fructifie pour permettre l'accès à des ressources utiles aux individus et le développement de leurs capacités (Bourdieu 2010)), semble primordial dans le processus d'installation. En particulier lorsqu'il est bien inséré dans le monde agricole. Grâce à l'existence de ce réseau, beaucoup mentionnent avoir trouvé des terres (Fred, Paul), avoir entendu parler d'opportunités (Paul...), ou avoir été aidé/sauvé (par le tracteur d'un voisin Ana et Martial, par le prêt de la fromagerie du voisin pour Fred, le fait d'amener l'eau ou l'électricité sur le terrain (Noémie, Fred) ...). Le fait d'avoir un réseau élargi a aussi aidé certains à collecter des fonds participatifs, par exemple avec la plateforme Miimosa (Sigrid, Théo). Plusieurs mentionnent avoir consacré du temps à la création de ce réseau : en appelant les mairies, en allant visiter des fermes (Sylvain, Théo, Benoît), en allant dans les instances pour rencontrer des responsables (DDT, Chambre, SAFER...), en distribuant des lettres ou des flyers (Sophie, Ana et Martial, Théo). Ce réseau de contacts a aussi été utile à plusieurs porteurs de projet à des moments importants pour résoudre des problèmes de toutes sortes dont les soucis administratifs, ou bien pour résoudre la période du « *serpent qui se mord la queue* ». Certains, comme Fred mentionné plus haut, expliquent avoir utilisé leurs connaissances pour pouvoir obtenir un passe-droit ou un privilège qui autrement aurait été difficile à obtenir auprès d'instances particulières (Chambre, Service électricité...), et sans quoi leur processus d'installation était remis en question.

Il semblerait même impossible ou très difficile aux dires des techniciens de la Chambre rencontrés pour cette recherche (dans le cadre des entretiens exploratoires) de s'installer sans passer par ce démarchage et sans se faire connaître le plus possible. L'ADEAR, aux dires de certains porteurs de projet, tenterait d'ailleurs de mettre en contact les jeunes en processus d'installation avec des agriculteurs plus âgés et favoriserait la création de réseaux.

Noémie, dans son entretien, explique bien les complexités de cette démarche : « *parce que je ne sais pas, peut-être que maintenant ça se fait, mais c'est vrai qu'il faut aller taper à pas mal de portes, il faut se faire connaître, il faut discuter avec des agriculteurs. Chacun doit le refaire, refaire ce boulot-là à*

chaque fois, et peut-être qu'il y a quelque chose à faire dans ce sens-là parce que je pense, de ce que j'entends aussi de ceux qui s'installent actuellement, c'est la partie un peu la plus compliquée ».

La présence de ce réseau est utile en début de projet pour trouver des opportunités et des terres, mais aussi durant l'installation et les premières années. Benoît et Clara expliquent d'ailleurs qu'ils n'envisagent pas de changer de région pour trouver une ferme qui conviendrait plus, car là où ils sont, ils ont un réseau qui les aide : « *ici, on est implantés parce qu'on est du coin et qu'on y a passé un peu de temps, on a nos maîtres de stage autour et, en fait, c'est fondamental, je crois, d'être entouré parce que tu as besoin d'un truc, on te le prête, tu as besoin d'un conseil, on te le donne ».*

Si la création d'un réseau semble un facteur important pour faciliter l'installation, une question semble s'imposer : faut-il être sociable et avoir de l'entregent pour être agriculteur ? Un introverti, timide peut-il s'installer ? Dans le cadre de l'entretien exploratoire avec la Chambre d'agriculture ceux-ci mentionnent encore une fois l'importance d'avoir une multitude de compétences (commerciales, communicationnelles, administratives, de terrain...) et la difficulté, notamment pour les NIMA, de les avoir toutes dès le début de l'installation. Pour leur part, les IMA sont souvent plus privilégiés à ce niveau dans la mesure où souvent la famille est complémentaire dans ces tâches : par exemple la mère s'occupe souvent des papiers et de la commercialisation, le père est régulièrement sur le terrain, les enfants et frères et sœurs ont d'autres tâches complémentaires et la famille est déjà connue dans la région (par les agriculteurs et les différentes instances (Chambre, DDT, syndicat...)). Les habiletés multiples sont donc possédées plus facilement par les personnes bien entourées ou multi-talents. Mais une interrogation reste à savoir si le fait d'être multi-talents est forcément garant de durabilité dans le métier où si certains talents ou tâches peuvent être délégués dès le départ à d'autres structures/acteurs (comptable, techniciens, coopérative de vente et de distribution...) pour faciliter l'installation ?

4.6.5. « *Si on est motivé, on y arrive !* »

Cette expression est revenue à quelques reprises dans les entretiens. Selon certains porteurs de projet, si les problèmes vécus dans le cadre d'un processus d'installation existent, ceux-ci ne sont pas insurmontables. Selon ce discours, quelqu'un qui veut vraiment s'installer va y arriver avec de l'acharnement et de la persévérance. Nous retrouvons dans ces discours l'encouragement de valeurs basées sur la reconnaissance du mérite personnel sans nécessairement prendre en compte les avantages sociaux vécus par l'individu a priori dans son parcours d'installation (un avantage d'accès aux terres, d'apport économique, de formation scolaire avancée, de qualités personnelles, de milieu privilégié...). Ce discours était par exemple présent chez certains porteurs de projet issus du monde agricole tel que Julien « *Des exemples dans le département de jeunes hors cadre qui se sont installés sur des fermes qui se transmettaient, il y en a plein. Donc ce n'est pas compliqué. Il suffit d'être sérieux et travailleur, je pense ».*

On retrouve ce discours chez certains représentants syndicaux interrogés dans les entretiens exploratoires (comme chez les JA) ou certains NIMA en particulier ceux possédant un gros apport économique, c'est-à-dire chez ceux qui comme nous l'avons vu ont un capital social et/ou économique qui facilite le processus

Ce discours de faisabilité du parcours d'installation est donc présent, mais souvent chez des personnes qui ont réussi à s'installer en ayant vécu moins de difficultés que celles qui utilisent dans leur entretien

l'expression « *du parcours du combattant* » et le fait d'avoir eu l'impression d'avoir « *des bâtons dans les roues* ». De fait, tous les porteurs de projet agricoles ne sont pas égaux face à ce parcours de l'installation. Le fait de devoir contacter de multiples instances, de se faire connaître et reconnaître comme étant légitime auprès de diverses instances et acteurs, d'apprendre le métier de manière pratique et théorique, de trouver des terres, de se créer un réseau, sont des compétences qui ne sont faciles à maîtriser pour tous et de la même manière. Le contexte, les opportunités trouvées et de bonnes rencontres, le fait de reprendre une activité versus de créer une activité, influencent aussi ce parcours d'installation et les facilités ou les difficultés vécues. Le mérite personnel doit donc sûrement être considéré pour permettre d'évaluer la réussite du parcours d'installation, comme la persévérance du porteur de projet, mais d'autres facteurs plus contingents, des coïncidences ou des facteurs liés à l'héritage social de l'individu sont aussi à prendre en compte.

4.7. Le temps agricole et le temps administratif : deux temporalités différentes

Comme nous l'avons vu dans la partie sur le « *serpent qui se mord la queue* », certains porteurs de projet décrivent des décalages entre les délais espérés et ceux du temps administratif (Sylvain, Fred...). Par exemple :

- Les périodes d'évaluation CDOA (à des périodes bien précises de l'année alors qu'un candidat peut avoir besoin d'une réponse plus rapide)
- La période de candidature SAFER (candidature qui doit être déposée sous 10-15 jours après la parution de l'offre et la constitution du dossier qui demande plus de temps et doit donc être en parti prêt à l'avance),
- Le délai pour constituer un dossier Plan d'Entreprise à la Chambre d'agriculture (délai qui peut être en décalage par rapport au délai de la banque ou de la SAFER ex : Théo)
- Déclaration PAC (qui doit être faite à la fin du premier semestre pour ne pas perdre de l'argent lors de la première année d'installation ex : Sylvie, Élodie, Fred)
- Acceptation de la Banque (délai d'acceptation par rapport au délai SAFER ou le passage en CDAO ex : Théo)
- Temps de la production (la période de production agricole qui ne s'étend pas uniformément sur toute l'année et qui doit être anticipé, ex : Sigrid en maraîchage doit envisager son temps de production plusieurs mois d'avance)
- Temps de versement de la DJA (délai de versement en décalage par rapport au besoin de l'installation, ex : Sylvie qui doit demander un prêt bancaire pour investir et avoir la DJA)
- Demande d'autres aides (ex : David avec l'obtention de l'aide PCAE dans un délai de 6 mois)

Toutes ces organisations temporelles complexes sont parfois en contradiction. Certains délais administratifs compromettent l'installation ou le suivi du plan d'entreprise. C'est le cas notamment de Fred (entretien exploratoire) qui ne peut obtenir l'électricité à temps et demande à un voisin de pouvoir traire les brebis chez lui le temps de tout arranger correctement sa bergerie, quai de traite, fromagerie. Même en ayant fait un planning pessimiste d'installation, pour se sécuriser, Fred considère avoir perdu

beaucoup plus de temps que le plus pessimiste des plannings réalisés à cause des délais administratifs. Alexandre décrit également bien l'impact de ces délais qui ne coïncident pas dans son processus d'installation et qui engendrent découragement et stress. *« Bon sang, mon permis n'a pas été encore déposé, on est mi-janvier, moi, il faut que tout soit en place pour [avril], ça ne va pas coller. »* [...] Donc gros coup de mou, gros, gros, gros, gros coup de mou, à ne plus savoir vraiment par où prendre le projet, mais on finit par le déposer ».

Sophie et Marine expliquent aussi bien comment ces délais et temps administratifs et agricoles ne coïncident pas forcément : *« Pour le terrain qui est là, pour les pondeuses, on avait essayé avec Terre de Liens, mais ça avait bloqué... Je crois que c'est le temps en fait, parce qu'à chaque fois, quand on a une opportunité, il faut la saisir tout de suite. Si c'est une préemption SAFER, c'est dans les 15 jours où il faut réagir. Et Terre de Liens, il leur faut trois mois pour se mettre en place – voire plus –, monter un dossier. Il faut avoir du temps. [...] Agir dans l'urgence, ça arrive souvent dans l'agriculture et malheureusement... par exemple, Terre de Liens, ça ne fonctionne pas forcément comme ça ».*

Les délais de réponses ou de traitement de dossier contribuent à augmenter cette source de stress qui peut dans certains cas avoir des impacts considérables sur la suite des choses.

L'exemple de Théo décrit bien cette situation lorsqu'en attente du plan prévisionnel d'entreprise de la chambre, dans l'attente de l'accord de la banque qui a besoin de ce prévisionnel, et dans l'attente de passer en CDOA, il risque de perdre l'achat de la ferme sur laquelle lui et sa femme sont en stage de parrainage gratuitement depuis 6 mois. Rémy décrit aussi bien le stress et l'impact des délais et des réponses dans son processus d'abandon d'installation : *« Quand au 15 décembre vous n'êtes pas sûr que la MSA a bien enregistré votre cessation d'activité au 31 décembre et qu'au 1er janvier, année démarrée, année due, vous devez donner près de 3000 euros à la MSA, vous serrez les genoux, comme on dit ».*

David mentionne aussi la difficulté de devoir planifier une installation physique et administrative en même temps. Il devait à la fois tout mettre en place sur les terres, les travailler, faire des commandes, et aussi envoyer des papiers aux administrations, remplir des dossiers. Celui-ci mentionne : *« Parce que là c'est une période, j'ai trouvé que c'était, ce n'est pas compliqué, mais c'est rébarbatif. On vous demande toujours les mêmes papiers, et vous vous êtes en pleine installation, vous avez un peu autre chose à penser que toujours envoyer le même papier. Ce n'est pas compliqué, mais c'est pénible je trouve. Personnellement, on a la tête ailleurs à ce moment-là, c'est le début des projets, il faut y aller ».*

Les choses se compliquent encore plus lorsque les délais annoncés ne sont pas les délais effectifs. David vit un décalage important d'installation dû à une demande d'aide PCAE qui entraîne des délais de plusieurs mois, délais mal évalués par la Chambre au moment de la demande et de la réalisation du plan d'entreprise. David a ainsi attendu une aide PCAE pendant des mois, ne pouvant commencer son installation comme prévu. Il regrette lors de l'entretien d'avoir attendu cette aide qui a décalé finalement de 6 mois son installation et lui a demandé de faire un avenant pour modifier son plan d'entreprise. *« Ce qui m'a un peu gonflé aussi c'est que quand je me suis installé, à la Chambre quand on a fait mon dossier, mon plan d'entreprise, on prévoit les investissements. « Vous êtes éligible aux aides PCAE, c'est la DDT qui fait ça, c'est des aides de l'État ». Et là c'était pour aide aux bâtiments [...] j'y avais droit à 40 % pour l'achat des poulaillers [...]. Et on vous dit « installation 1er janvier 2018 », alors on prévoit tout le bon plan d'entreprise, « alors à telle date tu attaqueras comme-ci, tu attaqueras comme ça. Tes premiers poulets tu les vendras là », mais à côté de ça on te dit « tu t'installeras avec le*

PCAIE parce que c'est formidable tu vas avoir des aides ». Donc tu fais ton beau dossier avec tes aides PCAIE, une fois que ça, c'est fini tout nickel, tu vas à la DDT, voir la personne qui s'occupe du PCAIE, « ah, mais non le dossier il faut le déposer là début février, mais tu auras une réponse qu'en [juin] ». Mais avant que tu aies la réponse, tu ne peux rien faire. Donc toi tu as prévu avec la Chambre ton beau planning et à côté de ça, c'est la Chambre qui t'a quand même dit d'aller au PCAIE gratter 4 aides qu'il y avait à gratter, tu as fait le planning avec eux, ils le savent quand même que [...] tu vas avoir 6 mois de délai avant d'avoir une réponse, qu'est-ce qu'ils ne nous le disent pas dès le début ? Moi, ça m'avait un peu gonflé. Parce que du coup ça m'a tout décalé mon projet. [...] Tant qu'on n'a pas les accords, on ne peut pas acheter, on ne peut pas commander, c'est des dossiers supplémentaires. C'est toujours pareil, on vous donne des aides de l'État, on est obligé de faire les dossiers, on ne va pas nous les donner comme ça. [...] Et c'est là qu'on se dit finalement j'aurai vite dû tout commander, ne pas demander ces 40 % de subvention et je me serais moins cassé la tête et j'aurai commencé 6 mois avant. [...] Je me suis dit, mais pourquoi j'ai été les demander. Ça m'a apporté que des emmerdes. [...] Voilà. Du stress, tout était en décalé, on ne savait où on allait alors que finalement, je ne les aurais pas demandées et j'aurais commandé, j'avais mon délai (respecté). [...] Je peux commander mes petits poulets, je peux commencer plus ou moins à faire de la pub parce que je sais qu'à telle période j'aurai mes premiers poulets. Et ainsi de suite ».

Ces problèmes de temporalités contradictoires sont renforcés quand s'ajoutent des imprévus dans le montage de l'activité. La majorité des porteurs de projet enquêtés décrivent des difficultés durant le processus d'installation ou post-installation liées à des éléments imprévus tels que des aléas climatiques, sanitaires, matériels... Des changements législatifs (par exemple en lien avec la grippe aviaire) peuvent aussi impacter le processus d'installation (Sophie et Marine avec la question de la grippe aviaire). Certains vivent aussi des blessures imprévues (Théo), de la fatigue (Théo, Noémie, Adrien, Joachim), des dépressions, de la démoralisation ou un « *burn-out* » (Théo, Agnès et Simon, Sophie).

L'exemple de Théo décrit bien l'ampleur de difficultés vécues qui se sont enchaînées de manières imprévues et qui auraient pu remettre en question son installation. Il a vécu un incendie de la bergerie et la perte du troupeau, la dépression du collègue avec qui il travaillait, la naissance d'un nouvel enfant qui fait que sa conjointe travaille moins, et de la fatigue. Selon lui, cette fatigue serait en cause dans son gros accident de travail quand le tracteur lui a roulé dessus. Le collègue, suite à toutes ces difficultés décide de quitter le GAEC.

Alexandre décrit aussi des difficultés imprévues dans le cadre de son installation qui s'accumulent sans avoir de liens les unes avec les autres, mais qui décalent son installation de plusieurs mois et complexifient encore davantage l'installation. « *Pas d'accès à l'électricité comme prévu, en quantité prévue, grève des routiers espagnols, donc en gros, trois mois de retard sur l'installation de ma serre de stockage, qui vient juste d'être montée (fin juin) alors qu'elle devait être montée en février dernier [...]. Le permis de construire qui n'est pas arrivé suffisamment à temps, pas spécialement la faute de l'urbanisme, mais c'est un faisceau de problèmes qui font qu'en gros, début janvier, mi-janvier par rapport aux retards qui commençaient à s'accumuler, que je voyais, j'ai commencé à m'apercevoir que j'allais loupé complètement la saison estivale, [...] et que mon projet à six mois, ça allait être un projet à dix mois [...], parce qu'en agriculture, en maraîchage, tout ce qu'on rend l'été est planté, en gros, entre mi-mars et fin avril, et mi-mars, fin avril, je voyais très bien à l'horizon le problème de ne rien*

avoir de disponible».

La prise en compte des imprévus de la réalité de terrain (météo, sanitaire, bris de machinerie, santé...) dans le processus d'installation semble sous-estimée par les enquêtés tout comme par les projections d'installation produites par les accompagnants à l'installation. Ce décalage entre réalité et estimation peut entraîner par la suite des déceptions ou une déstabilisation de la confiance. Comme le mentionne David *«Quand on l'a (le plan d'entreprise), on se sent un peu fier [...] parce que finalement, c'est un peu aussi ce qu'on a idéalisé. C'est un peu, pas notre utopie parce que c'est réalisable, mais c'est un projet qu'on a modélisé un peu avec ses petites envies. [...] Donc on se fait un peu sa petite photo de la ferme comme on l'idéalise un peu et qui dans la réalité n'est pas toujours la réalité, justement. [...] Il y a un léger décalage.[...] Tout ce qu'on découvre, qu'on n'a pas pensé avant, et puis aussi que la vie nous amène. Les saisons. Ça va vite changer, on est tellement dépendant de beaucoup de choses que tout a vite changé en fait.»*

Ces nombreux imprévus existent donc et interfèrent ou décalent parfois grandement le processus d'installation, le rallongent voire mettent en péril ses potentielles possibilités de réussite.

5. L'abandon en cours d'installation, une pensée qui revient aussi une fois installé

Nous avons demandé dans plusieurs entretiens si les personnes avaient songé ou pas à abandonner leur processus d'installation en cours de route ou une fois installé. Si pour certains, cette perspective d'abandon était impensable (par exemple Fred), pour d'autres, cette pensée est revenue régulièrement lors de périodes difficiles impliquant des épreuves ou des défis qui semblent insurmontables ou qui s'accumulent (bris de machinerie, haute saison, difficulté économique, blessures, fatigue...).

Par exemple, Agnès et Simon envisagent chaque année d'abandonner. *« C'est par vagues, ça revient chaque année. Quand tu en arrives à avoir trop de travail et qu'on fait beaucoup d'heures parce que c'est la saison et qu'en plus il fait chaud, dès qu'il y a des choses qui commencent à ne pas bien fonctionner, ne serait-ce que juste une roue qui crève sur le véhicule, ou ce genre de trucs, ça... On est tellement sur la corde raide là que des fois le moindre petit truc, c'est...Et justement c'est parce qu'on n'a pas d'aides financières. [...] On n'est pas confortable financièrement. [...] Nous on se pose des questions juste pour acheter une herse étrille à 3000 balles. On en parle pendant des heures, est-ce que vraiment on va acheter une herse étrille à 3000 balles ? On en est là, en fait. Et l'année dernière, quand j'ai épluché tous les trucs des plans relance et que je voyais « Non, c'est... », c'est décourageant [...] on ne rentre dans aucune case parce qu'il y a des planchers et que ces planchers sont déjà trop hauts pour nous ».*

Sigrid mentionne cette idée d'abandon en lien avec l'installation à deux occasions : dans le fait de tenter de comprendre les démarches administratives complexes et dans sa poursuite des activités agricoles. Elle mentionne dans l'entretien le fait d'être passée devant une commission pour pouvoir s'installer. Je lui demande s'il s'agit de la CDOA. Elle répond *« Oui, je crois que c'est ça, CDOA. Vous êtes plus forte que moi, parce que moi j'abandonne ! »*. Elle ne souhaite plus chercher à comprendre

les procédures administratives en lien avec l'installation. Elle mentionne aussi avoir pensé abandonner son installation en agriculture récemment : « *Il y a trois semaines ! Je pense que la semaine où vous m'avez appelée, oui, jusqu'à samedi, je pense que oui, on était dans une... Moi, un peu moins, mais mon compagnon était en train de se dire qu'effectivement on allait peut-être tout arrêter parce que ce n'était pas possible* ».

Cette pensée de l'abandon chez Sigrid est multifactorielle, comme pour beaucoup d'autres porteurs de projet. Elle semble être liée à l'accumulation de facteurs stressants, problématiques cumulées. Par exemple dans le cas de Sigrid, c'est une mauvaise semence qui permet à des mauvaises herbes de pousser et qui nécessite qu'un salarié qui l'aidait au maraîchage soit uniquement mobilisé au désherbage en pleine période de surcharge de travail. Le tout, en ayant aussi le compte bancaire à zéro et des factures de fournisseurs qui s'accumulent.

Élodie mentionne aussi penser parfois à l'abandon : « *Oui, pas trop dans l'installation, mais c'est plus en ce moment entre le changement climatique, les loups. S'installer ici, je me dis des fois, il faut quand même être un peu... Parce que là, entre la sécheresse, l'eau. C'est inquiétant l'eau, ça fait flipper, les feux. Des fois, je me dis je n'ai peut-être pas choisi la bonne région. [...] Je ne suis pas dans le doute non plus à me dire « j'arrête tout ». C'est juste que j'en prends un peu plein la tronche, des fois, ça fait un peu râler* ».

Dans le cadre de cette recherche, nous avons interrogé trois personnes qui ont abandonnées leur processus d'installation. La première, Paola, a réalisé l'entretien en pensant s'installer, mais des problèmes de santé l'ont amenée à remettre son projet en question. Le second entretien, celui de Rémy, décrit un abandon de l'installation, une fois installé. Rémy, IMA, s'est installé sur la ferme familiale et a repris l'exploitation de son père. Or, une fois la transmission complétée et son statut officiel obtenu un conflit familial l'a amené à quitter l'exploitation et à abandonner l'installation. Ludovic, pour sa part, a dû abandonner des terres trouvées et obtenues suite à son passage en CDOA, quand la Mairie décide de préempter les terres pour répondre aux plaintes de voisins réticents d'avoir un élevage à proximité. Malgré cet échec, il n'abandonne pas le projet de s'installer, mais ne trouve plus de terres dans la région depuis plus de 5 ans.

Tableau 6 Description des abandons observés dans cette recherche (3 sur 25 enquêtes)

Entretien	Profil	Raisons/caractéristiques
Paola	IMA, en reconversion, viticulture	Problèmes de santé découverts après l'entretien.
Rémy	IMA, en reconversion, grande culture	Rencontré pour son profil d'abandon lié à des conflits familiaux avec son père qui considère s'être fait « voler » la ferme par son fils. Conflits qui émergent uniquement une fois l'installation complétée.

Ludovic	IMA, élevage	Rencontré pour son profil d'abandon lié à des problèmes vécus avec l'obtention de terres. Il obtient des droits d'exploitation en CDOA et les perd lorsque la Mairie préempte pour répondre à des plaintes de voisins qui ne veulent pas d'élevage. Difficulté à trouver des terres par la suite. Il est toujours dans l'espoir de s'installer.
---------	--------------	---

6. L'installation pas-à-pas...

Beaucoup de personnes rencontrées décrivent avoir suivi un parcours d'installation relativement progressif. Cela rejoint le constat fait par Lairot (2014) dans son rapport pour la MSA qui identifie grâce à une typologie des parcours de 5000 installés en 2006 des « *stratégies d'installation progressive* » qui comprennent fréquemment des installations tardives, des phases de pluriactivité, de travail hors-agriculture ou de salariat dans l'agriculture.

Si pour certains l'installation se fait en deux ans, cela peut aller pour d'autres jusqu'à 10 ans. Ceux-ci considèrent aussi souvent que ce mode d'installation progressif est un gage de réussite pour pouvoir s'installer en agriculture et mieux. Ceux qui se sont installés rapidement sans passer par la case des stages ou du salariat (sauf peut-être les personnes issues du monde agricole) sont peu nombreux. Plusieurs mentionnent le fait d'avoir choisi l'installation progressive pour se rassurer dans la réussite possible de leur installation et dans l'acquisition nécessaire de compétences. La peur de l'endettement les amène à vouloir acheter tout d'eux-mêmes, avec leurs épargnes, souvent pour se sentir « *libre* » et ne rien devoir à personne (famille ou banque). Certaines personnes mentionnent vouloir démarrer avec une petite exploitation pour gagner en assurance, en confiance, en savoir-faire sur de petite structure avant d'envisager de grossir l'exploitation. Selon eux, les fermes de petite taille permettent une meilleure gestion du risque. Ainsi, selon les personnes interrogées, si une erreur est faite dans les premières années d'installation, les dommages seront moindres et plus faciles à gérer sur une petite structure, sans gros endettements que sur une grosse structure. De plus, puisque les premières années d'installation demandent souvent beaucoup d'ajustement dans le travail, il semble préférable de pouvoir être flexible, petit, et sans trop d'engagements contraignants pour mieux s'adapter aux changements.

6.1. ...pour prendre le temps de monter son projet

Pour certains, comme Adrien, l'installation progressive s'inscrit aussi dans un cheminement intellectuel progressif (comme nous l'avons cité dans l'étape 5 de l'affinage du projet) dans la mesure où le projet mûrit et se raffine en plusieurs étapes. Adrien affirme : « *Ça s'est fait progressivement, au départ c'était d'être formé viticulture-œnologie, faire un peu les métiers, voir ce qu'on y faisait, ensuite je me suis dit j'aimerais bien être indépendant aussi, ça s'est fait quand même par étape, une espèce de maturation intellectuelle sur mon projet* ». Ce raffinement du projet est possible souvent en gagnant en assurance

petit à petit dans le travail et dans le projet, comme le mentionne Sigrid, passant par le statut de cotisant solidaire pour se faire la main. Celle-ci décrit cette période d'un an comme cotisant solidaire : « *c'est un statut qui est vachement simple en transitoire, c'est-à-dire que ça m'a permis de faire un an, c'est ça, pendant un an, d'attendre un an, de cultiver des légumes, commencer à commercialiser, voir un peu les ventes, commencer à donner un nom à la ferme, etc., etc., tout ça en étant indépendante de mon père, du coup, pour voir si j'étais capable de faire tourner du maraîchage avec mes petits bras* ».

Dans certains cas l'installation débute d'une passion qui se construit très progressivement où d'un hasard de circonstances. Paul et Joachim mentionnent d'ailleurs avoir d'abord eu des ruches par plaisir ou comme hobby avant d'envisager de s'installer dans cette filière en achetant petit à petit des ruches en constituant leur propre cheptel. Dans le cas d'Alexis et Clarisse, l'installation est aussi très progressive dans la mesure où au départ ils ont pris des chèvres « *pour la compagnie* ». C'est la perte de l'emploi d'Alexis qui les amène à produire sur la ferme qu'ils louent pour arriver à faire un peu d'argent. L'installation se fait au gré des hasards et de manière progressive comme l'expliquent Alexis et Clarisse : « *J'ai juste voulu des chèvres pour compagnie à la base. [...] On avait un peu des bêtes, le maire était ouvert à l'agricole, à faire vivre le village. Donc de là, on a pris trois chèvres, quatre chèvres, dix chèvres. Après, on a commencé à monter notre projet dans notre tête. Ça a mûri doucement, doucement, doucement... [...] On a commencé à clôturer le terrain, à nettoyer, à ranger, à monter un poulailler, à monter un petit étang pour les canards. [...] On avait les cochons, les lapins, les poules, les canards.[...] on a construit la chèvrerie – chèvrerie pour les femelles, les mères. Après, à côté, on avait construit une petite chèvrerie pour les boucs. [...] il y avait un sentier répertorié, il y avait beaucoup de marcheurs qui passaient devant cette maison, donc on voulait faire les visites à la ferme. [...] On a commencé une production cosmétique, du coup, avec le lait ; pour valoriser le lait de nos chèvres* ». Après avoir hérité du troupeau de 200 chèvres d'une amie malade, ceux-ci se trouvent en situation concrète de s'installer, or, leur déménagement forcé de la ferme louée et leur aménagement dans une commune qui ne veut pas de leur projet va ralentir énormément leur installation qui avait pourtant suivi son cours progressivement. Ce type d'installation progressive devient donc une forme de sécurité économique pour le couple.

Églantine et Gabriel débutent aussi leur projet de petit, quand ils achètent un logement qui inclut un jardin avec deux pommiers. Pour obtenir un revenu viable, ils envisagent alors le projet de pressoir à fruits pour offrir un service à d'autres producteurs et pour presser leur récolte tirée de conventions sur les arbres de voisins. « *Donc ça a pris un peu plus, ça a pris 4 ans, l'installation, grosso modo. Au début, on voulait y aller petit par petit parce qu'on n'avait pas de terrain à part ce petit jardin avec 2-3 pommiers. [...] On avait quand même pas mal le projet du pressoir [...] parce qu'on savait qu'avec un pressoir, on allait dégager un revenu dès le début. [...] Tu peux faire la transformation pour les autres à façon et ça permet d'au moins avoir un petit revenu de base. Dans les années, ça permettait d'assurer un peu tout parce qu'au début, c'était un peu incertain. On s'installait juste avec peu d'arbres. On avait des conventions de récolte et il y avait l'alternance, donc une année du fruit, une année pas de fruit, donc on s'est dit que le pressoir assurait les revenus* ».

Cette installation progressive chez Églantine et Gabriel se fait au travers des pratiques agricoles et de l'achat de matériel, mais aussi au cours du processus statutaire et administratif. Comme l'expliquent Églantine et Gabriel : « *Au début, on voulait rester cotisants solidaires et grossir petit à petit et une fois que l'outil était en place, du coup s'installer en tant que chefs d'exploitation et peut-être demander la*

DJA plutôt dans un deuxième temps pour apporter un coup de souffle, un peu d'air. Une fois que tu sais que ça marche à peu près, tu prends la DJA et il y a un petit coup d'air qui fait que tu peux investir un peu plus ».

6.2. ...pour limiter les investissements et rester indépendant des prêts bancaires et subventions

Sylvain décrit bien sa stratégie pour s'installer progressivement et garder une certaine liberté dans le travail. Il dit notamment s'inspirer de modèles d'installation qu'il a observée en Afrique et dans les Caraïbes, où il a travaillé, les personnes n'y ayant pas accès aux banques et aux prêts. *« J'étais plutôt dans l'idée de m'installer vraiment à minima. Et je me suis installé sur le premier terrain, j'ai fait moins de 10000 euros d'investissements. J'ai dû investir 7000 euros pour mon installation en comprenant la pompe, le forage, et la voiture. En matériel, il n'y avait quasiment rien. En irrigation je me suis fait prêter des tuyaux. J'ai dû peut-être mettre 1500 euros d'achat d'irrigation neuve et puis le pousse-pousse, 2, 3 outils, une balance, des parasols. Mais, en fait, j'ai vraiment fait une installation à minima parce que dans ma tête c'était de me dire « tu fais au minimum ce qu'il faut pour commencer à bosser, vois déjà si ça marche. Si ça te plaît, si tu sens un truc. Et après garde de la marge justement au cas où déjà tu n'arrives pas à gagner ta vie pour avoir un peu de marge. Et au cas où si ça ne marche pas de pouvoir te reconverter dans autre chose, d'avoir au moins 1 ou 2 ans sans trop de pression au niveau du revenu ». [...] Après les autres petits terrains, ça m'a coûté à chaque fois 1500 balles. [...] Ça a toujours été sur fonds propres, tout ce que j'ai investi. En fait, j'investissais en fonction du bénéfice de la saison ».*

Si le facteur économique semble un élément important pour s'installer selon les porteurs de projets, plusieurs enquêtés mentionnent ne pas vouloir s'endetter ou prendre des subventions. Certaines personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche, disent ne pas vouloir avoir de l'endettement et souhaitent faire peu de dépenses d'investissement où seulement en ayant les fonds disponibles. Ces positions sont souvent adoptées pour ne pas devoir de l'argent aux banques ou à la famille, pour rester libre de ses choix, autonome, plus flexible, en ayant moins de contraintes, et pour ne pas se sentir obligées de poursuivre leurs activités ou certaines pratiques non souhaitées pour rembourser des prêts.

Certains, comme Sylvain, Simon ou Paul, affirment clairement ne pas vouloir s'endetter et prendre des prêts bancaires pour ne pas entrer en quelques sortes dans un système ou un engrenage d'endettement et de dépendance qui leur imposeraient des façons de faire et de produire suivant un modèle capitalistique.

Sylvain décrit les principes qui sont à la base sa démarche d'installation progressive en agriculture (ayant au départ une formation d'ingénieur) et son refus d'utiliser des prêts bancaires : *« Oui, de toute façon c'était une démarche militante de ne pas aller dans l'ingénierie. J'ai toujours eu un rapport... Enfin depuis très jeune de me dire qu'en fait cette société elle ne me plaisait pas telle qu'elle était. Et ce qu'il se passe aujourd'hui en termes énergétiques, en termes crise climatique, je veux dire que si tu te renseignais un petit peu dans les années 1990 tu l'avais déjà compris qu'il y avait un système qui était en crise et qui s'auto-détruisait. Donc très vite je cherchais une alternative à cette société-là. [...] Donc c'est vrai que l'agricole ce n'était pas le Graal, mais c'était de me dire « oui, pour moi c'est vraiment dans une société c'est la façon dont tu... C'est une relation à la nature, c'est une relation à la façon de produire » [...] Depuis le début, en fait je n'ai pas lâché l'aspect militant. C'est que je pense vraiment*

que c'est comme une guerre. [...] Mais en fait je pense qu'en agricole, si tu veux, il y a une guerre à mener en effet. [...] Le banquier n'avait rien à dire puisque les sous étaient à moi. C'était sur fonds propres. Donc je suis assez sur le truc jamais un emprunt. Je ne ferai jamais un emprunt de ma vie. Donc je n'aurai jamais une maison. Mais je suis assez méfiant des banquiers. C'est le truc de militants. Mais je ne leur donnerai jamais de sous. Et déjà ils me gardent mon argent, c'est déjà pas mal. Ils pompent dessus. Mais jamais je n'irai voir un banquier pour lui demander un emprunt. Ça fait partie des trucs que je ne lâcherai pas. Donc c'est pour ça que j'avais mis de l'argent de côté parce que je ne voulais pas avoir ce truc de dépendance, faire un emprunt après avec des remboursements, de trucs comme ça. Et c'est aussi pour ça que j'ai démarré à minima. Je l'ai fait un peu à l'Africaine ».

Simon décrit aussi avoir une approche « frileuse » de l'endettement et l'avantage trouvé dans le fait de passer par des espaces-tests : « Moi je suis très frileux d'investir beaucoup d'un coup, et les emprunts et tout ça. Donc ça me plaisait assez, l'idée de construire progressivement ma ferme ».

Paul, qui n'aime pas l'idée de dépendre des banques ou de prêts à rembourser à la famille, s'inscrit dans cette démarche et préfère être autonome et faire ses preuves avant d'avoir des contraintes. Il mentionne : « Je me suis dit plutôt « Tant que je peux, je me débrouille évidemment tout seul parce que ça reste un prêt ». Il faut être en capacité de le rembourser, avec moins, peut-être, la pression que la banque. Et voir que cette histoire compliquée avec la famille, c'est peut-être pire, en fait. Et il faut être sûr de pouvoir rembourser et que l'affaire roule. [...] Je me suis toujours dit que j'allais fonctionner sans prêt. C'est peut-être un manque de confiance vraiment dans ma capacité à faire une exploitation solide. J'imagine que quand tu fais un prêt, c'est que tu es sûr que ton exploit' va tourner. Tu as un peu des certitudes. Je crois que ce n'est toujours pas le cas vraiment. Et puis dans mon idée, comme je disais tout à l'heure, c'était d'avancer pas à pas quand même. Et du coup de faire mes propres auto-investissements à chaque fois en étant au début salarié et puis en ayant assez de revenus pour réinvestir tout de suite ».

Céline est en reprise d'activité sur une ferme familiale. Elle fait le choix de ne pas trop s'endetter dans un nouvel atelier (poule), de s'inscrire dans la ferme existante en vache et ne demande pas la DJA pour avoir moins de contraintes. Elle fait le choix d'une installation en vache plus modeste qu'une installation en volaille qui lui aurait coûté cher, entraîné du stress, une charge de travail plus importante et une grande prise de risque. Elle décrit les contraintes qu'elle perçoit en lien avec le fait de prendre la DJA et les calculs qu'ils ont faits avec son mari pour décider de ne pas demander cette aide. En fait, celle-ci craint les sanctions économiques possibles si elle gagne trop d'argent ou pas assez à la fin de la DJA. Elle mentionne : « On a eu écho de plusieurs personnes qui ont fait le parcours, qui ont eu la DJA, et à qui on l'a re-réclamé derrière parce que le projet sur papier ne correspondait pas à la réalité. [...] Donc, on s'était dit que si c'était pour avoir une vie de famille compliquée sur un an avec la formation et pour que derrière, on nous dise « finalement, vous la rendez parce que vous avez gagné plus ». [...] On s'est dit « ça fait quand même beaucoup de points d'interrogation, autant ne pas compter sur cette somme-là tout de suite plutôt que de compter dessus en devant se justifier et, éventuellement, qu'on nous l'enlève après » ». Céline décide de faire une installation plus petite, en prenant moins de risques et de sources d'endettement pour avoir plus de marge de manœuvre, moins de contrainte et de stress.

6.3. ...pour monter en compétences progressivement

Aux dires des personnes interrogées, les petites structures comme les espaces-tests permettent justement de gagner en confiance et en légitimité (auprès de soi-même, des voisins, des agriculteurs, des banques, des Chambres d'Agriculture...), sans prendre trop de risque, des éléments souvent manquants au départ de l'installation dans les autres cas.

Mathias décrit les avantages d'avoir utilisé les structures d'une couveuse dans son installation : « *C'est pour ça que la couveuse était bien. On a pris le temps. Il fallait ce temps-là pour structurer l'entreprise et faire monter le chiffre d'affaires pour être en capacité de se rémunérer au SMIC. C'était notre objectif à l'installation* ».

Les NIMA ont souvent des craintes face à leurs compétences (à raison ou à tort) et ont souvent besoin de ces étapes pour se rassurer dans leurs choix de reconversion en restant pendant un certain temps salarié agricole, en faisant des stages ou en passant dans des espaces-tests.

Joachim décrit bien les avantages de cette installation progressive en apiculture : « *Je ne me suis pas installé avec 300 ruches non plus. J'ai dû avoir en 100 et 150 ruches lors de mon installation. Donc l'idée, c'était ça. « En 2019, j'aurai 100 ruches en production. Et je monte à 200 ruches en 2020, j'aurai 200 ruches en production et je monterai à 300 ruches. Et puis ça en 2021, 300 ruches, je les maintiens* ». [...] *Oui, et c'est surtout ça, c'était réfléchi et c'était bien réfléchi. Enfin, je le conseillerais. D'ailleurs, je le conseille à ma salariée. Je lui conseille de faire pareil, de ne pas acheter du cheptel, mais de créer son cheptel soi-même parce que ça permet d'apprendre, de progresser dans son apprentissage d'une structure et puis aussi de gagner la confiance en soi, de pouvoir... Parce que si on sait augmenter un cheptel, on sait maintenir un cheptel en vie. Maintenant 300 ruches, garder 300 ruches en vie, en production, là c'est plus stressant. Alors que si j'avais en 2019 acheté, admettons que j'avais 150 ruches, si j'avais acheté 150 ruches et directement 300 ruches, je ne m'en serais pas sorti. Je n'aurais pas réussi. [...] Il y a trop d'erreurs. La courbe d'apprentissage, vous savez quand on commence une nouvelle activité, les débuts c'est toujours difficile. C'est compliqué parce que tout ce qu'on fait est nouveau. Et il y a une fatigue non seulement physique parce qu'on fait un travail physique. Mais il y a aussi une fatigue mentale parce qu'on doit tout réfléchir, tout imaginer, tout prévoir. Enfin, on commence de zéro quelque part. Alors que si on augmente progressivement on a le temps de... [...] Voilà, pour s'habituer à tout ça. Et puis pour faire des erreurs. Ça nous laisse la possibilité de faire un peu des erreurs parce que si on a 300 ruches et qu'on fait une erreur et qu'on perd 200 ruches et que derrière on a tous nos engagements, les annuités, les machins, tout ça. Il faut acheter 200 ruches. C'est conséquent. Alors que si on y arrive soi-même après on est plus tranquille* ».

Benoît et Clara décrivent des avantages similaires dans leur installation progressive, en créant dans un premier temps une entreprise pour vendre leur pain qu'ils fabriquent d'une production de céréales extérieures avant de se mettre eux-mêmes à cette production de A à Z du pain. « *Moi, j'ai fait une sorte d'installation progressive parce que j'ai créé une entreprise pour le pain et je ne me serai pas vu tout installer d'un coup parce que les soucis de commercialisation et de fabrication, on les a eus en amont, donc ça, c'est digéré. Il y en a encore, mais on sait les gérer, et aujourd'hui, on gère les problèmes aux champs, les problèmes de matériel, de tri, tout ça, je ne me serai vraiment, vraiment pas vu tout installer d'un coup* ». Ceux-ci se considèrent plus sereins pour tenter une installation en chèvre, leur projet initial, en ayant celle du pain qui fonctionne. « *On aura appris (du pain) tout ça, on*

sera plus relax, là, je pense qu'on aura le temps de faire des chèvres ». D'ailleurs, ceux-ci considèrent a posteriori que leur projet post-BPREA de s'installer en même temps en chèvre et en pain paysan n'était pas réaliste et qu'ils auraient probablement échoué d'avoir à tout faire et apprendre en même temps (production de foin, confection du pain, recherche de clientèle, confection du fromage, céréales d'alimentation, agnelage, garde...).

6.4. ...pour conserver un emploi salarié à côté

Beaucoup de porteurs de projet ont été salarié durant cette période d'installation pour gagner en apprentissage concret sur le terrain (Paul, Ana et Martial...) ou pour avoir un revenu stable qui permettait d'acheter progressivement du matériel pour l'installation (Paul, Julien).

Paul décrit bien cette période où il alterne entre salariat et installation progressive : *« J'ai l'impression de progresser. C'est-à-dire j'ai augmenté, je fais une petite centaine de ruches petit à petit. Quand même c'est les saisons (de salarié) aussi qui vont me permettre de réinvestir parce qu'à un moment donné j'étais salarié et puis je faisais les oliviers. Le salarié agricole puis les oliviers et les abeilles. Donc j'investissais, je mettais les sous que je gagnais un peu parce que j'ai quand même acheté une centaine de ruches. Je me disais que ce n'était pas le moment, je me disais que je n'avais pas assez de surface, pas assez de ruches donc je restais en amateur. Mais évidemment j'avais le processus en tête, mais il a pris du temps ».*

Cette situation est plus observée chez les NIMA, mais aussi chez les IMA comme l'illustre l'exemple de Julien. Celui-ci mentionne : *« Dès que j'ai un peu de trésoreries, je ne me paye pas du coup, c'est pour ça que j'ai mon boulot à côté. Je ne me paye pas et quand j'ai de la trésorerie, j'achète. J'ai acheté de quoi arroser déjà, parce que chez nous, si on n'arrose pas, il ne pousse pas grand-chose. J'ai commencé par m'équiper avec des tuyaux enrouleurs pour arroser et petit à petit... ».*

Dans certains cas, l'installation progressive est adoptée aussi pour aider dans le contournement des règles ou des conditions imposées que le porteur de projet ne réussit pas encore à satisfaire. C'est le cas notamment de Sylvie et Marine qui vont s'installer de manière très progressive, vivant beaucoup de difficultés dès le début de leur installation. Elles vont débiter avec de petits bâtiments (poulaillers qui font moins de 20 mètres carrés) qui ne nécessitent pas de permis de construire, car elles n'ont pas encore de statut agricole qui leur permet de faire la demande de permis (voir la section sur le serpent qui se mord la queue). Marine va rester aussi salariée à l'usine pendant un moment pour aider financièrement les deux filles installées. Elles mentionnent avoir construit leur ferme avec *« du bric et du broc »* sans avoir de crédit et qu'avec de l'argent de poche, en utilisant beaucoup de matériel recyclé.

6.5. L'installation progressive, un choix ou une contrainte ?

Or, après ce survol d'exemples, la question consiste peut-être aussi à se demander si l'on s'installe progressivement uniquement par choix ou par dépit ? Les personnes qui ont peu d'argent sont souvent dans *« la débrouille »*, récupèrent des matériaux et construisent de *« bric et de broc »* des éléments de la ferme (exemple Sophie et Marine). Ceux plus à l'aise peuvent investir davantage, mais choisissent parfois de partir petits pour se conforter dans leurs savoirs et leurs compétences et mieux gérer les risques. Cependant, comme mentionné plus haut sur la pénibilité du travail en début d'installation, en partant *« de bric et de broc »* (expression de Sophie), les porteurs de projet qui choisissent de s'installer

progressivement sont aussi souvent dans une certaine forme de précarité technique et matérielle rendant leur travail peu ergonomique et risquant davantage de se blesser ou de se fatiguer.

Par exemple, Paul qui ne veut pas faire d'emprunt bancaire ou familial transhume ses ruches dans sa voiture break familiale (manipulation des ruches difficiles, prise de risques dans le transport...). Celui-ci considère que s'installer de manière progressive était pour lui la seule façon de s'installer. Cependant il voit le temps important consacré à cette installation avec un peu de découragement : « *En fait, avec le recul je me dis qu'il m'a fallu énormément de temps parce que Carmejane, c'était 2012, mon diplôme. Et là 2022, j'attaque vraiment le dur de l'installation. Il a fallu 10 ans* ». Il constate aussi qu'une installation progressive peut être usante physiquement et mentalement dans le fait d'être toujours dans une situation précaire, n'ayant pas le bon matériel ou assez d'argent pour faciliter les tâches de travail et l'organisation efficace de celui-ci. Paul a donc adopté une installation progressive par choix, mais surtout par dépit, n'ayant pas les moyens et opportunités de faire autrement. Il utilise d'ailleurs la stratégie de s'installer en apiculture pour rendre son installation encore plus progressive que dans les olives qui exigent des locations de terres qu'il n'arrive pas à avoir ou sinon à des prix exorbitants. Celui-ci explique cette stratégie : « *Du coup l'idée, c'était de trouver un système où je puisse démarrer avec pas grand-chose, encore moins que le maraîchage. [...] J'ai eu l'impression que sur l'apiculture on pouvait démarrer plus crescendo. Il n'y avait pas la question du foncier, qui se posait moins. Même complètement moins, mis à part avoir un petit espace pour le travail, stocker, choses que j'ai eu l'opportunité de trouver* ».

Parfois malgré ces mesures et stratégies adoptées pour limiter les échecs, dont l'installation progressive, plusieurs mentionnent que les scénarios du pire n'étaient pas encore assez catastrophiques pour coller aux imprévus de la réalité (Alexandre, Sigrid) ou encore comme dans le cas de Fred (électricité, eau, attaque de loup...) et de Théo (incendie de la bergerie et perte du troupeau, accident de tracteur, fin du GAEC à trois...). L'installation même progressive aurait été plus complexe que prévu même en envisageant le pire et en essayant de réduire au maximum les risques.

L'adoption d'une stratégie d'installation progressive répond donc à des besoins particuliers chez les porteurs de projet dans le fait d'être fidèle à leurs principes et leur représentation de ce que devrait être l'agriculture, d'apprendre progressivement le métier et s'adapter aux réalités du terrain, d'être plus flexible face au changement de situation, d'avoir moins de contraintes et d'engagement économiques en termes de rendement espéré, et de mieux gérer les risques potentiels d'échec en étant sur de petites structures.

7. Suggestions formulées par les porteurs de projets, destinées aux acteurs de l'installation

Plusieurs suggestions sont formulées par les porteurs de projet dans le but de faciliter l'installation en agriculture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le recensement des suggestions réalisé ici découle soit de réponses formulées lorsque nous demandions clairement quelles suggestions les porteurs de projets pouvaient faire, soit de critiques/solutions formulées dans le cadre de l'entretien. Les sections 7.1 et 7.2 sont une synthèse de ces suggestions et critiques accompagnées de solutions formulées par

les personnes enquêtées et paraphrasées par les auteurs du rapport qui s'en font ici le relai et parfois accompagnées de verbatims quand ceux-ci apportaient une plus-value.

7.1. Accompagnement de l'installation

- Créer un site Internet qui permettrait de regrouper les dossiers des porteurs de projet et de centraliser tous les documents personnels nécessaires à l'installation. Donner aux instances administratives diverses (Chambre, MSA, DDT, Urbanisme...) un accès à ce site, pour faire en sorte que ceux-ci puissent aller chercher des documents sans passer par le porteur de projet. Ce faisant, le porteur de projet serait moins sollicité et aurait moins besoin d'envoyer les mêmes documents à différentes instances. Créer un forum pour que les personnes puissent échanger sur leurs expériences d'installation et d'agriculture en général.
- Avoir un accompagnement personnalisé tout au long du processus d'installation : du rêve à l'installation concrète. Avoir un suivi de cette instance aux différentes étapes, tenir informé le porteur de projet de changements et d'opportunités. Être ouvert à différents types de projet et de parcours.
- Avoir un accompagnement dans la recherche de foncier. Avoir une instance (SAFER, Chambre, ADEAR, voire une instance créée de toute pièce) qui accompagne les porteurs de projet dans cette recherche. Cette instance pourrait tenir informer ceux-ci de nouvelles offres, centraliser les offres sur un site Internet convivial à utiliser (plus que celui de la SAFER). Diffuser plus largement les offres de terres avant l'installation.

Benoît et Clara formulent d'ailleurs cette suggestion d'accompagnement accentué dans la recherche de foncier. « *Moi, sur le processus d'installation, je trouve qu'il y a une [...] forme d'hypocrisie entre tout, justement, ce dont on parle, les aides financières ou pas financières, les accompagnements, la facilité, finalement, dont je parlais au début, d'accès à la formation du BPREA, tout est fait pour qu'on s'installe et au niveau du foncier, il n'y a rien qui est fait selon moi, enfin pas assez. Et ça, je trouve que c'est grave, étant donné l'état actuel des choses, tous les gens qui partent à la retraite, toutes ces terres qui se libèrent et tu regardes comment on galère à trouver alors que... en tout cas, moi, les difficultés que je rencontre et les différents appels à candidatures où je n'ai pas été choisie, je trouve que c'est dommage quelque part parce que l'État et la Région ont mis plein d'argent dans ma formation, et moi, aujourd'hui, je vais m'installer, mais je ne suis pas installée dans ce dans quoi j'ai été formée, qui est l'élevage de chèvres et je trouve ça quand même dommage. Je trouve qu'il y a encore beaucoup de copinage, la SAFER fait du taf, mais elle ne le fait pas entièrement, je pense, il y a encore plein de terres qui partent dans le non agricole, des petites parcelles par-ci, par-là, et parfois des plus grosses, donc pour moi, ça pêche à ce niveau-là. Grave. Je pense que si on veut installer des gens, il faut qu'on les aide, il faut qu'il y ait des terres, à louer ou à acheter, et qu'au niveau des... qu'on puisse avoir un bâtiment, quand on fait de l'élevage, en tout cas, c'est primordial, et même en grande culture ».*

- Renforcer la transparence du processus d'installation dans son ensemble et en particulier rendre le fonctionnement de la SAFER moins « opaque ». La rendre à nouveau publique. Revoir leur site Internet peu ergonomique. Clarifier la démarche de candidature, des délais

plus souples, et clarifier les critères de sélection des projets d'installation et les éléments espérés. Favoriser l'installation des jeunes par rapport à l'agrandissement (accepter le morcellement). Reconnaître l'importance du bâti agricole pour un jeune qui s'installe. Diffuser au plus grand nombre les offres et informer les personnes intéressées des terres qui se libèrent.

- Faire en sorte que des collectivités territoriales a c h è t e n t e t stockent des terres, puis les mettent à la disposition de jeunes qui ont des projets en adéquation avec ces terres pour qu'ils puissent plus facilement se tester (espace-test), s'installer (reprise des terres ou bail rural) et pérenniser leur installation.
- Créer un accompagnement dans le long terme sur la ferme (compagnonnage).
- Simplification du processus d'installation. Limiter les étapes et les intervenants. Revoir les délais des étapes pour diminuer le stress des porteurs de projet qui courent derrière des dates, des échéanciers à respecter.
- Modifier les conditions du bail agricole pour favoriser la location officielle de terres par le propriétaire et donc simplifier l'accès au demi-SMI pour les porteurs de projet. Sinon, prendre en compte les normes sociales officieuses qui existent dans le milieu agricole pour ne pas nuire aux porteurs de projet en location sur bail oral.
- Veiller à faire un suivi des terres en friche, inutilisées, à l'abandon et soit encourager leur utilisation pour de l'installation, soit sanctionner le fait qu'elles soient inutilisées (par exemple sous forme de taxe). Laisser moins de fermes à l'abandon.
- Chaque région ou département devrait privilégier la location de terres aux agriculteurs de leur département avant de louer à des personnes de l'extérieur.
- Aider financièrement les jeunes qui veulent s'installer. Au-delà des prêts à 0% ou la DJA. Peut-être, aussi, créer une aide en parallèle de la transmission, pour aider les cédants à transmettre leur exploitation, puisque les agriculteurs âgés n'ont pas de montant de retraite important.
- Concernant la DJA, augmenter l'âge pour l'admissibilité puisque l'âge moyen des porteurs de projet est de plus en plus élevé. Augmenter les montants de la DJA pour que la démarche en vaille la peine et ajuster les montants au projet (couplé aux besoins ou à l'investissement). Faire les versements de la DJA plus tôt pour ne pas avoir à demander un prêt bancaire pour investir dans du matériel, une condition pour obtenir la DJA. Avoir la possibilité de faire des plans d'entreprise plus flexibles et qui prennent en compte les imprévus sans avoir à faire des avenants. Ne pas demander de remboursement de la DJA si la ferme n'est pas assez productive. Faire en sorte que le processus de demande de DJA soit plus souple et s'adapte plus au cas par cas. Par exemple, ne pas exiger les mêmes formations obligatoires (BPREA) entre IMA et NIMA. Comme l'explique Céline, « *peut-être qu'il ne devrait pas y avoir les mêmes formalités à accomplir pour quelqu'un qui est dans le milieu agricole et qui s'installe sur une ferme qui existe depuis des années, que quelqu'un qui débarque là-dedans et qui peut-être a besoin de plus d'accompagnement, de plus de réalité sur ces projets* ».

- Revoir la formation obligatoire pour pouvoir s'installer. Favoriser davantage de petites formations très techniques et spécialisées à une formation longue généraliste et scolaire. Favoriser les stages, le travail sur le terrain et les expériences en espace test. Rendre les financements VIVEA accessibles aux porteurs de projet comme par le passé. Adapter les formations selon les profils IMA, NIMA...
- Parallèlement, renforcer l'accompagnement des NIMA et mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques . Comme leur situation est plus difficile, les aider davantage.
- Parallèlement, renforcer l'accompagnement des cédants et le processus de la transmission. Ne pas laisser les familles gérer seule ce processus complexe et sensible. Entrer en contact avec les agriculteurs âgés, sensibiliser... Ne pas leur demander de venir vers les instances, mais que les instances viennent aux cédants. Mettre en contact cédant et repreneurs potentiels.
- Avoir un service qui réalise des plans d'entreprise gratuitement (par exemple la Région) avec une obligation d'adhérer à un service de suivi comme la Chambre ou l'ADEAR . Tristan suggère : *« il faudrait qu'il y ait un technicien agricole qui t'aide à faire le plan. Et la Chambre accueille, elle peut accompagner, mais c'est un service payant, pour quelqu'un qui va s'installer, qui n'est pas encore installé... [...] Se dire : « Je vais payer pour pouvoir faire mon plan d'entreprise, je ne sais même si je vais finir par le faire parce que je suis en cours d'installation, et on verra. » C'est un peu une folie »* (Tristan).
- Pour constituer des devis pour la DJA, proposer un catalogue d'offres (une centrale d'achat) qui centralise les offres de matériel avec des montants affichés pour ne pas à avoir à contacter chaque entreprise pour avoir des devis .
- Uniformiser les règles de l'installation dans tous les départements de la région ainsi que les tarifs demandés pour obtenir des services (comme ceux de la Chambre d'agriculture).
- Harmoniser ou accorder les violons des différentes instances administratives et augmenter leur communication/coordination afin de fluidifier le processus. Centraliser les services.
- Favoriser le coup de main bénévole en agriculture en échange de biens alimentaires.
- Aider les salariés agricoles à s'installer.
- Créer des aides aux logements d'agriculteurs.
- Faciliter l'obtention de permis de construire en agriculture. Créer une dérogation « *agricole* » pour faciliter les règles de l'urbanisme, puisque l'installation est un enjeu prioritaire de développement territorial.
- Aider davantage par des subventions les différents dispositifs comme l'ADEAR, CIVAM ou Agribio
- Faire en sorte d'avoir un conseiller techniquement compétent pour chaque filière dans la région ou dans le département. Renforcer les aides-comptables et les aides dans la gestion administrative des papiers.
- Faire des pressions pour plafonner la PAC.

7.2. Choisir politiquement de soutenir une souveraineté alimentaire basée sur une agriculture diversifiée qui contribue à la vie des territoires ?

Nous avons pu constater dans cette recherche que les représentations de ce que devrait être l'agriculture et les valeurs des porteurs de projets influencent les choix et les façons de s'installer. Ce que nous avons classifié dans les entretiens comme étant des « *valeurs* » correspond à des représentations ou des points de vue sur ce que devrait être : le lien Humain-Nature, le lien Humain-Animal, les types de pratiques agricoles à encourager, ce qu'incarne l'Agriculture, l'économie souhaitée, les impacts du capitalisme (par exemple l'usage des emprunts bancaires, la productivité...), la valeur du travail et des loisirs, l'importance accordée à la vie familiale et le sens de la vie. Sur cette thématique des « *valeurs* », nous avons pu observer certaines caractéristiques plus présentes chez les profils IMA et NIMA. Beaucoup de jeunes rencontrés dans cette recherche, souvent des NIMA et des enfants IMA de parents néo-ruraux (mais pas que), considèrent que l'agriculture incarne ou propose une solution aux problèmes actuels de la société (Alexandre). Ceci est peut-être encore plus commun aux maraîchers rencontrés dans le cadre de cette étude comme Mathias, Sylvain, Alexandre et Maxence. Certains porteurs de projet mentionnent aussi vouloir une petite structure et un petit revenu pour vivre simplement (Alexandre, Stéphane, Sylvie...), en ayant « *du temps* » et en étant « *heureux* » (Sophie et Marine). Pour d'autres, ce qui est important dans la pratique de l'agriculture, c'est la création ou le maintien d'écosystèmes divers (biologique, environnemental, social, économique de proximité, solidarité...). Plusieurs mentionnent par exemple l'importance de créer de la biodiversité sur leurs terres, par exemple Camille qui veut mettre des haies, planter des arbres diversifiés, Sophie et Marine satisfaites de la diversité des insectes grâce aux fientes des poules et du retour d'autres animaux. Une tâche qui a priori ne fait pas partie réellement de leur mandat d'agriculteur productif. Ceci se perçoit aussi dans la volonté de créer des réseaux sociaux pour renforcer le tissu social de leur région création d'un local de vente de légume solidaire dans le village (pour Tristan et Camille), employer un salarié agricole (pour Sophie et Marine). D'autres tâches qui ne sont pas forcément associées aux fonctions premières de l'agriculteur. Dans cette recherche, on peut percevoir une plus grande uniformité des « *valeurs* » chez les personnes NIMA.

Chez les IMA, les valeurs sont un peu plus disparates et moins uniformes que chez les NIMA. On retrouve aussi des valeurs critiques face au capitalisme et un souhait de préserver l'environnement (par exemple Paola, Églantine et Gabriel). On retrouve aussi cette volonté de s'installer progressivement (comme Églantine et Gabriel, Sigrid). Or, chez certains jeunes IMA, les valeurs de réussite dans le travail, de la valorisation du productivisme, de la rentabilité, et de la prise de risque semblent plus présentes et plus assumées que chez les NIMA (par exemple chez Julien, David). Les IMA veulent aussi souvent dépasser leurs parents, aller plus loin ou différemment dans l'agriculture, pousser plus loin les modèles existants (comme Paola, David et Rémy).

Au-delà de ces distinctions entre NIMA et IMA autour des « *valeurs* », beaucoup se retrouvent autour de l'idée de développer une souveraineté alimentaire régionale qui dynamise la vie des territoires. Ainsi, Maxence, dans ses suggestions à la région, mentionne le fait d'adopter une vision politique claire, qui se positionne sur les envies et besoins du territoire. Celui-ci suggère de prendre des décisions fortes selon les réponses souhaitées et de mettre des plans concrets pour arriver à ces objectifs. « *La vraie*

question est : est-ce qu'on veut avoir une souveraineté alimentaire territoriale ou pas ? La question est : est-ce qu'eux, élus, font les choix de mettre comme souveraineté alimentaire un des piliers dans les régions ? À partir de ce moment-là, ils déclenchent les politiques... [...] Est-ce qu'ils veulent l'avoir en interne ou est-ce qu'ils acceptent de l'avoir externalisée dans d'autres régions, dans d'autres pays ? La question est clé, c'est là, c'est de savoir s'ils veulent le faire ou pas. [...] C'est un choix qui est simple, il est très simple en soi. [...] La vraie question, la question centrale, c'est : « Qu'est-ce que l'on veut ? ». [...] Et aujourd'hui, ce qui manque, c'est juste de dire « Voilà, on veut faire ça et on va faire ça. » [...] Donc est-ce qu'ils veulent avoir une agriculture locale ? Est-ce qu'ils veulent mettre les moyens dessus ? Est-ce qu'ils considèrent que c'est un bassin d'emplois ? C'est ça, la question parce que le tourisme, il n'y aura pas que le tourisme dans la vie, à un moment donné, ça va aussi... il y a d'autres moyens d'avoir de l'activité économique, il n'y a pas que la viticulture, même si la viticulture, c'est important. Il n'y a pas que ça et il faut avoir une diversité de pôles économiques. Le maraîchage est un des pôles économiques également ».

Paola aborde aussi ce sujet dans son entretien et du problème de la gestion des terres, de l'impossibilité pour elle d'être pluriactive sur sa terre viticole qui risque de perdre des droits de plantation. Or, selon elle, toute cette spécialisation viticole du territoire est nuisible, voire dangereuse pour la souveraineté alimentaire. « *Je pense que cette rigidité des droits de plantation, ça ne nous aide pas à avoir des installations qui n'ont pas simplement pour but d'enrichir des viticulteurs, mais aussi de nourrir les gens, parce que c'est ça notre métier avant tout, c'est de nourrir les gens, ce n'est pas de faire beaucoup de raisins et le vendre vraiment cher à des Américains ! On va tous mourir si on continue comme ça ! À mon avis, la région, ils ont regardé le nombre d'installé, mais le jour où ils vont regarder les proportions d'installation, de ce que font les mecs quand ils s'installent, ils vont se dire : « Mais là, les gars, il faut qu'on réfléchisse parce qu'on va tous mourir ! » Ce n'est pas en mangeant des grenaches qu'on va survivre ».*

Églantine et Gabriel regrettent aussi d'avoir manqué une opportunité de s'installer qu'ils attribuent à un manque de volonté politique de dynamiser le village en accueillant un couple de jeunes agriculteurs. « *Quand on était à X, c'est pareil, on a eu espoir parce que notre maire partait à la retraite. Lui était installé avec des brebis, avec l'alpage juste au-dessus, donc c'était vraiment idéal, et là, il avait un couple, on était vraiment bergers à ce moment-là, il savait qu'on voulait s'installer. Il nous a dit, quand il nous a mariés, qu'il espérait qu'on fasse plein de petits bergers... Voilà et donc à aucun moment, il ne nous a pas passé la ferme. Il l'a passé à un gars qui est à deux villages plus loin. Et qui a déjà 3000 hectares. Voilà, pour l'agrandissement, alors qu'on était là et on attendait que ça. A X, aujourd'hui, il n'y a plus un agriculteur qui habite sur la commune, ce n'est que des agriculteurs qui viennent de l'extérieur. Et du coup, il n'y a plus de familles, il n'y a plus d'enfants qui naissent là-bas Il n'y a plus d'école, il n'y a plus rien. Et c'est typiquement, X, le genre de villages qui se meurt dessus parce qu'il y a des choix... Politiques. Les bons choix n'ont pas été faits. Enfin, en tout cas pas les choix de dynamiser, de ramener de la jeunesse ».*

Les porteurs de projets perçoivent souvent des doubles discours politiques de ce type qui rendent complexe leur installation, voire les bloquent dans la poursuite de leurs activités faute de connaître les enjeux agricoles politiquement priorisés sur leur territoire (installation des jeunes, maintien de fermes de taille moyenne ou grosse, agro-tourisme, résidence secondaire, commerce local...). Ce problème perçu avec les élus locaux ne se restreint pas à cette étude. Charlotte Pasquier (2012 : 21) identifiait

d'ailleurs des problèmes similaires avec les élus locaux et citait l'expression d'un interviewé « *Les mairies freinent toutes les implantations de fermes* ».

Il semble donc y avoir des incohérences pour les porteurs de projet dans le fait que ceux-ci s'attendent à être prioritaires pour s'installer et pour dynamiser le territoire et l'agriculture locale (discours véhiculé dans les CFPPA, autres instances ou représentants administratifs, médias), mais concrètement ce n'est pas ce qu'ils vivent sur le terrain. Ils sont motivés, pleins d'idées et volontaires pour entreprendre, mais des freins et des verrouillages les empêchent d'aller dans le bon sens selon eux. Ceux-ci vivent des frustrations en voyant ce qu'ils souhaitent offrir comme services aux territoires et comment les directives politiques semblent s'inscrire dans d'autres objectifs qui prennent moins en compte les enjeux territoriaux et environnementaux. Ils perçoivent des positions de maires ou d'élus locaux qui défendent des intérêts ne visant pas selon eux le bien collectif et un développement harmonieux de la région.

Les porteurs de projet suggèrent des choix politiques suivants :

Concernant les CDOA, donner plus de marge de manœuvre dans le choix des projets, voir les dossiers au cas par cas, modifier les critères de sélection, tout en limitant de potentiels copinages dans le choix des projets. Prendre en compte les projets originaux et alternatifs et ne pas faire de favoritisme envers les fils ou filles d'agriculteurs. Accepter la diversité des modèles. Sophie raconte une anecdote montrant que certains projets restent dépréciés, car ils ne correspondent pas au modèle agricole dominant « *J'ai eu un élu qui est venu ici pour nous dire : « C'est bien ce que vous faites. » Avec les journalistes, les machins. Une fois que les journalistes sont partis, il m'a dit : « De toute façon, votre installation c'est ADEAR et compagnie. Dans moins de trois ans, vous êtes finies. » Hors caméra, d'un coup, c'était un monstre. »*

Les porteurs de projets aimeraient également que l'accompagnement à l'installation soit plus ouvert à différents modèles alternatifs, tout en réalisant une présélection des projets les plus crédibles et pertinents pour une région, pour ne pas laisser des terres agricoles être cédées à des projets qui ne répondraient pas aux visions politiques portées sur le territoire et pour assurer les besoins du plus grand nombre..

Enfin, certains enquêtés mentionnent l'importance de prendre en compte les changements climatiques dans les futurs plans de développement et de gestion de l'agriculture et en particulier pour la priorisation des types de systèmes agricoles lors de l'installation. Dans plusieurs entretiens, les porteurs de projet démontrent une inquiétude concernant les changements climatiques et l'adaptation des modèles agricoles à celui-ci. Ceux-ci parlent de sécheresse, d'évènements climatiques extrêmes (inondation, grêle...), et se questionnent sur les choix politiques actuels. Comme mentionné plus haut, certains s'interrogent sur le fait d'utiliser par exemple de bonnes terres pour de la production de lavande (Sylvain) ou le fait de ne pas privilégier la pluriactivité des fermes (par exemple d'avoir d'autres ateliers (poule, moutons...) dans les vignobles de Paola aux risques de perdre ses droits de vignes arrachés pour récupérer de l'espace). Ils se questionnent aussi sur la pertinence de règles sanitaires comme les exigences d'enfermer les volailles élevées en plein air en bio contre la grippe aviaire qui est surtout présente dans de gros élevages industriels. Certains semblent remettre en question le bon sens des choix politiques dans la mesure où les décisions prises semblent aller parfois en sens inverse de ce qui devrait être fait pour que l'agriculture soit plus résiliente aux changements et crises contemporaines.

8. Conclusion

Comme nous l'observons en introduction, l'installation en agriculture a les caractéristiques d'un processus de professionnalisation que l'on retrouve en agriculture (Rémy 1987), mais aussi dans d'autres corps de métier. Ce processus vise à contrôler l'accès à la Profession, en proposant des normes, des standards de réussites (savoir-faire et savoir-être) et en favorisant certains individus plus que d'autres. Comme l'exprime Jacques Rémy au milieu des années 1980, concernant la reconnaissance du statut « *d'agriculteur* », ce processus implique une « *lutte* » et un « *rapport de force* » entre professionnels pour déterminer ceux qui auront droit ou non aux services publics, aux aides, qui seront reconnus ou pas. Dans le cadre de l'installation, ce même processus est à l'œuvre et les débats sont importants. Or, un problème de fond est perceptible, car plusieurs modèles de ce que devrait être l'agriculture se confrontent. Nous avons pu en identifier deux principaux, correspondant à des idéaux-types souvent étudiés dans la littérature, même si d'autres probablement existent et que des gradations dans ces modèles existent :

- un modèle productiviste agricole issu de la modernisation agricole qui vise à maximiser sa productivité (Prével, 2007) (encourageant par exemple la rentabilité, un nombre de surfaces minimum, un nombre d'heures, un nombre d'animaux, une prévisibilité économique de rendement...) longtemps dominant (Muller 1984) et qui s'impose encore à ce jour dans les processus de sélection, d'encadrement et dans les dispositifs d'aide comme la DJA. Cette approche priorise d'abord la réussite individuelle par rapport aux besoins de la collectivité. Elle vise à être en contrôle sur l'activité agricole et d' « *agir sur* » ces éléments.
- un modèle qualifié de paysan (Coulomb et Nallet, 1980 ; Deléage, 2011), qui vise une pratique sur une plus petite structure, plus en autonomie, où la productivité n'est pas l'objectif premier de l'activité, mais plutôt des objectifs parallèles de bien vivre, de « *liberté* », de travailler « *dehors* », sans « *patron* », avec la famille, avec les animaux et la nature.

Ces deux principaux modèles semblent souvent s'opposer par leurs objectifs différents et posent certains problèmes de cohérence dans les positions politiques à adopter. D'ailleurs, la critique d'un manque de vision politique a été exprimée régulièrement dans les entretiens justement pour décrire ce flou. Ce manque de cohérence découle probablement du fait que depuis les années 2000, un changement de paradigme politique a eu lieu, et met en avant le caractère multifonctionnel et agro-environnemental de l'agriculture pour justifier les modes de subventions directes versées aux agriculteurs. Une partie d'entre eux vivent largement des primes et donnent à cette activité économique les traits d'un service public (Richard-Frève 2012). Les agriculteurs critiquent d'ailleurs grandement certains des effets de ces politiques, dont le fait de ne plus être valorisé par rapport à leurs actions de production (par exemple le fait d'« *avoir de beaux agneaux* »), mais pour des activités parallèles comme l'entretien du paysage ou du territoire, qui impliquent de répondre à plus d'attentes et de normes administratives, conditionnelles au fait de remplir plus de « *papiers* » et d'être sujet à des contrôles.

Or, la population et les nouvelles générations de personnes qui souhaitent s'installer semblent avoir intégré cette mission non strictement productive de l'agriculture et comprennent difficilement pourquoi le dispositif d'installation continue à valoriser un modèle plus productiviste que paysan. Les

reproches qui sont faits à certaines décisions en CDOA, à la SAFER ou aux comportements de certains élus (Maires, ...) sont souvent de favoriser le choix de développement individuel particulier à l'encontre de la prise en compte du développement d'un bien collectif territorial, suivant les besoins de l'intérêt général. En effet, il revient régulièrement dans les entretiens le fait que les instances politiques ne semblent pas vouloir ou être en mesure d'imposer une vision de l'agriculture qui aurait pour objectif l'intérêt général (en terme environnemental, de production agricole de qualité et localement, de développement territorial...). Ces choix politiques sont forcément subjectifs et demandent une prise de position pour valoriser plutôt tel ou tel aspect de développement par rapport à un autre (productiviste vs multifonctionnel).

Cependant, les positions politiques semblent alterner entre le choix de respecter le point de vue majoritaire des instances agricoles qui valorise pour l'instant plutôt un modèle productiviste et l'impératif de convaincre et justifier à la population le maintien de subventions tirées des fonds publics pour financer des actions visant la multifonctionnalité de l'agriculture et des objectifs d'intérêts généraux. Gilles Bazin, observait déjà au début des années 2000, dans les premières politiques de l'Agenda 2000, visant la mise en place du principe de la multifonctionnalité, des objectifs contradictoires (Bazin 2003 :241). Ceux-ci valorisaient d'une part la productivité et la compétitivité internationale de l'agriculture européenne et d'autre part la préservation d'un « *modèle européen* » ayant comme objectif principal la multifonctionnalité, objectif présenté dans le cadre des négociations internationales notamment pour justifier le maintien de subventions potentiellement protectionnistes pouvant influencer la libéralisation en cours de ce secteur économique. Ces doubles objectifs sont toujours encouragés politiquement et sont présents dans les rapports de forces visant à transformer les formes d'installation en agriculture. Ces objectifs semblent toujours contradictoires et posent des problèmes d'acceptation au sein de la profession agricole, chez les porteurs de projet et dans l'opinion publique.

Il pourrait donc être intéressant de modifier certaines des conditions de l'installation agricole en ayant en tête ces doubles objectifs politiques et visions contradictoires de l'agriculture, permettant de favoriser également les modèles multifonctionnels et moins productivistes.

Pour résumer, les éléments à retenir de ce rapport sont :

- Le problème de définitions sur ce qu'est « *l'installation* », un « *dispositif* » et « *l'agriculture* » : décalage entre ce qui est administrativement espéré/compris et la réalité
- Les différences de difficultés vécues entre NIMA et IMA, sans que ces profils permettent de complètement comprendre les difficultés vécues
- Les plus grandes difficultés sont liées au fait :
 - Que les projets de « *rêve* » agricole ne collent plus avec les attentes administratives basées sur un modèle agricole plus productiviste
 - Le modèle d'installation est standardisé et pas assez flexible pour les profils différenciés
 - Obligation de faire du bricolage pour rentrer dans les cases
 - De ne pas être accompagné dans la recherche de foncier (étape cruciale)

pour s'installer et gagner en crédibilité)

- De devoir proposer un projet « *sérieux* » fictif avant d'avoir des terres (problème de mettre la charrue devant les bœufs)
- Que l'attente d'un projet « *sérieux* » de l'administration demande une prise de risque trop importante, en particulier en termes d'investissement et d'endettement, l'installation progressive comme solution pour gagner en crédibilité et en assurance contre les incertitudes
- Une installation progressive demande du temps : invisibilité des porteurs de projet durant ce long parcours
- De devoir suivre des démarches administratives complexes et manquant de coordination, avec beaucoup d'étapes, d'intervenants avec un sentiment de tourner en rond
- Décalage temporel : des temps administratifs lents et temps de réaction qui demandent d'être rapides et réactifs
- Décalage normatif : attentes administratives décalées des mœurs et coutumes ou des normes officieuses dans le milieu agricole
- Décalage d'évaluation de projet : évaluation agronomique rationnelle qui ne prend pas en compte tous les éléments du terrain, de la réalité, des souhaits Dans le fait de vivre beaucoup de déceptions/échecs à répétition, sentiment du parcours du combattant et d'avoir des bâtons dans les roues
- Difficultés vécues avec des élus locaux (difficultés dans l'obtention de permis...)
- Manque de vision politique cohérente pour appuyer des projets d'installation qui visent l'intérêt général de développement territorial dans un contexte de changement climatique.

9. Bibliographie

- Agreste. (2021). 38 000 emplois dans 18 000 exploitations agricoles en Provence-Alpes-Côte d'Azur : En dix ans, la baisse des exploitations ralentit et l'emploi agricole résiste. (N° 121). https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/122-RA_Primeur_V31_3_fevrier_22_cle43236d.pdf
- Agreste. (2022). Recensement agricole 2020 La population des exploitants de la région Provence Alpes-Côte d'Azur rajeunit, mais le défi du renouvellement des générations subsiste. https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/127_ra2020_age.pdf
- Alarcon, L. (2008). « Maintenant, faut presque être ingénieur pour être agriculteur ». Choix et usages des formations professionnelles agricoles dans deux familles d'agriculteurs. *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 88(3), 95-118. <https://doi.org/10.3406/reae.2008.1949>
- Alibert, F., & Schwoob, M.-H. (2021). Redévelopper les espaces agricoles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Analyse - Centre d'Études et de Prospective). <https://agriculture.gouv.fr/redevelopper-les-espaces-agricoles-en-region-provence-alpes-cote-dazur-analyse-ndeg167>
- ANSGAEC (2013) L'évolution du statut de l'agriculteur : la voie du chef d'entreprise salarié ? Etude réalisée par l'Association Nationale des Sociétés et Groupements Agricoles pour l'Exploitation en Commun (GAEC & SOCIÉTÉS), 184p.
- Bachelart, D. (2002). Berger transhumant en formation : Pour une tradition d'avenir. L'Harmattan.
- Barbe, H. (2018). Les trajectoires d'installation en microfermes maraîchères : Processus d'adaptation, compromis et évolution des pratiques pour atteindre la viabilité. Une perspective agro-anthropologique : Vol. Master 2 EDTS. AgroParisTech, MNHN.
- Barral, S., & Pinaud, S. (2015). Les agriculteurs, maîtres tenaces de l'accès à la terre. Les impasses de la politique foncière française contemporaine. *Mouvements*, 84(4), 64-72. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/mouv.084.0064>
- Barral, S., & Pinaud, S. (2017). Accès à la terre et reproduction de la profession agricole. Influence des circuits d'échange sur la transformation des modes de production. *Revue Française de Socio-Economie*, 18(1). <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2017-1-page-77.html>

- Barthez, A. (1982). Famille, travail et agriculture. FeniXX. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3333509h/f15.double>
- Barthez, A. (1986). La transmission de l'exploitation agricole : L'intervention de la famille. La transmission des exploitations agricoles. <https://hal.inrae.fr/hal-02854800>
- Barthez, A. (1999). Installation « hors du cadre familial » et relation d'adoption. *Économie Rurale*, 253(1), 15-20. http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1999_num_253_1_5109
- Baumont, I. (2004). Berger : Un authentique métier moderne. Université de René Descartes-Paris 5 - Sorbonne.
- Bazin, G. (2003). La PAC contre la multifonctionnalité ? *Économie rurale*, 273(1), 236-242.
- Bermond, M. (2006, mai 17). Crise de la reproduction sociale agricole et transformations de l'espace vécu des agriculteurs—Observations dans la région d'Alençon (Orne). Crise de la reproduction sociale agricole et transformations de l'espace vécu des agriculteurs - Observations dans la région d'Alençon (Orne), colloque international " Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales " organisée par l'INRA-, France. Univ-nantes Shs Ur2-hb Cnrs Univ-lemans Univ-angers Ao-geographie Gip-be Eso Univ-rennes2 Unam Comue-normandie Eso-caen Test-univ-rennes Univ-rennes Unicaen Igarun. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00537738>
- Bernardi, V., & Boinon, J.-P. (2009). L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les Commissions départementales d'orientation agricole. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 312, 80-92. <https://journals.openedition.org/economierurale/856>
- Bertaux, D. (2010). Le récit de vie. Armand Colin.
- Bessière, C. (2008a). « Se marier pour aller jusqu'au bout ensemble ? » Ruptures conjugales et transmission des exploitations agricoles dans la lignée. *Review of Agricultural and Environmental Studies - Revue d'Études en Agriculture et Environnement (RAEStud)*, Volume| (3), 47-70. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.207802>
- Bessière, C. (2008b). « Travailler à l'extérieur » : Des implications ambivalentes pour les compagnes d'agriculteurs. *Nouvelles Questions Féministes*, 27(2), 53-66. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/nqf.272.0053>
- Bidart, C. (2006). Crises, décisions et temporalités : Autour des bifurcations biographiques. *Cahiers internationaux de sociologie*, 120(1), 29-57. <https://doi.org/10.3917/cis.120.0029>
- Bienvenu, C. (2018). L'installation des néo-paysans en Ille-et-Vilaine : Les conditions d'une vraie rupture ? *POUR*, 2-3, 209-216. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pour.234.0209>
- Boltanski, L. (1982). Les cadres : La formation d'un groupe social. Éditions de minuit Paris.
- Bourdieu, P. (2010). The forms of capital. In I. Szeman & T. Kaposy, *Cultural Theory : An Anthology* (p. 241-258). John Wiley & Sons.
- Bures, A. (2021). Le coût de la transmission. Analyse des processus de construction et de répartition de la valeur dans les exploitations familiales en élevage bovin. AgroSup Dijon. https://www.academie-agriculture.fr/system/files_force/seances- colloques/8buresaetchatelliirtdef.pdf?download=1

Cazella, A. A. (2001). Les installations agricoles nouvelles : Le cas des agriculteurs néo-ruraux dans l'Aude (France). *Espace, populations, sociétés*, 19(1), 101-108. <https://doi.org/10.3406/espos.2001.1979>

Chambres d'Agriculture PACA, DRAF PACA, JA PACA, Région SUD, FNSEA, La Coopération Agricole, MSA, VIVEA, & SAFER PACA. (2021). Manifeste pour l'installation en agriculture et la transmission des exploitations en région SUD - PACA. https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/020_Inst_Paca/CA04/Documents/Actualites/2021/Manifeste_intallation_-_transmission_PACA.pdf

Champagne, P. (1986). La reproduction de l'identité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 65(1), 41-64. https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1986_num_65_1_2349

Champagne, P. (2002). L'héritage refusé : La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française : 1950-2000. Ed. du Seuil.

Chevalier, M. (1981). Les phénomènes néo-ruraux. *L'Espace géographique*, 33-47.

Chouteau, A., Bousses, M., & Lescoat, P. (2020). Les personnes non issues du milieu agricole : Le futur du renouvellement des générations en élevage (p. 80).

Coly, B. (2020). Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ! (p. 99). Conseil Économique Social et Environnemental. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_10_avenir_agriculture.pdf

Coulomb, P., & Nallet, H. (1980). Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle. INRA, CORDES.

De Coninck, F., & Godard, F. (1990). L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité. *Revue française de sociologie*, 23-53. Persée <https://www.persee.fr>.

Deffontaines, N. (2014). La souffrance sociale chez les agriculteurs. Quelques jalons pour une compréhension du suicide. *Études rurales*, 193(1), 13-24. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9988>

Deffontaines, N. (2017). Les suicides des agriculteurs. Pluralité des approches pour une analyse configurationnelle du suicide (p. 392p.) [Université de Bourgogne Franche-Comté (COMUE)]. <https://hal.inrae.fr/tel-02790737>

Deléage, E. (2011). Les mouvements agricoles alternatifs. *Informations sociales*, 164(2), 44-50. <https://doi.org/10.3917/inso.164.0044>

Denave, S. (2009). Analyse des disparités sociales au cours du processus des ruptures professionnelles (p. 1). <https://shs.hal.science/halshs-00626324>

Droz, Y., Miéville-Ott, V., & Jacques-Jouvenot, D. (2014). *Malaise en agriculture : Une approche interdisciplinaire des politiques agricoles France-Québec-Suisse*. KARTHALA Editions.

Gaudart, C., & Weill-Fassina, A. (1999). L'évolution des compétences au cours de la vie professionnelle : Une approche ergonomique. *Formation et Emploi*, 67, 47-75.

- Gazo, C. (en cours). Identification et caractérisation des nouveaux dispositifs de soutien et d'accompagnement à l'installation en agriculture. Université Toulouse le Mirail.
- Gibrat, C, and Xavier Le Coeur. 2023. Adaptations de la politique d'accompagnement de l'installation en particulier vis-à-vis des personnes non issues du milieu agricole - Contribution aux travaux préparatoires au PLOAA. Rapport n° 23030. CGAAER. <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/136998>
- Gillet, M. (1999). Analyse sociologie de la transmission dites Hors Cadre Familial. *Économie Rurale*, 253, 87-90. https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1999_num_253_1_5121
- Giraud, C., & Rémy, J., J. (2014). Être ou ne pas être agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs. In P. Gasselin, J. P. Choisis, S. Petit, & F. Purseigle (Éds.), *L'agriculture en famille : Travailler, réinventer, transmettre* (p. 305-326). INRA-SAD-éditions EDPopen ; Univ-paris5 Cerlis Univ-paris3 CNRS Inra Sociologie Ao-sociologie Shs Agroparistech Uspc Agreenium. <https://hal-descartes.archives-ouvertes.fr/hal-01460773>
- Grignon, C. (1982). Professionnalisation et transformation de la hiérarchie sociale des agriculteurs. *Économie rurale*, 61-66. Persée <http://www.persee.fr>. https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1982_num_152_1_2918
- Grossetti, M. (2006). L'imprévisibilité dans les parcours sociaux. *Cahiers internationaux de sociologie*, 120(1), 5-28. <https://doi.org/10.3917/cis.120.0005>
- Guillemin, P., & Bermond, M. (2021). Agricultrices néorurales à l'épreuve de la séparation conjugale. *Travail, genre et sociétés*, 45(1), 97-114. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/tgs.045.0097>
- Hughes, E. C. (1962). Good people and dirty work. *Social problems*, 10(1), 3-11.
- Jacques-Jouvenot, D. (2014). Une hypothèse inattendue à propos du suicide des éleveurs : Leur rapport aux savoirs professionnels. *Études rurales*, 193, Art. 193. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.10006>
- Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Nathan.
- Laferté, G., & Sencébé, Y. (2016). Le contrôle du foncier en France, entre stratégies familiales et politiques publiques. In *Campagnes contemporaines* (p. 129-140). Éditions Quæ; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/quae.blanc.2016.01.0129>
- Lairot, V. (2014). Le parcours professionnel des agriculteurs avant l'installation : Une analyse exploratoire sur les installés de 2006. MSA. <http://visionneuse.lafranceagricole.fr/var/gfa/storage/fichiers-pdf/Docs/2014/msa-trajectoire.pdf>
- Lifran, R. (1985). Entre code civil et néocorporatisme : Sélectivité et limite de la politique d'installation. *Colloque sur l'installation en agriculture*, Poitiers.
- Littré, É. (1874). *Dictionnaire de la langue française*. Hachette (Paris).
- Mailfert, K. (2007). New farmers and networks: How beginning farmers build social connections in France. *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 98(1), 21-31. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9663.2007.00373.x>
- Mailfert, K. (2008). Réseaux sociaux et installation en agriculture. *Étude comparative de la*

contribution des réseaux sociaux à l'accès aux ressources des nouveaux agriculteurs en France (Dordogne) et aux États-Unis (Iowa) [Thèse de doctorat]. INP- Toulouse.

Marx, J.-M., Poisson, F., & Le Coeur, X. (2022). Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture (CGAAER n° 21050; p. 100). <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/129995>

Mendras, H. (1984). La fin des paysans-suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après.

Actes Sud.

Mesnel, B. (2020). Des formulaires administratifs pour gouverner l'agriculture : Une comparaison des agriculteurs face à la Politique agricole commune et des policy feedbacks, en France et en Espagne [Institut d'études politiques de Paris - Sciences Po]. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/tel-03727472>

Morel, K. (2018). Installation collective néo-paysanne. Ensemble vers d'autres modèles. POUR, 2, 153-161. <https://doi.org/10.3917/pour.234.0153>

Muller P., Le technocrate et le paysan, Editions Ouvrières, 1984, 173p.

Mundler, P., & Ponchelet, D. (1999). Agriculture et mobilité sociale. Ces agriculteurs venus d'ailleurs. *Économie Rurale*, 253(1), 21-27. http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1999_num_253_1_5110

Olivier de Sardan, J.-P. (2008). La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique. Academia-Bruylant.

Ourliac, G. (1994). La dotation aux jeunes agriculteurs. Mesure d'incitation ou de dissuasion ? *Économie rurale*, 223(1), 53-55. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4681>

Paillé, P., & Muchielli, A. (2012). Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales. Armand Colin.

Pasquier, C. (2012). La transmission des exploitations agricoles dans les Alpes-de-Haute-Provence (p. 35) [Rapport de stage de 2ème année d'ingénieur agronome]. Chambre d'agriculture (04), SupAgro.

Pibou, E. (2013). Tensions institutionnelles et recomposition des identités socio-professionnelles agricoles : Éléments d'analyse du mouvement Terre de Liens en France. *Nouvelles formes d'agriculture : pratiques ordinaires, débats publics et critique sociale*.

Prével Maxime (2007), *L'usine à la campagne : socio-anthropologie du productivisme agricole*, Paris : Éditions l'Harmattan, Sociologie et environnement, 299p.

Rattin, S. (2005). Les parcours professionnels des jeunes agriculteurs se diversifient. Des emplois non agricoles avant l'installation. *Agreste Primeur*, 1-4.

Régions de France. (2022). Les politiques régionales en faveur de l'installation et la transmission en agriculture. https://regions-france.org/wp-content/uploads/2022/10/2022_10_02_VF_Rapport_Agri.pdf

- Rémy, J. (1987). La crise de professionnalisation en agriculture : Les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur. *Sociologie du Travail*, 29(4), 415-441.
- Rémy, J. (1997). Les sans-dot de l'agriculture : Faut-il aider les installations sans aide ? *Économie rurale*, 238(1), 33-37. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1997.4855>
- Richard Frève, E. (2020). Du bâton de berger à la souris d'ordinateur : Les bergers ovins transhumants du sud-est de la France aux prises avec la bureaucratisation d'un métier-passion (2000-2020) [These de doctorat, Paris, EHESS]. <https://www.theses.fr/2020EHES0188>
- Rodriguez-Lizano, V., Montero-Vega, M., & Sibelet, N. (2020). Which variables influence the succession process in family farms? A literature review. *Cahiers Agriculture*, 29, 39. <https://doi.org/10.1051/cagri/2020040>
- Rouvière, C. (2016). Migrations utopiques et révolutions silencieuses néorurales depuis les années 1960. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 133, 127-146.
- Salmona, M. (1994). Souffrances et résistances des paysans français : Violences des politiques publiques de modernisation économique et culturelle. Éditions L'Harmattan.
- Salmona, M. (2003). Les champs de la détresse. No 38 mars 2002, pp.44-47.
- Samak, M. (2017). Le prix du « retour » chez les agriculteurs « néo-ruraux ». *Travail en couple et travail invisible des femmes. Travail et emploi*, 2, 53-78. <https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2017-2-page-53.html>
- Sencébé, Y. (2012). La Safer. De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution. *Terrains & travaux*, 20(1), 105-120. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/tt.020.0105>
- Sencébé, Y., Pinton, F., & Alphandéry, P. (2013). Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts. *Sociologie*, 4(3), 251-268. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0251>
- Suri, H. (2011). Purposeful Sampling in Qualitative Research Synthesis. *Qualitative Research Journal*, 11(2), 63-75. <https://doi.org/10.3316/QRJ1102063>
- Tairraz, J. (2019). Enquête auprès des jeunes installés des Alpes de Haute-Provence : Identification des difficultés et du besoin d'accompagnement (p. 51) [Rapport de stage]. *Chambre d'agriculture (04), SupAgro*.
- Tavernier, C.-H., & Becker, Y. (2022, mai 5). Veut-on installer plus de fermes en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ? Lettre ouverte aux membres du Comité Régional Installation Transmission de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Confédération Paysanne PACA. <https://paca.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=12497>
- Thébault, J. (2020). Interactions formatives en situation de travail. Échanges entre élèves infirmiers lors d'ateliers réflexifs. In V. Rémy, F. Chrétien, & C. Chatigny (Éds.), *Apprentissage et transmission de l'expérience en situation de travail. Dialogue entre formation d'adultes et ergonomie*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, p. 141-169.

Vanwelde, M., & Dumont, A. M. (2021). Les fermes partagées (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises (SAW-B)). https://www.researchgate.net/publication/356585318_Les_fermes_partagees

10. Annexes

10.1. Annexe 1 Extrait du compte-rendu de la réunion préparatoire au projet du 15 novembre 2021

3 - Echange sur les attendus de l'étude



JA : la question du faussé entre projet imaginé et réalité / question de l'abandon / attractivité de la DJA / question de la transmission

- Sujet très intéressant.
- Des sujets qui questionnent particulièrement :
 - Temps de travail chez les jeunes, fossé entre le prévu et la finalité. Comment mieux quantifier cette réalité ?
 - Fossé entre l'image « fantasmée » / imaginée et la réalité une fois l'installation effectuée.
 - Problématiques des agri qui arrêtent : pourquoi ?
 - Réalité économique de la DJA sur le terrain. Pourquoi s'installer avec ou sans, avec la question du manque d'attraction du dispositif, notamment vu l'enveloppe disponible.

→ Ces points peuvent être intégrés dans les questions qui seront posées lors de l'analyse des trajectoires.

La question de la transmission est des différentes attentes autour de l'accompagnement est aussi un vrai sujet pour les JA. Pourrait-on travailler autour d'un PAT ?

→ Proposition à garder à l'esprit lors du choix des dispositifs étudiés.

Dans tous les cas, on peut déjà faire un focus PAT / transmission dans les trajectoires étudiées.

A noter : il sera possible de faire d'autres études avec le Service Connaissance des territoires pour approfondir cette première étude.

3 - Echange sur les attendus de l'étude



CRA : questions des ressorts de la réussite dans les différents types d'accompagnement

- Une initiative intéressante. Serait donc une analyse de la genèse et des impacts des dispositifs ?
- L'idée est bien de comprendre ce qui s'est construit autour du porteur de projet, comment il accède à la ressource. Partir du dispositif permet de repérer des individualités et regarder leur parcours.
- A-t-on assez de recul sur les dispositifs nouveaux pour voir l'impact sur l'agriculture ?
- Certaines initiatives sont très récentes, mais d'autres sont un peu plus anciennes cf portage du foncier par la SAFER, dispositifs des coopératives.
- Intéressant de bien identifier la manière dont les dispositifs peuvent contribuer lors des parcours. Intérêt de mieux comprendre quelles sont les clés de réussite d'un projet dans le cadre de ces nouvelles trajectoires. Ce serait trop simple si l'installation avait un caractère académique : des projets échouent alors qu'ils avaient tous les voyants au vert, d'autres réussissent alors qu'ils semblaient fragiles. Il est donc bon de réfléchir sur les quels ressorts agir d'avantage.

→ L'objectif est partagé.

Pour 3 agriculteurs qui s'installent, c'est 3 projets de vie différents, issus de leurs histoires propres. On ne peut donc pas accompagner les 3 de la même façon. C'est toute la difficulté d'un dispositif homogénéisant.

→ Il s'agira de regarder les facteurs de réussite mais aussi les points de vigilance. Quelles sont les causes des abandons ? Cela permettra de lever des points de vigilances dans certains dispositifs. On peut déjà faire l'hypothèse de l'isolement, du manque de réalisme (image projetée et réalité sur le temps de travail).

3 - Echange sur les attendus de l'étude



ARDEAR : question du quantitatif / qualitatif installation hors DJA

- Au-delà du critère, il faut évoluer leur pondération. Par exemple, le critère débouché est insuffisant, c'est le nombre de débouchés qui est pertinent. 3 semble correct, en dessous ou dessus peut poser problème.
 - Il existe effectivement une inconnue sur les installations dans la Région : sur 700 installations / an, 25% le font en DJA, une partie est accompagnée par l'Adear, cela laisse la ½ des installations qui passent sous les radars. Cependant, au-delà de l'analyse qualitative, la Région manque de données quantitatives, quel % de femmes s'installent dans la Région ?
- La DRAAF va réaliser un enquête à partir du Recensement Général Agricole 2020 (RGA), avec un regard tout particulier sur l'âge des exploitants et le devenir des exploitations. La publication est prévue pour mars 2022.
- Francois Purseigle va travailler avec Marie Sophie Dedieux, du service statistique de Toulouse, sur l'analyse du RGA. Une mise en perspective des résultats du RGA peut être intéressante. Pour le monde de la recherche, l'accès aux données MSA est aisé. Cela pourra être intéressant de regarder par où sont passés les installés. De quelles ressources / ressorts ont-ils bénéficiés.

Il faudra donc probablement faire une mise en perspective des trajectoires analysées avec les chiffres de l'installation régionale.

3 - Echange sur les attendus de l'étude



PAI, un dispositif à étudier ?

CRA : Les CA ont des données quantitatives, notamment sur le 04-83. En revanche on ne connaît pas les installations hors DJA. En général les porteurs de projet passent au PAI mais une fois que le PAI a fait que le constat qu'ils ne réunissent pas les conditions pour solliciter la DJA ou ne souhaitent pas la solliciter, la CA les perd de vue. Aujourd'hui les CA veulent d'ailleurs développer une prestation d'accompagnement des personnes sans DJA. D'où l'intérêt de bien comprendre quels sont leurs projets, et dans quelles conditions se sont-ils concrétisés ?

→ Il serait envisageable d'étudier un PAI caractéristiques et regarder les trajectoires autour de ce PAI. Qui sont ces porteurs ? Il n'existe aucun chiffre au niveau national qui permet de dire qui sont les NIMA. On met souvent dans cette catégorie des neveux d'agri, amis de etc. et donc pas si éloignés du monde agricole.

ADEAR : les PAI ne sont pas vraiment un lieu d'accompagnement, c'est surtout un lieu d'orientation, un temps important peut se dérouler entre le passage au PAI et l'installation. Est-ce vraiment le meilleur dispositif à analyser ? Il faut accepter de ne pas savoir ce que tous ceux qui passent au PAI deviennent.

→ Il faudra arbitrer quel dispositif a le plus de sens à être étudié, on ne peut pas viser l'exhaustivité. Le PAI peut-être une entrée pour trouver une variété de profils.

3 - Echange sur les attendus de l'étude



Analyse d'installation à fort enjeux capitalistique

→ Si l'installation de petites fermes, sous un format familial, est le modèle habituellement privilégié, certaines fermes ne seront pas reprises, et des modèles capitalistiques se développent dans certaines filières (viticulture, arboriculture, horticulture etc). Quels accompagnements des acteurs économiques ? Faire un focus sur des coopératives viticoles, la compagnie des Amendes ?

→ Le sujet est surtout qu'est ce que le porteur de projet a trouvé dans l'initiative? Comment le porteur de projet se saisit de la boîte à outil? Qu'est ce qui fait qu'elle fonctionne? On peut faire l'hypothèse d'inadéquations entre les dispositifs, le porteur de projet et l'offre de ferme. Des entreprises sont de plus en plus sous forme sociétaire. Un instrument qui manque est possiblement un instrument d'ordre juridique. Des transmissions ne se font pas par méconnaissance du droit. Formuler l'hypothèse que des dispositifs ne raisonnent pas en termes de structure d'entreprise ni d'organisation du travail. Ce que sera le métier demain.

3 - Echange sur les attendus de l'étude



JA : Impact de l'étude

- A quoi va servir l'étude ?

ARDEAR : cible

- Qui est la cible de l'étude ?

→ La cible de l'étude est les acteurs de l'installation de la Région et plus largement les partenaires agricoles régionaux.

→ L'objectif est de progresser collectivement sur la connaissance des mécanismes de l'installation en Région : les dispositifs existants et leur articulation, comment les porteurs de projet s'en saisissent et identifier des angles morts sur lesquels travailler collectivement.

→ Ces éléments enrichiront la réflexion de chacun :

→ La Région dans la définition de ses politiques publiques, la DJA mais aussi sa politique régionale, hors et dans le cadre du FEADER (mesures investissement, coopération, instruments financiers).

→ Les partenaires dans la construction de leurs outils, d'éventuels montage de projets et leur collaboration entre acteurs.

10.2. Annexe 2 Liste de profils espérés

Profils recherchés	Description	Coordonnées de personnes susceptibles de correspondre à ces profils	Filières	Départements
Parcours formation initiale agricole	Personne ayant suivi une formation agricole initiale (Lycée agricole, CAP...) et qui s'installe directement à la suite			
	Personne ayant suivi une formation agricole initiale (Lycée agricole, CAP...) et qui s'installe après une expérience professionnelle dans un autre secteur			
Parcours sans formation agricole initiale	Personne qui s'installe en suivant une formation agricole pour adulte (exemple : CFPPA, Ecopaysan...)			
	Personne qui s'installe sans aucune formation agricole			
Mobilisation des principaux dispositifs d'aides à l'installation en agriculture	Personne utilisant les dispositifs d'aide à l'installation majoritaires/ les plus utilisés : exemple l'ADEAR, PAI, DJA...			
Mobilisation d'autres dispositifs d'aides à l'installation en agriculture	Personne qui s'installe en utilisant des dispositifs d'aide à l'installation minoritaires/ les moins utilisés : exemple Terre de liens, Terre Adonis, Ecopaysan, espace test...			
Changement de dispositif	Personne qui s'installe et qui a choisi de changer de dispositifs d'aide à l'installation en cours de processus			
Invisible	Personne qui s'installe en n'utilisant aucun dispositif (exemple : en étant hors statistique, hors cadre, hors norme, passant par Google...)			

Sans DJA par choix	Personne qui s'installe sans prendre la DJA par choix			
Sans DJA imposé	Personne qui s'installe sans prendre la DJA ne pouvant répondre à toutes les conditions (Capacité professionnelle agricole, âge, surface de départ inférieure à la demi SMI, Plan d'entreprise problématique...)			
Installation dans un cadre familial	Jeune - personne qui s'installe dans un cadre familial de reprise d'exploitation jeune			
	Tardif - Personne qui s'installe dans un cadre familial en reconversion professionnelle			
Installation hors cadre familiale	Jeune - Personne qui s'installe hors cadre familiale jeune			
	Tardif - Personne qui s'installe hors cadre familiale après avoir eu une carrière professionnelle dans un autre secteur d'activité			
Plus de 40 ans	Personne qui s'installe à plus de 40 ans			
Moins de 40 ans	Personne qui s'installe à moins de 40 ans			
Installation réalisée en ayant une famille à charge	Personne qui s'installe en ayant à sa charge des enfants			
Collectif non familial	Personne qui s'installe dans un contexte collectif non familial (par exemple : une ferme collective)			
Installation progressive en salariat agricole	Une personne ayant fait une installation progressive tout en travaillant comme salarié agricole			
Création d'activité	Personne qui s'installe et crée son activité agricole (il ne s'agit pas de la reprise d'une activité existante, mais d'une création d'activité)			

Abandon	Une fois installée - Personne ayant abandonné/mis un terme à son processus d'installation une fois installée			
	En processus d'installation - Personne ayant entrepris des démarches d'installations puis abandonne ces démarches en cours de route			
Autre profil qui vous semble intéressant d'interroger pour les entretiens et pourquoi ?	?			

10.3. Annexe 3 Grille d'entretien agriculteur

Introduction

Présentation du projet : objectifs

Acceptation de l'enregistrement

Présentation brève de la personne : son nom, âge, statut, description brève de l'installation (année, filière, lieux...) situation familiale (célibataire, couple, enfants...)

Origine

Formation/parcours scolaire

Commencement/source/révélation : Quel est le début ou la source de votre rêve de travailler dans l'agriculture, d'être agriculteur, d'avoir une ferme... (rêve de jeunesse ? rêve tardif... ?). Qu'identifiez-vous comme étant à la source, le déclic et pourquoi ?

Trajectoire avant d'entreprendre un parcours dans l'agriculture (autres types d'emplois, couple, lieux de vie, expériences, voyages ?

Premières actions en lien avec l'installation

Quel est l'élément déclencheur qui amène à passer à l'action ? Et quelle première action ?

Où ont-ils trouvé de l'information à ce sujet et à quel moment ont-ils commencé à se renseigner ?

Quelles sont les étapes (aller sur Internet, appeler une instance, location de terres, trouver un emploi salarié agricole, achat de matériel, début d'une formation, woofing... ????)

Vérification des dates et des actions menées pour aller vers cette installation Est-ce que la personne ou le couple ont des ressources dès le départ : un apport

économique, un accès aux terres, une formation, un réseau ... ? Qu'est-ce qui leur manque au départ et que possèdent-t-ils?

En cours d'installation

Quels dispositifs sont utilisés ? Quelles instances contactées ? Dans quel ordre ? Quels sont les allers-retours ? Pourquoi avoir choisi ces dispositifs ?

Quel bricolage est fait ? Quelles stratégies sont mises en place ?

Entrée dans le métier : Comment ont-ils obtenu leur statut d'agriculteur (salarié, cotisant solidaire, chef d'exploitation...) ?

Quels dispositifs connaissent-ils ? Comment perçoivent-ils chacun des dispositifs utilisés ou pas (PAI, DJA, ARDEAR...) ? Sont-ils adéquats selon leurs attentes ?

Comment s'est déroulée chacune de ces étapes (appréciations, difficultés, critiques, éléments à améliorer ?)

Est-ce que le cercle social a joué un rôle ? Qui ? Comment ?

Est-ce qu'il y a eu des périodes floues, manque d'informations, périodes problématiques ?

Dans les entretiens exploratoires, certains décrivent une période où le « *serpent se mord la queue* », « *bol de spaghetti* », sentiment de tourner en rond. Voir si ce type de phénomène est vécu et quel est l'élément qui permet de rompre le cercle, quelle action ?

Quels sont les éléments qui ont aidé et freiné dans ce processus et pourquoi ? Ont-ils des aides économiques / primes / bio... ?

Comment ont cheminé les autres personnes (porteurs de projet) qu'ils ont rencontrés durant ce processus (par exemple : profil des personnes dans leur formation 21h, dans leur BPREA, difficultés/facilités observées chez eux, similarité ou pas avec ce qu'eux ont vécu...) ? Ont-ils vécu des situations similaires/différentes d'eux ? Pourquoi ?

Une fois installé

Quelles sont les facilités/difficultés vécues une fois installées (terre, matérielle, production, entourage, économique, sanitaire, météo, santé, familiale...)? Ceci serait lié à quel phénomène ? Pourquoi ont-ils vécu ces facilités/problèmes selon eux ?

Sont-ils encore en lien avec les dispositifs qui les ont aidés à s'installer ? Si oui, comment, quelle fréquence ? Sinon, avec quelles autres instances ont-ils affaire (suivit, comptable, visite à la chambre) ?

Où trouvent-ils des informations en cas de besoin ? Cherchent-ils des informations ? Quels types ?

Ont-ils créé un cercle social dans l'agriculture ? Qui connaissez-vous ? Amis ? Si vous avez besoin d'aide en cas de problème qui contactez-vous ?

Comment perçoivent-ils l'avenir de la ferme ? Quelle est leur ferme rêvée ? Objectifs rêvés ? Pensent-ils pouvoir arriver à ces objectifs, et sinon pourquoi ?

Ont-ils été surpris, déçus, contents du travail à la ferme une fois installé ? Est-ce que cela correspond à ce qu'ils imaginaient de l'agriculture, de leur rêve d'installation ?

Selon leur parcours initial et leur origine (monde agricole, monde urbain, formation scolaire...) pensent-ils avoir eu des facilités/difficultés du fait de ce parcours antérieur ? Pourquoi ?

Comment pensent-ils être perçu, apprécié, critiqué par leurs pairs, voisins, familles ?

Suggestions de thématiques pour la Région - montée en généralité sur l'installation

Selon eux quels sont les principaux problèmes à l'installation en Région Sud ?

Qu'est-ce qui peut aider à s'installer ?

Est-ce que les dispositifs d'aide correspondent à leurs attentes ? Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer ces dispositifs ?

Perceptions des problématiques autour de la transmission/ cédants/ reprise ?

D'autres thématiques à aborder selon les trajectoires/ vécus/ problèmes/facilités rencontrés

Âge de l'installation

Installation dans un cadre familial (parents agriculteurs dans le cadre d'une reprise) Installation en couple (problème de couple, complicité/conflits...)

Installation avec d'autres obligations (par exemple enfants à charge) /injonctions paradoxales vécues...

Ressources disponibles ou pas : apport économique et matériel (terres...), savoir-faire, réseau social...

Représentation symbolique de l'agriculture/idéalisation/confrontation/décalage ou pas avec la réalité, avec les attentes

Comment est perçu ce cheminement/passage dans l'agriculture ? Une vocation (salvateur, paradis perdu, rupture...), agriculture comme une continuité (avancement social, poursuite d'activité familiale...) ...

Accès aux ressources d'installation plus institutionnelles (aux informations, aux services, aux dispositifs...)

10.4. Annexe 4 Expériences vécues avec les services, les dispositifs et les instances administratives impliquées dans l'installation

Les porteurs de projet rencontrés dans le cadre de cette recherche ont mentionné être mitigés quant aux services reçus venant des dispositifs et instances administratives existants autour de l'installation. Certains sont très satisfaits et considèrent que ceux-ci ont bien répondu à leurs besoins. D'autres, en revanche, considèrent avoir mal été reçus ou mal conseillés. Certains mentionnent aussi avoir été mis dans l'erreur (mauvaise information, mauvais délais...). D'autres parlent de leur découragement face à des instances qui ne croyaient pas en eux ou en leur projet jugé non crédible, inadéquat, irréaliste, non-rentable, non-viable...

Voici une brève synthèse des appréciations et reproches faits par les porteurs de projets aux différents services des dispositifs et des instances administratives impliquées dans ce processus.

10.4.1. ADEAR

Les porteurs de projet qui ont utilisé les services de l'ADEAR disent globalement avoir été satisfaits des services reçus. Ceux-ci mentionnent souvent avoir choisi ce dispositif le considérant plus proche de leurs valeurs/principes et être aussi plus proches de la vision que l'ADEAR a de l'agriculture. Noémie décrit d'ailleurs ces choix de cette façon : « *j'avais soit la Chambre soit l'ADEAR pour [m'] installer, et comme l'ADEAR correspondait plus un peu à mes convictions, etc., et en termes de type de ferme, ils connaissaient plus ce modèle-là à l'époque, du coup je me suis plus orientée vers eux que la Chambre* ». Benoît et Clara mentionnent des éléments similaires : « *L'ADEAR, ça collait plus, ça nous ressemblait plus, on va dire, donc on avait plus d'affinités pour l'ADEAR, je pense* ».

Plusieurs mentionnent le fait que l'ADEAR accueille des personnes qui sont encore en processus de réflexion ou en processus de rêve agricole, tandis que la Chambre accueille des projets d'installation plus près de la concrétisation et suivant un modèle bien précis. Certains porteurs de projet disent avoir choisi d'aller rencontrer les techniciens de l'ADEAR parce qu'ils percevaient qu'ils seraient mieux accueillis si leur projet n'était pas encore figolé parfaitement, et s'ils ne suivaient pas exactement les critères du modèle agricole dominant. L'ADEAR est globalement reconnu comme étant plus ouvert à soutenir des projets alternatifs.

Par exemple, Sophie, NIMA, mentionne être satisfaite des services de l'ADEAR qui accueille selon elle correctement des projets comme le sien (hors norme en volaille) : « *Oui, [l'ADEAR] qui m'explique tout. [...] Tout ce qui est statut juridique, TVA... enfin, l'explication, le cheminement. Donc on va voir l'ADEAR et on se dit que, finalement, c'est plus facile de commencer... En fait, comme on se fait envoyer péter à peu près partout, sauf à l'ADEAR* ». Sophie, souligne s'être tournée vers l'ADEAR suite à de mauvaises rencontres avec les techniciens de la Chambre d'agriculture qui ne l'aurait pas assez pris au sérieux ou considérée : « *Donc après (la Chambre) l'ADEAR, on ne s'est pas démontées* ».

Selon Sylvain, l'installation en agriculture passe plus souvent par des réseaux informels que par des dispositifs formels. Il considère que dans beaucoup d'installations récentes, c'est ce réseau informel et l'ADEAR qui permettent à des jeunes « *néo* » de s'installer avec des projets originaux. Il parle d'un jeune qui vient de s'installer en agriculture proche de ses terres grâce à l'aide d'un agriculteur voisin âgé et mentionne : « *S'il a réussi son installation (ce jeune), c'est grâce à lui (l'agriculteur âgé). Donc je pense qu'il y a beaucoup de choses qui se font en informel. J'ai envie de dire « 80 % c'est de l'informel ».*

Et puis 20 % c'est grâce à l'ADEAR qui a un réseau et qui a ce côté, on va dire, non-jugement. « Oui, tu es peut-être néo. Oui, ton projet il est un peu sur la lune. Mais on te donne quand même ta chance ». Ce qui n'est pas le cas des institutions type Chambre qui sont beaucoup plus formatées sur... Enfin qui ont 10 ans de retard. Je trouve que l'Adear a ce côté frais qui fait qu'ils laissent leur chance. Ils laissent leur chance aux gens dans mon style qui arrivent avec des projets un peu bizarres ».

10.4.2. CDOA

Le passage en CDOA, où siègent à la fois l'administration et les représentants élus aux élections professionnelles, est perçu différemment selon les porteurs de projet. Pour certains, comme Joachim, il s'agissait selon lui d'une formalité comme la Chambre avait déjà donné son accord. Pour d'autres, l'expérience a été traumatique (comme l'expriment Agnès et Simon) voyant des intervenants JA et autres se battre pour un autre agriculteur et mettre beaucoup d'énergie pour ne pas qu'eux puissent s'installer.

Églantine et Gabriel décrivent aussi une grande déception suite à une candidature refusée en CDOA sur une petite parcelle de 3000m² voisine à leur parcelle. *« Là, il y a eu un appel à candidatures pour 3 000 m². On y a répondu. On est jeunes agriculteurs, donc normalement, tu pourrais dire que tu es prioritaire. C'est un appel à candidatures par la SAFER et au final, après les entretiens, il y a eu le comité technique. C'est en gros les syndicats du coin, FNSEA, JA, Confédération Paysanne, et à part la Confédération Paysanne, personne n'a soutenu le projet. Ils ont dit que ce n'était pas justifiable de faire des arbres ici alors que je pense qu'on était le projet qui valorisait le mieux les 3000 m² parce qu'on avait prévu de faire des arbres. [...] on nous l'a dit : « Les arbres, ça ne marche pas. » Les mecs nous ont très clairement fait comprendre qu'il fallait faire des vaches. C'est vaches ou brebis ici, sinon rien. C'est ce qui est dommage, c'est qu'on ne demande pas énormément de surface ».* Ce problème revient régulièrement dans le discours de certains porteurs de projet, dans le fait de demander de petites surfaces comme Églantine et Gabriel (arboriculture) ou Agnès et Simon (maraîchage), et de voir ces surfaces transmises en CDOA à des agriculteurs qui les valoriseront moins bien qu'eux (par exemple pour construire une maison dans le cas d'Agnès et Simon). Cette situation crée de la frustration chez plusieurs porteurs de projet.

Églantine et Gabriel reçoivent aussi difficilement cette réponse, car pour eux l'arboriculture dans cette zone de montagne convient parfaitement et l'histoire leur donnent raison, car il y a des arbres fruitiers partout et qui étaient très productifs et voués au commerce il y a de cela quelques décennies. De plus, ces arbres ont un bourgeonnement tardif ce qui permet d'éviter les gelées tardives du printemps. Ces arbres sont donc mieux adaptés et résilients face au changement climatique selon ce couple. Ils ne comprennent donc pas pourquoi, ils sont discriminés de la sorte dans la région. Comme nous l'avons abordé dans la section sur le bricolage, Églantine et Gabriel vont par la suite mentionner vouloir s'installer en brebis (projet connexe à leur projet) pour mieux se faire accepter et avoir plus de chance pour de futures candidatures SAFER.

Inversement, en étant dans le siège des décideurs dans les comités du CDOA, la position ne semble pas plus confortable ou simple pour ces décideurs. Certains porteurs de projet interrogés, affilié aux JA, présents lors des CDOA, mentionnent le fait que certains dossiers ne correspondent pas assez aux attentes des instances et du monde agricole. Plusieurs parlent de modèles de pluriactivité souvent moins rentable et moins productive, voire des projets *« pas sérieux »*. Selon ces représentants, ils n'auraient pas assez de pouvoir décisionnel dans ce processus de sélection, et certains considèrent

que la Chambre ne fait pas assez de filtrage avant le passage en CDOA (voir Julien, David). Les membres ne pourraient pas non plus favoriser certains projets, en ayant une analyse subjective au cas par cas. Les décisions suivent une évaluation trop standardisée, le projet obtenant des points. Pour autant, selon certaines personnes présentes dans ces conseils, il y a tout de même un jeu politique et un placement de projets concurrents sur des candidatures pour leur nuire et faire passer un autre projet.

Il semble donc y avoir un double discours contradictoire dans la mesure où pour certains il y a une fermeture et des difficultés durant ce passage en CDOA pour les projets hors normes (comme le maraîchage pour Agnès et Simon), et pour d'autres une trop grande standardisation, une trop grande compétition, et acceptation de projets « *pas sérieux* ».

10.4.3. CFPPA/BPREA

Les formations fournies par les CFPPA ont globalement été appréciées par les porteurs de projets interrogés. Certains considèrent avoir appris beaucoup d'éléments importants qui les ont aidés dans leur processus d'installation.

Comme le souligne Rémy : « *C'est un super centre de formation. J'ai passé deux belles années. Les profs sont vraiment géniaux. J'ai vraiment appris beaucoup de choses, c'était vraiment intéressant. [...] C'est là que j'ai trouvé tout ce que j'avais besoin de trouver. Quand j'avais des questions, j'en parlais aux enseignants. C'est au CFPPA que j'ai appris tout ce que j'ai appris en agricole* ».

Souvent, l'année passée dans ce lieu de formation devient aussi un lieu de rencontre important (création aussi de réseau) pour ces adultes en reconversion professionnelle dans le fait de partager des rêves d'installation et de changement de vie en commun avec d'autres personnes dans le même type de cheminement. Ce passage en BPREA, permet de regrouper des gens souvent en reconversion et en questionnement importants, ayant des envies similaires d'installation.

Pour Agnès et Simon, cette année en BPREA a permis de créer un réseau de contacts, de se focaliser sur un seul projet et d'être stimulé par les projets des autres. « *[Avant de débiter le BPREA] J'étais, comme je l'expliquais, dans un flou artistique total. En fait, ça m'a canalisée sur ce projet agricole. Et comme on était aussi dans un BPREA avec des profils très proches de nous, de par ces options-là, ça fait qu'on était tous sur de petits modèles (agricole en maraîchage). On était quasiment tous hors cadre familial, je crois. Ce qui fait qu'on s'est retrouvé pendant 1 an dans une espèce de bulle un peu de transition, entre ceux qui étaient en train de quitter leur boulot. [...] Ça crée une sorte d'émulation. On partageait des idées et des envies* ».

Les reproches faits à ses formations sont d'être trop scolaire (Agnès et Simon), trop longue (Agnès et Simon), contraignante (Sigrid) et pas assez spécialisée (trop généraliste avec pas assez d'intervenants spécialisés sur des sujets pointus) (Agnès et Simon, Julien).

Comme le soulignent Agnès et Simon par rapport au BPREA : « *Moi, pas vraiment satisfait (du BPREA). Non, ce n'était pas fou. Depuis j'ai fait plein de formations Vivea qui m'ont apporté beaucoup plus que ce que j'ai appris en BPREA. [...] Il y avait quand même eu quelques cours qui étaient très intéressants. Mais de manière générale, par rapport au temps qu'on y a passé, je trouvais que... [...] C'est quand même 35 heures pendant 8 mois. [...] C'est très scolaire, en fait. On est des adultes. Il y en a aussi, ils étaient parents donc avec des contraintes familiales et tout ça. Et en fait le BPREA, c'est très scolaire et du coup il y a quelque chose un peu...* ». Ce couple considère aussi que la formation BPREA les aurait

mal informés concernant la réalisation du plan d'entreprise : « en BPREA on ne nous dit pas expressément qu'en fait on n'est pas obligé de passer par la Chambre pour faire un PE, moi je trouve ça pas normal. Il y a un problème d'information et il y a presque tromperie ».

Sigrid a bien apprécié son passage au BPREA, même si elle considère que l'on ne peut pas tout apprendre à l'école, et considère que cette institution a cru en elle et en son projet. « [Le BPREA] c'était génial. Ça m'a défâchée de l'école, parce que c'est quand même un peu l'école, on ne va pas non plus... On est assis sur une chaise et on écoute toute la journée un professeur, ça a fait des contacts, beaucoup de contacts, avec des gens qui s'installent, qui ne s'installent pas, ce n'est pas... À l'heure actuelle, toutes mes connaissances et mes amis sont presque issus tous de cette formation. C'était cool, les profs étaient très investis, ils ont beaucoup cru en moi. [...] Ils m'ont accepté, je pense que si je pouvais y retourner demain, j'y retournerais ».

En revanche, Sigrid considère qu'il manque certaines transmissions de savoir-faire technique comme l'utilisation d'un enrouleur. Elle considère que si elle n'avait pas eu son père pour lui montrer, elle aurait beaucoup de problèmes à trouver comment faire. Benoît mentionne aussi qu'il manque de savoir-faire fondamentaux qu'il n'a pas appris dans le BPREA. « Il me manque des formations sur des trucs fondamentaux, c'est-à-dire, pour moi, juste pour mon installation à moi, c'est la mécanique, l'irrigation, en gravitaire, notamment, et le travail de la terre dans son contexte, ici. Chose que, du coup, je trouve chez mes voisins, mais ils n'ont pas tout le temps, etc., par exemple, l'irrigation en gravitaire, ce n'est pas facile et on découvre, mais on découvre avec des mètres cubes d'eau qui arrivent sur la gueule d'un coup, ça fait bizarre. On découvre dans des moments de stress parce qu'il n'y a personne pour nous aider ».

Julien critique aussi le manque d'enseignement technique que ne fournissent pas les CFPPA et l'absence de formation en lien avec les éléments stressants et imprévus dans l'agriculture. « On a des formations agricoles qui ne sont pas bonnes. [...] Parce qu'ils sont incapables de faire ça [apprendre à gérer le stress]. [...] En fait, on ne t'apprend rien. [...] Tu n'as pas des mecs techniques qui viennent te donner des cours sur un métier qui est ultra technique ».

D'autres ont aménagé cette formation pour qu'elle réponde le mieux possible à leurs besoins d'installation. Certains, comme, Noémie, ont réussi à faire leur formation de BPREA à distance, leur permettant ainsi de commencer une installation en espace-test tout en complétant le diplôme. Maxence, lui, a aussi choisi une formation de BPREA décalée pour couvrir la saison d'été, une période cruciale pour apprendre le maraîchage. D'autres vont aller chercher que des cours spécifiques comme la comptabilité (Joachim). Beaucoup mentionnent avoir complété cette formation de manière stratégique, pour pouvoir s'installer en agriculture ou pour faciliter leur accès à la terre, mais peu pour aller chercher des savoirs qui pourraient les aider dans leurs tâches agricoles. Plusieurs mentionnent avoir appris ailleurs le métier (en stage, sur le tas, en salariat agricole, dans les formations VIVEA...) et considèrent cette formation pas assez technique ou approfondie.

Plusieurs regrettent aussi de ne pas avoir pu suivre le BPREA et donc demander la DJA à cause d'un trop grand nombre de contraintes qu'implique de suivre cette formation. Céline ne peut pas suivre la formation à cause de la charge familiale, avec plusieurs enfants à s'occuper et l'enchaînement des grossesses. Alexis et Clarisse ne peuvent suivre cette formation à cause aussi d'un jeune enfant à garder par un des parents pendant que l'autre est au troupeau. En plus, seul Alexis a un permis de conduire et les CFPPA sont loin de leur ferme isolée en montagne. Un déménagement serait à

envisager.

10.4.4. *Chambre d'agriculture*

Les services des Chambres d'Agriculture et du Point Accueil-Installation qu'elles hébergent sont à la fois appréciés et critiqués.

Certains ont été très satisfaits des services fournis par la chambre. Ils mentionnent par exemple l'avantage d'avoir plusieurs personnes compétentes dans un même bâtiment. Sylvie mentionne : *« au niveau des conseillers de la Chambre d'agriculture. En fait, vu qu'ils sont tous dans la même « ruche », ils n'ont qu'à aller d'un bureau à l'autre pour demander, donc c'est très pratique. [...] J'ai eu à poser des questions à [M. X], il est allé dans les bureaux d'à côté pour demander et l'après-midi même j'avais ma réponse. Pour ça, c'était pratique »*. Ils considèrent avoir bien été aiguillés et conseillés en ayant obtenu les informations nécessaires pour réaliser le processus d'installation.

Ils mentionnent avoir pu appeler les conseillers et avoir été accompagnés convenablement dans le cadre de ce processus. Sylvie souligne avoir bien été informée et avoir trouvé des réponses à ces questions rapidement : *« ils nous donnent un dossier au moment où on prend contact, dès le début [...] Un dossier d'installation qui doit faire 50 pages, et toutes les étapes sont bien répertoriées, expliquées. Bien sûr, il y a eu des périodes où je ne savais pas, mais on appelle notre conseiller à la Chambre et il nous donne la réponse, il nous dit : « Il faut appeler telle personne. », il nous donne les numéros de tout le monde. Donc c'est flou, mais c'est quand même bien encadré, on trouve les réponses facilement. Ils sont accessibles, ça ne met pas trois semaines pour avoir une réponse »*.

Adrien confirme cette appréciation des services de la Chambre : *« Je ne vais pas critiquer la Chambre, je me sens quand même soutenu par la Chambre [...]. Là où je me sens accompagné, c'est notamment les bulletins météo, les conseils agronomiques qui nous sont donnés, ça, c'est quand même pas mal »*.

Élodie dit aussi avoir été bien servie et ne voit pas d'amélioration à faire. *« La Chambre, tout le parcours que j'ai fait, ils ont fait leur boulot. Je n'ai jamais eu de soucis avec la Chambre. Tout s'est bien déroulé, ils ont l'habitude, ça s'est bien enchaîné. Je n'ai rien à leur reprocher, mais je ne vois pas ce qui pourrait être amélioré. Je trouve que ça roule pas mal »*.

D'autres considèrent que les services de la Chambre sont insatisfaisants et que beaucoup d'éléments sont à améliorer. Le Point d'Accueil Installation ne remplirait pas pour certains un rôle d'accueil et de premier guichet à rencontrer. Les PAI auraient d'ailleurs découragé certains à poursuivre leur démarche.

C'est le cas notamment de Sophie, NIMA, qui dit s'être fait *« démontée »* au PAI et être *« rentrée en pleurant à la maison »* : *« On commence par le PAI. [...] Bien sûr, on se fait envoyer péter, parce qu'on est hors cadre familial, que ça sera trop dur pour nous, qu'on a le droit à rien et qu'on n'y arrivera pas. [...] Elle m'a démontée au PAI. [...] Quand j'ai voulu m'installer, j'ai vu que j'avais peut-être droit à la DJA : je suis allée me renseigner et je suis rentrée en pleurant à la maison...[...] Là, j'avais été déçue. [...] Mais ce coup-ci, je suis allée la voir en sachant pertinemment qu'elle avait déjà reçu d'autres personnes comme ça, que le PAI du Vaucluse c'est ça, c'est les « fils de » et rien d'autre ». Donc après ADEAR, on ne s'est pas démontées ». Sophie et Marine, ont donc ensuite utilisé les services de l'ADEAR pour poursuivre leur installation, insatisfaites de l'accueil de la Chambre.*

Sigrid, IMA, considère aussi avoir été mal reçue à la Chambre d'agriculture et au PAI en ayant subi,

selon elle, des préjugés liés au fait qu'elle soit une femme jeune avec peu d'expérience. En ayant son diplôme de BPREA en poche, elle décide d'aller rencontrer le PAI pour commencer son processus d'installation, sachant que son père agriculteur est malade et qu'il faut absolument qu'elle reprenne rapidement la ferme. *« J'ai 21 ans, je viens juste de sortir de mon diplôme et donc je me rends seule à la Chambre d'agriculture avec un rendez-vous, le premier rendez-vous PAI, qu'ils appellent, projet installation. Le truc, c'est qu'à ce moment-là dans ma tête le projet n'était pas hyper bien défini, je suis une femme, j'ai 21 ans, et la Chambre agricole ne me reçoit pas à grands bras ouverts. Ils me disent clairement que je suis trop jeune, que je n'ai pas assez d'expérience, que je vais me casser la figure et que je n'ai qu'à revenir quand j'aurais fait un peu de salariat ailleurs que chez mon père, pour me former. [...] « Rentrez chez vous, madame. » Ils m'ont dit, en gros ! ». [...] Vous vous doutez bien que je ne les ai pas écoutés ! Parce que je n'ai pas été faire de salariat. Comme la Chambre agricole a refusé que je m'installe en tant qu'agricultrice à titre principal, j'ai décidé de n'en faire qu'à ma tête et de devenir cotisante de solidarité ».* Elle considère avoir dû jongler avec le statut de cotisant solidaire pour pouvoir arriver à ses fins, ne pouvant s'installer avec la DJA sans avoir l'aval de la Chambre.

Sigrid mentionne que lorsque son conjoint plus âgé et avec plus d'expériences qu'elle obtient à la suite son BPREA et rencontre le PAI, celui-ci est accueilli différemment, à bras ouvert. Le même projet d'installation est maintenant pris au sérieux et peut être débuté. *« Bizarrement, M (son conjoint) est retourné à la Chambre, parce que du coup j'avais déjà commencé les démarches [...] en expliquant qu'il avait un projet de reprendre l'exploitation, une partie de l'exploitation de mon père avec moi en duo. M (son conjoint) a 34 ans, à noter, et dix ans d'expérience dans le domaine agricole, dans la vigne, etc. Là, c'est passé comme une lettre à la poste. Je dis ça, je ne dis rien ! C'est passé comme une lettre à la poste : « Oui, bonjour, monsieur, c'est génial, vous avez trop de chance, vous n'êtes pas du pays, vous prenez la fille et le mec veut bien vous donner sa ferme. » Il a tout gagné ! Tout bénéf. Pardon, mais je pense qu'ils l'ont vu comme ça, moi, je l'ai ressenti comme ça : « Prenez votre chance, on ne va pas vous lâcher parce que c'est extraordinaire. [...] Alors, moi, quand je suis arrivée à la Chambre, ils m'ont démoralisée en me disant : « Tu ne vas jamais y arriver, c'est une catastrophe ton projet, il ne tient pas debout. » Quand M (son conjoint) et moi ensemble on est arrivés à la Chambre, on nous a dit : « Allez-y, c'est jackpot, vous allez y arriver » ».*

Sylvain, NIMA, installé en maraîchage intensif sur petite surface, considère que les services d'accueil de la Chambre sont maintenant plus ouverts à des projets originaux et différents du modèle agricole conventionnel, mais que cette ouverture est récente et pas encore tout à fait assumée. *« La Chambre ils sont gentils, mais ils ont leur Point Info Installation et puis c'est tout. Après ils sont très branchés DJA, parcours DJA. Et c'est très administratif. D'ailleurs ils sont un peu en train de s'ouvrir. Ils sont plus ouverts aux projets. Mais il y a un moment donné, je serais arrivé avec mon projet, ils m'auraient envoyé chier. C'est-à-dire en me disant « je vais bosser sur 1000 m². – Va faire ton potager ». Et maintenant ça change un peu ».* Plusieurs porteurs de projet perçoivent cette récente ouverture de la Chambre aux projets alternatifs, mais beaucoup considèrent encore qu'ils seraient mal perçus, ou auraient été mal perçus, en allant à la Chambre avec leur projet actuel.

Par exemple, Mathias, NIMA, perçoit que l'employé de la Chambre qu'il a rencontré n'avait pas envie d'aider ou d'accompagner un projet hors cadre familial ou compliqué. *« On n'était pas hyper satisfaits de l'accompagnement de la Chambre. [...] C'est un problème d'employés. C'est la personne en charge, on avait l'impression... toute installation un peu compliquée ou hors transmission familiale a l'air de la*

gonfler au plus haut point, donc on a les infos au goutte-à-goutte. On ne la sent pas impliquée, pas investie. Il faut se battre pour avoir les infos ».

Pour Julien, IMA, affilié JA, le problème est inverse dans la mesure où selon lui la Chambre ne filtre pas assez les projets d'installation en réalisant les Plans d'Entreprise ce qui crée de la concurrence additionnelle sur les terres grandement convoitées en incluant des projets qui selon lui ne devraient pas être considérés. Celui-ci mentionne *« il y a un travail où la Chambre, à un moment donné, c'est elle qui fait les PE, doit dire aux jeunes, et il ne faut pas avoir peur de leur dire, « Le projet n'est pas bon. Il faut que ça mûrisse encore six mois, un an, huit mois, deux mois peut-être, mais il faut que ça mûrisse encore. Va faire un stage à tel endroit, va voir ci, va voir ça. » Ça, dans notre département, elle ne le fait pas, la Chambre, pas assez. Si elle le fait, en tout cas, on n'en a pas connaissance parce que des fois, on voit passer des choses... [...] Non. J'estime, et je l'ai déjà fait remonter, des fois, il faut savoir dire non. La Chambre nous répond : « On ne peut pas dire non à un jeune qui veut s'installer, on ne peut qu'émettre un avis défavorable », mais il faut le faire. C'est lui rendre service quelque part ».*

Certains porteurs de projets mentionnent aussi avoir été globalement insatisfaits des services administratifs reçus. Par exemple, certains mentionnent avoir dû transmettre les mêmes documents à différents employés de la Chambre dans des bureaux voisins, déplorant qu'entre eux ils n'avaient pas de contact. C'est ce que mentionne David (IMA) : *« En fait même dans la Chambre, d'un bureau à un autre, ils sont à côté, mais ils vous demandent les mêmes papiers ».* Pour David, les services du PAI ne donnent pas toutes les informations pour l'installation. *« On vous donne pas mal d'infos, mais c'est quand même léger. [...] Il en manque. [...] On ne s'attend peut-être pas forcément à autant de choses après ».* Paul raconte lui ne pas avoir reçu le bon statut en allant à la Chambre, ayant été considéré comme agriculteur amateur plutôt que comme cotisant solidaire, et dit en subir encore les conséquences dans son installation.

Plusieurs se plaignent aussi du manque de compétence/connaissance de certaines Chambres sur des filières pourtant importantes dans le département. Par exemple, la chambre du 04 n'aurait pas de spécialiste en arboriculture, filière pourtant très présente dans le département (Sigrid). Le maraîchage serait aussi mal couvert par les Chambres de la région. La Chambre du Var serait spécialisée en viticulture, mais n'aurait pas de compétence en maraîchage (Maxence). La Chambre du 04 n'aurait pas non plus de bon spécialiste en brebis laitière (Élodie). La Chambre du 06 ne connaît pas les plantes à parfum (Ana et Martial).

Le prix des services serait aussi différent entre les départements et les critères pour s'installer ne seraient pas les mêmes. Par exemple, dans le 05, un stage serait exigé pour pouvoir s'installer et valider le PPP, tandis que les règles seraient différentes et moins contraignantes dans le 04 et les autres départements de la région. Certains porteurs de projet suggèrent de mieux coordonner les services et de les harmoniser entre les départements. Adrien critique aussi le fait que beaucoup de services sont payants : *« Il y a des accompagnements plus poussés, mais maintenant, il faut tout payer, donc c'est payant, ça, c'est un peu dommage, mais la Chambre fait quand même des trucs, c'est quand même bien ».*

Certains, comme Tristan, critiquent également le fait qu'il n'y ait pas de suivi dans la procédure d'installation réalisée par la Chambre, et que le service est *« a minima »*. *« Je ne sais pas s'ils sont censés appeler les gens et les accompagner, mais en tout cas, c'est un point accueil installation. Moi, en trois ans, il n'y a aucun moment où ils m'ont appelé ».* Il considère que le mauvais aiguillage de la Chambre

aurait fait en sorte qu'il doive reprendre son PPP, après 3 ans en espace-test, ce qui décale dans le temps son installation. En effet, il a entrepris son processus d'installation 3 ans passé, or, durant cette période, il n'a reçu aucun appel de la Chambre pour lui demander où il en était, malgré les énormes changements apportés à la DJA, et personne ne lui a suggéré de valider son expérience en espace-test ce qui lui aurait permis de valider son PPP. Il est maintenant hors délais pour valider son PPP, car mal informé et mal suivi. Il doit recommencer sa validation de PPP en ayant le sentiment que l'espace-test est mal compris par la Chambre qui a du mal à le reconnaître comme l'équivalent de stages. Celui-ci mentionne : « *sur la question de l'espace-test, ils ne sont pas compétents. [...] c'est nouveau, qu'ils ont du mal à l'intégrer. Parce qu'ils ont du mal à intégrer des choses qui sortent du cadre. [...] Ils ont du mal à l'intégrer [espace test] parce qu'effectivement ça ne fait pas partie des schémas réglementaires, législatifs auxquels ils sont habitués.[...]* ». Il considère que les techniciens de la Chambre « *ont quand même souvent un train de retard sur les infos* », et se questionne à savoir si ce manque d'informations fournies aux porteurs de projet n'est pas réalisé de manière discriminatoire en donnant moins d'informations aux néoruraux où aux projets qu'ils souhaitent moins s'installer. Selon lui, ce manque de suivi et ce manque d'ouverture aux formes actuelles de l'installation comme les espaces-tests, lui ont fait perdre du temps dans son installation. Il ajoute qu'il perçoit un changement d'attitude depuis qu'il entre plus dans le cadre : « *je vois bien que depuis que j'ai relancé un PPP en disant : « Je vais demander la DJA », l'accueil (de la chambre) est quand même plus*

chaleureux. [...] Et l'accompagnement est plus volontaire ». Tristan mentionne aussi avoir été traité de « *bête* » ou de « *débile* » lorsqu'il a posé une question sur les prêts d'honneurs à 0% d'intérêt. Le technicien qui ne connaissait visiblement pas le programme d'aide, lui aurait répondu froidement comme quoi « *Vous êtes débiles ou quoi ? Les banques ne prêtent jamais à taux zéro.* ».

Églantine et Gabriel soulignent aussi le manque de suivi et qu'ils ont eu l'impression d'être traités comme des numéros : « *moi, dans l'installation avec la Chambre d'agriculture, j'ai eu l'impression que j'étais juste une personne parmi tant d'autres et que la personne rentrait des chiffres au hasard dans un ordinateur. Comme je disais, en création, on invente un peu tout, mais oui, peut-être un suivi ou peut-être long, je ne sais pas en tout cas le mettre en place, mais où il y a un suivi plus personnalisé, oui.* »

Pour plusieurs, la Chambre d'agriculture devrait avoir un rôle de suivi plus important, plus personnalisé, continu, et ce particulièrement dans le processus de recherche de terre comme l'explique Adrien : « *C'est vrai que quand on n'est pas du milieu, c'est à nous de nous débrouiller pour trouver des surfaces, donc soit il faut connaître, le bouche-à-oreille, soit il faut passer par la SAFER, mais là, c'est un peu dommage que la Chambre joue zéro rôle là-dedans* ».

10.4.5. Plan d'entreprise

Les Chambres d'agriculture offrent un service payant pour compléter les plans d'entreprise des porteurs de projet qui seront soumis par la suite à d'autres instances pour évaluer leur projet. Or, il semble y avoir plusieurs confusions autour de ce document qui peut être réalisé par le porteur de projet, mais au risque d'être moins bien accueilli par les autres instances décisionnelles qui ont des attentes précises auquel il faut se conformer afin que le dossier soit examiné.

Par exemple, Agnès et Simon considèrent avoir été défavorisés du fait d'avoir fait eux-mêmes leur plan d'entreprise. « *Il y a très peu de gens qui savent qu'en fait on n'est pas obligé de passer par la Chambre*

pour faire son PE. [...] En fait la Chambre a une délégation de service public de pré-instruction. C'est-à-dire que n'importe qui peut arriver et déposer un dossier et la Chambre doit le pré-instruire. En fait, leur boulot, c'est juste de dire s'il manque des documents et de le filer à la DDT. [...] La Chambre fait des prestations payantes pour faire les PE. Mais elle ne le dit pas. En fait, c'est pris sur la DJA des gens. [...] Je crois que sur le département on était peut-être les premiers ou dans les premiers à faire ça (le PE seuls). [...] Disons que ce qui s'est passé, c'est surtout que la DDT est tellement peu habituée de recevoir des PE qui ne sont pas rédigés par la Chambre, qui se ressemblent tous finalement d'un point de vue en tout cas de mise en forme, ils ont eu du mal, je pense, à se plonger dans notre... [...] Il (l'agent de la DDT) n'a pas été hyper arrangeant, à essayer de nous renvoyer des mails pour nous dire qu'il manquait des trucs au dernier moment. Pas hyper cool. Et puis par la suite en fait on a aussi d'autres potes qui ont fait aussi leur PE par eux-mêmes. Et pareil, bizarrement c'est les dossiers qui sont en dessous de la pile, où on prévient la veille pour le lendemain qu'il faut tel document parce que sinon la DDT ne peut pas l'instruire. Et du coup tu ne vas pas passer en commission tout de suite. Ce n'est pas très sympa ».

Benoît et Clara perçoivent également avoir vécu des situations différentes de traitement entre les Plans d'Entreprise réalisés eux-mêmes et celui fait par la Chambre. Ils considèrent avoir vécu moins de difficultés lorsque le plan d'entreprise avait été réalisé par la Chambre. Ils ont candidaté à plusieurs reprises à la SAFER, en produisant eux-mêmes le PE sur la base des documents du BPREA, et ils ont vécu des refus à chaque fois. À la dernière candidature, ils étaient fatigués d'investir autant de temps et d'énergie pour candidater et faire ce dossier. Ils choisissent pour la première fois de faire affaire avec la Chambre pour produire le PE. Leur candidature a été acceptée. Pour eux, ça peut être une coïncidence, mais ce résultat est peut-être aussi lié à ce PE standardisé. En revanche, ils sont convaincus que leur PE réalisé seul avait les mêmes qualités, et chiffres, mais présentés différemment.

Plusieurs se plaignent aussi d'avoir fait eux-mêmes le Plan d'Entreprise de base et d'avoir dû dépenser beaucoup d'argent (souvent entre 1000-1500 euros par personne) pour que la Chambre le mette en forme (mise en page), afin qu'il soit accepté plus facilement par les autres instances décisionnaires (CDOA, DDT, SAFER...). Les tableaux Excel fournis par les CFPPA seraient, semble-t-il, parfois plus utiles pour certains porteurs de projet que les services de la Chambre pour faire les plans d'entreprise. Selon eux, ils ont fait tout le travail et ils ont dû payer cher pour un service minime de la Chambre.

Certains se plaignent aussi de se faire charger ce service en double ou en triple selon le nombre de partenaires, mais sans changement au PE. Sigrid, mentionne par exemple sa déception quand la Chambre lui charge son Plan d'Entreprise en double, ayant à payer deux documents PE similaires, qui nécessitaient uniquement de modifier son nom et le nom de son conjoint en page de présentation pour présenter deux fois le même projet.

D'autres porteurs de projet, dont Théo, décrivent des situations similaires de plans d'entreprises payés trois fois, pour trois personnes impliquées dans le même projet incluant les mêmes chiffres. Théo souligne qu'ils avaient déjà tout complété eux-mêmes les calculs et les chiffres des documents de base. Il considère que c'est cher payé, en trois copies, pour un travail qui demandait très peu d'ajouts. Il mentionne aussi avoir presque manqué le passage en CDOA et donc la vente de la ferme, à cause des délais trop importants pour la réalisation du Plan d'Entreprise, des délais mal évalués par la Chambre qui disait pourtant avoir largement le temps de tout faire. Ils en veulent d'ailleurs à la Chambre de les avoir mis dans cette situation stressante et qui pouvait engendrer des impacts importants dans leur installation.

10.4.6. DJA

L'appréciation de la DJA est aussi mitigée dans les entretiens.

Dans les éléments positifs mentionnés concernant la DJA, il faut retenir le fait qu'un projet s'inscrivant dans une installation DJA gagne souvent en crédibilité et en sérieux du fait de ce soutien. Sylvain souligne à ce sujet : « *Je pense que ce qui est bien dans le processus DJA, c'est quand même un engagement plus fort pour celui qui s'installe.[...] Les installations avec DJA sont prioritaires et ça, c'est une très bonne chose parce que ça fait que comme la DJA impose quand même d'avoir une activité qui soit rémunératrice, que ça soit une activité qui dure 5 ans.[...] Ça sécurise un peu le fait que la personne s'installe vraiment sur ses terres et qu'elle fasse vraiment un projet agricole. [...] Les gens qui sont engagés dans une DJA, c'est quand même plus sérieux que juste faire une formation non diplômante ou un petit stage en permaculture ou ce genre de trucs* ». Plusieurs porteurs de projet apprécient cette forme de « certification » qui démontre le sérieux et la légitimité du projet grâce à l'obtention de la DJA.

Pour d'autres, il s'agit peut-être du dernier dispositif d'aide réel à l'installation et ses conditions d'obtention s'améliorent même si ce n'est pas parfait. Comme le mentionnent Agnès et Simon : « *Je trouve que c'est cadeau. Oui là ça a été quand même bien allégé, les contraintes. [...] La DJA pour moi, c'est le dernier truc un peu sympa que l'État veut bien nous aider pour s'installer* ».

Pour certains, s'ils n'avaient pas eu cette aide, ils n'auraient pas pu s'installer n'ayant pas d'apport personnel. Joachim trouve l'aide généreuse et Benoît considère que cette aide est très utile pour l'investissement, ou en trésorerie comme le mentionnent Églantine et Gabriel. Paola perçoit elle la DJA comme une forme de salaire durant sa première année d'installation qui sera sans revenu assuré. Pour certains, comme Benoît, le cadre du Plan d'Entreprise et de la DJA, sont des dispositifs qui rassurent et fournissent un encadrement qui aide à prendre des décisions.

Selon les aspects plus négatifs de la DJA, certains considèrent que c'est beaucoup de contraintes, notamment administratives, pour peu d'argent finalement (Adrien, Rémy). Comme le souligne Rémy :

« *Moi, j'ai choisi sans parce que c'était beaucoup trop contraignant. Avec les surfaces que j'avais, c'est-à-dire 80 hectares, pour avoir une DJA qui équivalait à 15000 euros j'étais pieds et poings liés pendant 5 ans. [...] Pour gagner 15000 euros sur 5 ans, il y avait un cahier des charges de fou. [...] Je vais vous donner un exemple concret. J'arrive en première année, j'achète un nouveau tracteur 45000 euros. Je l'avais prévu dans la demande de DJA. Et dès la première année, je me rends compte que je n'ai pas de véhicule pour pouvoir transporter 2 paquets de bottes de foin, je n'ai pas de remorque. [...] Au mois de mai, je me suis rendu compte qu'il me manquait un pick-up. Donc j'ai acheté un pick-up. Avec la DJA je ne suis pas sûr d'avoir pu le faire aussi rapidement. Alors qu'au mois de juin, je démarrais mes foins et il me le fallait tout de suite. Ça aurait été faisable avec la DJA, mais il faut faire des avenants, il faut faire ci, il faut faire truc, il faut faire machin. [...] Et c'est aussi pour ça que je ne me suis pas orienté vers la DJA. Parce que c'était trop contraignant, à mon avis. [...] Pour 15000 euros. S'il y avait eu 50000 euros et que ça me paie un beau tracteur tout neuf, je fais l'effort. [...] Mais pour 15000 euros, non.* ».

Beaucoup, comme Rémy, considèrent aussi que les montants sont trop bas et pas assez en adéquation avec les contraintes/besoins du marché. Il faudrait selon plusieurs porteurs de projet revaloriser la DJA et diminuer les contraintes que cette aide implique. Noémie considère d'ailleurs qu'en prenant la DJA elle ne gagne rien : « *pour moi, si on fait le calcul, ça me coûte aussi cher en comptable que ça me*

rapporte ». Adrien va dans le même sens : « *je suis censé toucher 14000€, j'ai payé 1000€ à la Chambre et je dois avoir une compta pendant 5 ans qui me coûte 1500€ par an, en fait 1500x5, ça fait 7500, j'ai touché 14000 et je vais payer 8500 de frais pour monter le dossier et avoir ma compta, je ne vais pas cracher dessus, mais ce n'était pas non plus hyper rentable* ».

D'autres critiquent aussi, comme Rémy, le manque de flexibilité du dispositif, devant par exemple faire des avenants en cas de changement du projet initial. Fred mentionne à ce sujet que prendre la DJA est un choix cornélien, car le cadre est rigide. « *Tu ne connais pas comment ton installation va se passer et tu dois prévoir. Tu dois constamment faire des avenants. Maintenant tout change, tu ne peux pas être fixe, tous les jours il faut s'adapter comme agriculteur* ».

Certains perçoivent même une forme d'illogisme puisqu'une installation suppose de s'adapter à beaucoup d'imprévus que la DJA semble oublier. L'idée de faire un plan d'entreprise semble utile comme un support cohérent à suivre, or, souvent ce plan change en processus d'installation. Cette forme de blocage est critiquée par plusieurs trouvant ce cadre peu adapté au monde agricole qui bouge et est souvent imprévisible. Églantine et Gabriel soulignent d'ailleurs ce paradoxe : « *dans le monde aujourd'hui financier, tu es quand même à l'opportunité. Il n'y a que dans l'agricole où on te demande de figer un projet sur 5 ans et de t'y tenir, alors que c'est l'endroit où c'est le plus vivant ! C'est un des métiers les plus vivants et dans n'importe quelle entreprise, elle se développe parce qu'elle a eu de l'opportunité, parce qu'il y a eu ça, parce qu'elle ne reste pas bloquée sur son projet [...] Ça te met un peu une pression. Ce n'est pas en phase avec le monde de l'entreprise aujourd'hui* ». Jimmy Tairraz, dans le cadre de son stage à la Chambre d'agriculture du 04, en 2019, avait relevé les mêmes types de critiques concernant la DJA, dans le fait d'être contraignante, car trop rigide face aux changements imprévisibles de l'installation.

Concernant les contraintes qu'impose la DJA, plusieurs mentionnent la peur du remboursement si le porteur de projet ne répond pas aux conditions en fin de période. Julien débute d'ailleurs le processus, mais avec ses difficultés à trouver du foncier il abandonne ayant trop peur de ne pas être assez rentable. Céline refuse aussi de prendre la DJA, car elle connaît dans son entourage des personnes ayant dû rembourser la DJA soit parce qu'ils avaient fait trop d'argent ou soit pas assez. Car comme le mentionne Fred : « *Si tu échoues avec la DJA c'est un échec professionnel, personnel, familial, économique, c'est un coup pour se pendre* ». Églantine et Gabriel mentionnent aussi cette peur et ce stress qu'occasionne la DJA : « *Le problème, nous, c'est que c'est quand même un gros facteur de stress, la DJA. [...] Au final, c'est une aide... Parce que tu as des comptes à rendre et tu sais très bien que quand tu pars de zéro, ça peut prendre beaucoup plus de temps. Tu as aussi un plan d'investissement sur lequel il faut se tenir et tu as cette contrainte de sortir un salaire. Alors je trouve ça normal qu'on rembourse la DJA si on dégage 3 SMIC, mais il y a aussi la menace de la rembourser si ton exploitation n'est pas viable. Mais je trouve ça un peu dur parce que quand tu n'es à pas loin de marcher, mais que ce n'est pas à la cinquième, ce sera peut-être à la sixième ou à la septième [année] que tu vas marcher, je trouve que ça fait un peu mal. C'est un peu une épée de Damoclès qui fait peur* ».

L'âge est aussi un frein pour prendre la DJA. Théo mentionne cette limitation qu'a connue Benoît, son collègue dans le GAEC. « *Pour l'âge, Benoît, il ne fallait plus attendre trop quand même. Finalement, on a remarqué dans notre parcours qu'il y avait beaucoup de gens qui viennent par la reconversion et qui sont pressés par le temps. L'année où je suis allé au BPREA à Carmejane pour faire les modules de comptabilité, il y avait beaucoup de porteurs de projet qui passaient leur BPREA et qui n'avaient qu'un*

an à trois ans devant eux pour trouver une ferme, faire tout le montage du dossier et pour pouvoir espérer s'installer en JA ».

L'obligation de formation peut aussi être un frein pour prendre la DJA. Cette formation ne s'adapte pas ou mal au contexte personnel (Sylvain, Alexandre, Camille, Ana et Martial) ou familial (Céline, Clarisse et Alexis) des porteurs de projet. Ceux-ci mentionnent avoir manqué de temps ou d'argent, et d'avoir eu d'autres obligations (comme des enfants à bas âge à s'occuper, donner un coup de main à l'installation du conjoint) qui leur empêchent d'envisager une longue formation sur un an dans un lieu précis (une autre ville, un déménagement à envisager, des trajets multiples et longs...). D'autres ne veulent pas retourner à l'école ayant déjà de longues formations (Camille, Ana et Martial). Certains veulent aussi s'installer rapidement et n'ont pas les fonds pour financer ce temps à l'école. Comme l'exprime Sylvain, la formation du BPREA et le fait d'attendre un an pour s'installer ne lui convenaient pas : *« Je me suis rendu compte que c'est vrai que le BPREA, si j'avais l'envie de faire une demande DJA, ça aurait été intéressant de le faire, mais après, ça me bloquait quand même une année de formation. [...] J'étais assez pressé de m'installer, ça me faisait perdre un an donc je n'avais pas forcément les ressources financières pour attendre mon installation et comme je ne voulais pas forcément la DJA, je suis passé au-dessus ».* Céline décrit aussi les difficultés de concilier formation et vie de famille : *« C'était trop compliqué avec quatre enfants, dont le bébé, je n'avais pas envie de sacrifier les premiers mois du bébé pour aller faire la formation, on y voyait trop de contraintes. Certes, un gros coût financier, [sans] DJA pour s'installer, mais on a privilégié la vie de famille plutôt que l'aide à l'installation ».* Pour sa part, Camille se voit mal abandonner la ferme, au moment où Tristan s'installe et a besoin d'aide, pour aller faire une formation BPREA à temps plein. La validation des acquis semble une solution qui fonctionne pour certains comme Théo, mais qui s'avère aussi complexe pour d'autres, moins familière avec le fait de devoir constituer de gros dossiers écrits, ou ceux qui comme Sophie ont reçu de mauvais services de la Chambre et se sentent mal accompagnés pour faire la démarche.

Certains reprochent aussi à la DJA d'être complexe dans son fonctionnement et conditionnelle au fait de faire des investissements. Par exemple, certains mentionnent la contrainte de devoir investir pour obtenir la DJA. Ce qui implique de demander un prêt bancaire pour acheter des biens, pour ensuite se faire rembourser par la DJA (exemple de Sylvie). Parfois, l'investissement pouvait être non nécessaire au démarrage du projet, mais l'aide de la DJA pouvait aider à la trésorerie.

Certains comme Églantine et Gabriel, ont aussi l'impression que la DJA est versée pour faire marcher un système derrière. *« Et après, un autre truc que je trouve un peu rude avec la DJA, c'est qu'en fait, tu as l'impression qu'ils alimentent leur propre système. Ils te présentent Groupama. Ils te présentent la Banque Pop, mais en fait c'est des gens chez qui tu vas forcément aller, mais qui te prennent une blinde. Le PE t'a coûté 1500 euros, mais c'est 1500 euros que tu vas enlever de la DJA. Tu t'es engagé à la DJA à suivre une comptabilité chez un comptable, donc c'est 1600 euros par an. Tu t'es engagé à être en bio parce que ça t'a valorisé ta DJA de 1200 euros, mais chaque année, l'organisme de certification te reprend 600 euros. En fait, tu as l'impression qu'ils sont là pour... C'est chacun fait son petit marché. Ils alimentent leur système et tu es un peu la bête de somme au milieu ».* Ils ne sont pas les seuls à avoir eu l'impression de recevoir la DJA pour la reverser ensuite à la Chambre, au comptable et à la banque et finalement ne pas avoir vraiment de fonds de trésorerie.

Plusieurs critiquent aussi le fait qu'être subventionné par la DJA ne veut pas dire forcément être prioritaire sur les terres, et ce, même si c'est ce qui est véhiculé partout, notamment dans les

formations BPREA. Plusieurs disent avoir été déçus à ce sujet, se pensant prioritaires et avoir été refoulés dans des CDOA qui ont priorisé l'agrandissement à l'installation de jeunes en processus DJA.

10.4.7. DDT

Les services de la DDT ont aussi été appréciés différemment selon les porteurs de projets.

Certains, comme Sigrid, ont trouvé des personnes très compétentes, notamment pour aider à remplir les déclarations PAC. En revanche, elle a aussi dû insister pour avoir de l'aide à un autre moment.

« Quand il a fallu remplir les documents avec cette histoire d'usufruit et avec l'histoire qu'il n'y avait pas de bail entre mon père et mon grand-père parce que mon grand-père a encore quelques terres à lui, il n'y avait pas de bail écrit, machin, donc il a encore fallu refaire des démarches administratives pour faire des baux, etc., et ça a été très compliqué. J'ai fini par dire à la dame de la DDT : « Je ne peux pas remplir le document toute seule, je ne comprends rien, j'ai besoin d'un rendez-vous avec vous, aidez-moi, s'il vous plaît, je suis bête, aidez-moi. Je suis bête, aidez-moi. »[...] Après avoir insisté sur le fait que je ne comprenais rien, que je n'allais faire que des bêtises et que ça allait retomber sur moi, elle a fini par capituler et bien vouloir m'aider. Mais il a fallu insister ». Sigrid trouve difficile et pénible de devoir souvent insister auprès de diverses instances, parfois de manière soutenue, pour enfin avoir de l'aide et des services.

Alexis et Clarisse ont aussi trouvé de l'aide venant des services de la DDTM, alors qu'ils se sentaient abandonnés de tous les autres services (Chambre, Mairie, ...), qui n'ont pas osé intervenir dans leur conflit avec le Maire.

Plusieurs mentionnent avoir globalement reçu des services moyennement satisfaisants de la DDT et d'avoir perçus des problèmes de communication entre la Chambre et la DDT ou entre la MSA et la DDT.

Agnès et Simon mentionnent à ce sujet de ne pas réussir à entrer en contact facilement avec la DDT :

« Parce que moi je n'ai pas le droit d'être en relation directe avec la DDT donc je demanderai à la Chambre qui ensuite va demander à la DDT s'il y a besoin de faire un avenant, qui le dira à la Chambre et qui pourra me le dire à moi. S'il faut que je fasse un avenant ou pas ». La communication entre la Chambre et la DDT ne semble pas fluide, aux dires des porteurs de projet. Ces deux instances ont aussi des exigences et des modes de fonctionnement qui complexifient les tâches d'installation pour le porteur de projet. David critique ce manque de communication entre la Chambre et la DDT quand il demande une aide PCAE qui doit être approuvée par la DDT, mais la Chambre ne prend en compte les délais d'attribution de l'aide PCAE dans le plan d'entreprise. Ce décalage dans les services entraîne un retard de 6 mois dans son installation et de revoir en entier son plan d'entreprise réalisée par la Chambre qui aurait dû selon lui connaître ces délais de traitements. « Mais voilà, des gens qui travaillent côte à côte, ils ne sont pas dans les mêmes bureaux, mais je trouve qu'il y a un manque de communication entre eux ».

Certains critiquent aussi le fait de devoir faire des dossiers en double entre la DDT et la MSA, sans en être informé à l'avance, et donc de devoir tout refaire une seconde fois peu de temps après la demande du premier dossier. Ceci a été vécu notamment pour une démarche de déclaration d'exploitation de terres (Céline et Rémy). Ceux-ci considèrent qu'un regroupement de dossiers devrait être fait pour ne

pas avoir à tout recopier et refaire une démarche déjà réalisée pour une autre instance, et ce en peu de temps.

Céline, IMA, décrit bien son exaspération par rapport à ce dédoublement de tâches administratives entre la DDT et la MSA : « *Ce qui est très pénible dans l'installation, c'est la lourdeur administrative, le nombre de fois où on doit refaire les mêmes papiers. Ce qui est assez révoltant, c'est de se dire qu'avec la PAC, on déclare exactement à la graine près ce qu'on sème dans chaque champ, ce qu'on a vraiment très précisément. On sait tout. Malgré tout, quand on doit s'installer, faire n'importe quelles démarches, par exemple une mutation de terres à la MSA [...] on a dû re-lister 100 fois les numéros des parcelles. À l'heure actuelle où on fait tout en ligne, les papiers qu'on a remplis une fois, deux fois, trois fois où on va redire les chiffres. Quand on fait beaucoup d'heures de travail et que le soir on se retrouve à la maison à devoir en plus faire ces papiers-là moralement, c'est énervant* ».

Rémy, IMA, a aussi mal vécu cette demande d'exploitation en double : « *La demande d'autorisation d'exploitation à la DDTM, c'est une usine à gaz. [...] Il n'y a pas vraiment de lien entre la Chambre et la DDTM. C'est-à-dire que chacun fait un peu comme il veut, enfin ils ont leurs façons de fonctionner, totalement différentes l'un de l'autre. Et des fois il y a des infos dont les deux ont besoin, mais ils ne nous la demandent pas de la même manière. Je pense que ça pourrait être sympa d'harmoniser tout ça, de faire un grand papier avec toutes les informations qu'il y a besoin et que la MSA et la DDTM puissent piocher les infos qu'ils ont besoin dans ce grand papier. Là, j'ai fait 2 dossiers, 1 pour la MSA, 1 pour la DDTM. Et j'ai fait 2 dossiers similaires. À quelques petites différences près, j'ai fait 2 fois le même dossier* ».

Sophie souligne avoir mal été accompagnée par la DDT dans ces déclarations de parcelle. Elle souligne la difficulté d'avoir à réaliser cette tâche en ligne et de manière automatique sans connaître à l'avance les tenants et les aboutissants de cette démarche. Ce processus a créé des tensions dans la famille de Sophie, car des avis d'exploitations ont été envoyés automatiquement aux propriétaires des parcelles sans qu'elle ait eu le temps de les informer. « *Ça a créé des tensions familiales, parce que justement en ligne, on valide... Il faut que les propriétaires apportent leur accord et donc on valide et ça envoie automatiquement... en fait, le site Internet envoie des recommandés avec accusé de réception aux propriétaires. Et en fait, c'est arrivé très vite, je n'ai pas eu le temps de les prévenir et donc ils n'ont pas trop apprécié de recevoir un recommandé de ma part* ».

Les recherches de Jimmy Tairraz, réalisées dans les Alpes-de-Haute-Provence, décrivent des situations similaires en 2019. Ce stagiaire décrit des difficultés à joindre la DDT, la perte de dossier, des papiers à envoyer en double à des agents différents, et de la rigidité (voire une absence de connaissance) dans le fait de traité des productions atypiques.

10.4.8. *Les Formations financées par VIVEA et Ecopaysans*

Les formations financées par le fonds VIVEA, celles de l'ADEAR et d'Ecopaysans ont été très appréciées par les porteurs de projet qui les ont utilisées. Ces formations de courtes durées, sur quelques jours et très spécialisées, proposant des interventions d'experts, permettent aux porteurs de projet d'apprendre rapidement et dans le détail sur des thèmes variés. Ces formations seraient aussi moins généralistes, scolaires et moins infantilisantes que les formations du BPREA, qui semblent parfois considérer les porteurs de projet comme de jeunes lycéens sans responsabilités extérieures à l'école (famille, enfants, moins de temps à consacrer à des apprentissages trop vastes).

Agnès et Simon ont particulièrement apprécié ces formations financées par le fonds Vivea et regrettent que l'accès soit plus restreint actuellement. « À l'époque on avait le droit, même pas agriculteur, en porteur de projet on avait le droit de faire toutes les formations (Vivea) qu'on voulait. Maintenant, c'est vachement plus limité. Je crois qu'il y a un nombre de formations maximum à ne pas dépasser. Avant c'était libre donc on en a quand même bien profité. Et je pense que ça nous a servi ». Ceux-ci considèrent que ces formations leur permettaient de rester en contact avec le réseau lors de périodes difficiles par exemple durant la recherche de terres. « Aller faire ces petites formations, ça nous remettait un peu dans le truc [ça remontait le moral dans la recherche de terres] ». Ils considèrent avoir appris beaucoup sur des thèmes très spécialisés et en peu de temps, un format qui leur convient mieux : « depuis on a refait des formations avec Yves Hardy sur le sol très particulièrement. On a fait des formations avec Éric Petiot. J'ai fait une formation taille des arbres avec Jean-Luc Petit à Manosque. [...] Chaque fois des trucs très précis avec un intervenant qui est vraiment spécialiste de son sujet. Et c'est un peu ça qui m'a manqué, je pense (en BPREA). C'est que ça n'allait peut-être pas assez loin. [...] ».

Sylvie mentionne aussi regretter le fait que les formations financées par le fonds Vivea soient maintenant réservées aux personnes installées. Elle regrette de n'avoir pas pu suivre une formation en dressage de chiens et en soin animal durant son année de stage. « La Chambre propose plein de formations, mais il faut être installée pour pouvoir y prétendre gratuitement – enfin, prises en charge par Vivea. Si on n'est pas installé, soit il faut payer plein pot et ça coûte très cher ».

10.4.9. Espace-test/couveuse :

Les porteurs de projet étant passés par les espaces-tests ont souvent apprécié ces dispositifs. Les avantages principaux sont le fait de pouvoir gagner en expériences sans prendre trop de risque, d'avoir facilement accès à des terres et de pouvoir décider par la suite de s'installer en ayant confiance en soi et en son projet.

Mathias mentionne par exemple que les couveuses permettent de prendre le temps de se tester et de tester le projet, et de le rendre rentable, avant de s'installer réellement. « C'est pour ça que la couveuse était bien. On a pris le temps. Il fallait ce temps-là pour structurer l'entreprise et faire monter le chiffre d'affaires pour être en capacité de se rémunérer au SMIC ». Il considère que les espaces-tests et le contrat CAPE ont plusieurs avantages dans le cadre d'une installation. « Le premier est qu'on peut se tester au métier avec des outils disponibles. Il n'y a pas besoin de faire les acquisitions de matériel avant. Le deuxième est qu'on est en contrat CAPE, c'est-à-dire que Pôle Emploi est OK pour nous verser le chômage sans qu'on ait besoin de chercher du travail. Ils savent qu'on est en projet de création d'entreprise. Le troisième, il y a un accompagnement humain. On a un suivi comptable fait pour nous. On avait un conseiller qui nous accompagnait, qui faisait des points d'étape ».

Agnès et Simon soulignent des éléments similaires et considèrent que les 5 ans en espaces-tests leur ont permis aussi de mieux anticiper les dépenses nécessaires. « On était déjà installé depuis 5 ans¹² donc on savait où on allait. En plus je pense que cet argent (de la DJA), on le gère mieux parce qu'on sait qu'est-ce qu'on a besoin d'acheter exactement ». Selon eux, le grand avantage des espaces-

¹² Expression qui confirme le flou mentionné en introduction sur la définition de l'installation.

tests est aussi de permettre de se tester en gardant l'opportunité de demander par la suite la DJA, en ayant déjà de l'expérience.. « *C'était très clair dès le début et c'est le gros argument, en tout cas des espaces-tests, c'est de dire « Commencez votre activité agricole comme vous en avez envie, avec votre matériel si vous avez envie, avec votre façon de travailler et tout ça, ça ne comptera pas comme une installation et vous pouvez toujours demander la DJA à un moment donné ».*

Alexandre souligne aussi l'avantage de pouvoir se tester et d'avoir accès rapidement à des terres pour débiter son activité. Selon lui l'avantage des espaces-tests : « *C'est se tester soi-même et tester son projet. L'objectif étant qu'à l'issue de la période passée sur l'espace-test, alors, il est multiple, qu'on sache que c'est ça qu'on veut faire et pas autre chose, parce qu'on peut être fatigué, on peut être dérouté, ou on peut s'apercevoir qu'on s'est trompé. Ça permet aussi, alors, ça permet beaucoup de choses l'espace-test. Un des trucs que je n'avais pas vus vraiment, c'est que surtout pour des personnes qui n'ont pas de famille dans l'agriculture, ça m'a permis de trouver du foncier agricole sur lequel faire mon activité tout de suite après mon BPREA ».* Il considère aussi que ne pas avoir de pression en termes de chiffre d'affaires à sortir les premières années est un avantage important des espaces-tests. Ces lieux sont idéaux pour quelqu'un qui s'installe sans expérience, qui a besoin de liberté pour tester des façons de faire, tout comme le fait d'avoir un conseiller qui vient sur place et donne des conseils techniques en maraîchage.

Les inconvénients des espaces-tests fixe sont souvent liés aux faits de devoir trouver des terres suite à cette période de test. Il semblerait intéressant d'avoir plus d'espaces-tests disponibles à la reprise comme cela peut se faire lorsque l'espace-test se trouve chez un agriculteur-tuteur. Comme le soulignent Sophie et Marine : « *l'espace-test met en place des espaces-tests fixes, mais ce n'est pas cool pour un agriculteur de s'installer, de se tester pendant deux-trois ans et à la fin si ça a marché et qu'il est OK pour s'installer : il déménage et il trouve une terre et il se débrouille. Alors que des terres mises à disposition pour faire des tests qui peuvent devenir le lieu de production plus tard, ça paraîtrait plus cohérent ».*

10.4.10. *Mosaïque-Mosagri*

Dans le cadre de cette recherche, nous avons réalisé 3 entretiens avec des personnes ayant utilisé les services de Mosaïque-Mosagri. Les porteurs de projet ayant utilisé ces services ont été globalement satisfaits de ce service, même si le statut d'entrepreneur-salarié peut parfois être limitant dans un processus d'installation. Ils se disent avoir été soutenus « *moralement* » (Agnès et Simon), d'avoir été mis dans un réseau de personnes stimulantes (Agnès et Simon), d'avoir eu accès à des services de suivi, d'accompagnement et de services comptables qui aident beaucoup en période d'installation. Agnès et Simon ont d'ailleurs reçu des lettres de soutien pour aider leur candidature auprès de diverses instances, dont la SAFER.

Les avantages au statut d'entrepreneur-salarié sont de pouvoir avoir les droits d'un salarié tout en étant autonome et responsable de son exploitation comme un entrepreneur. Agnès et Simon mentionnent d'ailleurs qu'ils ont hésité à ne pas rester sous ce statut plutôt que de prendre la DJA et d'avoir le statut officiel d'agriculteur à titre principal. Selon eux, s'ils n'avaient pas eu à déménager et trouver d'autres terres pour s'installer en EARL, ils seraient restés sur leurs anciennes terres avec ce statut en étant satisfaits. Selon eux : « *Pour une petite ferme, pour une petite installation qui dégage de petits chiffres d'affaires, c'est quand même vachement avantageux. [...] Au niveau des cotisations sociales, on n'en payait pas plus que si on était agriculteur à titre principal [...]. Et en tant que salariés*

ça nous ouvre le droit à du chômage. La retraite, c'est différent. Il y a plein d'avantages. Au niveau de la maternité, tout ça aussi, il y avait plus d'avantages. [...] Mais là être cotisant solidaire ou être salarié à la SCOP Mosagri, par exemple, franchement je pense que le statut de salarié-entrepreneur est vachement plus intéressant. On ne cotise franchement pas beaucoup plus et ça nous ouvre tellement plus de droits que cotisant solidaire que je pense que ça vaut vraiment le coup ».

Noémie décrit elle l'avantage d'avoir été suivi par deux structures en même temps, par Mosaïque-Mosagri et par l'ADEAR. Elle mentionne avoir eu plus d'accompagnement que nécessaire en ayant ces deux structures pour l'aider. « *Via Mosaïque-Mosagri e aussi, on avait fait des points d'échange avec d'autres agriculteurs, ça, je pense que c'est important, de discuter entre porteurs de projet qui s'installent ou autres agriculteurs qui sont installés maintenant, avec l'ADEAR il y a les visites aussi régulières de fermes qui permettent aussi, pareil, d'échanger, de voir un peu comment ça fonctionne. Moi, j'ai eu le suivi nécessaire, deux fois plus que nécessaire, c'était du confort, mais d'avoir les deux structures qui accompagnent, c'est sécurisant ».*

Des inconvénients existent dans le statut d'entrepreneur-salarié ou de salarié-entrepreneur (terme utilisé comme synonyme dans les entretiens) chez Mosaïque-Mosagri i, dont principalement le fait de ne pas avoir droit aux primes (ou pas de la même manière) et aux autres formes d'aides conçues pour des chefs d'exploitation agricoles (Noémie, Agnès et Simon). Un autre inconvénient peut être lié au fait, comme le décrit l'exemple de Tristan, d'avoir du matériel comme des serres qui appartiennent à la coopérative. Dans ce cas, la séparation des biens pourrait s'avérer complexe lors de son installation avec la DJA. En fait, ce montage de statut complexe, qui permet un mode d'installation différent ou alternatif, propose des avantages et des inconvénients, dont le fait d'avoir des montages de statut, de partages des parts/aides et du matériel assez complexe.

10.4.11. Terre Adonis

Dans le cadre de ce projet, nous avons réalisé 3 entretiens avec des personnes ayant utilisé les services de Terre Adonis. Les porteurs de projets ayant reçu ces services étaient globalement très satisfaits. Ceux-ci considèrent souvent que sans leur aide, ils n'auraient pas pu trouver aussi facilement cette opportunité d'installation.

Selon les porteurs de projet, un des avantages de s'installer avec Terre Adonis est de pouvoir acheter une terre ou une ferme à un prix assez conséquent en étant soutenu par des partenaires qui financent le projet. Un autre avantage est que Terre Adonis permet l'achat de la propriété à la fin du contrat des prêts, à l'inverse par exemple de Terre de liens qui donne un accès aux terres, mais ne permet pas au porteur de projet de devenir propriétaire. Un des inconvénients est de ressentir un certain stress en lien avec le remboursement du prêt sans intérêt à faire dans les 7-10 ou 15 ans et d'envisager potentiellement de tout de même faire appel à une banque pour faire une demande de prêt en bout de processus si le remboursement est trop complexe. Il faudrait selon Adrien pouvoir payer des loyers moins chers sur la location des terres et que ceux-ci remboursent progressivement l'emprunt. Il serait aussi intéressant selon lui de pouvoir faire des remboursements par étape et pas seulement en un seul bloc à la fin.

Un autre inconvénient de ce dispositif est qu'il ne s'adresse pas à un vaste nombre de porteur de projet. Ce dispositif d'aide à l'installation est surtout utile pour des projets déjà bâtis, bien figulés ou qui existent déjà. Ana et Martial soulignent d'ailleurs à ce sujet qu' « *Il faut d'abord avoir travaillé son*

projet. Au final, les installations, souvent, c'est des personnes qui travaillent déjà dedans, sur des exploitations qui sont déjà là, et qui sont aidées, et par l'exploitant actuel et par le client qui veut un nouveau fournisseur, mais souvent ça se fait quand même à plusieurs les installations. [...] parce que Terre Adonis n'a pas vocation à monter les projets ». Il faut donc que le porteur de projet ait déjà clarifié son projet, qu'il ait en tête des partenaires intéressés à le financer (coopérative agricole, client potentiel...) et des terres en vue.

10.4.12. *Terre de Liens*

Une seule installation interviewée (Benoît et Clara) a travaillé avec Terre de Liens dans cette recherche. Ceux-ci disent être satisfaits des services reçus et que sans eux ils n'auraient sûrement pas pu s'installer. Cependant, plusieurs porteurs de projet mentionnent les avoir rencontrés ou s'être renseignés sur leurs services, mais ne pas avoir retenu leur offre. Plusieurs porteurs de projet mentionnent que dans leur région Terre de Liens n'avait rien à proposer, n'étaient pas dynamiques. D'autres, comme Maxence ou Adrien, voulaient d'abord être propriétaires d'une petite structure avant d'envisager être locataire d'autres terres à proximité. L'offre de Terre de Liens est donc limitée dans la mesure où le porteur de projet peut uniquement envisager d'avoir des terres en location, ce qui ne semble pas convenir à tous.

10.4.13. *Mairie ou représentants politiques*

Les Maires et les représentants politiques locaux semblent être soit de très bons alliés dans le processus d'installation soit des personnes pouvant grandement empêcher la concrétisation de celle-ci si le projet n'est pas apprécié. Dans le cadre de cette étude, sur 25 entretiens réalisés, on retrouve dans 5 entretiens des problèmes majeurs vécus avec des élus locaux.

Par exemple, Agnès et Simon ont abandonné, après 3 ans, leur premier projet d'installation, car un conseiller municipal ne voulait pas pérenniser leur installation due à la présence de leur serre en maraîchage. Ceux-ci mentionnent « *Il y avait un conseiller municipal qui a fait blocus pour notre serre. Donc sans serre, ce n'est pas gérable* ». Ils vont alors déménager le matériel et chercher d'autres terres pour s'installer plus durablement.

Sophie et Marine considèrent avoir reçu de mauvais services de la mairie qui ne les prenaient pas au sérieux et soupçonnent du copinage dans l'obtention de permis de construire. Celles-ci soulignent que « *La mairie nous tape sur l'épaule en nous disant : « Oui, c'est ça... Bien sûr les filles... » Parce que Lucie, c'était une enfant du village, donc on ne la croyait pas qu'elle allait faire quelque chose. [...] Et le raccordement Enedis [électricité], il faut un accord de la mairie aussi, donc la mairie nous tapait sur l'épaule : « Oui, les filles on s'en occupe. » Jusqu'au moment où je m'énerve et je dis : « En fait, j'ai 300 poules qui arrivent dans deux mois. Préparez la paille, parce que je vous les pose à la mairie puis il y aura les médias et il y aura tout le monde pour voir... »*. Sophie et Marine décrivent de nombreux conflits ou tensions vécus avec la Mairie, dont le plus récent est l'évaluation d'un cabanon sur une terre à vendre à proximité de leur terre qui bloque un permis de construire. « *L'histoire, c'est qu'il y a un cabanon agricole qui est en vente et il n'est pas trop loin du terrain sur lequel on veut mettre les pintades [...]. On essaye de construire dessus pour qu'il y ait un bâtiment pour accueillir les pintades. Et là, cabanon agricole à côté qui se vend. Donc quand je suis allée voir le cabanon agricole, il s'est avéré que c'était une maison – ça me semblait un peu cher. Donc j'ai voulu m'opposer à cette vente, mais l'acheteur travaille de longue date. Il est chef du service technique, je crois, à la mairie. Du coup, j'ai un*

permis de construire qui bloque maintenant. Mais les petits villages, c'est un peu souvent la mafia ».

Ludovic décrit aussi dans son entretien de nombreux problèmes vécus avec la mairie qui l'ont amené à abandonner son installation. Le projet de Ludovic avait pourtant obtenu l'aval de la CDOA et de la SAFER, mais la mairie n'est pas allée dans le même sens décidant de répondre aux pressions d'une pétition. En fait, suite à des plaintes de voisins, qui ne voulaient pas d'élevage à proximité, la mairie décide de récupérer les terres pour lesquels Ludovic avait candidaté en préemptant à la SAFER. La mairie décide alors de reprendre les terres à son compte, qu'elle loue ensuite à un autre agriculteur céréalier qui va finalement accueillir l'hiver le troupeau de moutons appartenant au Maire. Ludovic raconte l'histoire comme suit : « *J'avais eu une terre ; la SAFER m'avait obtenu une terre que je devais acheter [...] juste au moment où j'ai eu l'accord de la SAFER. [...] Il y a eu pétition du voisinage pour ne pas avoir d'élevage à ce niveau-là ; la mairie a récupéré les terres donc je n'ai pas eu les terres. [...] Et après, quand la SAFER m'a rappelé et m'a dit : « Tu n'as plus de terre, c'est la mairie qui les prend. » J'ai su que c'était fini. [...] Elle les loue à un autre agriculteur. [...] Sachant que chaque hiver, les moutons mangent quand même ! [...] Non, il y a le maire qui vient faire pâturer sur l'herbe d'hiver [...]. Donc lui, il fait manger ».* Par la suite il a tenté d'avoir d'autres services de la Mairie qui n'ont pas abouti, celle-ci étant « muette » : « *J'étais allé en municipalité pour monter le projet pâturage sur la colline et j'avais été convoqué 2-3 fois en mairie, mais la municipalité n'a pas donné de suite à ça. [...] Le problème, c'est que la commune est muette. [...] Oui, complètement donc la commune est 100 % au courant et ils m'ont vu l'autre jour, ils m'ont dit... mais je vois qu'ils ne font rien ».*

Un autre exemple, Alexis et Clarisse vivent des expériences mitigées en lien avec les Maires de deux communes où ils se sont installés. Ils vont vivre de très bonnes expériences sur leur première ferme et de très mauvaise sur la seconde. Par exemple, ils agrandissent leur ferme sans difficulté dans le 04, car le Maire est favorable aux projets agricoles : « *le maire était ouvert un peu à tout, donc il nous a tout laissé faire : clôturer, monter des bâtiments ».* En revanche, ceux-ci se disent complètement « bloqués » dans le 06 parce que le Maire ne veut pas les aider et veut qu'ils partent. Ils décrivent cette expérience de manière plutôt violente ou traumatique : « *on aurait mieux fait de se « casser les deux jambes » que de venir ici... ».*

Voici une petite description de la situation d'installation d'Alexis et de Clarisse et des problèmes vécus avec la Mairie qui les « bloquent » dans la poursuite de leur processus. « *Après, arrivés ici, ça a été un peu... très compliqué. C'est toujours compliqué en fait. Avec le propriétaire, la mairie. [...] On est arrivés en juin ; fin juillet, inondation dans la bergerie, donc on perd des bêtes dans l'inondation. C'est rentré par le sol, c'est rentré par-dessous les portes – il y a eu un très gros orage, c'est remonté du sol. On perd des bêtes dans l'inondation et j'appelle ce brave monsieur, Monsieur le Maire, comme on loue à la mairie. [...] Je lui dis : « On a un souci, on vient d'être inondés dans la bergerie. Je sais que c'est dimanche, désolé de vous déranger, mais est-ce que lundi ou mardi vous pouvez venir voir qu'on regarde ensemble qu'est-ce qu'on peut faire ? Comment on peut arranger ça ? » Il me dit : « Je ne peux rien faire pour vous. Démerdez-vous, creusez une tranchée, posez un filet. Au revoir. » Et il m'a décroché au nez. [...] À partir de là, Clarisse, ma femme, a envoyé un recommandé pour dire : « Il y a ça qui ne va pas » [...] Parce que je n'ai pas d'état des lieux non plus, trois ans plus tard...[...]» *On a eu la mauvaise expérience avec l'autre propriétaire où c'était... juste avant, c'était tout oral et on n'avait pas d'écrit, donc rien qui ne prouvait notre parole ou...[...] Donc maintenant, on fait tous les écrits en fait. Donc recommandé et à partir de là, je pense que ça n'a pas dû leur plaire de recevoir un recommandé. Ils**

nous font la guerre. Depuis, c'est très compliqué. C'est : menaces, harcèlements, les contrôles à tout va depuis trois ans ». [...] Il nous a dit texto : « Je vais tout faire pour que vous partiez de notre commune. Je vais vous envoyer tous les contrôles [...] pour que vous partiez d'ici. ». De là, depuis trois ans, c'est un peu la croix et la bannière. [...] Il s'en prend aux chiens maintenant : j'ai reçu une amende il n'y a pas longtemps. [...] Comme tout chien de protection, c'est impressionnant, c'est gros, ça court, donc j'ai demandé de clôturer la ferme. [...] Il m'a dit : « Non, on ne clôture pas. » Donc ils nous ont fait intervenir la gendarmerie sur la ferme. [...] Les gendarmes nous ont dit : « Clôturez quand même. Même s'il vous a dit « non », clôturez. C'est tout à fait normal, il faut sécuriser les animaux. » De là, on a clôturé. [...] La fromagerie, il a dit qu'il ne nous la donnera jamais. Donc on a changé de production. [...] De base, on avait 120 chèvres laitières et on avait peut-être une dizaine de brebis. [...] De chèvres laitières, on est passés en brebis viandes. Il nous reste 25 mères laitières sur les 120 pour pouvoir continuer la production [...] Après, on a su aussi par la suite qu'il a fait ça à tous les précédents installés. [...] En fait, tous les installés sur cette commune ont un peu des soucis avec la mairie. [...] Ils nous mettent des bâtons dans les roues. Ils font tout pour qu'on ne travaille pas. [...] Ils nous suppriment les annonces, ils nous arrachent les affiches, ils lancent de fausses rumeurs ». Pour Alexis et Clarisse ce problème relationnel avec le Maire, qui bloque l'accès à la fromagerie pourtant proposée dans l'entente de départ, semble sans issues, car ceux-ci n'ont pas l'argent nécessaire pour envisager un déménagement avec tout le troupeau. Ils vivent donc ce conflit dans le travail, qui les bloque, mais sans pouvoir sortir de cette emprise faute de ressources économiques suffisantes.

Des propos similaires sont formulés par Benoît et Clara, notamment sur des soupçons de copinage et l'inaction d'une Mairie « muette ». Benoît et Clara vivent de grandes déceptions par rapport aux services de la Mairie après avoir eu leur projet accepté en CDOA et venant demander, comme « une formalité », les permis de construire pour la bergerie des chèvres : « J'ai demandé un rendez-vous avec la mairie pour présenter notre projet et dire ce qu'on allait faire, qu'on allait implanter un bâtiment d'élevage pour les chèvres, et je suis allée à ce rendez-vous toute seule parce que Benoît ne pouvait, et la mairie m'a regardé en me disant : « non, mais vous ne pourrez jamais faire votre projet bâtiment d'élevage, vous rêvez, c'est hors de question ». Moi, j'étais là, j'ai halluciné, je n'ai pas compris. Sachant que dans notre dossier de candidature SAFER, il était bien noté qu'on voulait faire un bâtiment, et la mairie était au comité SAFER, donc ils ont bien vu qu'on avait un projet d'élevage avec des chèvres et des bâtiments pour ces chèvres, ils savaient. [...] En gros, il n'y avait plus personne, clairement, ils ont bloqué, donc je n'ai pas compris parce que je me suis dit : « si on a l'attribution, les collectivités locales », enfin je ne sais pas comment ça s'appelle, mais la mairie est au courant, elle sait. Sinon ça sert à quoi d'attribuer une terre si, au final, tu es bloqué pour ton projet ? À tel point que [...] j'ai dit : « tu y vas, c'est une formalité ». [...] Le bâtiment agricole, tout ça, en fait, on s'est retrouvés un peu face à un mur parce qu'on a eu un rendez-vous avec le maire en personne, où il ne nous a jamais dit oui, il ne nous a jamais dit non, et après il n'a jamais donné suite. Après, on était en lien avec une personne complètement incompétente, fonctionnaire qui bossait à l'urbanisme, et, en gros, le problème de fond, c'est que, selon le PLU, une zone inondable, mais c'est une zone inondable d'office, je ne sais pas comment dire. Si la mairie voulait nous donner un coup de pouce, il suffirait juste de faire une petite étude, il n'y a jamais eu d'inondation à cet endroit-là. [...] C'est de la précaution. Ce sont des algorithmes qui ont tourné, ce sont des trucs... et donc, ils n'ont jamais voulu faire ça pour nous. [...] Ils nous ont dit : « nous, on ne veut pas qu'il y ait de construction au-delà de la route départementale qui sépare le

village de la plaine, donc on ne veut pas ». [...] Mais selon [l'agente de la chambre] et le PLU, pour elle, il y avait moyen de moyenner, on ne serait pas embêtés. La mairie, c'est juste qu'elle n'avait pas envie de nous aider. On a aussi un peu appris plus tard que le propriétaire du mas qui était au centre de ces terres, il se plaignait déjà de l'irrigation à cause des moustiques. C'était un ami du maire. [...] Donc il y a quand même un gros truc de copinage dans cette histoire, on pense ». Cette attitude de la mairie n'est pas anodine, car Benoît et Clara abandonnent finalement le projet de s'installer en chèvre laitière faute d'avoir une bergerie. Benoît garde les terres obtenues pour débiter son projet d'installation en grandes cultures et pains paysans, mais Clara ne pourra pas concrétiser leur projet principal d'installation en chèvre.

Selon Alexis et Clarisse, les problèmes avec les communes et les mairies sont des freins importants à considérer dans les installations des jeunes et dans la poursuite de leurs activités. Or, selon eux, ce problème semble peu pris en compte par les autres structures administratives et l'agriculteur se retrouve souvent seul à gérer cette problématique. Ceux-ci se sont d'ailleurs senti bien seuls, ayant reçu qu'un léger support de la DDT, mais étant non accompagné par la Chambre ou les syndicats dans ce dossier conflictuel avec le Maire : « *Je trouve qu'il n'y a pas de soutien du tout de la Chambre en fait, qu'ils laissent... Je vois beaucoup d'agriculteurs qui subissent plus ou moins la même chose que moi, soit avec des communes soit avec d'autres personnes – mais surtout beaucoup avec des communes. Ils subissent même pire et disent qu'il n'y a aucun soutien : ni des syndicats ni des Chambres d'agriculture. En fait, ils laissent un peu les éleveurs à l'abandon* ».

Comme nous le mentionnions plus haut, cette problématique ne semble pas originale à cette recherche puisque Charlotte Pasquier (2012) identifiait aussi, à l'époque, des problèmes avec les élus locaux dans son rapport. Ces acteurs semblent donc avoir de fortes influences sur la possibilité de s'installer ou pas des jeunes dans leur commune.

10.4.14. MSA

Plusieurs porteurs de projet mentionnent avoir eu des difficultés à contacter la MSA ou à obtenir des informations venant de cette institution.

Sylvie décrit les difficultés d'avoir des services de la MSA : « *J'ai eu affaire à la MSA à titre de particulier, c'était l'enfer ne serait-ce que pour passer de la MSA du Languedoc à la MSA Provence, ça a mis entre trois et six mois, et entre temps ils ne me versaient pas mes allocations et tout ça. Enfin, on a eu une période compliquée* ».

David, mentionne que la MSA a perdu son dossier à 3 reprises. « *Début 2017, j'ai fait un dossier pour être aide familial. En 2017, ils ont perdu 3 fois mon dossier* ».

Sophie et Marine mentionnent que la MSA n'est pas compétente sur toutes les filières. Par exemple, elle n'a pas de référence en volaille et rencontre donc des difficultés pour les renseigner sur les seuils d'installation.

Sigrïd mentionne avoir eu des services peu satisfaisants de la MSA. Elle décrit avoir eu du mal à les joindre dans son processus d'installation « *La MSA, c'était très compliqué d'avoir... Si on n'a pas un numéro de téléphone ou quoi, ce n'est juste pas possible* ». Elle dit aussi avoir mal vécu un contrôle réalisé par des personnes de la MSA qui semblaient avoir des préjugés. « *J'ai senti qu'il y a deux choses qui n'allaient pas, en fait, il y avait une jeune nénéte qui n'a même pas 25 ans qui dit qu'elle est la*

patronne et un mec qui est noir, qu'on aurait pu penser qu'il n'était pas d'ici. Ça faisait peut-être beaucoup d'informations pour leur cerveau. Je pense qu'ils n'ont pas dû rencontrer ça souvent dans le milieu agricole, du coup, ça se sentait qu'ils étaient un peu en mode : « C'est quoi cette ferme trop bizarre ? » Du coup, c'était hyper gênant pour moi ». Sigrid décrit plusieurs situations dans son installation qui l'ont placé dans une situation qui l'amenait à douter d'elle-même ou à sentir que les instances doutaient d'elle, comme lors de ce contrôle.

10.4.15. SAFER

Les services de la SAFER sont perçus aussi de manière très polarisée entre les porteurs de projet.

Certains sont très satisfaits et d'autres très insatisfaits de la SAFER.

Par exemple, certains sont plutôt satisfaits des services « neutres » qu'ils ont reçus. Alexandre se dit satisfait des services reçus par la SAFER vu sa mission complexe, mais nécessaire : *« le directeur est quelqu'un que j'apprécie énormément, qui est d'une honnêteté rafraîchissante, on va dire, et qui a un niveau d'exigence important. Je sais que la SAFER est très très critiquée, et comme on en avait parlé aussi au BPREA, il ne faut pas oublier que sur dix projets, il y en a neuf qui sont refusés, un qui est accepté, donc c'est neuf personnes, il y a toujours plus de personnes pour critiquer la décision de la SAFER que pour la soutenir. Moi, en tout cas la SAFER est venue avec moi, et je trouve qu'elle a son rôle. [...] La SAFER met les moyens pour essayer de m'aider à m'installer, et je pense que d'une manière générale la SAFER essaie d'aider à installer des agriculteurs, mais c'est très très compliqué [...] parce qu'ils ont les missions qu'ils ont. Leur mission, c'est éviter la parcellisation des terrains, etc. »*

Ana et Martial considèrent aussi avoir été très bien servis et épaulés dans leur installation grâce à la SAFER et Terre Adonis. *« Très bien. Très bien. Rien à dire. On a été très bien renseignés. Nous, les contacts qu'on a eus, ça s'est vraiment très très bien passé »*.

D'autre part, les services de la SAFER sont perçus comme étant globalement insatisfaisants dans la recherche de foncier, car cette structure a une mission de préserver le foncier agricole pour les agriculteurs et de ne pas le morceler. Or, cette mission semble difficile à concilier, selon plusieurs personnes rencontrées, avec le fait d'installer des jeunes.

Certains perçoivent les services de la SAFER comme étant plutôt un travail « mafieux » (Tristan), biaisé, proche du copinage (Rémy) ou du favoritisme envers des proches. Rémy perçoit par exemple que le travail de la SAFER n'est pas neutre : *« Dans le Var la SAFER, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Ils préemptent et ils vendent au cousin de mon ami. [...] La SAFER a préempté et elle a vendu au petit cousin du représentant SAFER qui habite à X »*.

D'autres considèrent que la SAFER priorise les enfants d'agriculteurs (Agnès et Simon) et les agriculteurs déjà installés en étant beaucoup plus favorables à l'agrandissement de structures existantes.

Agnès et Simon sont d'ailleurs assez déçus de leur expérience avec la SAFER. *« L'appel à candidatures était déjà négocié, en fait. Ils ont ouvert un appel à candidatures parce que c'est la procédure. Mais en fait c'était déjà joué. Nous, on s'est retrouvé mêlé à ça, d'ailleurs. Ça aussi ça a été très dur parce qu'on savait que les dés étaient pipés et on a quand même joué le jeu jusqu'au bout de la procédure. [...] C'était pour une parcelle qui était juste parfaite pour ce qu'on avait envie de faire. Le lieu au niveau géographique, on pouvait garder nos marchés. [...] Il y avait l'eau. Tout était idéal. [...] C'est parti à*

l'agrandissement d'un gars. De quelqu'un qui avait déjà, on nous a dit, une centaine d'hectares. [...] Donc il fallait lui laisser ce petit bout pour qu'il y construise sa maison. Et c'était clairement dit comme ça. Nous au milieu, c'était très dur. Moralement, c'était très dur ». Selon eux, la priorité supposée aux jeunes qui s'installent peut être contournée par la SAFER : « *en fait l'histoire de priorité qu'on nous avait expliquée en BPREA, en fait il y a énormément de moyens de les contourner. Et en tout cas, à la SAFER des Hautes-Alpes, le comité technique, ils savent très bien comment contourner ça* ». Selon eux la SAFER fait du favoritisme envers les enfants du pays et l'assume pleinement : « *Moi, je pense qu'il faut être clair là-dessus, que ça soit pendant la consultation locale à laquelle on a pu assister, en tout cas pour présenter notre projet, et que ça soit après quand on a discuté avec le directeur de la SAFER des Hautes-Alpes, on a parlé de cet argument de « est-ce qu'être enfant du pays c'était un avantage pour s'installer ou pas dans les Hautes-Alpes* ». Et la réponse qui nous a été donnée les 2 fois, c'est oui. Ça veut dire que les gens qui ne sont pas Haut-Alpins et qui viennent s'installer dans les Hautes-Alpes avec un projet un peu atypique, clairement que ça soit du côté des techniciens de la SAFER autant que du côté des élus de la SAFER, il y a quand même une forte réticence à favoriser ces installations-là. Et ils nous ont dit clairement qu'ils préféreraient installer ce qu'ils appellent les gens du pays, un enfant du pays plutôt que quelqu'un qui vient d'ailleurs ». Les porteurs de projets qui se sont vu refuser leur candidature jugent souvent que la décision de la SAFER était injuste, non adéquate ou n'allait pas dans le sens de l'installation des jeunes et du maintien d'un dynamisme dans les territoires de la région qui se désertifie. C'est le cas notamment d'Églantine et de Gabriel qui reçoivent un refus de candidature dans un village qui se vide de leurs habitants. Les terres ont plutôt été cédées à un « *gros* »¹³ agriculteur du coin, âgé, qui ne vit pas dans le village.

Les porteurs de projet semblent souvent déçus ou désillusionnés par rapport à cette notion de « *priorité* », fortement annoncée aux jeunes en processus d'installation, et notamment lors du BPREA. Élodie décrit, comme Agnès et Simon, sa déception en percevant qu'en fait elle n'avait pas tant la priorité que ça même en s'installant avec la DJA. « *Moi, j'étais un peu déçue. On est allés les voir (la SAFER), on avait pris rendez-vous. Sur le rendez-vous, ils donnaient l'impression d'être là pour les jeunes qui s'installent et nous aider à trouver du foncier justement. Et quand il y a eu du foncier qui s'est vendu sur la commune, je les ai contactés, ils ne m'ont pas spécialement aidée. On n'arrivait pas vraiment à avoir des informations. [...] C'est-à-dire qu'il fallait vraiment que j'insiste, que ce soit moi qui aille chercher les infos pour savoir où ça en était. Franchement, j'ai été très déçue. [...] C'est des éleveurs du village qui ont déjà beaucoup, qui ont réussi à les récupérer. [...] Apparemment, il y a des lois qui font que tu as beau être jeune agriculteur, tu n'es pas forcément prioritaire. En fait, on était quand même très déçus. Ils n'en avaient rien à faire. [...] Ils ont le discours de vouloir aider les jeunes à s'installer, mais derrière, je ne sais pas s'il y a vraiment...* ».

De plus, la SAFER se fait beaucoup reprocher par les porteurs de projet de mal communiquer les offres

¹³ L'expression de « *gros* » agriculteur est très répandue dans le monde agricole, tout comme « ça c'est un

gros », pour décrire un agriculteur qui a beaucoup de propriété et de bêtes.

de terres. Églantine et Gabriel disent devoir se tenir informés sur le site de la SAFER tous les jours pour voir si une terre ne se libère pas, car ce n'est pas la SAFER qui va les informer. Ceux-ci considèrent avoir eu un bon suivi au début, ayant été contactés pour une terre qui se libérait à côté de chez eux, mais que par la suite le service était moins bon et ne suivait pas vraiment les principes qu'ils se disent défendre.

Agnès et Simon mentionnent d'ailleurs à ce sujet que : « *la communication sur ces appels à candidatures, ils sont en mairie, certes, mais qui va en mairie ? Si tu n'es pas connecté sur le site tous les 15 jours... il y a en termes aussi de communication sur ces annonces, la SAFER fait le strict minimum légal. Elle ne fait pas une vraie recherche. Et ça, c'est un travail qui n'est pas fait par la SAFER.[...] Eux disent* « Nous on est là pour le foncier, on n'est pas là pour les candidats ». Sauf qu'à un moment donné il faut quand même qu'on discute. Parce que s'il y a des offres, mais que les candidats, c'est hyper compliqué pour eux d'y avoir accès et puis de comprendre comment ça marche et tout ça, on ne va pas y arriver ».

Selon Agnès et Simon, le processus de candidature n'est pas clair pour les porteurs de projet. « *L'argument de la SAFER, c'est de dire « Oui, mais en fait pendant ces 10 jours vous pouvez juste envoyer un mail pour dire que vous êtes intéressés, et puis après on discute ensemble de "le pourquoi, le comment" et puis si jamais vous ne voulez pas aller jusqu'au comité technique vous retirez votre candidature* ». Mais ça, on l'a su après coup, c'est-à-dire que ce n'est pas inscrit sur le site de la SAFER, nulle part. [...] Que ce n'est pas un engagement ferme [...] Les gens, quand ils voient « *Appel à candidatures – Je candidate* », il y a un truc un peu solennel. En plus il faut remplir un dossier. [...] Et c'est après avoir fait des appels à candidatures qu'on nous a dit « *Non, mais en fait ne vous focalisez pas sur ces 10 jours. Nous, il nous faut juste un mail, vous nous dites sur quelles parcelles vous êtes intéressés et puis après vous prenez le temps de visiter. [...] Il y a aussi le problème des fois il y a plusieurs appels à candidatures qui sont plus ou moins en même temps, qui pourraient nous intéresser. Et se pose toujours la question...J'y vais, je n'y vais pas ? Est-ce que je postule à tout ce qui m'intéresse ? Ou est-ce que si je postule à 2 trucs j'aurai moins de chances de l'avoir donc il vaut mieux que je postule ? Un peu comme, j'imagine, les jeunes dans le parcours sup qui doivent faire des choix et en même temps. [...] Et comme les jeunes pour le parcours sup qui jouent leurs études là-dessus, on joue notre installation, on joue notre vie professionnelle là-dessus. [...] C'est stressant et puis on ne sait pas trop quoi faire. [...] On ne sait pas comment se placer par rapport à ce jeu-là.[...] Donc oui, c'est compliqué ces appels à candidatures. Et puis c'est un monde à part, c'est-à-dire que nous on a mis du temps aussi à comprendre le processus. Et les techniciens ne sont pas forcément très francs du collier tout de suite sur comment ça se passe. Il y a aussi un petit côté faire ses preuves. Oui, c'est vrai qu'on dit souvent aux candidats qui postulent pour quelque chose, si on leur refuse, « Il faut postuler et puis un jour on vous attribuera quelque chose » [...] Ça, c'est ce que nous a dit un technicien de la SAFER. Il nous avait dit « Non, mais continuez à postuler, de toute façon au bout d'un moment on va vous connaître ». Donc tu fais quoi ? Tu postules sur tout ? Alors du coup il y a des gens qui, appliquant ce principe-là, postulent sur des choses qui ne les intéressent presque pas du tout. Mais du coup des fois leur est reproché de postuler sur des trucs qui ne correspondent pas à leur projet. On marche sur la tête ».*

Certains porteurs de projet, comme Sylvie et Benoît et Clara, mentionnent avoir eu plus accès aux informations de terres disponibles une fois installé que dans leur processus de recherche de foncier. Sylvie souligne que : « *La période de recherche de terres, ça a été une période un peu stressante et un*

peu... On n'a pas forcément... À part la SAFER, mais la SAFER... Parce que toutes les semaines, maintenant, je reçois les offres de la SAFER au niveau des terres, mais je ne le recevais pas avant. Pour que je reçoive, il a fallu que j'adhère aux JA et du coup il a fallu que j'attende d'être installée. Et forcément, en étant installée, les terres je les avais. [...] Voilà, maintenant on connaît mieux ce qui se passe. Chaque semaine, on reçoit l'appel d'offres ».

Benoît et Clara mentionnent des informations relativement semblables : « C'est vrai qu'on n'avait pas réalisé, une fois que tu t'implantes, tu as des opportunités de terres aussi dans le secteur ». Nous leur demandons alors si une fois installés, il devient plus facile de trouver des terres : « J'ai l'impression, oui. Pour l'instant, ça ne s'est pas vraiment vérifié. En tout cas, on entend plus, on sait plus ce qui se vend. Oui, et même, tu reçois des mails directement. La SAFER t'appelle. [...] Les voisins te disent. [...] Après, il y a des trucs qui vont se libérer, c'est sûr, il faut être patient [...] Oui, (avant) quand même moins d'informations. On n'a pas les voisins, la SAFER, peut-être qu'ils ne nous prennent pas tout à fait au sérieux au début, je ne sais pas. La SAFER, c'est opaque ».

Paola, IMA, considère d'ailleurs que la mission de la SAFER est d'abord de s'adresser aux agriculteurs et non aux porteurs de projet. Elle perçoit donc les limites de sa démarche d'installation, quand, en tant que non agricultrice, mais IMA, elle cherche des terres à l'extérieure du cercle familial. « En fait j'aurais voulu trouver des terres là-haut (dans un autre département), mais ce n'était pas possible, et je ne peux pas postuler à la SAFER, etc., tant que je ne suis pas installée. Je peux le faire, mais je n'y arriverai jamais, ils ne me donneront jamais rien en fait, je sais très bien qu'à la SAFER, ils dialoguent avec les agriculteurs et c'est tout. [...] Imagine qu'il y ait quelqu'un qui loue des terres dans le 05, moi, si je ne suis pas installée, je passe derrière, tous les agriculteurs du coin passent devant moi, et avant que je sois prioritaire et que j'arrive à trouver des terres que personne ne veut... Ça n'arrivera jamais. [...] En fait, une fois que je serai installée, une fois que je serai agricultrice, je pourrai me positionner sur une terre de manière prioritaire, en fait, puisque la SAFER dialogue avec des agriculteurs ». Paola décide donc d'envisager une reprise de la ferme familiale plutôt que de s'installer dans un autre département, parce que la recherche de terres est trop difficile.

10.4.16. Stage 21h

Les porteurs de projets tiennent des discours contradictoires face à cette formation. Certains mentionnent avoir trouvé utile cette formation de 21h et avoir rencontré des intervenants (banquier, juriste...) pertinents pour la suite des choses. Par exemple, Joachim rencontre son banquier dans le stage 21h. Il mentionne « Le stage 21h était très bien parce qu'on rencontre tout le monde qui va avoir un peu d'importance dans notre installation par la suite ». Ludovic trouve aussi utile cette formation :

« j'avais été vraiment bien orienté lors de mes stages, 21 heures, on avait eu je ne sais plus combien, 40 heures, tout ça... non, on avait été très bien orientés, bien suivis ; il n'y avait pas eu de problème là-dessus ». Paola considère que : « le stage 21 heures, au niveau contenu c'était très bien, il y a juste eu deux, trois trucs qui étaient vraiment inutiles ».

Certains considèrent cependant que c'est peu utile, voire une perte de temps pour ceux qui ont fait le BPREA et se rappellent bien du processus d'installation. Rémy décrit aussi sa formation 21h qu'il décrit comme le PPP : « C'est obligatoire (Stage 21h pour avoir le PPP), mais je n'ai rien appris de plus que ce que j'avais vu à l'école. Celui qui n'est pas allé à l'école, c'est bien pour lui, le PPP. Celui qui est allé à l'école, ça ne sert à rien de faire 3 jours de PPP, franchement. C'est mon avis. Ils nous ont présenté des

acteurs du monde agricole. À part un banquier et 2 jeunes agriculteurs, c'est tout ce qu'on a vu. Ou alors il faut qu'ils fassent beaucoup d'efforts sur ça. Il faut vraiment étoffer le PPP. Pour moi, j'ai perdu 3 jours. Ça ne servait à rien ».

D'autres parlent d'un stage non pas de 21h, mais de 42h. Tristan : « le stage de 21 heures qui est le stage obligatoire, et il faisait 42 heures quand je l'ai fait la dernière fois ! ». Certains disent n'avoir rencontré aucun intervenant durant cette formation et ne pas avoir appris sur le processus d'installation (Tristan). Les cas soumis aux exercices seraient abstraits et non pris des installations présentes dans la formation (Tristan) et aucun organigramme des organismes ne serait fourni (Tristan). Tristan : « dans le stage de 42 heures, mais on a fait ça sur des entreprises virtuelles ».

10.4.17. Urbanisme

Certains porteurs de projet ont vécu des difficultés avec les services de l'urbanisme. Ces difficultés étaient souvent en lien avec la problématique du serpent qui se mord la queue (mentionnée plus haut) dans le fait de ne pas pouvoir demander un permis de construire par exemple d'une bergerie sans avoir un statut qui requière d'avoir une bergerie pour l'obtenir. Les problèmes vécus avec les services de l'urbanisme peuvent avoir des conséquences importantes sur l'installation et génèrent une source importante de stress.

Les exemples qui ressortent de ces entretiens sont par exemple les difficultés d'Alexandre quand pour sa demande de permis l'évaluation indique qu'il n'y a pas de voie d'accès pour les services d'urgences (pompiers), quand l'installation de l'électricité de Sophie pose problème pour obtenir ses poulaillers et son statut d'agricultrice, quand les terres de Benoît et Clara se trouvent en zone inondable, mais sans étude approfondie de la situation, ce qui les empêche de construire une bergerie.

Élodie décrit bien cette frustration ressentie face aux services de l'urbanisme quand la construction de sa bergerie est refusée à cause d'un manque de synchronisation entre les services administratifs. « Le permis, la première fois, nous a été refusé parce que sur la parcelle où je voulais construire, il n'y avait pas encore l'électricité. J'étais en contact avec le SDE (service pour l'électricité) qui devait faire passer mon dossier en début d'année. [...] Ça devait passer en commission plus tard. On m'avait dit qu'il n'y avait pas de raison que ça soit refusé sauf qu'entre-temps, le permis de construire a été déposé, le permis a été refusé parce qu'il n'y avait pas l'électricité. [...] Ça a été vraiment compliqué avec l'urbanisme [...]. Ils n'ont pas été trop clairs. L'électricité était prévue, c'était obligatoire. [...] En fait, on n'a jamais su si c'était l'urbanisme ou la communauté de communes qui avait refusé le permis. Je me suis bougée, j'ai contacté le directeur du SDE en lui expliquant la situation. Il a fait un courrier à la communauté de communes pour dire que le dossier était en cours et que, de toute façon, il n'y a pas de raison qu'il soit refusé, donc qu'il y aura l'électricité. J'ai dû redéposer un permis en trois exemplaires et compagnie. J'ai dû re-attendre deux mois et le permis a été validé. Là, on a quand même été... [...] Ça met la colère, le refus du permis de construire n'était pas clair. Après, il a fallu tout recommencer ». Celle-ci ajoute que les problèmes avec l'urbanisme semblent assez fréquents : « Après, je ne suis pas la seule à qui c'est arrivé. Les histoires de permis de construire, c'est compliqué. J'ai des amis qui se sont installés aussi, mais avec des chevaux, ce n'est pas pareil, c'est une structure équestre. C'est pareil avec l'urbanisme, ils ont galéré. Ça a été compliqué pour avoir ce qu'ils veulent. Alors je ne sais pas si derrière, il y a des gens qui s'en fichent un peu. Je ne sais pas trop ». Ce délai de traitement du permis de construire était important pour Élodie, car celle-ci devait faire se synchroniser la construction de sa bergerie, avec l'arrivée du troupeau, avec les saisons, avec les dates de l'agnelage, avec l'arrivée de la

fromagerie, et avec les demandes d'aides de la PAC... Si des délais de traitement de dossier advenaient, tout le reste des tâches étaient impactées.

10.4.18. *Politiques sociales parallèles : aides sociales RSA, Pôle emploi et ses aides*

Beaucoup de porteurs de projet interrogés mentionnent avoir utilisé et avoir été satisfaits des aides existantes du RSA et des aides que fournies Pôle Emploi dans leur processus d'installation. Puisque beaucoup ont dû arrêter leur activité pour pouvoir s'installer (voir plus haut), ces aides étaient souvent essentielles pour permettre cet arrêt et faire toutes les démarches de l'installation (rencontre d'acteur, visite, faire des dossiers, faire des appels, envoyer les bons documents...).

Les employés de ce service s'avèrent aussi parfois d'une aide précieuse dans le parcours d'installation. Pour Agnès, un agent Pôle Emploi a été marquant dans son processus d'installation dans la mesure où il a su la conseiller sur son futur professionnel en agriculture en lui suggérant des formations, des subventions et en expliquant certaines démarches de l'installation.

10.4.19. *Existence d'autres instances ou de services aidant dans le processus d'installation*

Plusieurs porteurs de projet ont mentionné avoir utilisé des services autres que ceux des dispositifs connus, venant de professionnels privés ou publics dans le cadre de leur installation.

Par exemple, pour Céline, c'est le cabinet comptable de la famille qui l'a vraiment aidé dans le cadre de son processus d'installation : « *c'est vraiment le cabinet comptable qui nous a vraiment guidés et qui a fait la plupart des démarches, donc c'est vrai que de ce côté-là, ça a été assez simple* ».

Pour d'autres porteurs de projet, le rôle de juristes ou de notaires va être marquant (positivement ou négativement) dans leur processus. Certains comme Tristan et Sigrid considèrent qu'ils doivent changer de juriste ayant été mal conseillés. Sigrid mentionne les difficultés qu'ils ont eues pour obtenir des conseils juridiques : « *Franchement, la juriste qu'on l'a rencontrée et l'autre juriste qu'on a rencontré, parce qu'on en a rencontré deux, partaient dans l'idée que c'était à nous de savoir quel type de structure pouvait nous correspondre, mais étant donné qu'on n'avait pas tous les tenants et les aboutissants, en fait on a trouvé la solution qui nous paraissait la plus simple, mais ce n'était peut-être pas la plus intelligente, en fait, au final, avec le recul* ».

Églantine et Gabriel mentionnent aussi l'importance dans leur installation d'avoir eu un bon banquier qui croyait en leur projet et qui les a soutenus. L'aide des dispositifs reconnus comme des aides à l'installation ne sont donc pas les seuls services existants pouvant contribuer ou influencer l'installation des jeunes. D'autres services non reconnus ou moins peuvent avoir un rôle important (positivement et ou négativement) dans l'installation.